CNP assurances

Assurons un monde plus ouvert

# Bilan RSE 2023

Extrait du document d'enregistrement universel

Chapitre

# 1

# Présentation de l´entreprise - Rapport intégré


**Le mot de la directrice générale du groupe CNP Assurances** **4**

**Le groupe CNP Assurances d'un coup d'œil** **6**

**Sélection de faits marquants de l´année 2023** **8**

**Solide** **10**

1.1 Acteur du grand pôle financier public français 10
1.2 Un modèle d'affaires robuste et agile 12
1.3 Un profil de risques équilibré 14
1.4 Résultats et notations 16

**Ambitieux** **20**

2.1 La raison d'être en action 20
2.2 Une stratégie de développement réaffirmée 22
2.3 Une gouvernance experte 24

**Utile** **26**

3.1 Au plus près des besoins des partenaires 26
3.2 Un modèle multi-partenarial et international, résilient et performant 30
3.3 Innover pour mieux servir les parties prenantes 34
3.4 Investir pour la planète 36

**Ouvert** **38**

4.1 Le dialogue avec les parties prenantes 38
4.2 Accompagner les transformations 40
4.3 L'humain au centre de la politique de mécénat 42

*Note : Le périmètre concerné est celui de CNP Assurances SA et de ses filiales, sauf mention spécifique*

# Le mot de la directrice générale du groupe CNP Assurances

**C'est un plaisir pour moi d'introduire pour la première fois le document d'enregistrement universel de CNP Assurances en qualité de directrice générale du Groupe. C'est aussi une fierté et ce, pour cinq raisons.**

**Les résultats financiers de CNP Assurances pour l'année 2023 sont excellents,** et en progression dans toutes les zones géographiques. Ils nous permettent de verser un dividende de 1,9 Md€ à notre actionnaire, La Banque Postale, tout en conservant une capacité de développement intacte. Cela souligne la force de notre modèle diversifié où s'opèrent des compensations entre zones géographiques et entre segments, selon la conjoncture. Notre patrimoine économique, qui est la somme de nos richesses passées et futures, progresse dans le même temps de 2,6 Md€, preuve de la capacité d'adaptation de CNP Assurances et de la résilience de notre modèle.

**L'autre performance dont je suis fière est extra-financière.** En 2023, nous avons avancé sur tous les engagements de notre raison d'être et nos indicateurs ont fait l'objet d'un audit externe, attestant de la sincérité de notre démarche autant que de la place absolument stratégique qu'elle occupe désormais dans l'entreprise. L'engagement de long terme de CNP Assurances en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes est salué une nouvelle fois d'un indice égalité de 100/100 ! L'engagement de réduire le taux d'effort de nos clients est lui aussi essentiel pour marquer notre différence, et l'énergie déployée par l'ensemble des collaborateurs de toutes les entités du Groupe pour leur simplifier l'assurance porte ses fruits et nous rapproche de nos objectifs en ce domaine. Enfin, la progression de nos investissements verts de 2 Md€ nous permet d'atteindre les 30 Md€ à fin 2025 sur lesquels nous nous sommes engagés.

**Ces résultats démontrent l'efficacité de la stratégie de CNP Assurances dont je me suis vu confier la poursuite résolue par le conseil d'administration, au début de cette année 2024.** Notre feuille de route s'appuie sur nos trois piliers : renforcer nos fondamentaux sur les marchés de l'épargne et de l'emprunteur notamment et conforter toujours plus les liens avec notre partenaire historique au Brésil, Caixa Econômica Federal ; développer des leviers de croissance et de diversification de nos zones géographiques, de nos produits d'assurance de biens et de personnes en tant qu'assureur complet, et de nos partenariats de distribution, notamment grâce à la force de notre partenariat avec La Banque Postale ; enfin, poursuivre la transformation de notre modèle en innovant pour repousser les limites de l'assurabilité et protéger encore et toujours le plus grand nombre mais aussi en nous montrant de plus en plus utiles dans la chaîne de valeurs de nos partenaires. En résumé, nous allons rester fidèles à ce modèle solide, international et multi partenarial qui fait la différence de CNP Assurances, grâce à la mobilisation et l'engagement de tous les collaborateurs, au bénéfice de l'ensemble de nos parties prenantes.

**La confiance qui m'est accordée aujourd'hui par le Groupe est naturellement une source de fierté.** J'ai rejoint CNP Assurances il y a 18 ans et j'y ai construit tout mon parcours professionnel. Je me suis investie avec passion dans mon métier d'assureur et je suis profondément attachée à la culture de notre entreprise, à ses valeurs d'ouverture aux autres et au monde, à son projet de développement, et par-dessus tout à sa vision utile de l'assurance qui la rend singulière et pionnière d'une société plus inclusive et plus durable. Cette confiance m'honore et m'oblige.

**Je sais que pour accomplir cette mission, je peux compter sur les femmes et les hommes qui composent notre collectif d'assureurs, enrichi cette année de l'arrivée de nouvelles expertises, dans le domaine de l'assurance de biens et de la prévoyance notamment. Ce sont eux la force de notre Groupe !** D'Issy-les-Moulineaux ou Angers en France, de Dublin à Milan ailleurs en Europe et de Sao Paulo et Buenos Aires en Amérique latine, tous sont aussi attachés à notre entreprise, à ses valeurs et fiers de porter et incarner sa raison d'être au quotidien. Depuis ma nomination, j'ai continué à beaucoup échanger avec les équipes. Je les connais bien et notre dialogue se poursuivra naturellement en 2024, parce que je suis convaincue que le succès d'une entreprise repose sur sa capacité à embarquer tous les collaborateurs. Alors oui, je suis fière de pouvoir m'appuyer sur un collectif aussi engagé à assurer un monde plus ouvert !

**Marie-Aude Thépaut**

**+ 1,5 Md€**

Progression de notre patrimoine économique en 2023, qui est la somme de nos richesses passées et futures.

**+ 2 Md€**

Progression de nos investissements verts qui atteignent 27,2 Md€ à fin 2023 pour un objectif de 30 Md€ à fin 2025.

**100/100**

Indice d'égalité professionnelle femmes-hommes chez CNP Assurances.

**6 023**

Nombre total de collaborateurs de CNP Assurances SA et de ses filiales, dans le monde (6 966 au niveau Groupe).

# Le groupe CNP Assurances d'un coup d'œil

## 1 raison d'être…

Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires **pour une société inclusive et durable** en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.

## 2 métiers

### Assureur

- **Assureur de personnes** : prévoyance, protection de l'emprunteur en cas de coup dur, dépendance, santé individuelle et épargne à travers l'assurance-vie.
- **Assureur de biens** : IARD (incendie, accidents et risques divers), une expertise renforcée suite au rapprochement avec La Banque Postale.

### Investisseur

- **Investisseur de long terme,** CNP Assurances place les primes et l'épargne des assurés dans des dettes d'État, des infrastructures (réseau de transport d'électricité, de fibre, de distribution d'eau) et dans des entreprises diversifiées géographiquement et sectoriellement.
- **Investisseur responsable** animé par la vocation citoyenne du groupe, CNP Assurances optimise la performance autant que l'impact de ses investissements sur la société et la planète en sélectionnant ses actifs à l'aune de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

**36 millions**
d'assurés en protection/prévoyance [1]

et

**14 millions**
d'assurés en épargne/retraite dans le monde [1]

**+ de 415 Md€**
investis dans tous les secteurs

**91 %**
des actifs gérés avec des critères ESG

## Multi-partenariat

Le groupe CNP Assurances [1] co-conçoit ses solutions avec des partenaires qui les distribuent au plus grand nombre.

### 5 partenaires bancaires de long terme

La Banque Postale (jusqu'en 2036) et BPCE (2030) en France, Caixa Econômica Federal au Brésil (2046), UniCredit en Italie (2024) et Santander Consumer Finance en Europe (2034).

### 340 partenaires en France et un réseau de distribution en propre

Des acteurs de la protection sociale, du crédit et de l'épargne patrimoniale.

**71 %**
du chiffre d'affaires [2] avec 5 principaux partenaires

**63,5 %**
du chiffre d'affaires [2] en France

*(1) Périmètre groupe CNP Assurances, c'est-à-dire CNP Assurances SA et ses filiales ainsi que CNP Assurances IARD, CNP Assurances Santé individuelle, CNP Assurances Prévoyance et CNP Assurances Conseil et Courtage*

*(2) Donnée non GAAP*

# Multi-pays

Le Groupe adapte ses solutions aux réalités économiques, sociétales et culturelles de chaque pays

## Europe

**5e assureur européen** [1]
**Actif dans 17 pays**

**5 476 collaborateurs**

**22 millions d'assurés**
en protection des biens et des personnes

**8 millions d'assurés**
en épargne/retraite

## Amérique latine

**3e assureur brésilien** [2]
**Présent en Argentine depuis 1995**

**1 490 collaborateurs**

**14 millions d'assurés**
en protection des biens et des personnes

**6 millions d'assurés**
en épargne/retraite

(1) *Bloomberg février 2024, en termes de taille d'actifs au bilan*
(2) *pour la retraite et l'assurance emprunteur consommation, avec respectivement 14,9 % et 10,3 % de parts de marché. Au global, Caixa Vida e Previdência est 3e assureur avec 7,7 % de parts de marché (Données SUSEP, au 31 décembre 2023)*

# Sélection de faits marquants de l'année 2023

## Janvier

- **Nouvelle garantie « Aide à la famille »** en assurance de prêt immobilier
- **Au Brésil, finalisation des 5 acquisitions** annoncées en 2022

## Février

- **CNP Assurances rejoint « Working with Cancer »**
- **1er contrat d'assurance emprunteur labellisé « Positive Assurance »**

## Mars

- Lancement de la marque **CNP Seguradora pour porter le modèle ouvert au Brésil**

## Avril

- **Application de la nouvelle norme IFRS 17** aux comptes 2022
- **Création de CNP Assurances Holding** rassemblant les activités d'assurance de La Banque Postale et de CNP Assurances

## Juin

- **Moody's confirme sa notation** à A1 perspective stable
- **Nominations stratégiques au Brésil, en Italie et en Irlande pour accompagner le développement à l'international**

## Août

- **1er contrat en modèle ouvert** avec la poste brésilienne Correios

## Septembre

- **Lancement de CNP ALYSÉS,** plateforme digitale experte dédiée aux CGPI
- **Lancement d'un fonds de 1 Md€** en faveur de la transition énergétique

## Octobre

- **Lancement du support EuroCroissance 100-10 ans**
- **Fitch Ratings confirme sa notation** à A+

## Novembre

- **S&P Global Ratings maintient sa notation** à A+ perspective négative
- **3e accord sur la Qualité de vie et des Conditions de Travail 2024-2026**

## Décembre

- **Labellisation ADEL-AI Act** des plateformes de services

# Solide

**L'adossement de CNP Assurances au pôle financier public français P12 combiné à son modèle d'affaires robuste et agile P14 et à son profil de risques équilibré P16 scelle la solidité du Groupe.
Les performances de 2023 dans le contexte économique complexe en attestent et lui valent la confirmation de toutes ses notations financières P18.**

## 1.1 Acteur du grand pôle financier public français

En 2018, le ministère de l'Économie et des Finances initiait la création d'un « grand pôle financier public », au service de l'intérêt général. Ce pôle se concrétise dans le rapprochement entre le groupe La Poste et la Caisse des Dépôts d'une part, et La Banque Postale et CNP Assurances d'autre part. Ensemble, ces entités peuvent mieux mobiliser leurs capacités d'actions au service des grandes mutations de la société tout en renforçant leurs capacités de développement et consolidant leurs modèles. En devenant l'unique vecteur assurantiel du pôle, CNP Assurances élargit sa palette assurantielle à la protection des biens, enrichit sa proposition de valeurs à ses partenaires et renforce son utilité vis-à-vis de toutes ses parties prenantes.

### Avril 2023

**Le groupe CNP Assurances devient un assureur complet**

Les 900 collaborateurs de La Banque Postale experts des activités d'assurances rejoignent le groupe CNP Assurances. Toutes les activités assurantielles sont regroupées au sein de CNP Assurances Holding, entité détenue à 100 % par La Banque Postale. Cette étape marque la finalisation du modèle de bancassurance complet (assurances de biens et de personnes) du grand pôle financier public.

### Juin 2022

**Un actionnaire unique pour CNP Assurances**

Après le rachat de la participation de BPCE dans CNP Assurances et le succès de son offre publique d'achat, La Banque Postale devient l'actionnaire unique de CNP Assurances et réalise la sortie de la cotation de l'action CNP Assurances.

### Mars 2020

**Vers un grand pôle financier public**

Dans le cadre du projet de constitution d'un grand pôle financier public, des échanges et transferts de titres ont lieu entre actionnaires publics de CNP Assurances : la Caisse des dépôts monte à 66 % du capital de La Poste après lui avoir apporté sa participation dans CNP Assurances (40,87 %). La Poste quant à elle transmet cette participation à La Banque Postale, sa filiale à 100 %. Cette dernière détient désormais 62,13 % des actions de CNP Assurances.

## Le grand pôle financier public

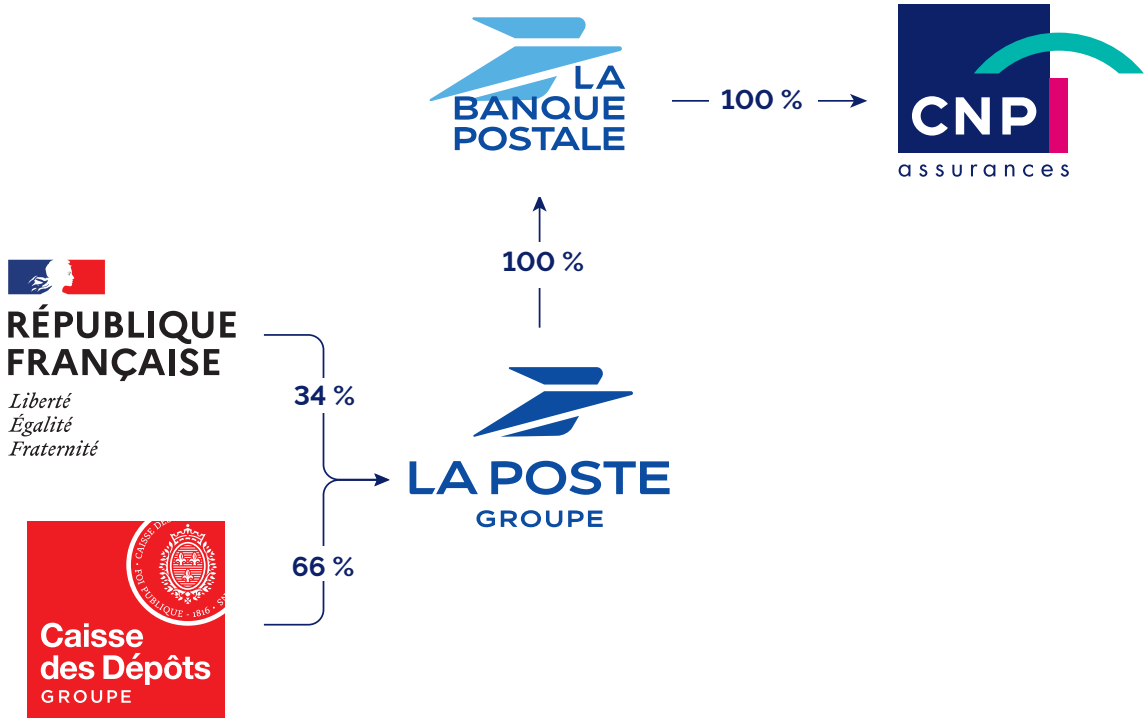


Société anonyme à capitaux 100 % publics, au service des citoyens, La Poste est la première entreprise de services de proximité humaine, avec un réseau de près de 17 000 points de présence en France, auxquels s'ajoutent le quadrillage du territoire assuré par les facteurs.

Les 238 000 collaborateurs du Groupe, dans l'ensemble de leurs métiers (courrier, banque, colis, réseau des points de contacts, outils numériques, assurances…) sont guidés par une même ambition : devenir la première plateforme européenne du lien et des échanges, humaine et digitale, verte et citoyenne, au service de ses clients dans leurs projets, et de la société toute entière dans ses transformations sociétales, économiques et écologiques. Son rapprochement avec le Caisse des Dépôts permet d'exploiter les synergies sur des projets relatifs à la lutte contre les fractures territoriales, la logistique urbaine, la transformation numérique des territoires, la transition énergétique et écologique, les services à la personne et la silver économie.

Le groupe La Poste est également présent dans 63 pays, sur les 5 continents [1].

Sa filiale de bancassurance, La Banque Postale née en 2006 avec une vocation citoyenne, porte ses valeurs de confiance, de proximité et d'accessibilité. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner 20 millions de clients personnes physiques et morales avec une gamme complète accessible à tous (banque de détail, banque de financement et d'investissement, assurances…). Banque citoyenne, La Banque Postale est aussi un investisseur responsable mobilisé en faveur d'une « transition juste ». Ses performances extra-financières, reflets de son ambition de devenir la référence mondiale de la finance durable, en témoignent [2].

En devenant l'actionnaire unique du groupe CNP Assurances en 2022, La Banque Postale a poursuivi sa construction de bancassureur international d'envergure.

CNP Assurances de son côté renforce sa solidité, son ancrage citoyen et responsable et accède à de nouvelles potentialités de développement, en tant qu'assureur de biens et de personne, membre du pôle financier public français.

(1) *Plus de précisions dans le Document d'Enregistrement Universel du groupe La Poste*
(2) *Cf La Banque Postale, « Rapport intégré 2022 »*

## 1.2 Un modèle d'affaires robuste et agile

**Au cœur du modèle d'affaires du groupe CNP Assurances [1]**

### Défis et solutions

**Dans un environnement de marché incertain**
Diversifier le mix d'activités vers les unités de compte et les activités de risques

**Dans un marché européen mature**
Trouver des relais de croissance et de nouveaux partenariats, en particulier à l'international

**Face aux attentes accrues des clients**
Faciliter tous les parcours de vie en combinant humain et digital

**Face à l'urgence écologique**
Optimiser l'impact des investissements et des offres sur le climat et la biodiversité

### Atouts

**36 millions d'assurés** en protection des biens et des personnes et **14 millions** en épargne/retraite dans le monde

**L'expertise pointue des 6 966 collaborateurs**
tant en matière d'assurance que d'investissement

**Des partenariats bancaires de long terme**
avec des perspectives scellées jusqu'en 2030, 2036 voire 2046

**Des partenaires distributeurs diversifiés**

**Des positions fortes**
en France, en Italie et au Brésil

**Le rapprochement avec La Banque Postale**
porteur de diversification et d'innovation

**Une situation financière solide**
confortée par l'appartenance au pôle financier public

**Stratégie** → **Renforcer les fondamentaux, développer des leviers**

*(1) Périmètre CNP Assurances Holding*
*(2) Périmètre CNP Assurances SA France (Epargne/retraite)*
*(3) Versés par CNP Assurances SA*

**« Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie. »**

## LA RAISON D'ÊTRE

### Activités

**Assureur et investisseur responsable**

**Mutualiser**
les risques pour rendre l'assurance accessible au plus grand nombre

**Augmenter**
les impacts positifs et réduire les impacts négatifs des investissements et des offres pour une société inclusive et durable

**Sécuriser**
les primes et l'épargne des assurés dans le temps

**Garantir**
dans la durée la couverture des risques

### Création de valeur

**Clients**
- augmentation des rendements des contrats d'assurance vie en euros de 93 cts, avec un taux moyen de **2,52%**[2] en 2023

**Partenaires**
- **4,1 Md€** de commissions versées[1]

**Collaborateurs**
- **0,7 Md€** de salaires versés[1]

**Actionnaire et investisseurs**
- **1,9 Md€** de dividendes[3] et **0,2 Md€** d'intérêts versés[1]

**Société**
- **0,7 Md€** d'impôt sur les sociétés payé[1]

**Planète**
- **27,7 Md€** d'encours d'investissements verts[1]

**de croissance et de diversification, et transformer le modèle**

# 1.3 Un profil de risques équilibré

La gestion des risques vise à sécuriser la prise de décision et les processus du groupe CNP Assurances. Elle s'attache à mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour de la gestion et de la surveillance des principaux risques afin de préserver la valeur du Groupe.

## Sept familles de risques

Les principaux risques auxquels le groupe CNP Assurances est exposé sont inhérents à la nature de ses activités et à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel elles s'exercent.

### 1 Risques stratégiques et business

Risque de pertes de valeur lié à des difficultés de mise en œuvre de la stratégie du Groupe ou à la réalisation de son business plan.

### 2 Risques de crédit et de contrepartie

Risque de pertes engendrées par la possibilité de non-paiement des engagements d'une contrepartie.

### 3 Risques de marché et de gestion actif/passif

Risques liés aux taux d'intérêt, risque lié à la valorisation et au rendement des actions.

### 4 Risques de liquidité

Risque d'incapacité à disposer de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements à court terme : paiement des sinistres, rachats de contrats ou autres engagements financiers.

### 5 Risques techniques d'assurance

Risque de pertes résultant d'une évolution défavorable de la valeur des engagements d'assurance par rapport aux montants perçus, résultant d'une mauvaise estimation de la tarification, de la sinistralité, et/ou de rachat par l'assuré de ses contrats d'assurance.

### 6 Risques opérationnels

Risques liés à une inadéquation ou une défaillance attribuable à des procédures, aux personnels, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

### 7 Risques ESG

Risques d'impact financier négatif sur le Groupe découlant des impacts actuels ou futurs des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sur ses clients/contreparties ou ses actifs investis.

Le profil de CNP Assurances se caractérise par la prédominance de deux risques : **les risques de marché** (44 % du SCR [1] à fin 2023) liés aux taux d'intérêt eu égard à l'importance des engagements avec garanties en Euro, et **les risques cyber et les risques liés aux partenariats.** Le modèle d'affaires du Groupe repose en grande partie sur la pérennité des partenariats actuels et sur sa capacité à en nouer de nouveaux.

## Une double évaluation

Les risques sont évalués chaque année, dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des risques du conglomérat financier La Banque Postale. Elle conjugue deux approches :

- **une approche quantitative** *via* l'estimation de l'impact de réalisation du risque sur le taux de couverture ou le résultat du Groupe ;
- **une approche qualitative,** dite « à dire d'expert », qui peut tenir compte de la fréquence d'occurrence du risque ainsi que des aspects relatifs à l'image, à l'humain (préjudice physique ou moral), aux aspects réglementaires et juridiques ou tout autre élément pertinent.

Les risques sont présentés en cotation résiduelle, qui peut être « faible », « modérée », « majeure » ou « critique ». Elle résulte de la notation brute, atténuée des actions de remédiation mises en place pour encadrer le risque.

**Les cotations de 2023** sont globalement à la hausse par rapport à 2022, notamment en raison de la pression des taux en France comme en Italie et de la volatilité accrue des fonds propres qu'implique la norme IFRS 17.

**Les risques sont également évalués** dans le cadre de l'ORSA [2]. Ce processus continu de gestion des risques coordonne et consolide l'ensemble des processus relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage et l'information des risques.

**Les résultats de l'évaluation ORSA** font l'objet d'un rapport annuel à destination de l'Autorité de régulation. En cas d'évolution significative du profil de risque, il est actualisé de façon ponctuelle.

(1) *Solvency Capital Requirement : Capital de Solvabilité requis*
(2) *Own Risk and Solvency Assessment : évaluation interne des risques et de la solvabilité*

## Une gestion des risques à tous les niveaux

### Le conseil d'administration

**définit les orientations stratégiques** en matière de gestion des risques, en s'appuyant éventuellement sur le comité des risques. Il valide en particulier l'appétence aux risques de CNP Assurances et le calcul annuel du besoin global de solvabilité.

### La direction générale

**pilote le dispositif de gestion des risques.**

### Le comité des risques Groupe

**est l'instance faîtière de la chaîne de gestion des risques,** il est responsable de la validation du cadre de prise de risques, de la surveillance globale des risques et de la préparation des dossiers présentés au conseil d'administration.

### La direction des risques Groupe

**anime le dispositif de gestion des risques** requis par la réglementation Solvabilité 2. Le directeur des risques rapporte au directeur général de CNP Assurances. Il est rattaché fonctionnellement au directeur des risques du groupe La Banque Postale, dans le cadre de la gestion intégrée des risques au sein du conglomérat.

## Un processus de contrôle interne éprouvé

Le dispositif de contrôle interne consiste en une évaluation permanente des risques opérationnels et en des contrôles de premier et deuxième niveaux au sein des métiers. Les fonctions de contrôle clés - gestion des risques, conformité et audit interne - se réunissent régulièrement pour coordonner leurs actions.

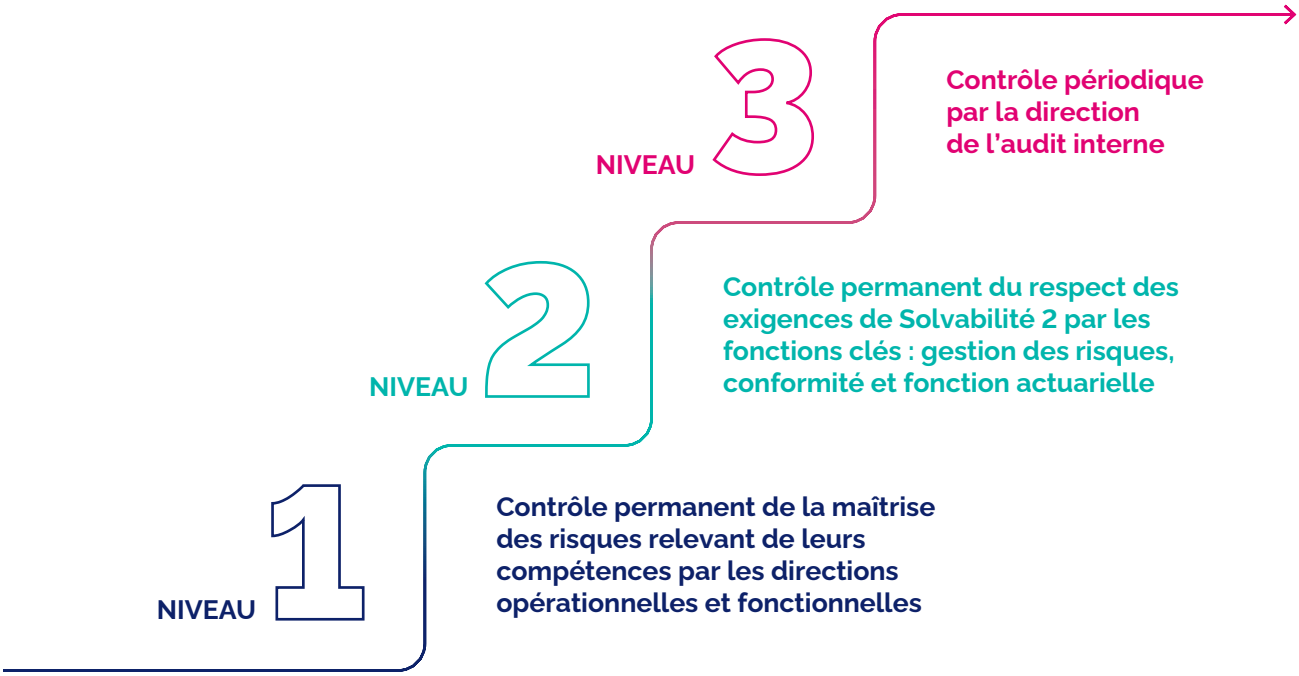


**Pour en savoir plus :**

Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) disponible sur **www.cnp.fr**

## 1.4 Résultats et notations [1]

Depuis 2023, CNP Assurances considère globalement sa performance, mettant ses performances financières et extra-financières sur un pied d'égalité. Les nouvelles normes comptables IFRS 9/17 sont appliquées aux comptes 2023.

### 1.4.1 Financier

**1 717 M€**

**Résultat net part du Groupe (RNPG)**

(variation + 47 % vs 2022)

**19 035 M€**

**Marge sur services contractuels (CSM)**

(variation + 10 % vs 2022)

#### Une activité soutenue par la France

Répartition du chiffre d'affaires par partenaire distributeur

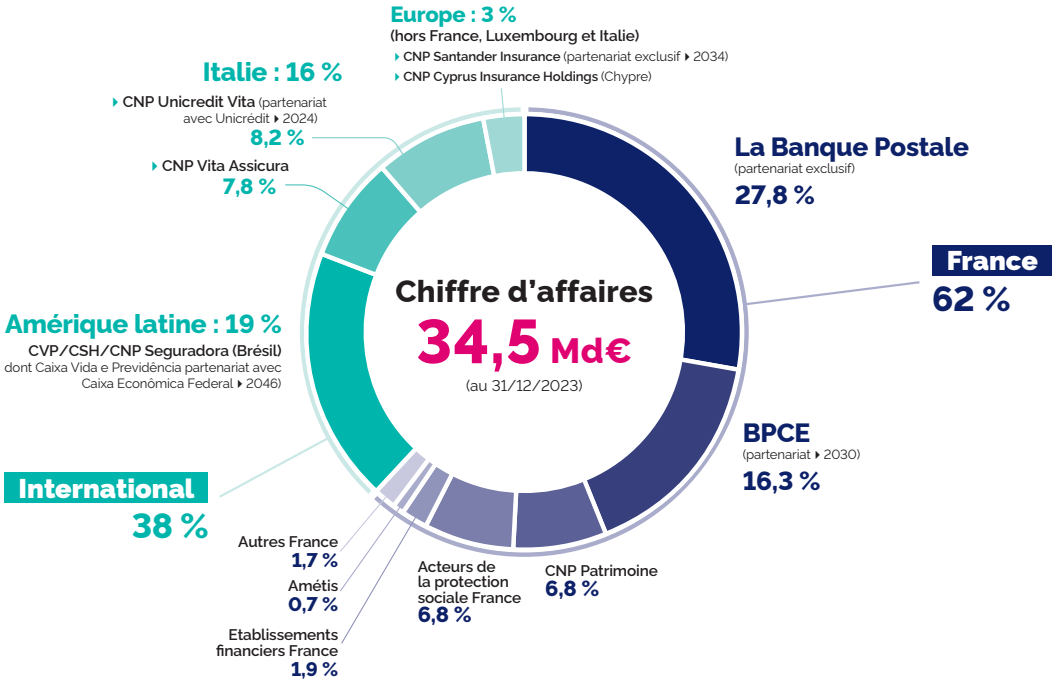


(1) *Périmètre CNP Assurances SA et ses filiales*

**19,1 Md€**

**Capitaux propres**

(variation + 1,6 % vs 2022)

**31,3 Md€**

**Patrimoine économique** [1]

(variation + 5 % vs 2022)

**250 %**

**Taux de couverture SCR**

(variation + 20 pts vs 2022)

## Notations financières

La mise en place de la norme IFRS n'impacte pas la résilience de l'entreprise. En 2023, les grandes agences de notation ont confirmé la notation de solidité financière de CNP Assurances SA et de ses filiales.

| S&P Global Ratings | FitchRatings | Moody's |
|---|---|---|
| **A+** Perspective négative [2] (janvier 2024) | **A+** Perspective stable (février 2024) | **A1** Perspective stable (juin 2023) |
| **A-** Notation des titres subordonnés Tier 2 et Tier 3 | **BBB+** Notation des titres subordonnés Tier 2 et Tier 3 | **A3** Notation des titres subordonnés Tier 2 et Tier 3 |
| **BBB+** Notation des titres subordonnés Restricted Tier 1 | **BBB-** Notation des titres subordonnés Restricted Tier 1 | **Baa2** Notation des titres subordonnés Restricted Tier 1 |

(1) *Le patrimoine économique est constitué des capitaux propres et de la CSM nette, qui représentent conjointement la somme des richesses accumulées et des richesses futures projetées*

(2). *Perspective de stable à négative le 7 décembre 2022*

## 1.4.2 Extra-financier

Les engagements de CNP Assurances vis-à-vis de ses parties prenantes sont déclinés en indicateurs extra-financiers intégrés à la performance globale [1].

### Une action résolue en faveur de l'environnement...

**Investissements verts**

+ 7,4 % vs 2022

2022
**25,2 Md€**

2023
**27,2 Md€**

**Empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements** [2]

- 14,5 % vs 2022

2022
**55 $kgCO_2e/k€$**

2023
**47 $kgCO_2e/k€$**

### Notations extra-financières

| MSCI | S&P Global SAM | ShareAction |
|---|---|---|
| **AA** | **57/100** | **BBB** |
| 10e sur 80 assureurs vie dans le monde | 31e sur 236 assureurs dans le monde | 3e sur 39 assureurs vie dans le monde |

(1) *Indicateurs périmètre CNP Assurances SA et ses filiales excepté Empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements, Mesure de biodiversité de notre patrimoine forestier, Encours d'investissements à impact et Part d'achat inclusifs, périmètre CNP Assurances SA et ses filiales France*

(2) *Actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct*

## ... et de toutes nos parties prenantes

**+ 55** — **Niveau de recommandation (Net Promoter Score) par nos partenaires distributeurs**
sur un périmètre élargi aux filiales internationales vs 2022

**100 %** — **Indice d'égalité femmes-hommes**

**2,3/5** — **Taux d'effort du client en France**
légère hausse en France, périmètre élargi à l'international

**28 %** — **Part d'achats inclusifs** (TPE, PME, économie sociale et solidaire, ...)
stable

**11 %** — **Parmi les 11 % d'entreprises du secteur de l'assurance les mieux notées d'un point de vue ESG** [1]
+ 1 pt vs FY 2022

**+** — **L'ensemble des indicateurs ainsi que leurs cibles sont à retrouver dans le chapitre 5**

SUSTAINALYTICS

**Risque faible**

19e sur 300 assureurs dans le monde

CDP
DRIVING SUSTAINABLE ECONOMIES

**A-**

Parmi les 21 % d'entreprises du secteur financier qui atteignent le niveau Leadership [2]

(1) *Suite au retrait de la cote de l'action CNP Assurances ESG de CNP Assurances. Le positionnement relatif de CNP Assurances par rapport au secteur de l'assurance est désormais calculé en moyenne sur 3 agences (MSCI, Sustainalytics, S&P Global CSA) vs. 5 agences précédemment. Par cohérence, l'historique de l'indicateur a été recalculé sur ces 3 agences*

(2) *Notation moyenne du secteur financier : B*

# Ambitieux

Être l'assureur le plus utile pour chacune de ses parties prenantes, c'est l'ambition de CNP Assurances. En 2023, de premières actions concrétisent les engagements pris envers chacune d'elles P22 et la stratégie de développement partagée guide les équipes P24, portée par une gouvernance experte, à l'échelle internationale P26.

## 2.1 La raison d'être en action

"Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, **nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable** en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie."

## **1 engagement fort** pris envers chacune des **6 parties prenantes**

## **Des objectifs** mesurés via **16 indicateurs chiffrés**

**Niveau d'engagement et de bien-être au travail :** élargissement du périmètre à l'international avec un excellent niveau de **91/100**

**Baisse de 56 % de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements** entre 2019 et 2023, allant au-delà de l'objectif NZAOA [1] de - 25 % entre 2019 et 2024

**3** nouveaux produits améliorant **l'accès à l'assurance des populations vulnérables** créés en 2023

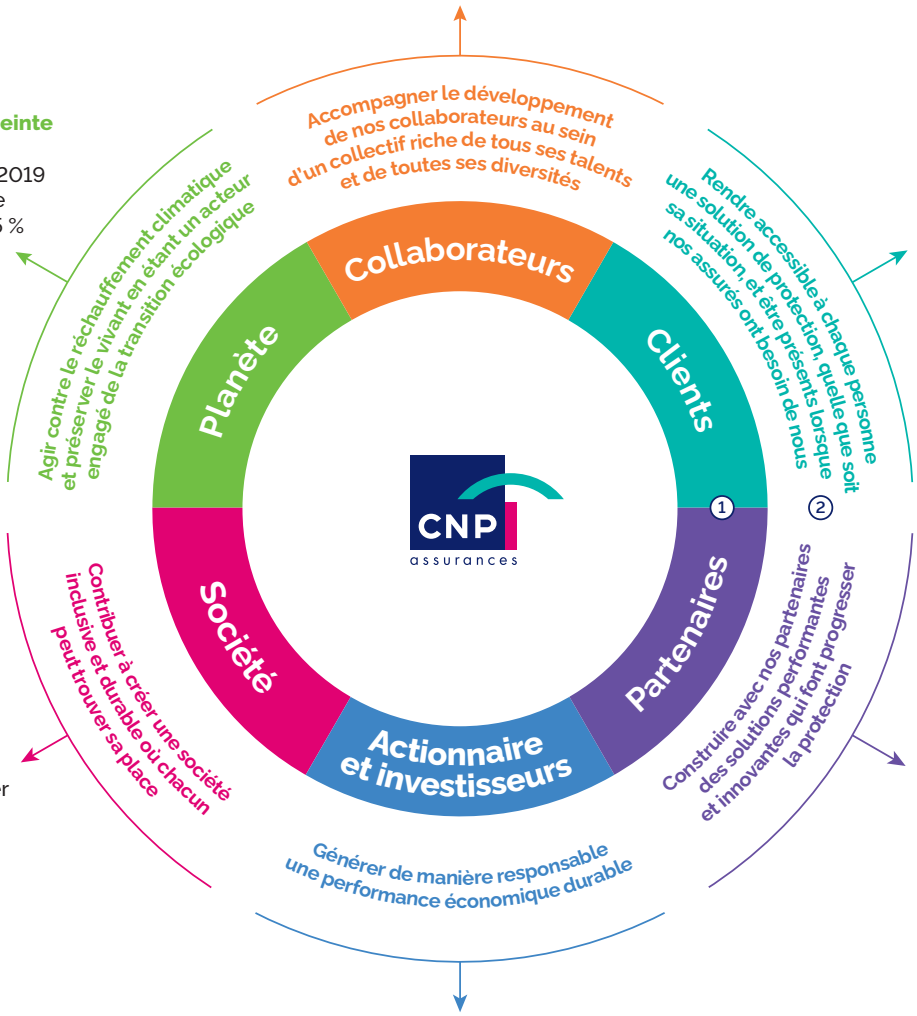


**Soutien du film à impact « We have a Dream »** et plan d'actions avec des associations pour changer le regard sur le handicap

**Lancement de CNP Alysés,** la plateforme digitale dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine indépendants et à leurs clients

**88** investisseurs ont souscrit l'obligation subordonnée durable (500 M€) émise par CNP Assurances et destinée à **financer exclusivement des actifs verts et/ou sociaux**

(1) *Net Zero Asset Owner Alliance*

① Parties prenantes ② Engagements ③ Un exemple de réalisation

## 2.2 Une stratégie de développement réaffirmée

Pour devenir l'assureur le plus utile à l'ensemble de ses parties prenantes, en renversant la perception de l'utilité de son métier et repoussant les limites de l'assurance, CNP Assurances a poursuivi en 2003 sa transformation et s'appuie sur une stratégie ambitieuse et partagée.

### Des évolutions structurantes

**Assureur complet, de biens et de personnes**
grâce au **regroupement de l'ensemble des activités assurantielles** de La Banque Postale au sein de CNP Assurances Holding et à l'intégration des 900 collaborateurs porteurs de ces expertises métiers.

**Un groupe international**
présent **en Europe et en Amérique latine,** qui conforte sa croissance, à côté de ses partenariats exclusifs, en modèle ouvert au Brésil et en Italie, son 2e marché européen.

**Une entreprise intégrée**
forte d'une animation des filières métier à l'échelle internationale, qui favorise le partage des meilleures pratiques entre pays et *business units* pour **maximiser l'innovation et la satisfaction des clients et partenaires.**

L'ambition de CNP Assurances :

**Être l'assureur le plus utile à chacune de ses parties prenantes**

# Trois leviers stratégiques

## 1

### Renforcer les fondamentaux

- Adapter le modèle épargne/retraite individuelle au contexte des taux et aux enjeux de durabilité
- Consolider les positions en assurance emprunteur, en optimisant le modèle industriel
- Renforcer notre partenariat avec Caixa Econômica Federal

## 2

### Développer des leviers de croissance et de diversification

- Mettre à profit la force de notre partenariat avec La Banque Postale
- Développer les segments du haut de gamme et de la protection sociale
- Activer des relais de croissance supplémentaires en Europe et Amérique latine

## 3

### Transformer le modèle

- Renforcer la singularité définie par la raison d'être
- Repousser les limites de l'assurabilité
- Développer le modèle à très haute valeur ajoutée pour être indispensables dans la chaîne de valeur des clients et partenaires

### Un plan stratégique en 11 chantiers

Pour réaliser son ambition, CNP Assurances a défini un plan stratégique avec 11 chantiers participatifs à l'échelle du Groupe, organisés autour des 3 grands leviers stratégiques :

**#PrioriteRenforcement #PrioriteDeveloppement #prioritetransformation**

Ces chantiers sont l'occasion de croiser les expériences et expertises des collaborateurs dans les différents métiers et pays.

## 2.3 Une gouvernance experte

La gouvernance de CNP Assurances, l'organisation de ses instances (conseil d'administration et ses comités spécialisés) et de leurs domaines de compétences respectifs, sont principalement régis par les statuts de CNP Assurances et le règlement intérieur du conseil d'administration (voir chapitre 6 « Gouvernement d'entreprise »).

Outre les normes légales et réglementaires applicables en vertu de son statut de société d'assurance, notamment Solvabilité 2, CNP Assurances applique dans le fonctionnement de ses instances les recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF et celles de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les fonctions de présidente du conseil d'administration et de directrice générale sont dissociées : la distinction est ainsi claire entre les fonctions d'orientation stratégique et de contrôle qui relèvent des compétences du conseil d'administration, et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

### 2.3.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration définit la stratégie, détermine les grandes orientations de l'activité, arrête les comptes annuels, veille à la qualité de l'information fournie au marché et peut se saisir de tout sujet affectant la bonne marche de l'entreprise.

Plus qu'une instance de contrôle, le conseil d'administration est un partenaire de la direction générale avec laquelle il échange collégialement sur la mise en œuvre concrète des orientations stratégiques du Groupe.

#### Cartographie de la compétence collective

Une évaluation des compétences du conseil d'administration a été réalisée en 2023. Elle portait sur des domaines d'expertise liés à Solvabilité 2, ainsi que sur des critères ESG.

La synthèse des évaluations réalisées par chaque membre du conseil d´administration permet d´établir la cartographie de la compétence collective suivante, pour l´année 2023 :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Marchés de l'assurance et marchés financiers | Stratégie de l'entreprise et son modèle économique | Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance | Analyse financière et actuarielle | Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance |
| **89,47 %** | **94,74 %** | **91,23 %** | **71,93 %** | **82,46 %** |
| Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement | Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance | Ressources humaines | Technologie de l'information | International |
| **77,19 %** | **75,43 %** | **80,70 %** | **73,68 %** | **82,46 %** |

### 2.3.2 La direction générale et le comité exécutif

Le conseil d'administration nomme le directeur général, fixe les limitations de ses pouvoirs et lui délègue certaines de ses prérogatives. Le 11 janvier 2024, il a ainsi nommé Marie-Aude Thépaut directrice générale, en succession de Stéphane Dedeyan devenu président du directoire de La Banque Postale.

La directrice générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de CNP Assurances. Sous son autorité, le comité exécutif assure le pilotage opérationnel de CNP Assurances et met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le conseil d'administration.

Le comité exécutif est un organe de réflexion, de coordination, de partage des initiatives et de suivi des projets transversaux. Il associe, au sein d'une structure interne, un très large éventail de compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles : autour de la directrice générale et du directeur général adjoint, il regroupe les directrices et directeurs des cinq *Business Units* [1] ainsi que les directrices et directeurs de la transformation stratégique, des risques Groupe, des ressources humaines Groupe, du dialogue parties prenantes, de la communication et du mécénat, et de l´expérience client, des services numériques et de la donnée.

Il veille aux résultats et aux équilibres financiers du Groupe, élabore les plans d'action à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, essentiels à la bonne gouvernance de l'entreprise. Il porte par ailleurs une attention très forte aux enjeux RSE et à leur mise en œuvre opérationnelle.

Quatre « fonctions clés » Groupe (gestion des risques, vérification de la conformité, actuariat et audit interne) sont rattachées à la directrice générale. Elles sont régulièrement invitées à intervenir au conseil d'administration, pour permettre à celui-ci d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.

(1) *Cf. « 3.1.2- 5 Business Units au service du développement de CNP Assurances SA », page .27*

# Composition du conseil d'administration au 27 février 2024

## 15 Administrateurs

**7 administrateurs proposés par La Banque Postale**

Yves Brassart
Stéphane Dedeyan [1]
Sonia de Demandolx [2] [3]
La Banque Postale représentée par Perrine Kaltwasser
Christiane Marcellier [2] [3]
Sophie Renaudie [1]
Philippe Wahl

**1 administrateur proposé par BPCE**

Nicolas Namias

**2 administrateurs représentant les salariés**

Chahan Kazandjian
Gaëlle Martinet

**3 administratrices indépendantes [4]**

Véronique Weill
Amélie Breitburd
Rose-Marie Van Lerberghe

**2 administratrices**

Marcia Campbell
Stéphane Pallez

### Assistent également aux réunions du conseil :

**Marie-Aude Thépaut**, directrice générale,
**Thomas Béhar**, directeur général adjoint, second dirigeant effectif,
**Corinne Foy**, secrétaire du conseil d'administration,
**Nedjama Hamani**, représentante du comité social et économique.

### Les commissaires aux comptes :

**Mazars**, représenté par Jean-Claude Pauly
**KPMG S.A.**, représenté par Pierre Planchon et Anthony Baillet

**12** réunions

**93 %** Taux de participation

**2h40** Temps moyen de réunion

### Profil des administrateurs
Présentation synthétique du conseil d'administration

**69,23 %** Taux de féminisation [5]

**27,3 %** Taux d'indépendance [5]

**58 ans** Âge moyen

(1) *Ratification de la cooptation soumise à l'assemblée générale du 23 avril 2024*
(2) *Administratrice proposée par La Banque Postale sans en être salariée ni mandataire sociale*
(3) *Renouvellement soumis à l'assemblée générale du 23 avril 2024*
(4) *Au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF*
(5) *Exclusion des deux administrateurs représentant les salariés dans les calculs, conformément aux articles 10.3 du code AFEP-MEDEF et L. 225-27-1 du code de commerce*

# Utile

Utile à ses partenaires et à leurs clients, CNP Assurances déploie son organisation pour servir le modèle à très haute valeur ajoutée qu'elle propose à ses partenaires P28 confortant ses positions en France, en Europe et en Amérique latine P32. Avec pour vocation de maximiser son utilité et de répondre aux grandes transitions, CNP Assurances confirme sa capacité à innover P36 ainsi que l'orientation de ses investissements vers une économie inclusive et durable P38.

## 3.1 Au plus près des besoins des partenaires

La stratégie de développement du groupe CNP Assurances s'inscrit lisiblement dans son organisation : les expertises métiers qui lui permettent de proposer des offres compétitives, innovantes et personnalisées à ses partenaires de long terme ou en modèle ouvert multi-partenarial ; ses ancrages forts sur ses marchés domestique et internationaux, au travers de nombreuses filiales ou joint-ventures avec des acteurs locaux complémentaires.

### 3.1.1 Une organisation reflet des expertises métiers et marchés

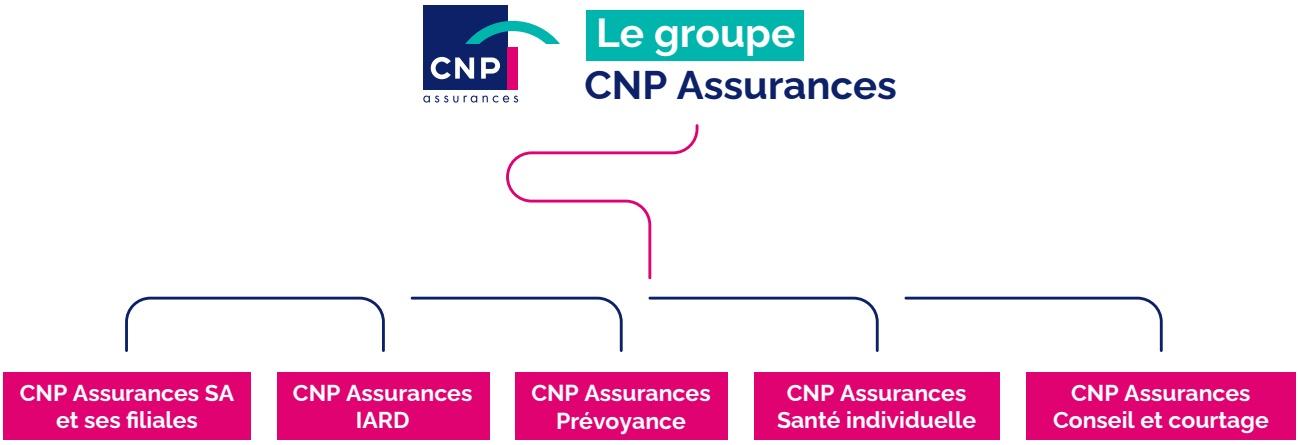

## 3.1.2 5 *Business Units* au service du développement de CNP Assurances SA

### Pôle des activités et relations stratégiques avec le groupe La Banque Postale

- Le laboratoire des innovations produits et process

### BU Europe

- En Italie, UniCredit et les partenaires en modèle ouvert
- Dans 16 pays d'Europe, Santander Consumer Finance

### BU Amérique latine

- Au Brésil : Caixa Econômica Federal et les partenaires en modèle ouvert via CNP Seguradora
- En Argentine : Banco Credicoop et Banco Provincia

### BU partenariats France et réseau Amétis

- BPCE
- Plus de 100 acteurs de la protection sociale
- Plus de 200 acteurs du crédit immobilier
- Le réseau de proximité de CNP Assurances

### BU Ingénierie et clientèle patrimoniale

- 40 acteurs en épargne patrimoniale

## 3.1.3 Principales filiales d'assurance

### Nos principales filiales d'assurance en Europe (1)

*détenues à 100 % ou en partenariat*

**FRANCE**

- **CNP Caution** 100 %
- **Filassistance International** 100 %
- **Arial CNP Assurances** 40 %
- **CNP Retraite** 100 %

**ITALIE**

- **CNP UniCredit Vita** 51 %
- **CNP Vita Assicura** 100 %

**IRLANDE**

- **CNP Europe Life** 100 %
- **CNP Santander Insurance Europe** 51 %
- **CNP Santander Insurance Life** 51 %
- **CNP Santander Insurance Services Ireland** 51 %

**CHYPRE/GRÈCE**

- **CNP Cyprus Insurance Holdings** 100 %

**LUXEMBOURG**

- **CNP Luxembourg** 100 %

CNP Assurances a conclu des pactes d'actionnaires relatifs aux sociétés Arial CNP Assurances, CNP Santander Insurance Europe, CNP Santander Insurance Life, CNP Santander Insurance Services Ireland et CNP UniCredit Vita.

Une présentation plus exhaustive des principales filiales de CNP Assurances est présente dans les notes 5.5 et 5.9 des comptes consolidés.

Sur les risques auxquels CNP Assurances SA est exposée, voir les notes 25 à 27 des annexes aux comptes consolidés et le chapitre 2 du présent document.

Les partenariats stratégiques et les positions de marché en Amérique latine et en Europe hors de France sont détaillés pages 32 et 33.

*(1) Au 1er janvier 2024*

# Nos principales filiales d'assurance en Amérique latine

*détenues à 100 % ou en partenariat*

**BRÉSIL**

- **CNP Seguros Holding Brasil**
  51,75 %
- **Caixa Vida e Previdência**
  40 % (1) et 51 % (2)
- **Caixa Consórcios**
  25 % (1) et 50,01 % (2)
- **CNP Assurances Latam Holding**
  (CNP Capitalização, Previsul, Odonto, Empresas, CNP Consórcio)
  100 %

**ARGENTINE**

- **CNP Assurances Compañia de Seguros**
  76,47 %

Les dirigeants de CNP Assurances n'exercent pas les mêmes fonctions exécutives dans les principales filiales du Groupe. La présidente Véronique Weill et la directrice générale Marie-Aude Thépaut sont administratrices des filiales brésiliennes CNP Seguros Holding Brasil et Holding XS1 (Caixa Vida e Previdência).

Pour CNP Seguros Holding Brasil, Holding XS1, XS5 Administradora de Consórcios et CNP Assurances Compañía de Seguros, CNP Assurances a conclu des pactes d'actionnaires.

Une présentation plus exhaustive des principales filiales du groupe CNP Assurances est présentée dans les notes 5.5 et 5.9 des comptes consolidés.

Sur les risques auxquels le groupe CNP Assurances est exposé, voir les notes 25 à 27 des annexes aux comptes consolidés et le chapitre 2 du présent document. Les partenariats stratégiques et nos positions de marché en Amérique latine et en Europe hors de France sont détaillés pages 32 et 33.

*(1) Pourcentage de détention directe et indirecte du capital de chaque filiale*
*(2) Pourcentage de détention des droits de vote*

## Un modèle d'affaires à très haute valeur ajoutée

### Deux principes

**Être force de proposition pour contribuer au business de nos partenaires** en termes d'innovations produits, services et d'expérience client. assemblage d'expertises sur mesure et un relationnel irréprochable.

**S'insérer dans le modèle relationnel de chaque partenaire,** de la banque en ligne répondant à des besoins standardisés, à la banque privée exigeant un assemblage d'expertises sur mesure et un relationnel irréprochable.

### Un socle commun robuste

Système d'information agile :

- client au centre avec vision de bout en bout et expérience utilisateur intuitive
- dématérialisation de tous les flux
- organisation du travail responsabilisante entre les équipes
- management en soutien

### Des briques complémentaires optionnelles

Des services personnalisés combinant solutions digitales et services relationnels à forte valeur d'usage pour les partenaires et le client.

**Simplification de l'expérience client**

IA, Big Data, Bots, Signature électronique, Identité et certification numérique, …

**Excellence relationnelle**

Centres d'appels et de gestion (Vente et souscription, vie du contrat, prestations, …)

**Data et Business intelligence**

Benchmarks, score de ciblage, analyses marketing,

### Un cadre déclinable

Modèle d'affaires **défini par le partenaire** « marque blanche »
(ex : BPCE, Bourso Bank)

Modèle d'affaires **défini par CNP Assurances**
(ex : réseau Amétis)

Modèle d'affaires **défini conjointement**
(ex. LBP/CNP Assurances)

Modèle d'affaires **qui combine approche du partenaire et offre de Solutions** CNP Assurances
(exemple : courtage)

# 3.2 Un modèle multi-partenarial et international, résilient et performant

L'année 2023 marque la finalisation du regroupement des activités assurantielles du pôle financier public au sein du groupe CNP Assurances. L'expertise de CNP Assurances et la connaissance fine de ses partenaires, de leurs marchés et clients permettent de proposer des offres adaptées aux attentes et besoins des assurés, désormais à la fois en assurance de biens et de personnes.

Cet élargissement de la gamme d'offres de CNP Assurances produit ses premiers résultats et ouvre des perspectives en France, dans les possibilités offertes par la force du partenariat de distribution avec La Banque Postale. Il est aussi porteur de nouvelles opportunités à l'international, à terme, avec les partenaires exclusifs de CNP Assurances comme avec ceux du modèle ouvert.

En effet, les performances de CNP Assurances reposent sur les deux continents sur lesquels elle est installée sur la duplication et le déploiement de son modèle singulier de développement.

### Un puissant acteur de l'assurance internationale

**1er** en assurance emprunteur en France [1]

**2e** en assurance vie en France [2]

**3e** assureur brésilien [3]

**5e** assureur européen [4]

## 3.2.1 Positions sur le marché français

Sur le marché français, à fin 2022, opéraient 664 organismes agréés [5]. L'assurance de personnes représente près de 74 % du marché total de l'assurance [2] CNP Assurances distribue ses produits *via* :

- deux grands réseaux bancaires partenaires historiques : La Banque Postale et le groupe BPCE ;
- des courtiers, mutuelles et institutions de prévoyance (WTW, Verlingue, Henner, MGEN, MGEFI, Malakoff Humanis, AG2R La Mondiale, Klesia…) ;
- des partenariats non exclusifs notamment dans le domaine patrimonial (Edmond de Rothschild Assurances et Conseil, Louvre Banque Privée, UBS, Société Générale Private Banking, Teora etc.).

### Acteur majeur de l'assurance vie et de la retraite supplémentaire

En France, le marché de l'assurance vie et capitalisation reste concentré et dominé par les bancassureurs qui devancent les assureurs traditionnels et les mutualistes.

En 2022, les cinq premiers acteurs, dont CNP Assurances, détenaient plus de 54 % du marché. CNP Assurances est le deuxième acteur en assurance-vie avec près de 10,5 % du marché, stable par rapport à 2021 [2].

Sur le **marché de la gestion privée,** CNP Assurances développe des offres innovantes pour de multiples partenaires distributeurs (banques privées et à réseaux, *family offices,* sociétés de gestion privée, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine indépendants) *via* notamment CNP Patrimoine.

Sur le **marché de la retraite supplémentaire,** Arial CNP Assurances, filiale commune avec AG2R La Mondiale et détenue à 40 % par CNP Assurances, est le seul assureur dédié à la retraite supplémentaire en France [6].

Spécialiste de la retraite collective, elle accompagne les entreprises en matière de stratégie sociale et d'engagements de très long terme. Elle conçoit, commercialise et gère tout type de dispositif lié à la retraite : plan d'épargne retraite, régimes à prestations définies, assurance vie collective article 82, gestion/externalisation des passifs sociaux. Arial CNP Assurances est leader des Plans d´Epargne Retraite d´entreprises, avec 18,7 % de parts de marché.

**10,4 %**
de parts de marché en assurance vie

**16 900**
clients entreprises en retraite supplémentaire

*(1) « Assurance emprunteur, le classement 2023 », L'Argus de l'Assurance, 8 septembre 2023*
*(2) « L'Assurance française - Données clés 2022 », France Assureurs, septembre 2023*
*(3) Données SUSEP, l´autorité de contrôle brésilienne du marché de l´assurance, rapport mensuel de décembre 2023*
*(4) Bloomberg, février 2024, position en termes de taille d'actifs au bilan*
*(5) « 2022 - Les chiffres du marché Français de la banque et de l´assurance », ACPR Banque de France, octobre 2023*
*(6) Au 31 décembre 2023, source Arial CNP Assurances*

## Leader de l'assurance emprunteur [1]

En 2022, CNP Assurances était une nouvelle fois leader en France sur le marché de l'assurance emprunteur. CNP Assurances est partenaire de plus de 200 établissements financiers, courtiers, acteurs de l'économie sociale et mutuelles, qui proposent des contrats collectifs ou individuels. CNP Assurances offre un large choix de garanties (décès, incapacité de travail, invalidité, perte d'emploi, budget, services d'accompagnement ou d'assistance) qui assurent une protection élargie des emprunteurs. Les parcours digitalisés en souscription comme en prestation offrent aux assurés un accès multicanal et simplifient leurs opérations. CNP Assurances est en pointe sur les sujets d'inclusion et d'assurabilité des emprunteurs, notamment *via* ses actions au sein de la Commission AERAS [2] ou sa « Garantie Aide à la Famille » dans le cadre de prêts immobiliers par exemple [3].

**2,3 Md€**
de chiffre d'affaires
en assurance emprunteur
(sur un marché de 11 Md€) [4]

## Acteur historique de la prévoyance

CNP Assurances distribue ses produits de prévoyance sur deux marchés distincts : celui de la prévoyance collective (par exemple lorsqu'une entreprise souscrit pour ses salariés une assurance décès, incapacité/invalidité) et celui de la prévoyance individuelle (lorsqu'un particulier s'assure directement auprès de CNP Assurances *via* l'un de ses partenaires distributeurs).

Sur le marché de la **prévoyance collective,** CNP Assurances a été l'un des premiers assureurs à se préoccuper des enjeux de dépendance. Le Groupe est l'un des leaders en dépendance collective et propose une gamme de produits à adhésion obligatoire ou facultative, permettant d'anticiper les besoins financiers et d'accompagnement en cas de perte d'autonomie. Sur le périmètre public, CNP Assurances est historiquement l'assureur majeur en garantie statutaire prévoyance des agents des collectivités locales.

Par ailleurs, MFPrévoyance, détenue à 100 % par CNP Assurances depuis 2021 et dont les activités ont été intégrées à CNP Assurances SA au 1er janvier 2024, assure des offres prévoyance destinées aux agents de la fonction publique d'état et complète ainsi les expertises de CNP Assurances, au service de sa stratégie de développement de la protection sociale.

En **prévoyance individuelle,** le groupe CNP Assurances dispose d'une gamme complète de produits couvrant l'ensemble des besoins en matière de protection contre les aléas de la vie (temporaire décès, obsèques, dépendance) et offre une large gamme de services complétant les prestations financières.

**2,2**
millions d'assurés
en prévoyance

**10,2 %**
de parts de marché en
dépendance individuelle [5]

## Acteur de l'assurance-santé

Le groupe CNP Assurances propose des couvertures complémentaires santé aux entreprises, distribuées par le grand courtage essentiellement et intervient comme réassureur sur des accords de branche ou de partenaires courtiers.

Sur le marché individuel, son activité repose essentiellement sur des offres d'assurance complémentaire santé et d'assurance « en cas de coups durs » distribuées par les réseaux de La Banque Postale *via* sa filiale CNP Assurances Santé individuelle (détenue à 51 % par La Banque Postale, 35 % par La Mutuelle Générale et 14 % par Malakoff Médéric).

## Acteur en croissance en assurance de dommages

Le groupe CNP Assurances propose aux particuliers et aux entreprises clients de La Banque Postale une large gamme d'assurances de dommages : assurances automobile, multirisques habitation, protection juridique, garantie accident de la vie, protection des appareils nomades, extension de garantie des appareils de la maison et assurance moyens de paiement sont proposées aux clients *via* le dispositif de distribution omnicanal de La Banque Postale (téléphone, Internet et bureaux de poste).

*(1) Au 31 décembre 2022, L'Argus de l'assurance, 31 août 2023*
*(2) AERAS : S'Assurer et Emprunter avec un Risque aggravé en Santé*
*(3) Intégrée à la couverture de l'assurance emprunteur des prêts immobiliers de La Banque Postale, la Garantie Aide à la Famille permet au parent emprunteur d'un enfant en situation de handicap, atteint d'une maladie grave ou victime d'un accident de voir ses mensualités partiellement et temporairement prises en charge s'il doit interrompre son activité professionnelle*
*(4) Données 2022, France Assureurs*
*(5) « L'assurance prévoyance en 2022 », France Assureurs, 31 octobre 2023*

## La différenciation par les services et l'assistance

La raison d'être et la stratégie du Groupe visent à apporter au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie. Ainsi, CNP Assurances accorde une attention particulière aux services intégrés à ses offres, tant pour ses partenaires que pour ses assurés, et s'appuie sur des filiales dédiées à l'accompagnement des personnes.

Détenue à 100 % par CNP Assurances, Filassistance met en oeuvre des prestations et services délivrés en temps réel, 24h/24, pour des assurés faisant face à une situation critique. Filassistance dispose ainsi d'un vaste réseau de 6 500 prestataires pour accompagner les bénéficiaires subissant un aléa de la vie (hospitalisation, décès, dépendance…) ou bien leur venir en aide en cas de panne automobile ou de dégâts dans leur résidence par exemple. Cette double compétence dans l'assistance aux personnes et l'assistance aux biens renforce son positionnement de multi-spécialiste et illustre la raison d'être de CNP Assurances dans l'accompagnement de tous les parcours de vie.

Cet accompagnement de Filassistance est réalisé aussi bien par téléphone grâce à ses chargés d'assistance qui répondent 7J/7 aux demandes des assurés, que par son espace digital qui permet de réaliser certaines demandes en self care.

En complément des contrats santé, prévoyance, retraite, épargne et assistance, la plateforme digitale Lyfe propose des services santé, bien-être et bien-vieillir utiles dans les moments de vie des assurés : parentalité, dégradation de la santé mentale, besoin de remise en forme ou d'accéder à des soins, décès, aide aux aidants, ou à la préparation de la retraite… Ils sont destinés aux assurés de CNP Assurances, aux salariés des entreprises clientes et aux adhérents des mutuelles et institutions de prévoyance partenaires de CNP Assurances. Lyfe se singularise par sa capacité à agréger des services digitaux et humains pour construire des parcours de services experts et utiles qui favorisent l´engagement des assurés.

## 3.2.2 Positions sur le marché européen (hors France)

### Actif dans 16 pays [1], CNP Assurances est le cinquième assureur européen [2]

#### Italie : 2e marché en Europe

En ligne avec le modèle de développement du Groupe, l'activité en Italie est portée par :

- le partenariat avec UniCredit (banque leader en Italie), *via* la filiale historique CNP UniCredit Vita, qui permet de proposer aux clients du réseau bancaire une gamme complète de produits d'assurance de personnes dans le centre et le sud de l'Italie, la Sardaigne et la Sicile. Cette activité représente 8,2 % du chiffres d'affaires de CNP Assurances ;
- la filiale CNP Vita Assicura [3] qui distribue ses produits d'assurance auprès de partenaires non exclusifs (Fineco, MedioBanca Premier…) et génère 7,8 % du chiffre d'affaires annuel de CNP Assurances.

**4e**
acteur en assurance de personnes

**7,2 %**
de parts de marchés [4]

#### Avec Santander Consumer Finance dans 12 pays européens

CNP Assurances a signé un accord de distribution exclusif de long terme avec Santander Insurance S.L. *via* ses filiales CNP Santander Insurance (Europe, Life et Services Ireland), détenues à 51 % par CNP Assurances. Santander Insurance S.L. dispose, au travers de son entité Santander Consumer Finance, d'un réseau de distribution multicanal incluant des partenariats avec des concessionnaires/constructeurs automobiles, la grande distribution, des agences spécialisées dans le crédit à la consommation, ainsi que des canaux de vente directe. Le partenariat s'opère dans 12 pays d'Europe (Allemagne, Pologne, Italie, Espagne, Autriche, Portugal, Norvège, Suède, Danemark, Finlande, Belgique et Pays Bas) et propose des produits d´assurance notamment en couverture de prêts conçus pour protéger les clients contre les événements tels que le décès, l´invalidité ou le chômage. L'Allemagne représente son plus gros chiffre d'affaires, avec 66 %.

#### En modèle 100 % ouvert à Chypre et en Grèce

CNP Cyprus Insurance Holdings, filiale à 100 % de CNP Assurances, est à la fois le deuxième assureur non-vie et le deuxième assureur vie à Chypre, avec respectivement 13,7 % et 21,5 % de parts de marché à fin septembre 2023. Elle déploie également ses activités d'assurance en Grèce.

(1) *Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède*
(2) *Bloomberg, février 2024, position en termes de taille d'actifs au bilan*
(3) *Les filiales CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont fusionné au 31 décembre 2023*
(4) *Données ANIA, Association nationale des entreprises d'assurances (Italie), décembre 2023*

## 3.2.3 Positions sur les marchés d'Amérique latine

Ce deuxième continent de CNP Assurances génère 19 % du chiffre d'affaires et présente d´importantes perspectives de développement en modèle ouvert. D´abord présent en Argentine, CNP Assurances s´est ensuite majoritairement développée au Brésil, qui est désormais son deuxième marché après la France.

### Le Brésil, deuxième marché de CNP Assurances

**3e**
acteur en assurance retraite et assurance emprunteur consommation

**8,7 %**
de parts de marché

L'activité d'assurance au Brésil est elle aussi portée par les deux modes de développement de CNP Assurances, partenariat exclusif ou modèle ouvert :

- **le partenariat avec Caixa Econômica Federal** : 2e banque publique du pays jouant un rôle social et économique majeur auprès de la population brésilienne, Caixa Econômica Federal est implantée sur tout le territoire. Le développement de l'activité assurance avec ce partenaire majeur repose principalement sur deux filiales co-détenues : Caixa Vida e Previdência (86 % de l'activité brésilienne de CNP Assurances [1]) et Caixa Consórcio. Partenariat gagnant, Caixa Vida e Previdência demeure à fin décembre 2023, le troisième assureur brésilien avec 7,7 % de parts de marché, le troisième assureur retraite avec 14,9 %, le troisième de l'assurance emprunteur consommation avec 10,3 % et le septième assureur en prévoyance avec 5,3 % du marché. La troisième entité commune avec Caixa Econômica Federal, CNP Seguros Holding, conserve quant à elle sa place de leader en assurance emprunteur immobilier avec 37,7 % de parts de marché à fin décembre 2023. Youse, la plateforme 100 % digitale de CNP Seguros Holding, commercialise par ailleurs en direct des produits d'assurance automobile, multirisque habitation et prévoyance. Les activités de CNP Seguros Holding représentent 8,5 % du chiffre d'affaires brésilien ;
- **la marque CNP Seguradora** : afin de développer son activité en modèle ouvert, CNP Assurances a finalisé début 2023 l'acquisition de cinq sociétés d'assurances (Holding Seguros, Previsul, CNP Cap, Odonto Empresas, CNP Consórcios, regroupées sous la dénomination commerciale « CNP Seguradora » [2]). Le 1er août 2023, CNP Seguradora a remporté l'appel d'offres pour la distribution en exclusivité pendant 10 ans de ses produits dans le réseau de Correios, la Poste brésilienne, qui compte plus de 6 900 points de vente implantés dans plus de 5 500 localités au Brésil.

*(1) Source BU Amérique latine CNP Assurances, sur le base des données SUSEP, l´autorité de contrôle brésilienne du marché de l´assurance, rapport mensuel de décembre 2023*
*(2) Annonce du 28 mars 2023*

# 3.3 Innover pour mieux servir les parties prenantes

Pour être toujours plus utile à ses parties prenantes, accompagner les évolutions sociétales et continuer de se singulariser, CNP Assurances place l'innovation au cœur de ses propositions et de ses évolutions. Quelques sujets structurants ont connu des avancées notables en 2023.

## 3.3.1 Proposer de nouvelles offres assurantielles inclusives

En cohérence avec sa raison d'être, CNP Assurances a lancé la première « Garantie Aide à la Famille » en janvier. Incluse dans les contrats collectifs d'assurance emprunteur immobilier de ses partenaires distributeurs, son actionnaire La Banque postale en tête, cette garantie permet de prendre en charge, sur une période pouvant atteindre 28 mois, jusqu'à 50 % de la mensualité du prêt immobilier d'un parent qui est contraint de cesser son activité professionnelle pour assister son enfant malade, en situation de handicap ou victime d'un accident. Onze mois plus tard, le comité consultatif du secteur financier (CCSF) a adopté à l'unanimité un avis par lequel les assureurs s'engagent à prévoir ce type de garantie dans au moins l'un de leurs contrats, à compter de juillet 2025 au plus tard.

Au Brésil, où la maladie ou le décès d'un proche peuvent conduire des familles déjà vulnérables à l'exclusion, Caixa Vida e Previdência a lancé en décembre deux produits de prévoyance, l'un permettant de bénéficier de soins de qualité et l'autre de protéger sa famille en cas de décès. Tous deux ont été conçus pour être très abordables financièrement et avec des conditions d'âge (de 16 à 70 voire 80 ans) et des lieux de souscription (agences Caixa, points de loterie…) adaptés.

En Argentine, CNP Seguros propose désormais un produit innovant de micro-assurance obsèques dédié aux populations les plus vulnérables de l'une des favelas de Buenos-Aires. Cette offre est aussi l'occasion de faire la pédagogie de l'assurance et de générer des opportunités d'emploi dans la favela en impliquant directement les habitants dans la commercialisation.

En Italie, les retraités à faibles revenus peuvent désormais se voir proposer une assurance emprunteur adaptée, afin de ne pas ajouter à leur situation difficile en cette période de baisse généralisée des pouvoirs d'achat.

Des offres inclusives pour CNP Assurances, ce sont aussi un contrat et des communications clairs et accessibles à tous les assurés. Le déploiement du « langage clair [1] » s'est largement étendu cette année après une expérimentation en 2022. En France, mais aussi au sein de certaines filiales, plusieurs métiers sont à pied d'œuvre pour réécrire conditions générales, notices d'assurance-vie ou article des sites Internet…, en s'appuyant directement sur les remontées des clients. Une façon pour CNP Assurances de tenir ses engagements et de contribuer à changer le regard sur l'assurance : accessible dans le fond et la forme, elle est moins excluante et plus proche de ses bénéficiaires et de leurs besoins.

## 3.3.2 La mise en œuvre de la norme comptable IFRS 17

L'obligation réglementaire de remplacement de la norme comptable IFRS 4 répondait à plusieurs objectifs à destination des investisseurs et partenaires :

- une comparabilité accrue entre les acteurs par une uniformisation des méthodes ;
- une meilleure prise en compte des garanties des contrats d'assurance, notamment financières, par une approche plus économique et prospective ;
- une cohérence accrue avec les autres normes IFRS.

CNP Assurances a fait le choix d'appliquer cette norme dès la communication des résultats de l'exercice 2022, en avance d'une année sur ses obligations, afin de permettre une meilleure comparaison des résultats 2023. L'entreprise a été parmi les premières de la place à réaliser cette présentation. La norme IFRS 17, plus prospective, se caractérise par une grande complexité des aspects normatifs et des outils de modélisation mais aussi des analyses et processus comptables.

Cette innovation particulièrement lourde et impactante a été menée à bien grâce à la mobilisation de plusieurs centaines de collaborateurs de CNP Assurances, au siège et dans les filiales. Adoptant les méthodes agiles de la gestion de projet, mobilisant largement les intelligences pour répondre aux besoins techniques dans le respect des calendriers contraints et des besoins multi-métiers, les équipes ont su innover dans leurs modes de coopération. Un ambitieux programme de formation a été déployé dans le Groupe pour accompagner cette mobilisation et ce changement de référentiel.

Les équipes de CNP Assurances ont réussi à transformer cette obligation en opportunité : la mise en œuvre de la norme IFRS 17 et les avancées collectives renforcent encore la maîtrise des risques et les analyses de rentabilité.

(1) *Le langage clair est un ensemble de règles d'écriture qui améliorent et accélèrent la compréhension et la mémorisation d'un message*

### 3.3.3 Le déploiement dynamique de l'intelligence artificielle

Depuis plusieurs années, l´intelligence artificielle (IA) fait partie intégrante des activités quotidiennes de CNP Assurances. En 2015, l´entreprise a créé son DataLab pour offrir des services efficaces à ses partenaires et ses clients ; et elle propose des formations sur l´IA à tous ses collaborateurs.

Les avantages de l´utilisation de l´IA sont nombreux, en particulier dans le domaine de la relation et de l´expérience client. Le ciblage des sollicitations commerciales avec les partenaires de CNP Assurances est optimisé et les délais de traitement des demandes clients sont considérablement réduits, par exemple grâce à l´acceptation automatique en assurance emprunteur. Plus de 50 services d'IA sont accessibles dans une plateforme dédiée, et peuvent être mis à disposition des partenaires de CNP Assurances pour leurs besoins *via* sa filiale Diwise, spécialisée en service d'IA.

Dans le cadre de sa démarche de transformation interne @Move, CNP Assurances mène une évaluation pour identifier comment l´IA, notamment générative, peut contribuer à une plus grande efficacité et renforcer son modèle à très haute valeur ajoutée, en tenant compte des spécificités de chaque métier.

Au-delà des objectifs de performance, CNP Assurances accorde une attention particulière à l´éthique et à la place de l´humain dans le développement de tout projet d´IA. L´entreprise a notamment recours à un label externe pour l´éthique de ses algorithmes clés, avec trois nouveaux algorithmes certifiés en 2023 par la société GoodAlgo.

### 3.3.4 La plateforme CNP Alysés

Lancée en septembre 2023, CNP Alysés est une plateforme digitale, innovante en épargne patrimoniale, au service des Conseillers en Gestion de Patrimoine indépendants (CGPI). Elle incarne pleinement l'ambition de CNP Assurances avec une offre de services à très haute valeur ajoutée.

Développée en moins d'une année [1], CNP Alysés repose sur un parcours digital prescripteur personnalisé, simple et fluide, et propose aux CGPI un canal d'entrée unique pour faciliter leur quotidien. En France et au Luxembourg, CNP Assurances a coconstruit avec eux et pour leurs clients, une offre sur mesure de services et de produits innovants et parfois exclusifs, en assurance-vie et en capitalisation, notamment en unités de compte (innovations en infrastructures, private equity…), dans un premier temps.

CNP Alysés a pour vocation de créer et développer une relation de proximité et de confiance pérenne entre les partenaires CGPI et CNP Assurances : ses équipes, grâce à leurs expertises conjuguées à celles de CNP Patrimoine, acteur majeur sur le marché de l'assurance-vie haut de gamme, accompagnent les CGPI dans leur quotidien, au plus proche de leurs clients finaux, afin de répondre à toutes les sollicitations et/ou problématiques liées à leur métier. Pour leur permettre de maximiser le temps consacré à leurs prospects et clients en se libérant des tâches opérationnelles, de nouvelles briques de services viendront compléter ce parcours et évolueront en fonction des retours utilisateurs.

La capacité d'innovation de CNP Assurances, la puissance de son modèle multi partenarial et le savoir-faire de CNP Patrimoine, lui permettent au travers de cet outil de conjuguer forte utilité pour ses partenaires CGPI et nouveau levier de croissance et de diversification.

*(1) En partenariat avec Harvest, éditeur de logiciels et créateur de solutions digitales pour les professionnels du patrimoine et de la finance*

## 3.4 Investir pour la planète

Le groupe CNP Assurances est convaincu que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps. Il déploie depuis 2006 une stratégie d'investissement responsable à travers les différentes classes d'actifs qui repose sur trois piliers : la sélection des investissements avec des filtres ESG, une politique d'exclusion, et une politique d'engagement actionnarial *via* le dialogue et le vote en assemblée générale.

Cette stratégie reflète les engagements de CNP Assurances auprès du Pacte mondial, des Principles for Responsible Investment (PRI), de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) et du Finance for Biodiversity Pledge.

CNP Assurances participe aux travaux de l'Institut de la Finance Durable (IFD) sur la déforestation et la The Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). En 2023, CNP Assurances a été signataire de la « Lettre ouverte aux leaders politiques européens sur la législation européenne sur l'environnement ». Cette lettre, soutenue notamment par l'Institut de la Finance Durable, a été signée par 80 dirigeants d'entreprises et d'institutions financières. Elle demande aux institutions européennes d'adopter urgemment des lois pour protéger l'environnement, notamment la loi sur la restauration de la nature.

CNP Assurances est par ailleurs devenue membre en 2023 de la coalition d'investisseurs Nature Action 100 et signataire de la lettre aux dirigeants des 100 entreprises ayant le plus d'impact sur la biodiversité les appelant à réduire ces impacts.

### 3.4.1 Une stratégie d'investissement responsable

#### 3.4.1.1 Les principaux engagements de CNP Assurances investisseur, en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique

**Réduire de 10 % supplémentaires l'empreinte carbone du portefeuille immobilier détenu en direct entre 2019 et 2024** [1]

**158 %** Taux d'atteinte de l'objectif

**Réduire de 25 % supplémentaires l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures détenu en direct entre 2019 et 2024** [1]

**222 %** Taux d'atteinte de l'objectif

**Atteindre 30 Md€ d'encours d'investissements verts d'ici fin 2025**

**91 %** Taux d'atteinte de l'objectif

Mais aussi :

- atteindre une exposition directe au charbon thermique du portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde ;
- atteindre la neutralité carbone du portefeuille d'investissements d'ici 2050 ;
- dialoguer chaque année avec huit entreprises et trois asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5 °C.

*(1) CNP Assurances SA et ses filiales françaises (CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution)*

### 3.4.1.2 Les principaux engagements de CNP Assurances en faveur de la protection de la biodiversité

**Mesurer d'ici fin 2023 l'empreinte biodiversité de 100 % du portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct, sous réserve de disponibilité des données**

**98 %** Taux d'atteinte de l'objectif

**Mesurer d'ici fin 2025 la biodiversité de 100 % des forêts détenues en direct en France**

**69 %** Taux d'atteinte de l'objectif

**Consacrer 3 % des forêts détenues en direct en France à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025**

**71 %** Taux d'atteinte de l'objectif

Mais aussi :

- dialoguer chaque année avec cinq entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité.

## 3.4.2 Investisseur institutionnel engagé

Initiative du grand pôle financier public, le fonds de dette infrastructure à impact vise à financer des infrastructures européennes contribuant à limiter le réchauffement climatique. Production d'énergie renouvelable, bornes de recharges électriques, bus électriques ou à hydrogène, transport ferroviaire, réseaux de chaleur… Doté de 1 Md€ apporté par CNP Assurances, il est géré par La Banque Postale Asset Management et l'origination des projets est confiée à La Banque Postale. Le premier dossier porte sur le financement de centrales photovoltaïques dans le Nord de la France. Le second couvre le financement d'éoliennes. Une mobilisation des PME et des start-up dans la France entière qui essaime une dynamique territoriale vertueuse.

## Investir **1 milliard d'euros** et changer la donne pour le climat

En 2023, le Groupe SNCF a réalisé une première émission d'Obligation verte à Coupon de Partage (OCP), d'un montant de 300 M€. Innovante : elle allie aux objectifs ESG de l'émetteur un rendement financier à vocation caritative pour les investisseurs. Assureur et investisseur engagé pour une société inclusive et durable, CNP Assurances a choisi d'y souscrire et contribue au financement de projets de transformation écologique du Groupe SNCF, tout en reversant une partie du rendement à l'Institut Robert Debré du Cerveau de l'Enfant.

# Ouvert

**Ouvert aux autres et au monde, CNP Assurances entretient un dialogue continu avec ses parties prenantes P40, se transforme pour maintenir ses capacités de réponse aux évolutions de ses activités comme de celles de la société P42 et ouvre son cœur à travers sa politique de mécénat et notamment l'engagement de sa Fondation d'entreprise qui fête ses 30 ans P44.**

## 4.1 Le dialogue avec les parties prenantes

*« **Partie prenante** : personne physique ou morale a) sur laquelle les activités, les produits et/ou services de CNP Assurances peuvent avoir un impact significatif b) dont les actions sont susceptibles d'influer sur la capacité de CNP Assurances à mettre en place, avec succès, sa stratégie et à atteindre ses objectifs. »*

Pour remplir son objectif de devenir l'assureur le plus utile à toutes ses parties prenantes, CNP Assurances se doit de demeurer à l'écoute des aspirations de ses clients, partenaires, collaborateurs, actionnaire et investisseurs, de la société toute entière, dans l'ensemble de ses composantes sociales, sociétales et environnementales.

Cette attention et ce dialogue continus sont pour CNP Assurances la condition de la meilleure adéquation des orientations stratégiques aux attentes réelles et donc une plus grande convergence entre l'entreprise et son environnement. Ils permettront de développer plus efficacement l'approche plus humaine et servicielle de l'assurance que CNP Assurances est déterminée à mettre en œuvre, en cohérence avec sa politique RSE.

Le dialogue entamé depuis de nombreuses années a permis de faire naître la formalisation de la raison d'être inscrite dans les statuts depuis 2021. CNP Assurances a pris une série d'engagements vis-à-vis de ses six parties prenantes qu'elle suit annuellement et sur l'atteinte desquelles elle communique en toute transparence : les objectifs définis et leurs indicateurs de suivi constituent des leviers de développement de CNP Assurances et sont intégrés à ce titre aux dispositifs de pilotage et de mesure de la performance globale, donnant à la raison d'être sa pleine dimension. La direction dialogue parties prenantes, communication et mécénat Groupe porte le processus de dialogue structuré avec toutes les parties prenantes, en concertation avec le comité raison d'être, et diffuse ses résultats auprès de l'écosystème, pour faire progresser la perception de l'assurance. Il repose sur l'identification d'une série d'attentes à satisfaire par partie prenante ainsi que de moyens de dialogue [1].

(1) *Cf chapitre 5 p. 337*

## La concrétisation du dialogue en quelques chiffres (2023)

**99,8 %**
des demandes d'assurance emprunteur ont fait l'objet d'une proposition de contrat [1]

**9**
produits répondant aux besoins d'assurance des populations vulnérables

**1 (minimum)**
représentant du personnel dans toutes les filiales [2]

**148**
réunions paritaires se sont déroulées dans les différentes entités du Groupe

**91/100**
Niveau d'engagement et bien-être au travail [3]

**1er**
atelier de lutte contre les préjugés dans le cadre d'initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion, au sein de Youse (Brésil)

**106**
alternants ou stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en décrochage scolaire accueillis

**3,5 M€**
consacrés à des actions à impact sociétal pour favoriser le mieux-vivre en société

**Dans les 11 %**
des entreprises du secteur de l'assurance les mieux notées selon des critères ESG [4]

**24 %**
Part des résolutions en assemblée générale pour lesquelles CNP Assurances a exprimé un vote négatif [5]

**4,7**
tonnes de déchets ramassées à l'occasion du World Clean up Day de septembre 2023, par 508 collaborateurs de 7 pays [6]

**1,6 Md€**
encours d'investissements à impact environnemental ou social en tant qu'acteur majeur de l'investissement responsable

*(1) Moins de 1 % de ces propositions ont fait l'objet d'une surprime*
*(2) Sauf CNP Santander Insurance acquise en 2014 qui compte 114 collaborateurs*
*(3) Objectif : maintenir d'ici fin 2025 un niveau d'engagement et de bien-être au travail d'au moins 80/100*
*(4) L'engagement pris vis-à-vis de l'actionnaire et des investisseurs portait sur une amélioration des performances extra-financières en figurant par les 5 à 10 % d'entreprises les mieux notées selon les critères ESG d'ici à fin 2025*
*(5) Périmètre CNP Assurances SA et ses filiales françaises*
*(6) France, Italie, Irlande, Chypre, Brésil, Argentine, Luxembourg*

## 4.2 Accompagner les transformations

L'ambition de CNP Assurances est forte : être l'assureur responsable, assureur complet de biens et de personnes, et international qui renverse la perception sur l'utilité de son métier, repousse les limites de l'assurance et propose un modèle d'affaires fortement créateur de valeur pour ses partenaires, ses clients, ses collaborateurs et la société toute entière. Pour soutenir cette ambition et s'adapter de façon permanente et innovante à un environnement mouvant, la transformation de CNP Assurances est définie comme l'une de ses priorités stratégiques. En 2023, plusieurs projets phare ont incarné cette démarche.

### 4.2.1 Une maison commune, accueillante et porteuse de sens

L'emménagement des équipes franciliennes du groupe CNP Assurances dans son nouveau siège social d'Issy-les-Moulineaux, aux portes de Paris, s'est poursuivi en 2023. En novembre, les 900 collaborateurs des anciennes filiales de La Banque Postale Assurances sont venus enrichir le collectif de CNP Assurances de leurs expertises en IARD [1], santé et prévoyance. La réunion sous le même toit des métiers et activités complémentaires voit son efficacité renforcée par la conception du bâtiment : les 25 000 m² ont été conçus pour faciliter le travail en équipe, la créativité, l'innovation et la transversalité.

Reflet de la transformation culturelle de CNP Assurances et de son modèle d'affaires multi partenarial et international, le nouveau siège dispose d'équipements numériques haut-de-gamme pour faciliter les échanges avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et avec ses filiales françaises et internationales.

Début 2024, ce sont les équipes du GIE GPA [2] et de MFPrévoyance (après la fusion de ses activités avec celles de CNP Assurances), qui ont rejoint leurs collègues dans ces lieux symboliques du projet partagé.

Implanté dans un écoquartier, le bâtiment d'« Issy-Cœur-de-Ville » a obtenu les labels et certifications les plus exigeants dans les domaines environnementaux et de bien-être des occupants (BREEAM Excellent, BEPOS Effinergie 2016, NF HQE Bâtiment tertiaire 2015 Exceptionnel, BiodiverCity. NF HQE Bâtiment tertiaire en exploitation).

Il contribue aux engagements responsables de l'entreprise en permettant de diminuer fortement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de CNP Assurances [3].

(1) IARD : incendies, accidents et risques divers
(2) Groupement d'intérêt économique - Groupement de partenariats administratifs dont CNP Assurances détenait jusqu'alors 80 % du capital et l'Association pour la prévoyance collective, gérée par le groupe Malakoff Humanis, 20 %
(3) Cf chapitre 5 « Bilan des émissions de gaz à effet de serre » p 391

### 4.2.2 Le programme @Move, les collaborateurs au coeur d´initiatives d´amélioration du travail

Les sessions « Parlons Ambition » avaient permis en 2022 d'initier une grande démarche de dialogue autour de l'ambition stratégique du Groupe *via* des temps d'échange directs entre les collaborateurs de toutes les entités et le comité exécutif. La parole des opérationnels avait été écoutée, partagée, des engagements de réponse et de remises en question avaient été pris et honorés.

2023 est l'année du déploiement du programme de transformation @Move qui vise à capitaliser sur la plus grande richesse de CNP Assurances : ses collaborateurs, leurs expertises et leur engagement au quotidien à satisfaire leurs clients.
@Move est une démarche permettant de réunir les collaborateurs pour des temps d'écoute et d'idéation et recueillir leurs visions vis-à-vis de leur travail : modes de fonctionnement, organisation entre équipes, processus, outils, parcours client etc. Avec le soutien de leurs managers, ils peuvent proposer des initiatives d'amélioration concrètes à leur main et être ainsi acteurs de la transformation. Tous les métiers sont concernés pour aller collectivement vers un modèle à très haute valeur ajoutée.

En parallèle et de façon complémentaire, le programme « Open Management » s'attache à accompagner la transformation managériale au travers d'un parcours de développement. Initié dès le deuxième trimestre de l'année, il se poursuivra jusqu'en 2025. Il concerne environ 420 managers.

**50 %**
des collaborateurs engagés dans la démarche @Move au niveau France à fin 2023

**700**
initiatives d'amélioration du travail en expérimentation en 2023

### 4.2.3 Contribuer collectivement à un impact sociétal positif

Lorsque la politique de Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise croise le besoin d'engagement de ses salariés, cela peut déboucher sur des engagements forts et partagés tels cet objectif de la raison d'être de CNP Assurances : « accompagner et soutenir des projets à impact sociétal pour favoriser le mieux-vivre en société ».

Afin d'en favoriser la réalisation, le programme « CNP Solidaire : tous acteurs ! » a vu le jour en juin 2023. Il vise à proposer différents moyens d'action pour s'engager auprès du monde associatif pour accompagner les transformations sociétales et environnementales.

Tous les salariés de CNP Assurances sont concernés, toutes géographies confondues. Ils peuvent notamment disposer d'une journée de « mission solidaire » sur leur temps de travail. Ces actions nourrissent l'indicateur de la raison d'être « Mobiliser d'ici fin 2025 au moins 20 % des collaborateurs pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail ».

La plateforme digitale « CNP Solidaire » propose une liste de plus de 1 500 associations partenaires, sélectionnées pour leur impact sociétal et leur capacité à accueillir des missions de bénévolat d´entreprise sur l'un des deux axes d'engagement du programme, inclusion et environnement/ biodiversité. En France, ce dispositif vient compléter celui de l'appel à projets déjà proposé aux collaborateurs de CNP Assurances par sa Fondation d'entreprise. La plateforme est progressivement ouverte à toutes les entités du Groupe.

**16 %**
des collaborateurs de CNP Assurances mobilisés sur leur temps de travail au service d'actions à impact sociétal
(+ 5 pts vs 2022)

**1 500**
Associations partenaires

## 4.3 L'humain au centre de la politique de mécénat

L'ouverture aux autres de CNP Assurances est ancrée dans son ADN citoyen et s'incarne dans des projets de mécénat et des actions à impact sociétal de soutien à des causes humanitaires, associatives et caritatives. L'entreprise s'engage d'ailleurs à mesurer à la tenue des engagements pris en ce domaine et à rendre compte de l'évolution des indicateurs associés [1]. Les projets considérés sont portés par les collaborateurs notamment et par les deux premières Fondations, en France et au Brésil.

Pour être reconnue « à impact sociétal » par CNP Assurances, une action doit viser à favoriser le mieux-vivre ensemble. Elle est définie par :

- la population visée : personne en situation de fragilité et/ou de précarité ;
- sa contribution au développement durable ;
- son utilité en visant un domaine où les besoins sont non ou mal satisfaits par le secteur lucratif ou par les politiques publiques ;
- son ciblage d'une association ou d'un acteur reconnu d'intérêt général L'indicateur couvre notamment la Fondation CNP Assurances, l'Instituto CNP Brasil et le mécénat.

**3,5 M€**

Dépenses 2023 consacrées à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal

### 4.3.1 La Fondation CNP Assurances, pour l'égalité des chances en santé

La Fondation CNP Assurances prolonge, depuis juste 30 ans, l'engagement de l'entreprise pour une société inclusive en favorisant la diffusion des gestes qui sauvent et l'égalité des chances en santé chez les jeunes. Elle soutient pour ce faire associations partenaires et projets collaborateurs.

## Deux axes...

### Réduire les inégalités sociales de santé

- **AGIVR :** 204 jeunes en situation de handicap formés aux life skills indispensables à leur insertion
- **CHU de Bordeaux :** projet de Recherche visant à optimiser les actions de développement des compétences psychosociales des jeunes
- **Écolhuma :** 1 135 enseignants formés au parcours de formation sur la santé mentale et 51 075 élèves impactés
- **Adosen :** 32 000 jeunes sensibilisés à la prévention des addictions, dans près de 400 établissements
- **Alliance pour l'éducation - United Way :** plus de 14 000 jeunes de 37 établissements de Toulouse et Sarcelles aidés à se projeter dans l'avenir
- **FAGE** (Fédération des Associations Générales Étudiantes) : 8 738 étudiants accueillis dans 40 épiceries solidaires AGORAé

### Sauver des vies

- **SAUV** a permis à 671 cœurs de repartir en 2023
- **Croix-Rouge française :** 760 personnes fragilisées bénéficiaires du programme « Aller-vers en santé »
- **École pour réfugiés Pierre Claver :** 18 élèves réfugiés ont bénéficié d'une formation aux gestes qui sauvent

**30 ans**

d'engagement en 2023

**800 K€**

de budget par an

(1) *Voir aussi p. 41 « 4.2.3 Contribuer collectivement à un impact sociétal positif »*

# … et un levier : l'engagement des collaborateurs

- dans la sélection des associations partenaires
- dans les programmes d'action soutenus
- dans un projet associatif en demandant le soutien financier de la Fondation

Héritière des principes de responsabilité de CNP Assurances, la Fondation a signé, en septembre 2023, la charte de déontologie du mécénat d'entreprise [2], qui pose quatre principes : gestion désintéressée des opérations de mécénat, respect mutuel mécène-porteur de projet, gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat, communication transparente.

**124**

projets soutenus depuis la mise en place du dispositif

**11**

projets soutenus en 2023 à hauteur de 50 K€ au total

## 4.3.2 L'Instituto CNP Brasil, pour changer son histoire

L'Instituto CNP Brasil de CNP Seguros Holding (CSH), créé en 2017 au Brésil, pour lutter contre les inégalités et développer des programmes générateurs d'opportunités, concentre son soutien sur l'éducation depuis 2021, à travers différents programmes :

- « Jovem de Expressão », qui développe des initiatives de communication communautaire, d´économie créative et de santé pour des jeunes vivant en périphérie en quête d´accès à l´enseignement supérieur par le biais de cours préparatoires aux examens d´entrée à l´université ;
- « Meu Caminho » (Mon chemin), son propre projet éducatif. Il aide des jeunes de 14 à 18 ans, issus de quartiers défavorisés de la périphérie de Brasilia et sélectionnés sur le mérite et la motivation, à pérenniser leur parcours scolaire *via* l'attribution de bourses, du soutien psychologique, des ordinateurs avec service Internet, un renforcement et un cours préparatoire pour augmenter leurs chances d'intégrer les universités et de changer leur destin.

## 4.3.3 CNP Assurances, solidaires sans frontières

Au-delà des actions pilotées par la Fondation ou l'Instituto, d'autres actions de soutien à des projets en ligne avec la raison d'être de CNP Assurances ont été menés en 2023. Quelques exemples :

En France, CNP Assurances a apporté son soutien au film « We Have A Dream » de Pascal Plisson, sorti en salles en septembre 2023. Ce documentaire part à la rencontre de six enfants dans différents pays et cultures, décidés à ne pas renoncer à leurs rêves et leurs ambitions, malgré leur handicap. Pour sensibiliser le plus grand nombre et contribuer à changer le regard sur le handicap, CNP Assurances a décidé de soutenir le film sur le plan financier mais aussi sur le plan éditorial et a mené des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes et d'un large public, avec ses collaborateurs, son écosystème et ses associations partenaires.

Les actions pour changer le regard sur le handicap sont nombreuses au sein du groupe (plus de 40 projets soutenus). Cette année, dans les 19 pays où CNP Assurances est implanté, un challenge solidaire, « Let's move », a été lancé : pratiquer une activité physique durant 6 semaines pour parcourir collectivement 600 000 km minimum, récompensés par un don de 60 000 € à Handicap International France pour soutenir leur programme d'éducation inclusive des jeunes en situation de handicap.

Dans le domaine de l´éducation, CNP UniCredit Vita et CNP Vita Assicura sont devenues des entreprises sponsors de l´Académie OSM EDU, la première académie italienne impliquée dans l´orientation et la formation axée sur le développement des relations entre les écoles secondaires et les entreprises. Grâce à ce partenariat, elles ont rejoint le programme « Adoptez une classe », qui vise à aider une classe d´élèves d´une école secondaire supérieure à choisir la bonne voie professionnelle en fonction de leurs intérêts, de leurs aptitudes et de leurs compétences, grâce à des séances de mentorat et de coaching menées par les départements des ressources humaines.

En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros soutient financièrement le quartier de Mugica à Buenos Aires, où vivent 45 000 personnes défavorisées, *via* différentes initiatives : achats durables, don de bacs à compost pour l´usine de recyclage, démarrage d´un projet de micro-assurance et entretiens d´embauche avec des candidats du quartier.

*(1) Initiative de la Coordination Générosités comprenant Admical et le Don en Confiance*

Chapitre

# 5

# Responsabilité sociétale et environnementale


**5.1 Modèle d'affaires 327**

**5.2 Raison d'être 327**

**5.3 Enjeux et risques extra-financiers 330**

5.3.1 Avoir une gouvernance responsable 333

5.3.2 Avoir un impact sociétal positif 347

5.3.3 Être un employeur attractif 370

5.3.4 Avoir un impact environnemental positif 382

**5.4 Tableau de synthèse des principaux indicateurs extra-financiers 403**

**5.5 Note méthodologique 406**

5.5.1 Méthodologie d'élaboration du modèle d'affaires 406

5.5.2 Méthodologie d'analyse des enjeux et des risques extra-financiers 406

5.5.3 Méthodologie de collecte des données extra-financières 406

**5.6 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière 408**

**5.7 Glossaire 412**

**5.8 Table de concordance de la déclaration de performance extra-financière 415**

**5.9 Table de concordance avec la Task Force on Climate-related Financial Disclosure 416**

**5.10 Table de concordance entre la cartographie des risques Groupe et la DPEF 417**

**5.11 Informations relatives au règlement taxonomie 418**

5.11.1 Indicateurs clés de performance relatifs à la souscription 418

5.11.2 Indicateurs clés de performance relatifs aux investissements 419

5.11.3 Indicateurs relatifs à l'énergie nucléaire et au gaz fossile 423

# Introduction

Depuis plus de 170 ans, CNP Assurances œuvre au quotidien pour construire avec ses partenaires des solutions complètes et innovantes de protection permettant à chacun d'avancer sereinement dans la vie. Face à des besoins variés de protection, le groupe CNP Assurances couvre deux segments d'activité complémentaires, l'épargne/retraite d'une part et la prévoyance/protection d'autre part, et déploie une démarche de responsabilité sociétale et environnementale sur l'ensemble de leurs activités.

Les grandes mutations démographiques, environnementales et numériques, qui suscitent autant d'aspirations que de risques de fractures et d'exclusions, font émerger de nouveaux besoins de couverture d'assurance. Dans ce contexte, CNP Assurances souhaite contribuer à une société inclusive et durable. En témoigne sa raison d'être inscrite dans ses statuts en avril 2021 après une phase de recueil des attentes de ses parties prenantes : « *Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.* »

Cette ambition se traduit par des engagements et des objectifs précis, définis en étroite concertation avec les différentes entités du Groupe qui ont à court, moyen et long termes la responsabilité de les mettre en œuvre. Ces engagements et ces objectifs en lien avec la raison d'être démontrent l'attention portée par CNP Assurances à l'ensemble de leurs parties prenantes.

Dans un souci de transparence, CNP Assurances fait le choix de publier de manière volontaire sa déclaration de performance extra-financière. Cette déclaration fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (5.6 « Rapport de l'organisme tiers indépendant »). Une note méthodologique (5.5 « Note méthodologique ») précise le périmètre et la méthode de collecte, de contrôle et de consolidation des données.

## Résumé des objectifs de CNP Assurances en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de la protection de la biodiversité

**CNP Assurances s'est engagée en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique à travers les objectifs suivants :**

- réduire de 50 % entre 2019 et 2030 l'empreinte carbone de son fonctionnement interne (scopes 1 et 2 *location-based*) ;
- atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 [(a)] ;
- réduire de 25 % entre 2019 et 2024 et de 53 % entre 2019 et 2029 l'empreinte carbone[(1)] (scopes 1 et 2) de son portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct [(a)] ;
- réduire de 10 % entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone [(2)] (scopes 1 et 2) de son portefeuille immobilier en direct [(a)] ;
- réduire de 17 % entre 2019 et 2024 l'intensité carbone [(3)] (scopes 1 et 2) des producteurs d'électricité dont CNP Assurances est actionnaire ou créancier obligataire en direct [(a)] ;
- chaque année avec huit entreprises (six en direct et deux *via* des initiatives collaboratives) et trois *asset managers* pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5 °C [(a)] ;
- atteindre une exposition directe au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde ;
- atteindre d'ici fin 2025 30 Md€ d'encours d'investissements verts [(4)] ;
- faire valider d'ici 2024 par la *Science-Based Targets initiative* (SBTi) la trajectoire de décarbonation du Groupe (scopes 1, 2 et 3).

**CNP Assurances s'est engagée en faveur de la protection de la biodiversité à travers les objectifs suivants :**

- mesurer d'ici fin 2025 la biodiversité de 100 % des forêts détenues en direct en France [(b)] ;
- consacrer 3 % des forêts détenues en direct en France à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025 ;
- mesurer d'ici fin 2023 l'empreinte biodiversité de 100 % du portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct, sous réserve de disponibilité des données [(b)] ;
- dialoguer chaque année avec cinq entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité [(b)] ;
- publier d'ici fin 2024 des objectifs selon les recommandations du *Finance for Biodiversity Pledge* pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs sur la biodiversité [(b)] ;
- organiser chaque année dans le cadre du *World Cleanup Day* des opérations de ramassage des déchets par les collaborateurs dans les différents pays où le groupe CNP Assurances est implanté.

*(a) Objectif Net Zero Asset Owner Alliance*
*(b) Objectif Finance for Biodiversity Pledge*

*(1) Exprimée en $kgCO_2e$ par millier d'euros investi*
*(2) Exprimée en $kgCO_2e$ par $m^2$*
*(3) Exprimée en $kgCO_2e$ par MWh*
*(4) Obligations vertes émises par un État ou une entreprise, forêts bénéficiant d'un label de gestion durable, immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental, fonds classés article 9 SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental, infrastructures et sociétés non cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement. Ces investissements verts ne répondent pas nécessairement aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie*

## 5.1 Modèle d'affaires

Cette partie est présentée dans le chapitre 1 du présent document d´enregistrement universel.

## 5.2 Raison d'être

Les engagements de CNP Assurances vis-à-vis de ses six parties prenantes (collaborateurs, clients, partenaires, actionnaire et investisseurs, société, planète) sont déclinés en objectifs [1] dont les avancées seront communiquées chaque année *via* des indicateurs quantitatifs (KPI).

**CNP Assurances s´engage :**

### Vis-à-vis de ses collaborateurs, à accompagner leur développement au sein d'un collectif riche de tous ses talents et de toutes ses diversités :

- développer l'engagement de ses collaborateurs dans des conditions favorables au bien-être individuel et collectif en maintenant, d'ici fin 2025, un niveau d'engagement et de bien-être au travail d'au moins 80/100 (CNP Assurances SA et ses filiales). En 2023, ce niveau est de 91/100. En 2022, ce niveau était de 73/100 sur un périmètre plus réduit (CNP Assurances SA et ses filiales françaises) ;
- promouvoir l'égalité des chances en accueillant au moins 200 jeunes alternants ou stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en situation de décrochage scolaire en cumulé, d'ici fin 2025 (CNP Assurances SA et ses filiales). Entre 2022 et 2023, CNP Assurances SA et ses filiales ont accueilli 106 jeunes répondant à ces critères contre 59 en 2022 ;
- d'ici fin 2025 atteindre une proportion de 50 % de femmes au sein du comité exécutif et d'au moins 45 % au sein des cadres de direction en moyenne annuelle (CNP Assurances SA et ses filiales). En 2023, la part des femmes au sein du comité exécutif est de 58 % contre 51 % en 2022, et la part des femmes au sein des cadres de direction est de 40 % contre 36 % en 2022.

### Vis-à-vis de ses clients, à rendre accessible à chaque personne une solution de protection, quelle que soit sa situation, et à être présente lorsque ses assurés en ont besoin :

- accompagner le client à tout moment en atteignant, d'ici fin 2025, un taux d'effort du client inférieur à 2/5 sur son parcours de bout en bout pour toutes les entités du Groupe [2] (CNP Assurances SA et ses filiales). En 2023, le taux d'effort du client est compris entre 1/5 et 2,3/5 selon les entités. En 2022, le taux d'effort du client était de 2,2/5 sur un périmètre plus réduit (CNP Assurances SA et ses filiales françaises) ;
- assurer le plus grand nombre de personnes, quelle que soit leur situation, en proposant d'ici fin 2025 au moins 15 produits améliorant l'accès à l'assurance pour les populations vulnérables (CNP Assurances SA et ses filiales). En 2023, CNP Assurances SA et ses filiales proposent neuf produits répondant aux besoins d'assurance des populations vulnérables, contre six en 2022. 895 000 assurés sont couverts en 2023 par un produit améliorant l´accès à l´assurance des populations vulnérables contre 780 000 en 2022.

### Vis-à-vis de ses partenaires, à construire avec eux des solutions performantes et innovantes qui font progresser la protection :

- renforcer les synergies avec ses partenaires pour augmenter l'assurabilité et la protection en maintenant, d´ici fin 2025, un niveau de recommandation *(Net Promoter Score)* par ses partenaires distributeurs d´au moins + 20 [3] (CNP Assurances SA et ses filiales). En 2023, le NPS est de + 55. En 2022, le NPS était de + 12 sur un périmètre plus réduit (CNP Assurances SA et ses filiales françaises).

### Vis-à-vis de son actionnaire et de ses investisseurs, à générer de manière responsable une performance économique durable :

- améliorer ses performances extra-financières en figurant, d'ici fin 2025, parmi les 5 % à 10 % d'entreprises les mieux notées du secteur de l'assurance d'un point de vue ESG (CNP Assurances SA et ses filiales). En 2023, CNP Assurances se positionne dans les 11 % des entreprises les mieux notées du secteur sur un panel représentatif de trois agences de notation ESG (MSCI : AA, Sustainalytics : risque faible, S&P Global CSA : 57/100) contre 10 % en 2022 sur le même périmètre d'agences de notation ESG ;
- renforcer les actions en faveur d'une économie durable en tant qu'acteur majeur de l'investissement responsable en atteignant, d'ici fin 2025, au moins 1 Md€ d´encours d´investissements à impact environnemental ou social (CNP Assurances SA et ses filiales françaises). En 2023, l'encours d'investissements à impact est de 1,6 Md [4] contre 0,5 Md€ en 2022.

### Vis-à-vis de la société, à contribuer à créer une société inclusive et durable où chacun peut trouver sa place :

- favoriser une croissance inclusive à travers sa politique d'achats en atteignant d'ici fin 2025, 30 % des achats auprès d´entreprises inclusives [5] (CNP Assurances SA et ses filiales françaises). En 2023, 28 % des achats ont été réalisés auprès d'entreprises inclusives, soit autant qu'en 2022 ;
- accompagner et soutenir des projets de mécénat et des actions à impact sociétal pour favoriser le mieux-vivre en société en atteignant, d'ici fin 2025, au moins un montant de 3,5 M€ par an (CNP Assurances SA et ses filiales). En 2023, 3,5 M€ ont été consacrés à de telles actions *via* la Fondation CNP Assurances, Instituto CNP Brasil, et les opérations de mécénat contre 2,9 M€ en 2022 ;
- mobiliser d'ici fin 2025 au moins 20 % des collaborateurs pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail (CNP Assurances SA et ses filiales). En 2023, 16 % des collaborateurs de CNP Assurances ont été mobilisés sur leur temps de travail au service d'actions à impact sociétal contre 11 % en 2022.

---

*(1) Les cibles présentées sont à périmètre constant et pourront évoluer dans les années à venir en cas de variation du périmètre de calcul*
*(2) Le taux d'effort du client (Customer Effort Score) mesure les efforts que le client a dû mener pour réaliser une démarche avec le groupe CNP Assurances ou ses partenaires allant de 1 (très facile) à 5 (très difficile). La notion de client s'entend comme le client final ou le bénéficiaire du produit d'assurance. Le taux d'effort du client est exprimé entre 1/5 et 5/5*
*(3) Le niveau de recommandation (Net Promoter Score) est exprimé entre - 100 et + 100*
*(4) À fin 2023, le montant engagé est de 1,6 Md€ (dont 0,4 Md€ déjà déployé). Ce montant engagé sera déployé sur plusieurs années au fur et à mesure du financement des projets à impact*
*(5) TPE-PME, économie sociale et solidaire, secteur protégé et adapté, quartiers prioritaires, territoires*

**Vis-à-vis de la planète, à agir contre le réchauffement climatique et préserver le vivant en étant un acteur engagé de la transition écologique :**

- financer la transition énergétique et écologique en atteignant, d'ici fin 2025, 30 Md€ d'encours d'investissements verts [1] (CNP Assurances SA et ses filiales). À fin 2023, CNP Assurances SA et ses filiales ont investi 27,2 Md€ en faveur de l'environnement contre 25,2 Md€ à fin 2022 ;
- limiter nos émissions de gaz à effet de serre en réduisant de 25 % entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements [2] (CNP Assurances SA et ses filiales françaises) et de 50 % entre 2019 et 2030 l'empreinte carbone de notre fonctionnement interne [3] (CNP Assurances SA et ses filiales françaises). Entre 2019 et 2023, ces empreintes carbone ont baissé respectivement de 56 % et 52 %. Ces objectifs de réduction de l'empreinte carbone étant d'ores et déjà atteints, CNP Assurances se fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux : réduire de 53 % entre 2019 et 2029 l'empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements *vs.* 25 % être 2019 et 2024 (CNP Assurances SA et ses filiales françaises) et de 50 % entre 2019 et 2030 l'empreinte carbone de notre fonctionnement interne sur un périmètre plus étendu (CNP Assurances SA et ses filiales *vs.* CNP Assurances SA et ses filiales françaises) ;
- protéger la biodiversité en mesurant d'ici fin 2025 la biodiversité de 100 % des forêts détenues en direct en France, pour maintenir ou améliorer le niveau de biodiversité ainsi mesuré (CNP Assurances SA et ses filiales françaises). À fin 2023, 69 % de la surface forestière a fait l'objet d'une mesure de biodiversité à travers l'usage d'une méthode reconnue (Inventaires de Biodiversité Potentielle) contre 42 % à fin 2022.

| KPI | Cible du KPI | Point de départ | Situation à fin 2022 | Situation à fin 2023 | Cible |
|---|---|---|---|---|---|
| COLLABORATEURS | | | | | |
| Nombre cumulé d'alternants ou de stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en décrochage scolaire ✓ | Accueillir au moins 200 jeunes alternants ou stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en situation de décrochage scolaire en cumulé entre 2022 et 2025 (CNP Assurances SA et ses filiales) | 59 en 2022 | 59 en 2022 | 106 entre 2022 et 2023 | Au moins 200 entre 2022 et 2025 |
| Part des femmes au sein du comité exécutif en moyenne annuelle ✓ | Atteindre, d'ici fin 2025, 50 % de femmes au sein du comité exécutif en moyenne annuelle (CNP Assurances SA et ses filiales) | 40 % en 2021 | 51 % en 2022 | 58 % en 2023 | 50 % en 2025 |
| Part des femmes au sein des cadres de direction en moyenne annuelle ✓ | Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 45 % de femmes au sein des cadres de direction en moyenne annuelle (CNP Assurances SA et ses filiales) | 38 % en 2021 | 36 % en 2022 | 40 % en 2023 | Au moins 45 % en 2025 |
| Engagement et bien-être au travail ✓ | Maintenir d'ici fin 2025 un niveau d'engagement et de bien-être au travail d´au moins 80/100 (CNP Assurances SA et ses filiales) | 91/100 en 2023 | nd | 91/100 en 2023 | Au moins 80/100 en 2025 |
| CLIENTS | | | | | |
| Taux d'effort du client ✓ | Atteindre, d'ici fin 2025, un taux d'effort du client inférieur à 2/5 sur son parcours de bout en bout pour toutes les entités du Groupe (CNP Assurances SA et ses filiales) | Entre 1/5 et 2,3/5 selon les entités en 2023 | nd | Entre 1/5 et 2,3/5 selon les entités en 2023 | Au plus 2/5 pour toutes les entités en 2025 |
| Produits améliorant l'accès à l'assurance pour les populations vulnérables ✓ | Disposer, d´ici fin 2025, d´au moins 15 produits améliorant l´accès à l´assurance pour les populations vulnérables (CNP Assurances SA et ses filiales) | 6 produits en 2022 | 6 produits en 2022 | 9 produits en 2023 | Au moins 15 produits en 2025 |
| PARTENAIRES | | | | | |
| NPS partenaires ✓ | Maintenir, d'ici fin 2025, un niveau de recommandation par les partenaires distributeurs d´au moins + 20 (CNP Assurances SA et ses filiales) | + 55 en 2023 | nd | + 55 en 2023 | Au moins + 20 en 2025 |

(1) *Obligations vertes, immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental, forêts, fonds classés article 9 selon le règlement SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental, infrastructures et sociétés non cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement. Ces investissements verts répondent à une définition plus large que celle de la taxonomie européenne*
(2) *Actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct (scope 1 et 2)*
(3) *Scope 1 et 2 location-based*

| KPI | Cible du KPI | Point de départ | Situation à fin 2022 | Situation à fin 2023 | Cible |
|---|---|---|---|---|---|
| ACTIONNAIRE ET INVESTISSEURS | | | | | |
| Notations ESG de CNP Assurances ✓ | Améliorer, d'ici fin 2025, les notations ESG de CNP Assurances, en étant parmi les 5 % à 10 % d'entreprises les mieux notées du secteur de l'assurance (CNP Assurances SA et ses filiales) | 17 % en 2019 | 10 % en 2022 | 11 % en 2023 | Entre 5 % et 10 % en 2025 |
| Encours d'investissements à impact ✓ | Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 1 Md€ d'encours d'investissements à impact environnemental ou social (CNP Assurances SA et ses filiales françaises) | 0,2 Md€ en 2021 | 0,5 Md€ en 2022 | 1,6 Md€ en 2023 | Au moins 1 Md€ en 2025 |
| SOCIÉTÉ | | | | | |
| Part d'achats inclusifs ✓ | Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 30 % des achats auprès d'entreprises inclusives : TPE-PME, secteur protégé et adapté, économie sociale et solidaire, quartiers prioritaires, territoires (CNP Assurances SA et ses filiales françaises) | 25 % en 2021 | 28 % en 2022 | 28 % en 2023 | Au moins 30 % en 2025 |
| Dépenses annuelles consacrées à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal ✓ | Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 3,5 M€ par an consacrés à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal (CNP Assurances SA et ses filiales) | 2,4 M€ en 2021 | 2,9 M€ en 2022 | 3,5 M€ en 2023 | Au moins 3,5 M€ en 2025 |
| Part des collaborateurs mobilisés pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail ✓ | Mobiliser, d'ici fin 2025, au moins 20 % des collaborateurs pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail (CNP Assurances SA et ses filiales) | 3 % en 2021 | 11 % en 2022 | 16 % en 2023 | Au moins 20 % en 2025 |
| PLANÈTE | | | | | |
| Encours d'investissements verts ✓ | Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 30 Md€ d'encours d'investissements verts (CNP Assurances SA et ses filiales) | 21,1 Md€ en 2021 | 25,2 Md€ en 2022 | 27,2 Md€ en 2023 | Au moins 30 Md€ en 2025 |
| Empreinte carbone du portefeuille d'investissements ✓ | Réduire d'au moins 25 % entre 2019 et 2024 et d'au moins 53 % entre 2019 et 2029 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) du portefeuille d'investissements (CNP Assurances SA et ses filiales françaises) | 107 $kgCO_2e$/K€ en 2019 | 55 $kgCO_2e$/K€ en 2022 | 47 $kgCO_2e$/K€ en 2023 | Au plus 80 $kgCO_2e$/K€ en 2024 et 50 $kgCO_2e$/K€ en 2029 |
| Empreinte carbone du fonctionnement interne ✓ | Réduire d'au moins 50 % entre 2019 et 2030 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2 *location-based*) du fonctionnement interne (CNP Assurances SA et ses filiales) | 6 774 $tCO_2e$ en 2019 | 4 454 $tCO_2e$ en 2022 | 3 873 $tCO_2e$ en 2023 | Au plus 3 387 $tCO_2e$ en 2030 |
| Mesure de biodiversité du patrimoine forestier ✓ | Mesurer, d'ici fin 2025, la biodiversité de 100 % des forêts détenues en direct en France pour maintenir ou améliorer le niveau de biodiversité ainsi mesurée (CNP Assurances SA et ses filiales françaises) | 18 % en 2021 | 42 % en 2022 | 69 % en 2023 | 100 % en 2025 |

## 5.3 Enjeux et risques extra-financiers

Dans un souci de transparence, CNP Assurances fait le choix de publier de manière volontaire sa déclaration de performance extra-financière (DPEF) dans laquelle elle expose ses enjeux et risques extra-financiers.

Les politiques et plans d'action associés à chacun de ces enjeux et risques s'articulent notamment avec les réglementations mises en place ces dernières années, telles que l'article 29 de la loi énergie climat, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2), le règlement général sur la protection des données (RGPD), le règlement taxonomie et le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR).

L'analyse intègre également une dimension dynamique permettant d'anticiper les enjeux et risques pouvant être matériels, à court, moyen et long terme. La digitalisation, l'allongement de la durée de vie, les nouveaux modes de consommation et le changement climatique concourent notamment à faire évoluer le métier d'assureur de personnes. CNP Assurances veille ainsi à adapter son modèle d'affaires afin de le pérenniser.

La méthodologie d'analyse des risques extra-financiers est présentée dans la partie 5.5.2.

À partir de cette analyse, 12 risques principaux ont été identifiés pour le Groupe, son activité, ses collaborateurs, ses clients et plus généralement ses parties prenantes. Le tableau suivant présente les risques selon le plan de la DPEF et non par ordre de criticité pour CNP Assurances SA et ses filiales.

| Nos engagements | Enjeux prioritaires et autres | Risques principaux identifiés |
|---|---|---|
| AVOIR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE<br>5.3.1 | Intégrer les enjeux ESG dans notre gouvernance<br>5.3.1.1 | **Risque #1 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans la gouvernance du Groupe**<br>L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans la gouvernance pourrait porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances, d'autant plus dans le contexte des engagements et objectifs pris par l'entreprise en lien avec sa raison d'être. Cela ferait également porter un risque réglementaire, le code civil et la directive Solvabilité 2 demandant aux entreprises de prendre en compte les enjeux et les risques sociaux et environnementaux. |
| | Assurer une bonne éthique des affaires<br>5.3.1.2 | **Risque #2 : Corruption, conflit d'intérêt, manque de transparence fiscale**<br>**Risque #3 : Fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, non-respect des mesures de sanctions économiques et financières**<br>Les risques de corruption, de conflit d'intérêt, de manque de transparence fiscale, de fraude, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, de non-respect des mesures de sanctions économiques et financières pourraient se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et des poursuites pénales. Ils pourraient également porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances. |
| | Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité<br>5.3.1.3 | **Risque #4 : Défaut de protection des données à caractère personnel, failles de cybersécurité**<br>Le risque de défaut de protection des données à caractère personnel des assurés ou des collaborateurs pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes, et porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.<br>Par ailleurs, le risque de vulnérabilité des systèmes informatiques en matière de cybersécurité pourrait conduire à des fuites de données à caractère personnel, à une interruption ou un ralentissement du service rendu aux assurés, à une indisponibilité temporaire ou définitive de certaines applications informatiques, à des rançons ou à des fraudes externes. Il pourrait également porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances. |
| AVOIR UN IMPACT SOCIÉTAL POSITIF<br>5.3.2 | Accompagner les évolutions sociales et sociétales<br>5.3.2.1 | **Risque #5 : Non-adéquation des produits et services d'assurance avec les conséquences de l'allongement de la durée de vie et l'accompagnement des assurés face aux problèmes de santé**<br>Le métier d'assureur implique une prise en compte des évolutions sociales et sociétales. En effet, l'allongement de la durée de vie, l'augmentation de la fréquence des maladies chroniques, pandémiques, épidémiques ou vectorielles ont des répercussions sur le quotidien des assurés et de leurs proches. L'incapacité à mettre en adéquation les produits d'assurance et les services d'assistance avec ces évolutions constituerait un risque aussi bien en termes de positionnement de marché que de satisfaction des assurés. |

| Nos engagements | Enjeux prioritaires et autres | Risques principaux identifiés |
|---|---|---|
| AVOIR UN IMPACT SOCIÉTAL POSITIF<br>5.3.2 | Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement<br>5.3.2.2 | **Risque #6 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement (sélection ou exclusion des investissements, vote en assemblée générale, dialogue actionnarial)**<br>L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement pourrait représenter un risque en termes de rendement et de valorisation à long terme des investissements, mais aussi de positionnement de marché. Par ailleurs, le risque de non-respect d'une réglementation en matière de durabilité applicable aux investissements pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances. |
| | Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance<br>5.3.2.3 | **Risque #7 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance (création de produits, souscription, tarification, indemnisation, réassurance)**<br>L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance pourrait représenter un risque aussi bien en termes de sinistralité que de réponse aux attentes des clients et de positionnement de marché.<br>Par ailleurs, le risque de non-respect d'une réglementation en matière de durabilité applicable aux contrats d'assurance pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances. |
| | S'engager pour la satisfaction de nos clients<br>5.3.2.4 | **Risque #8 : Incapacité à maintenir et améliorer la satisfaction des clients (expérience client, réponse aux demandes, traitement des réclamations) et manque de transparence des offres**<br>Ne pas accorder une importance centrale à la satisfaction des clients et ne pas maintenir une relation à la fois de confiance et de proximité pourraient avoir un impact sur la création de valeur du Groupe. Par ailleurs, informer au mieux le client avec un souci de pédagogie et de transparence est crucial. Les produits proposés, ainsi que les documents contractuels et commerciaux présentés aux clients, doivent garantir au Groupe un niveau de sécurité juridique approprié et permettre à l'assuré ou au souscripteur de connaître avec précision le contenu et l'étendue des garanties qu'il a contractées et des propositions commerciales qui lui sont faites. Le manque de transparence des offres vis-à-vis des clients peut se matérialiser par un risque réglementaire et constituerait également un frein à la bonne mise en œuvre de la stratégie du Groupe. |
| | Être un acheteur responsable<br>5.3.2.5 | |
| | Développer des actions à impact sociétal<br>5.3.2.6 | |
| | Veiller au respect des droits humains<br>5.3.2.7 | |

| Nos engagements | Enjeux prioritaires et autres | Risques principaux identifiés |
|---|---|---|
| AVOIR UN IMPACT SOCIAL POSITIF<br>5.3.3 | Attirer et fidéliser les talents en lien avec nos orientations stratégiques<br>5.3.3.1 | Risque #9 : Manque d'attraction et de fidélisation des talents, non-adéquation des compétences des collaborateurs avec les besoins de transformation et les évolutions des métiers<br>L'incapacité à attirer et fidéliser les talents et à développer les compétences des collaborateurs menacerait la poursuite de l'activité du Groupe, à l'heure où le métier d'assureur est en pleine évolution. |
| | Proposer des conditions de travail favorables<br>5.3.3.2 | Risque #10 : Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs à l'égalité des chances et la discrimination<br>Risque #11 : Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs au bien-être et à la santé des collaborateurs<br>Le risque de harcèlement au travail, de discrimination, de non-respect de la réglementation relative à la durée du travail ainsi qu'à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et des poursuites pénales. Il pourrait également porter atteinte à la marque employeur du groupe CNP Assurances. |
| AVOIR UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF<br>5.3.4 | Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter<br>5.3.4.1 | Risque #12 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'ensemble des activités (investissement, assurance, fonctionnement interne)<br>Les risques liés aux effets du changement climatique peuvent prendre plusieurs formes : le risque physique, le risque de transition et le risque de responsabilité. Ces risques peuvent impacter à court, moyen ou long terme l'ensemble des activités du groupe CNP Assurances : rendement et valorisation des investissements, chiffre d'affaires et sinistralité des contrats d'assurance, continuité d'activité. |
| | Protéger la biodiversité<br>5.3.4.2 | |
| | Réduire notre empreinte environnementale<br>5.3.4.3 | |

## 5.3.1 Avoir une gouvernance responsable

### 5.3.1.1 Intégrer les enjeux ESG dans la gouvernance

**Risque #1 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans la gouvernance du Groupe**

La prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la gouvernance des entreprises est un sujet majeur, dans un contexte de changement climatique, de crise de l'énergie et du pouvoir d'achat. L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans la gouvernance pourrait porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances, d'autant plus dans le contexte des engagements et objectifs pris par l'entreprise en lien avec sa raison d'être. Cela ferait également porter un risque réglementaire, le code civil et la directive Solvabilité 2 demandant aux entreprises de prendre en compte les enjeux et les risques sociaux et environnementaux.

Depuis sa création, le groupe CNP Assurances est engagé dans le respect des droits humains tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). En adhérant au Pacte mondial des Nations unies dès 2003, CNP Assurances a réitéré son engagement à respecter ces valeurs fondamentales, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement. Caixa Seguradora au Brésil et CNP UniCredit Vita en Italie ont également adhéré au Pacte mondial.

En tant qu'investisseur responsable, CNP Assurances a adhéré en 2011 aux Principes pour l'investissement responsable *(Principles for Responsible Investment)* des Nations unies. En tant qu'assureur responsable, CNP Assurances a adhéré en 2020 aux Principes pour une assurance responsable *(Principles for Sustainable Insurance)* des Nations unies. CNP Seguros Holding a également adhéré à ces principes dès 2015.

Au cours des dernières années, CNP Assurances a pris des engagements forts pour lutter contre le réchauffement climatique. Signataire du *Montreal Carbon Pledge,* elle a rendu publique l'empreinte carbone de son portefeuille actions en direct en 2015 et s'est engagée à la réduire. En devenant membre en 2019 de la *Net Zero Asset Owner Alliance,* CNP Assurances s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 et a publié en 2021 des objectifs climatiques à horizon 2025 alignés avec les connaissances scientifiques actuelles. En 2021, CNP Assurances s'est engagée pour la protection de la biodiversité en signant le *Finance for Biodiversity Pledge.*

La démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du groupe CNP Assurances repose sur quatre axes :

- des engagements en ligne avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies ;
- l'implication des instances de gouvernance ;
- un dialogue avec les parties prenantes ;
- des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de durabilité.

En 2023, un comité RSE a été constitué sur décision du conseil d´administration qui s´est ainsi doté d´un comité spécialisé pour réfléchir et répondre aux enjeux d´importance croissante en matière de RSE :

- allant au-delà de la précédente nomination d´un administrateur référent sur les enjeux RSE, le conseil d´administration renforce, au travers de ce nouveau comité, son rôle en termes de gouvernance, à la fois de la raison d´être et des enjeux de durabilité de CNP Assurances. Il peut ainsi assurer les nouvelles missions en matière de stratégie RSE que confèrent aux conseils d´administration les recommandations du code AFEP-MEDEF révisé en décembre 2022 ;
- outre la préparation des travaux du conseil d´administration, le comité RSE est un organe de recommandation du conseil, en charge de veiller à la bonne prise en compte des enjeux RSE dans la stratégie de l'entreprise et à leur mise en œuvre ;
- la directrice de la transformation stratégique, le directeur des investissements Groupe et le directeur RSE de CNP Assurances sont les interlocuteurs privilégiés du comité RSE ;
- en 2023, les premiers travaux du comité ont porté sur la raison d'être de CNP Assurances et les KPI associés ainsi que sur les attentes des agences de notation ESG. Les réflexions vont se poursuivre autour des objectifs climat et des KPI associés, dans le cadre de la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) et de la *Science-Based Target initiative* (SBTi) ;
- au travers de son comité RSE, le conseil d´administration de CNP Assurances confirme toute la considération et la valeur qu´il porte à l´intégration de la dimension RSE dans toutes les décisions de l´entreprise.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Compétence collective des membres du conseil d'administration sur la prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement | 80,4 % | 77,2 % | CNP Assurances SA |
| Compétence collective des membres du conseil d'administration sur la prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance | 78,4 % | 75,4 % | CNP Assurances SA |
| Part des femmes au conseil d'administration au 31 décembre | 53 % | 64 % | CNP Assurances SA |
| Part des femmes au comité exécutif en moyenne annuelle (Objectif : atteindre, d'ici fin 2025, 50 % de femmes au sein du comité exécutif) ✓ | 51 % | 58 % | CNP Assurances SA |
| Positionnement relatif de CNP Assurances par rapport au secteur de l'assurance dans le classement des agences de notation ESG [1] (Objectif : améliorer d'ici fin 2025 les notations ESG de CNP Assurances en étant parmi les 5 % à 10 % d'entreprises les mieux notées du secteur de l'assurance) ✓ | 10 % | 11 % | CNP Assurances SA et ses filiales |

*(1) Agences de notation ESG retenues : MSCI, S&P Global CSA, Sustainalytics*

## Illustrations

En 2023, le conseil d'administration de CNP Assurances et ses comités spécialisés ont pleinement intégré les enjeux de durabilité dans leurs travaux, engagement fort qui s'est traduit tout au long de l'année dans leurs réflexions, dans leurs actions et par des décisions significatives.

### Février 2023

- présentation du bilan annuel 2022 de la raison d'être du Groupe et de l'atteinte des objectifs en termes de KPI : débats sur les résultats et la mise à jour de certains KPI ;
- présentation des enjeux et risques RSE, avec une attention particulière sur la stratégie climat du Groupe ;
- examen, avant approbation, des politiques ressources humaines de l'entreprise : politique de rémunération qui intègre des critères de durabilité, politique honorabilité & compétence, objectif de mixité au sein des instances dirigeantes ;
- examen et approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### Mai 2023

- validation de la partie variable de la rémunération du directeur général, intégrant des objectifs extra-financiers.

### Avril et juillet 2023

- suivi des enjeux de conformité et d'éthique des affaires : protection des données à caractère personnel, lutte anti-corruption, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la fraude.

### Août 2023

- suivi des enjeux liés à la cybersécurité et panorama complet des risques de sécurité informatique : feuille de route, dispositif, gouvernance ;
- mise à jour du cadre d'appétence au risque du Groupe et suivi des critères ESG intégrés dans ce dispositif ;
- validation de l'arrêté des comptes semestriels et approbation du communiqué de presse sur les indicateurs de résultats semestriels 2023 du Groupe mettant en exergue les indicateurs clés extra-financiers.

### Septembre 2023

- réflexion sur le cadre puis validation de la création d'un comité RSE du conseil d'administration ;
- présentation du bilan semestriel 2023 de la raison d'être du Groupe et de l'atteinte des objectifs en termes de KPI ;
- formation sur les notations ESG des entreprises, suivie d'une discussion sur les pistes d'amélioration des notations ESG de l'entreprise.

### Octobre 2023

- séminaire stratégique intégrant des présentations et débats sur la stratégie et les opportunités de développement de l'entreprise sous le prisme RSE et sur la transformation culturelle de l'entreprise.

### Au fil de l'année

- présentation de filiales internationales du Groupe, avec un intérêt spécifique des administrateurs pour l'orientation stratégique et l'engagement en termes de RSE et la déclinaison opérationnelle de la raison d'être du Groupe ;
- examen d'opérations M&A, avec une attention particulière pour l'analyse des aspects RSE de chaque opération proposée à l'approbation du conseil d'administration ;
- vérification de l'intégration des enjeux RSE dans chaque politique Solvabilité 2 du Groupe soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Conformément aux recommandations de l'ACPR sur la gouvernance des risques climatiques, le conseil d'administration, le comité exécutif et les fonctions clés ont été sensibilisés et formés ces dernières années aux enjeux et risques liés au changement climatique. Au sein du comité exécutif, la directrice de la transformation stratégique est en charge du suivi des risques liés au changement climatique.

## Des engagements en ligne avec les objectifs de développement durable des Nations unies

Face aux enjeux environnementaux et sociaux, CNP Assurances contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies dans le cadre de l'Agenda 2030. La démarche RSE du Groupe est ainsi structurée autour de 15 enjeux répondant à 9 ODD.

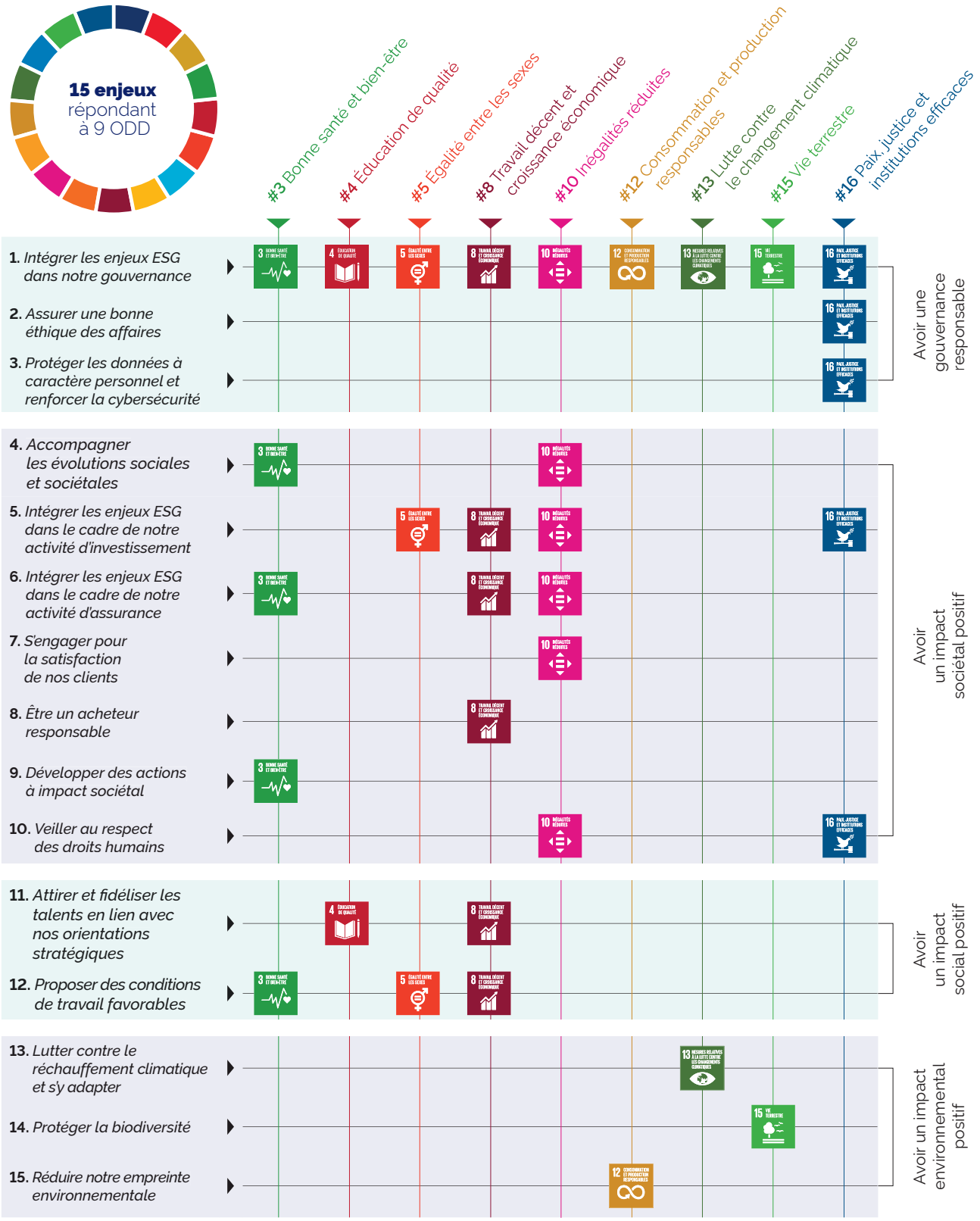

## INSTANCES DE GOUVERNANCE DE NOTRE DÉMARCHE RSE

### 01 SUPERVISION

**Conseil d'administration** présidé par un administrateur indépendant

**Comité RSE** présidé par un administrateur indépendant

**Comité d'audit et des risques** présidé par un administrateur indépendant

### 02 MANAGEMENT

**Directeur général**

**Comité exécutif** incluant un membre chargé du suivi des risques climatiques

**Comité d'allocation stratégique** présidé par le directeur général

**Comité d'investissement et comité d'engagement** présidés par le directeur général adjoint

### 03 PILOTAGE OPÉRATIONNEL

**Direction RSE** rattachée à la direction de la transformation stratégique

**Comité raison d'être** rassemblant la plupart des directions de l'entreprise

**Comité risques climatiques et biodiversité** direction des risques, direction des investissements, direction RSE, direction technique et innovation, fonction actuarielle et secrétariat général

**Comité d'agrément des produits** direction de la conformité, direction des investissements, direction des risques, direction technique et innovation, direction comptable, direction fiscale, direction juridique, direction RSE, direction de l'expérience client, des services numériques et de la donnée

**Comité inclusion** direction des ressources humaines, direction RSE, direction des achats et direction du dialogue parties prenantes, de la communication et du mécénat

**Filière de correspondants RSE** dans les directions les plus impliquées ainsi que dans chaque filiale

## DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

### CLIENTS

**Attentes**
- Adéquation de l'offre à leurs besoins
- Transparence des produits
- Qualité de service
- Offres inclusives et accessibles
- Protection des données à caractère personnel

**Moyens de dialogue**
- Centres de relations clients
- Enquêtes de satisfaction
- Communauté *You and Us*
- Sites Internet
- Réseaux sociaux

### ACTIONNAIRE, INVESTISSEURS ET AGENCES DE NOTATION

**Attentes**
- Performance financière et extra-financière
- Engagements RSE
- Maîtrise des risques
- Transparence et dialogue

**Moyens de dialogue**
- Conseil d'administration
- Dialogue avec les agences de notation
- Présentation des résultats financiers et extra-financiers
- Relations investisseurs

### ENTREPRISES FINANCÉES

**Attentes**
- Financements pérennes
- Relations équilibrées et durables
- Accompagnement de leur stratégie
- Transparence et dialogue

**Moyens de dialogue**
- Dialogue actionnarial sur les enjeux ESG
- Participation aux conseils d'administration dans le cas des participations stratégiques

### PARTENAIRES

**Attentes**
- Relations équilibrées et durables
- Performance économique
- Qualité de service

**Moyens de dialogue**
- Comités de partenariat
- Enquêtes de satisfaction
- Échanges quotidiens sur la vie des contrats

### SOCIÉTÉ CIVILE

**Attentes**
- Protection des consommateurs
- Respect des droits humains
- Lutte contre la corruption
- Lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité
- Lutte contre les inégalités sociales de santé
- Co-construction des produits d'assurance

**Moyens de dialogue**
- Dialogue avec les associations et ONG dans le cadre de la Fondation CNP Assurances et de l'Instituto CNP Brasil
- Dialogue avec les associations de malades dans le cadre de l'assurance emprunteur
- Dialogue avec les associations et ONG environnementales
- Partenariats avec des chaires de recherche et des *Think Tanks*

### AUTRES COMPAGNIES D'ASSURANCE

**Attentes**
- Partage de bonnes pratiques
- Veille réglementaire
- Valorisation du secteur de l'assurance auprès de l'ensemble des parties prenantes

**Moyens de dialogue**
- France Assureurs (FA)
- Groupement français des bancassureurs
- *Insurance Europe*

### COLLABORATEURS

**Attentes**
- Gestion des carrières et rémunération
- Développement personnel et formation
- Environnement de travail
- Diversité et inclusion
- Information sur la stratégie d'entreprise
- Santé et sécurité
- Protection des données à caractère personnel

**Moyens de dialogue**
- Dialogue avec les représentants du personnel et le comité social et économique
- Réunions d'équipe
- Entretiens annuels d'évaluation
- Enquêtes qualité de vie au travail
- Dispositif d'alerte
- Réunions « Parlons ambitions » et Live Groupe avec le comité exécutif, petits déjeuners collaborateurs et managers

### FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS

**Attentes**
- Relations équilibrées et durables
- Respect des délais de paiement

**Moyens de dialogue**
- Dialogue avec les fournisseurs dans le cadre des appels d'offre et du suivi des prestations
- Comité de suivi de la sous-traitance
- Dialogue avec les *asset managers* sur les enjeux ESG

### POUVOIRS PUBLICS & AUTORITÉS DE CONTRÔLE

**Attentes**
- Contribution au financement de l'économie
- Création d'emplois
- Respect des lois et des règlements
- Protection de l'environnement

**Moyens de dialogue**
- Collège des superviseurs
- Participation aux travaux de place
- Réponse aux enquêtes et aux consultations de place

### Sensibilisation et formation des collaborateurs aux enjeux de durabilité

Les enjeux de durabilité font l'objet d'actions de sensibilisation et de formation afin de conforter leur ancrage dans les pratiques quotidiennes des collaborateurs :

- CNP Assurances a signé en 2022 un nouvel accord d'intéressement avec trois organisations syndicales représentatives. L'intéressement est une dimension importante de la politique sociale de CNP Assurances qui permet de faire le lien entre la performance de l'entreprise et la contribution de chaque collaborateur. CNP Assurances fixe désormais à 50 % le poids des indicateurs RSE dans le calcul de l'intéressement. Les trois indicateurs RSE retenus en 2023 permettent d'engager les collaborateurs dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement interne de l'entreprise, dans une formation intitulée « Comprendre la crise écologique pour réinventer l´entreprise » (86 % des collaborateurs l'ont suivie en 2023) et dans un challenge sportif et solidaire *Let's Move.* Ce challenge incite les collaborateurs à réaliser différentes activités physiques (marche, course, vélo) et permet de relever des défis en équipe. 2 768 collaborateurs dans le monde ont participé et plus de 600 000 km ont été parcourus. Un don a été versé à l'issue du challenge à une association internationale pour aider les enfants en situation de handicap à retrouver le chemin de l'école ;
- suite aux réflexions menées en 2019 avec les collaborateurs, CNP Assurances a lancé en 2020 le programme *Green Actions.* Celui-ci a pour objectif de réduire l'empreinte environnementale du fonctionnement interne de l'entreprise *via* une démarche de sobriété. Plusieurs actions ont été menées autour de trois thèmes : encourager le tri sélectif, réduire l'utilisation du plastique à usage unique, réduire la pollution numérique. Une nouvelle campagne de sensibilisation des collaborateurs a été déployée en 2023 (campagne d'affichage, organisation de conférences, articles postés sur les réseaux sociaux) ;
- dans le cadre du programme *Green Actions,* CNP Assurances a diffusé à l'ensemble des collaborateurs en France et à l'international une charte du Groupe afin de réduire son empreinte environnementale. Les collaborateurs sont invités à respecter sept principes pour agir en faveur de l'environnement dans le cadre de leur vie professionnelle (1. Je trie et je recycle mes déchets ; 2. Je supprime le plastique à usage unique ; 3. Je réduis la pollution numérique ; 4. J'économise le papier ; 5. J'économise l'eau ; 6. Je réduis ma consommation d'énergie ; 7. Je privilégie les mobilités durables ; 8. Je protège la biodiversité ; 9. J'évite la pollution chimique). Chaque filiale partage désormais l'avancée de ses actions autour de ces sujets lors du séminaire annuel RSE des correspondants du Groupe ;
- le groupe CNP Assurances a organisé en septembre 2023 son troisième *World Cleanup Day.* Organisé sous forme d'un challenge entre filiales, il a mobilisé 508 collaborateurs dans sept pays (France, Italie, Irlande, Chypre, Brésil, Argentine, Luxembourg) qui ont ramassé collectivement 4,7 tonnes de déchets (dont 33 000 mégots) ;
- de nouveaux ateliers sur la Fresque du Climat ont été organisés en 2023 : 138 collaborateurs ont été formés cette année, soit 283 collaborateurs formés au total depuis 2021. Basés sur l'intelligence collective, ces ateliers ont pour objectif de comprendre les causes et conséquences du changement climatique en interagissant en petit groupe ;
- une série d'ateliers sur le développement durable a par ailleurs eu lieu tout au long de l'année sur le site d'Angers suite à la certification HQE du bâtiment. Des conférences de sensibilisations sur le thème de la biodiversité ont été proposées sur nos sites à Angers et à Issy-les-Moulineaux ;
- une semaine dédiée à la qualité de vie au travail a été organisée en 2023 par CNP Assurances en associant les collaborateurs à différentes sensibilisations. Cette année, le droit à la déconnexion a été choisi comme thème central des différentes sensibilisations et animations ;
- au Brésil, Caixa Vida e Previdencia (CVP) a mis en place la collecte sélective des déchets et une sensibilisation des collaborateurs a été organisée à cette occasion. En Argentine, une sensibilisation des collaborateurs au tri sélectif a été organisée (communication, intervention sur site) et une formation au compostage a été dispensée par des représentants de l´usine de recyclage d'un quartier populaire de la ville de Buenos Aires avec lequel CNP Argentine collabore dans le cadre de diverses initiatives depuis 2022 ;
- en Italie, CNP UniCredit Vita a déployé le programme *Green Actions* à travers une campagne d'affichage digitale ayant pour protagonistes des collaborateurs volontaires. L'objectif est de promouvoir les principes et actions énoncées dans la charte du Groupe afin de réduire son empreinte environnementale.

### Sensibilisation des clients aux enjeux de durabilité

- CNP Assurances a rédigé et mis en ligne sur son site Internet une brochure sur l'épargne responsable, qui explique de manière pédagogique aux assurés et au grand public les offres d'assurance-vie et de retraite responsables de CNP Assurances, notamment les différentes catégories d'unités de compte vertes, responsables et solidaires ainsi que l'investissement responsable à travers le fonds euro ;
- depuis mars 2021, conformément au règlement européen SFDR, lors de la souscription d'un contrat d'assurance-vie de CNP Assurances ou de l'une de ses filiales européennes, le client est informé sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement de son contrat ;
- en Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros utilise les réseaux sociaux et les événements commerciaux pour sensibiliser ses assurés et ses courtiers à la prévention, la santé mais aussi la mobilité durable et la protection de l'environnement.

## Notations ESG

La qualité de la démarche RSE de CNP Assurances SA et ses filiales est reconnue par les agences de notations ESG et différentes organisations réalisant des évaluations ESG.

| Agence de notation ESG | Notation ESG de CNP Assurances | Échelle de notation ESG | Commentaire |
|---|---|---|---|
| MSCI | AA (2023) | CCC à AAA | 10e ex-æquo sur 80 assureurs vie dans le monde |
| S&P Global CSA | 57/100 (2023) | 0 à 100 | 31e sur 236 assureurs dans le monde |
| Sustainalytics | Risque faible (2023) | Risque très élevé à risque négligeable | 19e sur 300 assureurs dans le monde |

| Organisation | Évaluation ESG de CNP Assurances | Échelle d'évaluation ESG | Commentaire |
|---|---|---|---|
| CDP Climat | A- (2023) | D- à A | Notation moyenne du secteur financier : B |
| ShareAction | BBB (2021) | D à AAA | 3e sur 39 assureurs vie dans le monde |

### 5.3.1.2 Assurer une bonne éthique des affaires

#### Risque #2 : Corruption, conflit d'intérêt, manque de transparence fiscale

CNP Assurances prend des engagements déontologiques forts afin de renforcer la confiance de ses parties prenantes et en premier lieu celle de ses clients. Elle a également pour objectif de mettre en place une culture d'entreprise fondée sur des valeurs fortes et une éthique irréprochable.

Un plan de formation des collaborateurs sur l'ensemble des sujets de conformité est établi. Les nouveaux arrivants sont ainsi formés à tous les **modules de conformité** existants :

- conflits d'intérêts ;
- lutte contre la corruption et trafic d'influence ;
- protection des données à caractère personnel ;
- lutte contre la fraude ;
- code de conduite ;
- LCB-FT.

Les collaborateurs en poste en 2023 ont été formés aux modules de conformité suivants :

- RGPD ;
- lutte contre la fraude ;
- gestion des réclamations ;
- bonnes pratiques concurrentielles ;
- LCB-FT et mesures de sanctions économiques et financières.

En 2024, le plan de formation des collaborateurs prévoit les thématiques suivantes :

- bonnes pratiques concurrentielles ;
- protection des données à caractère personnel ;
- lutte contre la corruption ;
- *Value For Money* ;
- abus de marché ;
- lutte contre la fraude ;
- gestion des réclamations.

Le Groupe affirme son engagement à respecter les valeurs fondamentales, et notamment à lutter contre la corruption par la mise en œuvre des huit piliers de la loi Sapin 2 en France et s'assure de sa déclinaison dans ses filiales à l'international :

- le code de conduite à l'échelle du Groupe rappelle le principe de la tolérance zéro face aux actes de corruption et de trafic d'influence. Ce dernier est traduit dans les langues utilisées dans le Groupe et est accessible sur le site cnp.fr ;
- la mise en place d'un dispositif d'alerte destiné à recueillir les signalements relatifs à des situations ou conduites contraire au code de conduite ;
- la réalisation de cartographies des risques de corruption, régulièrement mise à jour destinée à identifier, évaluer et hiérarchiser les risques de corruption auxquels la Société est exposée ; cette cartographie prendre en compte les spécificités du Groupe notamment ses secteurs d'activité et les zones géographiques dans lesquelles il est implanté ;
- la mise en place d'un registre cadeaux/invitations/repas ;
- la mise en œuvre de contrôles comptables liés aux risques identifiés dans la cartographie ;
- le renforcement de l'évaluation des tiers (fournisseurs, sous-traitants, distributeurs des produits d'assurances, gestionnaires d'actifs et clients) ;
- la formation de l'ensemble des collaborateurs ;
- la mise en place d'un régime disciplinaire en cas de manque au code de conduite.

Les politiques Groupe de lutte contre la corruption, de prévention des conflits d'intérêts, de gestion des cadeaux et/ou avantages sont diffusées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France et à l'international, Elles constituent un socle minimum applicable aux filiales, qui peuvent les compléter par leurs propres procédures locales.

Le groupe CNP Assurances est l'un des acteurs de référence sur le marché français de l'assurance de personnes. Présent en Europe et en Amérique latine, CNP Assurances s'attache à adopter une position transparente et responsable au regard des questions fiscales.

Pour garantir le respect des normes relatives à la lutte contre l'évasion fiscale CNP Assurances a édicté sa propre politique fiscale. La politique fiscale de CNP Assurances vise notamment à harmoniser les pratiques fiscales au niveau du Groupe et à s'assurer du respect des règles de conformité du Groupe avec la législation fiscale des pays où CNP Assurances est implanté. Cette politique fiscale, alignée sur celle de son actionnaire de référence La Banque Postale, comprend notamment les principes suivants :

- le respect de la législation fiscale applicable aux activités du Groupe conformément aux lois nationales et aux conventions fiscales ;
- la mise en œuvre par CNP Assurances d'une politique fiscale conforme à sa stratégie de développement responsable ainsi que la mise en place d'opérations conformes aux intentions du législateur.

Afin de garantir le respect de la politique fiscale, la direction fiscale du Groupe accompagne les équipes opérationnelles dans l'exercice de leurs activités. Elle réalise régulièrement une analyse des risques fiscaux afin d'adopter une position conforme à la législation fiscale.

CNP Assurances est investie dans la mise en place des réglementations visant à assurer une meilleure transparence fiscale pour le compte de ses clients *(Foreign Account Tax Compliance Act* et *Common Reporting Standard)* ou pour son propre compte. CNP Assurances mène également les diligences nécessaires à la mise en œuvre des recommandations du plan BEPS *(Base Erosion and Profit Shifting)* de l'OCDE et de l'ensemble des directives européennes en découlant qui portent sur la lutte contre l'évasion fiscale.

La politique fiscale Groupe est validée par le conseil d'administration et mise en ligne sur le site cnp.fret. CNP Assurances publie annuellement un rapport de transparence fiscale.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Part des collaborateurs formés au code de conduite sur les deux dernières années ✓ | ND | 100 % | CNP Assurances SA |
| Charge d'impôts sur les sociétés [1] | 424 M€ | 881 M€ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Dont charge d'impôts sur les sociétés en France | 42 M€ | 417 M€ | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Dont charge d'impôts sur les sociétés en Amérique latine | 347 M€ | 412 M€ | Filiales brésiliennes et argentine |
| Dont charge d'impôts sur les sociétés en Europe hors France | 33 M€ | 52 M€ | Filiales européennes |

*(1) Les données 2022 ont été corrigées pour tenir compte de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17*

## Illustrations

Tout nouvel arrivant est invité à prendre connaissance des codes et politiques de conformité et doit suivre l'ensemble des formations de conformité qui revêtent un caractère obligatoire. Ces formations sont renouvelées périodiquement.

Des codes, procédures, spécifiques peuvent également être déclinés opérationnellement : à titre d'exemple, un guide de déontologie achats rappelle en pratique les principes d'actions pour les situations clés du métier des achats.

Le processus de communication interne à CNP Assurances prévoit la diffusion *via* l'Intranet de brèves mensuelles rappelant les principales règles et comportements à adopter. Des bandes dessinées digitales sont réalisées depuis 2019 sur la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme, l'encadrement liés aux cadeaux et avantages fixés par les instances dirigeantes, les conflits d'intérêts, la lutte contre la fraude, la protection des données et cela se poursuivra sur 2024 sur l'ensemble des domaines de conformité.

Depuis 2018, conformément aux exigences de la Loi Sapin II, un dispositif d'alerte a été déployé à l'échelle du Groupe. Ce dernier permet de faire une alerte dans toutes les langues utilisées dans le Groupe. Des travaux ont débuté en 2022 et se sont poursuivis en 2023 pour la mise en conformité avec la loi Waserman (relative à la protection des donneurs d'alerte) des procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte, dont le décret d'application publié en octobre 2022 est venu modifier les dispositions de la loi Sapin II en la matière. L'institution de l'obligation pour tout nouvel arrivant dans l'entreprise de signaler par le biais d'une déclaration toute situation pouvant s'apparenter à un conflit d'intérêts. Cette déclaration est également attendue dans le cadre d'une mobilité et en cas de changement de situation de tout collaborateur pendant la durée de leur contrat.

En 2023, une campagne de déclaration de conflit d'intérêts a été lancée afin de recueillir les déclarations de conflits d'intérêts des dirigeants effectifs de CNP Assurances et celles de l'ensemble des dirigeants effectifs des entités composant le Groupe.

Cette vigilance déontologique se retrouve également dans la gestion des investissements de CNP Assurances : l'indice de perception de la corruption dans les pays mesuré par *Transparency International* est un des critères ESG d'exclusion des investissements. La lutte contre la corruption se traduit également par une l'insertion automatique, lors de la contractualisation avec un tiers, d'une clause type prévoyant une réciprocité d'engagement commun à agir contre la corruption, y compris auprès des propres fournisseurs et sous-traitants de ce dernier.

CNP Assurances participe à des actions de mécénat et sponsoring fortement encadrées par la direction générale, toujours en accord avec notre code de conduite Groupe. Une convention de mécénat existe et la clause anticorruption y est présente.

Dans le cadre de son engagement citoyen, le groupe CNP Assurances est attaché au soutien qu'il apporte aux causes humanitaires, associatives et caritatives. Le respect de cet engagement commande toutefois que chaque contribution soit décidée et versée en toute indépendance, transparence et légalité et sans aucune contrepartie. Ainsi, les collaborateurs veillent à ce que le versement de dons ou contributions par le groupe CNP Assurances ne vise jamais à favoriser le bénéficiaire de la contribution dans le but direct ou indirect d'obtenir de sa part un avantage indu, en contravention avec la loi et les principes et valeurs défendus par le Groupe. Les collaborateurs du Groupe exercent une vigilance toute particulière sur l'utilisation finale de la contribution, en se rapportant à leurs politiques locales sur les cadeaux et avantages.

### Lobbying responsable

Le lobbying des entités du Groupe consiste à participer à différents organismes professionnels liés au secteur de l'assurance, à participer aux rencontres dans le cadre des représentations diplomatiques de la France pour les filiales internationales et à faire valoir les positions de CNP Assurances auprès des autorités françaises et européennes. CNP Assurances agit à son propre titre ou passe par les organisations de place, notamment France Assureurs (FA) et les acteurs européens du secteur de l'assurance (*Insurance Europe,* CFO Forum). Certains collaborateurs de CNP Assurances participent à des groupes de travail de ces organisations.

Le groupe CNP Assurances participe aux défis de la société civile en intervenant dans la recherche et les débats, notamment en France sur la retraite et la dépendance, et en finançant des cercles de réflexion *(think tanks)* chargés de contribuer au débat public sur les grands enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux.

CNP Assurances est membre de l'Institut de la Finance Durable, de la *Net Zero Asset Owner Alliance* et de l'initiative financière du programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI). Certains collaborateurs de CNP Assurances participent à des groupes de travail de ces initiatives, dont l'un des objectifs est de dialoguer avec les gouvernements pour encourager la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la transition énergétique et écologique.

En tant que membre de la *Net Zero Asset Owner Alliance,* CNP Assurances s'engage à aligner ses propres activités de lobbying avec les objectifs de l'Accord de Paris, et à quitter ou dénoncer toute organisation dont elle serait membre et dont les activités de lobbying ne seraient pas alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans un souci de transparence constante, CNP Assurances est inscrite sur le registre de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et à ce titre se conforme à l'exigence de la déclaration adressée chaque année à cette autorité.

Il permet ainsi au public d'exercer une surveillance et offre la possibilité aux citoyens de suivre les activités des représentants d'intérêts. En tant qu'organisation inscrite sur le registre de la transparence, CNP Assurances est liée par un code de conduite commun.

Le tableau suivant présente le montant des contributions financières versées par CNP Assurances à des organismes professionnels des *think tanks* et des chaires et fondations des recherches. CNP Assurances ne finance aucun parti politique ou campagne électorale.

| Contributions financières versées | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Organismes professionnels | 3 666 139 € | 3 587 630 € | CNP Assurances SA |
| *Think tanks* | *150 808 €* | *134 120 €* | *CNP Assurances SA* |
| Chaires et fondations de recherche | 500 000 € | 439 600 € | CNP Assurances SA |
| Partis politiques et campagnes électorales | 0 € | 0 € | CNP Assurances SA |

### Risque #3 : fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, non-respect des mesures de sanctions économiques et financières

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des mesures de sanctions économiques et financières et la lutte contre la fraude constituent un enjeu majeur pour le groupe CNP Assurances. L'ensemble des risques liés aux crimes financiers pourraient en effet entraîner des amendes et des pertes financières significatives, des poursuites pénales mais également des atteintes importantes à la réputation et à l'image du Groupe.

Ces risques concernent toutes les parties prenantes de CNP Assurances : clients, fournisseurs, partenaires distributeurs et délégataires de gestion, gestionnaires d'actifs et en tout premier lieu les collaborateurs de l'entreprise.

En tant qu'acteur financier, le groupe CNP Assurances s'implique fortement en matière lutte contre les crimes financiers au travers des politiques Groupe et de procédures cadres qui se déclinent ensuite pour l'ensemble des activités de CNP Assurances en France, et dans ses filiales en France et à l'international. Conformément à son engagement d'assureur et d'investisseur responsable et à son statut d'entreprise publique, CNP Assurances a par ailleurs défini une liste de pays sensibles dont certains sont exclus en matière d'investissements, comprenant les pays écartés au titre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ceux sous embargo ou faisant l'objet de sanctions financières, les pays non coopératifs en matière fiscale et les pays identifiés comme des paradis fiscaux sur la base des analyses de *Tax Justice Network*.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Part des collaborateurs formés à la lutte contre le blanchiment sur les deux dernières années ✓ | 96 % | 91 % | CNP Assurances SA |

## Illustrations

Le modèle d'affaires déployé par CNP Assurances pour ses activités en France, dans lequel un grand nombre d'opérations est réalisé par les partenaires distributeurs et/ou délégataires de gestion, détermine les conditions de contrôle déployées en matière de lutte contre les crimes financiers. Les conventions de gestion conclues entre CNP Assurances et ses partenaires précisent les tâches confiées par l'assureur à son intermédiaire. Des comités spécialisés se tiennent régulièrement avec les deux grands partenaires LBP et BPCE de façon à suivre leur bonne application.

Avec l'appui d'une filière dédiée d'une cinquantaine de personnes (équipe sécurité financière, correspondants et experts métiers dans les *business units* et fonctions Groupe), les pôles sécurité financière et éthique et déontologie de la direction de la conformité Groupe sont chargés du déploiement, du pilotage et de la bonne mise en œuvre des dispositifs en matière de LCB-FT, de respect des mesures de sanctions économiques et financière et de lutte contre la fraude sur les activités de CNP Assurances. Les pôles sécurité financière et éthique & déontologie ont également pour mission de déployer le programme de supervision des dispositifs de sécurité financière des filiales du Groupe et de s'assurer que le programme global du Groupe est aligné avec ceux de la Caisse des Dépôts et de La Banque Postale. Les politiques Groupe et les procédures en matière de sécurité financière sont revues, mises à jour régulièrement et accessibles à tout collaborateur sur l'Intranet, au travers d'un portail dédié à la direction de la conformité Groupe. Elles sont partagées avec l'ensemble des filiales afin que ces dernières les intègrent à leur propre dispositif, en veillant à adapter les procédures cadre aux contraintes réglementaires locales et à l'organisation de la filiale concernée.

Dans le cadre des évolutions réglementaires très nombreuses et de plus en plus fréquentes, CNP Assurances continue à se doter de moyens importants pour poursuivre le renforcement de ses dispositifs de lutte contre les crimes financiers, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires. Ses objectifs principaux sont de consolider l'organisation des contrôles des opérations réalisées et de mettre en application les nouvelles exigences réglementaires. Ainsi, depuis 2017, le dispositif du siège a été profondément revu sur la plupart de ses composantes : procédures, outils, ressources, plan de formation.

L'information et la formation de ses collaborateurs sont l'un des éléments fondamentaux des dispositifs LCB-FT, sanctions économiques et financières et LCF de CNP Assurances. À ce titre, depuis 2019, la direction de la conformité Groupe de CNP Assurances s'est particulièrement investie en lançant des campagnes de communication, avec un format innovant de BD digitales et de fiches mémo synthétiques couvrant les différents domaines de conformité, ces campagnes se poursuivent. En 2022 et 2023 CNP Assurances a continué à former l'ensemble des collaborateurs *via* des modules de *e-learning*, conçus en collaboration avec France Assureurs, et plusieurs grands assureurs de la place pour ce qui concerne la formation en matière de LCB-FT et de respect des mesures de sanction économique et financière. CNP Assurances veille également à intégrer dans les parcours de formation des nouveaux entrants les modules de formation en matière de crimes financiers.

Deux nouveaux modules dédiés à la lutte contre la fraude et à la sécurité financière ont été déployés sur 2023. Des tables rondes dédiées à des cas d'usage en matière de fraude et au dispositif de respect des mesures de sanctions économiques et financières se sont également déroulées dans le cadre du séminaire annuel de la direction de la conformité Groupe en novembre 2023.

CNP Assurances veille également à ce que ses instances dirigeantes d'une part et sa maison mère La Banque Postale d'autre part, soient informées régulièrement des faits marquants, des avancées et moyens mis en œuvre pour la bonne efficience de ses dispositifs en matière de lutte contre les crimes financiers. Des interventions spécifiques se tiennent plusieurs fois par an auprès du conseil d'administration de CNP Assurances et des comités dédiés aux sujets de sécurité financière se tiennent tous les trimestres avec La Banque Postale.

### 5.3.1.3 Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité

#### Risque #4 : Défaut de protection des données à caractère personnel, failles de cybersécurité

Suite à l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD), le groupe CNP Assurances a mis en place une politique de protection des données à caractère personnel. Cette politique Groupe est applicable à toutes les entités du groupe CNP Assurances se situant aussi bien dans l'Union européenne qu'en dehors.

Cette politique contient des éléments sur les principes fondamentaux de la protection des données à caractère personnel (DCP) et sa gouvernance. Elle a été validée dans sa version initiale par le comité exécutif de CNP Assurances et est d'application directe par toutes les filiales du Groupe. Ce document est revu annuellement. Les principes de cette politique s'appliquent par le biais de conventions, à l'ensemble des sous-traitants du Groupe y compris les délégataires et partenaires.

La politique Groupe est centrée sur les règles et principes essentiels de la protection des DCP. Les sujets opérationnels sont pris en compte dans une procédure propre à chaque entité du Groupe, et adaptée à l'organisation et aux particularités de cette dernière, complétant ainsi le dispositif mis en place.

La politique Groupe de protection des données à caractère personnel intègre notamment les thèmes suivants :

- le respect des principes fondamentaux de la protection des DCP détaillés dans le RGPD ;
- la sécurité des données à caractère personnel ainsi que les grands principes en cas de violation de données à caractère personnel (déclaration au régulateur et/ou aux personnes concernées lorsque cela est nécessaire, documentation des cas) ;
- l'encadrement des transferts de données et traitement transfrontaliers ;
- l'encadrement des traitements présentant des risques particuliers pour les personnes concernées. À titre d'exemple, les traitements des DCP qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les convictions religieuses ou philosophiques ainsi que le traitement des données génétiques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les traitements des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique, sont interdits ;
- la gouvernance de la protection des DCP au sein de CNP Assurances ;
- la sensibilisation des personnes traitant des DCP ;
- les aspects relatifs au *reporting* et aux contrôles.

Tous ces principes sont ensuite détaillés dans une procédure cadre et des procédures propres à chaque sujet (par exemple : procédure d'exercice des droits des personnes concernés, procédure en cas de violations de DCP, procédure de qualification et contractualisation avec les tiers, procédure *Privacy by Design* ou encore procédure de contrôle en interne du DPO).

Il convient de noter qu'une politique particulière de protection des données de santé est mise en place depuis 2008 (dernière mise à jour en novembre 2023) et traite notamment du chiffrage, du stockage et du transfert de toutes ces données dites sensibles pour en garantir une meilleure sécurité.

Le risque cyber se définit comme tout risque de perte financière, d'interruption des activités ou d'atteinte à la réputation de l'entreprise en raison d'une défaillance des systèmes d'information. Le risque cyber fait l'objet d'un suivi continu au sein du groupe CNP Assurances et sa couverture est régulièrement questionnée par des experts dédiés afin de s'adapter de manière agile à un environnement changeant.

À ce titre, le dispositif de couverture du risque cyber a été continuellement renforcé depuis 2020. Des mesures préventives sont mises en œuvre notamment :

1. une politique sécurité Groupe, revue en 2023, intégrant la sécurité dans les projets, une architecture sécurisée, la gouvernance, la classification de la donnée, les prévention, détection et réaction aux évènements ;
2. des capacités de protection et de détection, associées au blocage de toutes les solutions de messagerie privée/stockage dans le *Cloud*/médias amovibles et à l'anonymisation des données, des analyses de risques s'appuyant sur la méthode *Ebios Risk Manager,* le déploiement de la double authentification ;
3. une filière sécurité reposant sur des responsables ou correspondants de la sécurité des SI (RSSI et CSSI) au sein des entités, mais aussi sur l'ensemble des collaborateurs grâce à des actions de sensibilisation/formations périodiques, y compris pour le conseil d'administration et le comité exécutif.

Par ailleurs, des dispositifs complémentaires s'ajoutent à ces mesures comme un programme de *bug bounty* sur l'ensemble du Groupe et des audits de sécurité réguliers. L'*active directory,* point d'entrée sensible lors des cyberattaques, fait l'objet d'une surveillance spécifique. Une infrastructure dédiée a également été déployée pour contrer les attaques de type « déni de service » qui tentent de saturer les réseaux en inondant les requêtes.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Part des collaborateurs formés à la protection des données à caractère personnel sur les deux dernières années ✓ | 92 % | 77 % | CNP Assurances SA |
| Rating cybersécurité *BitSight* [1] ✓ | 780 | 720 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| *Score Security Scorecard* | 97/100 | 98/100 | CNP Assurances SA et ses filiales |

*(1) Le score cybersécurité BitSight a légèrement baissé en 2023 en raison de l'accès au réseau Wifi Guest des invités. Ce réseau est entièrement isolé du réseau CNP Assurances* via *des équipements indépendants. Aucune action n'est à engager à ce point*

## Illustrations

### Protéger les données à caractère personnel

Consciente de l'importance de la protection du patrimoine informationnel de ses assurés et de ses collaborateurs, CNP Assurances a nommé un correspondant informatique et libertés (CIL) dès 2006 en lui donnant les moyens d'exercer sa mission au sein du Groupe. Les actions menées durant ces dernières années ont permis de mettre en place une gouvernance des DCP, de créer et de formaliser les processus associés, de répondre avec diligence à l'exercice des droits des personnes concernées, et de sensibiliser les acteurs internes à la protection des DCP.

S'agissant de la gouvernance des DCP, depuis mai 2018, un *Data Protection Officer* (DPO) a été nommé au sein de chaque filiale pour poursuivre et amplifier au sein du Groupe le projet du déploiement du RGPD. CNP Assurances a également nommé le *Data Protection Officer* Groupe en 2018 qui a en charge le pilotage de la conformité de la protection des données à caractère personnel au sein du Groupe. Le DPO est rattaché hiérarchiquement au directeur de la conformité Groupe et fonctionnellement au directeur de l´expérience client, des services numériques et de la donnée.

Par ailleurs, le DPO Groupe participe à de nombreuses instances relatives aux risques ou aux traitements comme le comité réseau de la Caisse des Dépôts et le comité relais informatique et libertés de La Banque Postale. En interne, le DPO est membre du comité de sécurité des systèmes d'information piloté par le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), des comités pilotage et qualité de sous-traitance et du comité d'agrément des produits. Le DPO Groupe a également été associé aux travaux dans le cadre du rapprochement avec La Banque Postale.

En 2023, un comité dédié à la protection des DCP *(Cap Privacy)* s'est réuni régulièrement, présidé par le directeur de la conformité Groupe et le directeur de l´expérience client, des services numériques et de la donnée. Ses missions sont de suivre le déploiement des actions déterminées et d'en assurer la cohérence globale, d'arbitrer les points remontés et de valider les grandes orientations avec une fréquence trimestrielle. Les membres permanents de ce comité sont le RSSI, le DPO et le *Chief Data Officer*.

Il existe également un comité dédié au réseau interne des correspondants (Relais Informatique et Libertés) à la protection des DCP, le comité RIL. Il est animé par le DPO et se réunit toutes les six semaines.

Enfin, le bilan de l'activité du service DPO est présenté annuellement par le directeur de la conformité Groupe au comité d'audit et des risques et par le DPO au comité social et économique (CSE). Par ailleurs, les sujets majeurs et réalisations sont présentés trimestriellement au comité exécutif par le directeur de la conformité Groupe et trimestriellement également par le DPO lors de comités conformité. Des *reportings* réguliers sont également réalisés auprès des instances de La Banque Postale et de la Caisse des Dépôts.

Concernant les processus de conformité des DCP au sein du Groupe, tous les nouveaux documents collectant ce type de données (bulletin d'adhésion, avenant administratif ou financier, etc.) s'intègrent dans un processus de validation préalable par le DPO qui examine la proportionnalité et la nature des données collectées ainsi que la transparence de l'information sur les droits des assurés dans les documents ou les écrans de souscription en ligne. Ce processus permet de s'assurer que la collecte et le traitement des données se limitent aux finalités déclarées aux personnes concernées et que, lorsque cela est nécessaire, le consentement explicite des personnes concernées est demandé (par exemple dans le cas de collecte de données de santé dans le cadre de l'assurance emprunteur). Il en est de même avec les conditions générales des contrats qui intègrent depuis longtemps les clauses sur la protection des DCP dans une logique de transparence.

Afin de garantir la transparence vis-à-vis des personnes concernées, la mention d'information insérée dans tous les documents de collecte respecte les dispositions de l'article 13 du RGPD et dans le cas où un consentement est nécessaire, celui-ci est demandé de manière explicite (par exemple dans le cas de collecte de données de santé dans le cadre de l'assurance emprunteur). Les sites Internet prévoient également une information aux personnes concernées *via* une charte de protection des données à caractère personnel et une charte relative aux *cookies*.

Le *Privacy By Design* consistant à intégrer les exigences de la protection des DCP dès la conception des nouvelles offres et services est également en place notamment sur des projets innovants digitaux.

Par ailleurs, tout nouveau traitement identifié fait l'objet d'une analyse de risque validée par le DPO et d'un contrôle de conformité pour être ensuite référencé comme l'exige le RGPD, au sein du registre des traitements. L'ensemble des traitements a été revu et actualisé pour le groupe CNP Assurances en France.

De plus, la contractualisation avec les tiers prend en compte la protection des DCP grâce à la mise en place d'un processus de qualification et de contractualisation qui respecte les principes du RGPD.

Au sujet de l'exercice des droits des personnes concernées (assurés, collaborateurs, etc.), CNP Assurances répond à toutes les demandes concernant des droits (accès, rectification, effacement, opposition, etc.) en centralisant les demandes et en coordonnant les acteurs internes de l'entreprise qui gèrent les DCP. Ces demandes sont facilitées depuis 2018 par la possibilité de saisir le DPO *via* le portail institutionnel et par mail à l'adresse dpo@cnp.fr.

De même, un processus de validation des enquêtes de satisfaction internes et externes, *mailings* par courrier papier ou électronique est opérationnel et impose systématiquement de proposer le droit d'opposition au prospect ou client démarché.

Un dispositif de gestion des violations de DCP est en place. Ces violations sont traitées et documentées et les plans d'actions sont suivis par le DPO. Des audits de sécurité informatiques sont diligentés chez les délégataires ayant fait l'objet de violations de DCP.

S'agissant de la sensibilisation à la protection des DCP, chaque année depuis 2018, des formations sont dispensées aux collaborateurs. En 2023, un *e-learning* a donc été déployé auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ce dispositif a été complété par des formations spécifiques à destination des RIL (relais informatique et liberté), de la direction des achats et de la direction juridique afin de leur permettre de monter en compétence sur le sujet de la protection des DCP

Des animations ont également eu lieu, par exemple pour la journée internationale du *Privacy* avec notamment une intervention de la secrétaire générale de CNP Assurances, l'intervention d'un spécialiste de la cybersécurité sur les risques existants dans un monde hyperconnecté, et enfin des présentations sur le programme interministériel France identité numérique et le *Cloud* souverain.

Le dispositif de contrôle a été déployé depuis 2020 sur le périmètre de la protection des données au sein de CNP Assurances avec des résultats en constante amélioration. Des contrôles métiers de premier niveau qui donnent lieu, lorsque c'est nécessaire, à la mise en place de plans d'actions suivis par le service DPO ont été réalisés. Un service contrôles a été créé au sein de la direction de la conformité Groupe (DCG) afin de regrouper les contrôles déjà réalisés dans la direction et faire lien avec le dispositif de contrôle permanent. La cartographie des risques et des contrôles est mise à jour annuellement. Enfin, des travaux de veille et de réflexion sont menés par le service DPO en collaboration avec la CNIL, France Assureurs (FA) Insurance Europe et les autres assureurs sur différents sujets et notamment le règlement FIDA, proposant un nouveau cadre d'accès aux données financières. Par ailleurs, l'équipe DPO a répondu à un questionnaire adressé à Insurance Europe par la Commission européenne visant à réaliser la première grande évaluation du RGPD. Les résultats de ce questionnaire seront communiqués en mai 2024. CNP Assurances est également membre de l'Association Française des Correspondants Protection des Données Personnelles (AFCDP).

### Protéger les données à caractère personnel de nos filiales

Toutes les filiales françaises et européennes disposent d'un DPO et si besoin est, de correspondants pour garantir la conformité avec le RGPD. En outre, toutes les filiales doivent respecter la politique Groupe sur la protection des DCP.

Elles ont été associées aux actions de sensibilisation et de mise en conformité du Groupe. Elles font l'objet d'un suivi attentif et régulier notamment par le biais de points téléphoniques mensuels avec l'équipe DPO du Groupe, de réunions physiques, de *reportings* et de déplacements réguliers. Ce cadre d'échanges avec les filiales permet aussi de communiquer régulièrement sur les positions du Groupe en matière de protection des DCP pour favoriser un déploiement harmonieux des règles et des principes détaillés dans la politique de protection des DCP du Groupe.

Enfin, le déploiement du dispositif de contrôle débuté en 2021 s'est poursuivi en 2022 avec la réalisation des premiers contrôles pour les filiales françaises et les premières remontées de *reporting* sur les contrôles réalisés pour les filiales internationales.

De même que pour CNP Assurances, la réalisation des contrôles sur le périmètre des filiales françaises est désormais centralisée par le service contrôles de la DCG.

Les filiales françaises et internationales appliquent la politique Groupe de protection des données à caractère personnel et l'ont adapté au regard de l'organisation et de la réglementation locale. Elles ont déployé leur dispositif de protection des données à caractère personnel, dont certaines disposent notamment de processus de contrôles dédiés. Les filiales partagent ces éléments auprès du groupe CNP Assurances dans le cadre de *reportings* réguliers trimestriels et lors de points de suivis plus rapprochés.

### Renforcer la cybersécurité

La stratégie de couverture du risque cyber est encadrée par plusieurs comités. Le RSSI Groupe présente des bilans du niveau de maturité du Groupe en termes de cybersécurité :

- annuellement en conseil d'administration ;
- trimestriellement au comité exécutif.

Mensuellement, ont lieu :

- une présentation au comité exécutif d'un tableau de bord sécurité avec une présentation des grands projets ;
- un comité de sécurité des SI réunissant la direction des risques Groupe, la direction de l'expérience client (DECSND), des services numériques et de la donnée et le secrétariat général, afin d'informer/alerter des évènements de sécurité au sein du Groupe et de décider des mesures à prendre ;
- un comité de suivi sécurité organisé avec les équipes de production ;
- un focus mensuel en comité de direction DECSND sur la sécurité des applications : les vulnérabilités et leurs corrections, l'anonymisation des données, le support des socles techniques et l'adossement aux annuaires.

Par ailleurs, de nombreux échanges avec la Caisse des Dépôts, le groupe La Poste et La Banque Postale permettent de partager les bonnes pratiques, les synergies et de mutualiser les efforts de protection contre ce risque au sein du pôle financier public français.

Parallèlement, un contrat d'assurance contre le risque cyber a été mis en place dès 2016 et fait l'objet d'une revue annuelle, ce qui permet d'intégrer les différents dispositifs d'atténuation du risque mis en place depuis plusieurs années : authentification multifacteur, évaluation des tiers, surveillance continue, exercice de gestion de cybercrise.

Le RSSI Groupe assure la supervision des risques cyber pour l'ensemble des filiales : un plan de contrôle comprenant des évaluations et un suivi des plans d'actions des filiales sont mis en œuvre depuis 2019 et suivis en comité de sécurité des systèmes d'information Groupe. De plus, il s'assure de la mise à jour des socles de sécurité et réalise des audits de sécurité des systèmes d'information et des tests de vulnérabilité dans les filiales, qui montrent une amélioration dans la protection des systèmes d'information.

Afin de réduire les coûts et les dommages réputationnels d'une potentielle fuite de données, CNP Assurances met en œuvre les mesures suivantes :

- le plan de gestion de crise et le plan de communication de crise sont régulièrement testés et mis à jour lors d'exercices de simulation de crise impliquant notamment les membres du comité exécutif, le responsable du plan de continuité d'activité, le *Data Protection Officer* et le responsable de la sécurité des systèmes d'information ;
- la procédure de gestion des violations de données personnelles est régulièrement mise à jour. Cette procédure intègre les obligations de notification à la CNIL et/ou aux personnes concernées ;
- des astreintes sept jours sur sept et 24 heures sur 24 sont prévues au sein des équipes en charge de la sécurité des systèmes d'information et des infrastructures informatiques ;
- des sauvegardes des données sont réalisées en continu afin de pouvoir relancer rapidement l'activité opérationnelle suite à une cyberattaque ;
- un *datacenter* de secours est déployé et testé régulièrement afin de pouvoir relancer rapidement l'activité opérationnelle en cas d'indisponibilité du *datacenter* principal.

## 5.3.2 Avoir un impact sociétal positif

CNP Assurances, en tant qu'assureur et investisseur responsable, se mobilise pour avoir un impact positif sur la société dans son ensemble.

Depuis sa création en 1850, CNP Assurances développe des solutions de gestion des risques et d'assurance innovantes nécessaires à la résilience de la société et des personnes face aux enjeux d'allongement de la durée de vie, d'augmentation de la fréquence des maladies chroniques, de protection contre les maladies et les accidents, de préparation de la retraite et d'évolution des régimes de protection sociale.

Régulièrement, CNP Assurances adapte ses produits et ses services aux attentes toujours plus larges d'un monde en évolution rapide, et veille à les rendre accessibles au plus grand nombre grâce à la mutualisation des risques.

L'intégration des enjeux de responsabilité sociétale et environnementale dans nos activités repose sur :

- l'accompagnement des évolutions sociales et sociétales ;
- l'intégration des enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement ;
- l'intégration des enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance ;
- l'engagement pour la satisfaction et la transparence des offres vis-à-vis de nos clients ;
- l'engagement d'être un acheteur responsable ;
- le développement d'actions à impact sociétal ;
- la veille du respect des droits humains.

### 5.3.2.1 Accompagner les évolutions sociales et sociétales

**Risque #5 : Non-adéquation des produits et services d'assurance avec les conséquences de l'allongement de la durée de vie et l'accompagnement des assurés face aux problèmes de santé**

Le Groupe accentue son mouvement de diversification stratégique, que ce soit à travers l'évolution de ses partenariats, de celle de son mix produit ou à travers son développement en Europe et en Amérique latine.

En France, CNP Assurances est un acteur de longue date et de référence sur le secteur de la protection de la personne, et dispose de relations établies avec un grand nombre d'acteurs de la protection sociale. Afin de mieux répondre aux enjeux liés à l'allongement de la durée de vie, à l'augmentation de la fréquence des maladies chroniques, à l'évolution des régimes de base et de la réglementation en matière de protection sociale complémentaire, le Groupe a lancé deux chantiers stratégiques dédiés à l'assurance emprunteur et à la protection sociale, et créé une direction technique et innovation.

Elle intervient auprès des entreprises, des collectivités locales, des institutions de prévoyance, des mutuelles (fonctions publiques, interprofessionnelles, libérales, retraite, anciens combattants), des associations, des courtiers, des travailleurs indépendants et des particuliers en tant qu'apporteur de solutions en assurances de personne, service, assistance et accompagnement.

Parce que les enjeux liés à l'allongement de la durée de vie et l'accompagnement des assurés face aux problèmes de santé, telles que la dépendance ou la perte d'autonomie, entraînent des répercussions majeures sur le quotidien des assurés et de leurs proches, CNP Assurances a pour volonté d'enrichir ses offres en continu et d'en faciliter l'accès et la lisibilité.

CNP Assurances dispose depuis 2022 de son Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) CNP Retraite. Cette filiale détenue à 100 % accompagne les ambitions du Groupe sur le marché de la retraite supplémentaire dynamisé par la loi PACTE qui a donné naissance au plan d'épargne retraite (PER), un produit unifié de retraite supplémentaire.

Acteur historique de premier plan en retraite, CNP Assurances accélère grâce à CNP Retraite le déploiement de ses offres de retraite supplémentaire, thématique au cœur des enjeux démographiques et sociaux actuels qui ont notamment animé les débats de la dernière réforme des régimes obligatoires de retraite. Doté d'un cadre réglementaire et prudentiel adapté à la gestion d'engagements de long de terme, principale caractéristique des activités de retraite pour un organisme d'assurance, CNP Retraite propose avec ses partenaires des solutions plus protectrices, performantes et durables au bénéfice des salariés, des travailleurs indépendants et des agents de la Fonction publique pour leurs retraites supplémentaires.

En effet, le dispositif FRPS présente de nombreux atouts en matière de gestion et de solidité financières. Il favorise notamment l'investissement sur le long-terme en cohérence avec l'horizon de placement des assurés, ainsi que l'investissement durable et responsable dans l'économie réelle pour le bénéfice des assurés et la performance de leurs contrats.

Le FRPS CNP Retraite est un outil de pilotage efficace, stable et apportant de la visibilité dans la durée pour soutenir et développer cette activité de retraite supplémentaire et ainsi accompagner les besoins et les attentes de la société française liés à l'allongement de la vie et à la consolidation des revenus après la cessation d'activité professionnelle.

Depuis 2020, la réglementation 100 % Santé facilite l'accès aux soins et aux prestations de nos assurés français. À cet égard, CNP Assurances a adapté ses offres et contrats d'assurance aux caractéristiques du 100 % Santé. CNP Assurances cherche ainsi d'une part à avoir une bonne compréhension des besoins actuels et futurs de ses clients, et d'autre part, à développer des produits d'assurances, des services d'assistance et des actions de prévention incluant ces enjeux.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Nombre d'assurés en protection des biens et des personnes | 32 millions | 32 millions | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Nombre d'assurés en épargne/retraite | 14 millions | 14 millions | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Encours des contrats de retraite | 36,6 Md€ | 37,7 Md€ | CNP Assurances SA et CNP Retraite |
| Part des demandes d'assurance emprunteur ayant fait l'objet d'une proposition de contrat ✓ | 99,7 % | 99,8 % | CNP Assurances SA |

#### L'étude des besoins actuels et futurs des assurés

Pour être à l'écoute de ses parties prenantes, et en premier lieu de ses assurés, CNP Assurances et ses principales filiales réalisent régulièrement des études qualitatives et quantitatives afin d'anticiper les conséquences des évolutions sociales et démographiques pour son activité d'assureur de personnes.

Depuis 2017, CNP Assurances dispose d'une plateforme digitale : la communauté You and Us. Cette communauté permet des échanges avec 150 membres actifs sur les usages et les attentes de différentes générations (Y, X, et *Baby-boomers*). Cet espace d'écoute et de cocréation permet notamment de dégager des premières tendances des évolutions sociétales.

## Illustrations

### La dépendance et l'allongement de la durée de vie, deux thématiques au cœur des réflexions

CNP Assurances a été parmi les premiers assureurs à mettre en œuvre une couverture pour assurer la perte d'autonomie. L'évolution de ce risque, qui est un enjeu d'importance, fait l'objet de réflexions et d'ateliers de concertation avec nos clients et nos partenaires.

La dépendance fait régulièrement partie des sujets traités par les employeurs dans le cadre de la protection sociale apportée à leurs salariés. CNP Assurances propose une offre globale qui allie un socle d'assurance collective et de service, complété de garanties individuelles pour répondre à la situation de chacun.

Une cinquième branche de la sécurité sociale consacrée à l'autonomie a bien été créée en 2020, ce qui constitue une avancée notoire. Inéluctablement, cette création marque la volonté de progresser dans la prise en charge de la perte d'autonomie. Si, à moyen terme, les filières et équipements d'accompagnement devraient être densifiés et les emplois mieux valorisés, en parallèle, les finances publiques ne seront pas en mesure d'assumer les coûts liés à la perte d'autonomie de tous nos concitoyens et les familles n'auront pas toutes la surface financière suffisante pour absorber le reste à charge de leurs aînés.

Ces enjeux plaident incontestablement pour le recours aux solutions assurantielles en renfort. C'est pourquoi CNP Assurances s'est mobilisée dès l'origine sur le sujet de l'assurance dépendance en se fondant sur son ancrage historique auprès des mutuelles de la fonction publique. Pour financer la perte d'autonomie, CNP Assurances a ainsi défendu l'idée d'une solution universelle fondée sur la répartition provisionnée, premier pas dans le parcours d'équipement en assurance dépendance.

C'est sur cette base que la solution portée en commun par France Assureurs (FA) et la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) a été construite. FA en fait la promotion, par exemple en publiant en décembre 2021 un livre blanc intitulé « Construire une nouvelle solution solidaire et transparente face à la dépendance liée à l'âge » dont le principal objectif est de présenter cette nouvelle initiative de la profession de l'assurance.

Il s'agit de viser la mise en place d'une couverture universelle du risque de dépendance pour l'ensemble de la population. Cela permettrait de massifier l'assurance et d'éviter toute sélection à l'entrée. Compte tenu du coût du risque, qui croît fortement avec l'âge, une mutualisation des risques la plus large possible serait nécessaire afin d'instaurer un mécanisme de solidarité intergénérationnelle.

Aussi, une assurance dépendance adossée aux contrats de complémentaire santé est la piste qui a été retenue par la profession. Cela permettrait de faire entrer dans l'assurance les individus suffisamment tôt, de renouveler la population couverte du fait des entrées de nouvelles générations et de pouvoir proposer un niveau de prime accessible au plus grand nombre. Le contrat d'assurance par répartition serait accessible, tant au niveau des conditions d'adhésion que de prime. Ce mécanisme permettrait de générer une couverture accessible à ceux qui en auront le plus besoin le moment venu, c'est-à-dire aux catégories les plus modestes.

Dans un contrat par répartition, les primes de l'année sont destinées à faire face aux sinistres de l'année en les provisionnant. Outre les sinistres déjà survenus, l'assureur n'a pas d'engagement au-delà de l'année, et l'assuré n'est plus couvert si sa garantie n'est pas renouvelée. Les primes peuvent évoluer dans le temps en fonction du vieillissement de la population assurée. Le pilotage du portefeuille est plus facile et la prime est modique pour l'assuré.

Notre responsabilité en tant qu'assureur est d'être en mesure de piloter le portefeuille sur un horizon très long. La perte d'autonomie étant un risque dynamique de très long terme, il est essentiel de pouvoir intégrer dans le temps les évolutions démographiques, sociétales et médicales, et ne pas les reporter sur les générations futures d'assurés. C'est pourquoi nous avons réalisé des projections à horizon 40 ans afin de tester la robustesse dans le temps de cette solution.

La robustesse du système exige une base de mutualisation la plus large et la plus pérenne possible. Pour ces raisons, il nous semble inévitable de faire cotiser les actifs et de mettre en place la répartition le plus tôt possible. Ainsi, en fonction de l'âge à partir duquel il faudra commencer à cotiser, le coût d'une telle couverture pour une rente de 500 € par mois en cas de dépendance totale pourrait commencer à 10 € par mois. Pour verser aux Français en dépendance totale dans l'année une rente mensuelle de 500 € durant toute leur période de dépendance, le budget annuel est estimé à 5 Md€.

Une telle couverture universelle créerait en outre un appel d'air pour des offres complémentaires visant la protection de nos aînés, des offres complètes d'accompagnement et de produits d'assurance pour le maintien dans l'autonomie et le soutien des aidants en garanties principales comme en option. Pour ce faire, la construction d'un partenariat public-privé est indispensable. Il implique la mise en œuvre d'un référentiel commun à tous les opérateurs et compréhensible par tous les assurés. Sur ce chantier aussi, CNP Assurances est déterminée à jouer un rôle essentiel. C'est à ce titre que CNP Assurances contribue aux travaux lancés à l'automne 2022 par l'Institut des Actuaires dans le cadre d'un groupe de travail qui vise à élaborer des propositions d'amélioration de la lisibilité des produits d'assurance dépendance.

En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros considère l'allongement de l'espérance vie comme un facteur clé de développement et de mise à jour des produits. Cette variable est toujours présente dans les préoccupations des partenaires commerciaux et par conséquent CNP Assurances Compañía de Seguros s'attache à répondre à leurs besoins. Ainsi, en 2019 la compagnie s'est attachée à étendre l'âge d'expiration des produits de 75 à 90 ans et en 2023 étendu à 99 ans dans le réseau des courtiers Universal Life. Les produits à destination des seniors sont étendus, spécialement dans le segment accidents personnels. Tous les principaux canaux de distribution proposent une offre pour les seniors.

### Des services d'assistance et de prévention ciblés pour un véritable accompagnement des assurés

CNP Assurances réaffirme sa volonté d'utiliser les services et l'assistance pour différencier ses offres et apporter de la valeur aux bénéficiaires de ses contrats d'assurance.

Grâce à sa filiale Filassistance, CNP Assurances complète son offre assurantielle par des prestations et services délivrés en temps réel, 24 heures sur 24, à des assurés faisant face à une situation critique. Filassistance dispose ainsi d'un vaste réseau de prestataires pour accompagner les bénéficiaires subissant un aléa de la vie (hospitalisation, décès, dépendance…), une panne automobile ou des dégâts dans leur habitation. Cette double compétence dans l'assistance aux personnes et l'assistance aux biens renforce son positionnement de multi-spécialiste et illustre la raison d'être de CNP Assurances dans l'accompagnement de tous les parcours de vie.

Cet accompagnement de Filassistance est réalisé aussi bien par téléphone grâce à ses chargés d'assistance qui répondent sept jours sur sept aux demandes des assurés, que par son espace digital qui permet de réaliser certaines demandes en *self care.* Cette conjugaison du digital avec l'humain se traduit aussi par la mise en place d'outils tels que la nouvelle WebappMyfil@ssist qui permet aux assurés de suivre sur leur téléphone le déplacement de la dépanneuse en temps réel.

Enfin Filassistance porte une attention particulière à la satisfaction de ses partenaires et de leurs assurés, et met en place les indicateurs nécessaires *(Net Promoter Score, Customer Effort Score)* pour le pilotage d'une expérience client de qualité.

La plateforme digitale Lyfe propose des services santé, bien-être et bien-vieillir et apporte une valeur d'usage dans les moments de vie des assurés : parentalité, dégradation de la santé mentale, besoin de remise en forme, maladie, décès d'un proche, aide aux aidants d'un proche, aide à la préparation de la retraite avec notamment l'estimation du cumul des régimes de pensions de retraite, etc.

Destinée aux assurés de CNP Assurances, aux salariés des entreprises clientes, aux adhérents des mutuelles et institutions de prévoyance partenaires de CNP Assurances, Lyfe propose des offres de services en complément des contrats d'assurance santé, prévoyance, retraite, épargne, et assistance. Trois nouveautés déployées par Lyfe contribuent particulièrement à la raison d'être du Groupe :

- face à la croissance des facteurs de risques métaboliques (hypertension, obésité, diabète), Lyfe a lancé un service de prévention cardio-vasculaire, qui aide à faire évoluer les comportements délétères pour la santé (nutrition, sommeil, sédentarité, gestion du stress) par un accompagnement digital personnalisé et un *coaching* individuel humain qui favorise l'engagement de l'assuré ;
- face au nombre croissant des aidants dans la société et l'impact sur leur vie personnelle et professionnelle, Lyfe a développé des services propriétaires et exclusifs dans le domaine de l'aidance, et continue à s'appuyer sur un écosystème de prestataires en complément, offrant ainsi une profondeur et personnalisation dans l'accompagnement. Ainsi, Lyfe permet aux assurés de mesurer et réaliser leur degré d'aidance, de connaître les aides auxquelles ils sont éligibles, d'obtenir les liens vers les formulaires de demande, d'identifier et localiser les aides locales dont ils ont besoin, de recevoir du contenu expert et utilitaire, et de consommer des services complémentaires proposés, comme l'écoute psychologique ;
- face aux déserts médicaux, Lyfe facilite l'accès aux soins et s'appuie à cet effet sur un écosystème de prestataires. En 2023, Lyfe a notamment renforcé sa solution de prise de RV en ophtalmologie pour permettre des RV sous peu. Lyfe continue par ailleurs de proposer des services de téléconsultation multicanale sept jours sur sept et 24 heures sur 24, de second avis médical, d'écoute psychologique ; etc

La force de Lyfe réside dans sa capacité à agréger des services digitaux et humains pour construire des parcours de services pertinents, qui viennent compléter ou s'intégrer dans des parcours d'assurance pour servir la raison d'être de CNP Assurances.

Par ailleurs, Lyfe diffuse régulièrement de l'information utilitaire à ses bénéficiaires en lien avec les services et l'actualité, animant ainsi régulièrement la communauté de ses bénéficiaires. Rares sont les plateformes qui animent la relation client en rappelant régulièrement à ces derniers les services dont ils bénéficient, ce que fait Lyfe. Engager les clients sur des services de prévention nécessite un effort sur la variété des formats et la qualité des contenus, ce que fait Lyfe.

### Une offre d'assurance adaptée aux risques de santé de tous

Grâce à sa longue expérience en assurance de personnes, CNP Assurances dispose d'une base de connaissance des risques particulièrement riche. Cela lui permet d'affiner et d'actualiser régulièrement sa politique de sélection des risques en tenant compte de l'état de santé de chaque assuré afin d'accepter et de mutualiser autant que possible les couvertures décès, invalidité et incapacité. Attachée à l'inclusivité de ses contrats, CNP Assurances fonde son modèle sur une mutualisation importante des risques, permettant en particulier de garantir un accès à l'assurance aux plus fragiles.

L'année 2023 a été marquée par l'impact du relèvement des taux d'intérêt et ses conséquences sur le ralentissement des transactions immobilières et du crédit immobilier. Cette année a également été la première complète depuis les modifications apportées par la loi Lemoine pour un accès plus juste et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur, notamment l'extension du droit à l'oubli et la suppression du questionnaire de santé pour l'évaluation des risques en couverture des crédits immobiliers en deçà d'un montant de 200 000 € dès lors que le contrat expire avant les 60 ans de l'emprunteur. Dans ce contexte, le choix de CNP Assurances de faire jouer la mutualisation des risques au bénéfice de ses clients et de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions sans augmenter ses tarifs a été conforté et renouvelé. Ce faisant, CNP Assurances s'inscrit dans la trajectoire engagée ces dernières années de réduction de la part des propositions d'assurance emprunteur avec surprime. Désormais, 99,8 % des demandes d'assurance adressées à CNP Assurances ont fait l'objet d'une proposition de contrat, et moins de 1 % de ces propositions ont fait l'objet d'une surprime.

S'agissant des risques de santé aggravés en France, CNP Assurances œuvre avec résolution pour la mise en œuvre effective de la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé). Une couverture invalidité est proposée, dans les termes prévus par la convention, aux clients auxquels il n'a pas été possible de garantir l'incapacité ou l'invalidité initialement inscrite au contrat.

Les équipes de CNP Assurances restent très investies dans la convention AERAS, et en particulier dans la mise à jour de la grille de référence qui liste les pathologies pour lesquelles l'assurance est accordée aux personnes qui en ont souffert ou en souffrent sans surprime ni exclusion de garantie, ou en limitant les surprimes.

Caixa Vida e Previdência propose quant à elle un produit intégrant un bilan de santé comprenant une visite préventive annuelle gratuite auprès d'un gynécologue appartenant à un réseau accrédité présent dans les principales capitales des États du Brésil.

## Suivi des risques émergents

### Suivi des risques sociaux émergents

En tant qu'assureur et investisseur responsable, CNP Assurances a une mission de protection et d'accompagnement des assurés, et plus largement des citoyens, pour faire face aux aléas de la vie et aux transformations en cours et à venir, dans un contexte de transition climatique. Les conclusions des travaux de prospective sur les risques émergents à horizon 2035 ont permis de mettre en place un dispositif opérationnel en lien avec la direction des risques et la direction RSE de CNP Assurances. L'objectif de ce dispositif est de renforcer la surveillance des risques émergents, d'anticiper leurs évolutions futures et de proposer des pistes d'atténuation des impacts pour les personnes et leurs biens.

Ce dispositif s'appuie, en l'enrichissant, sur la liste des risques émergents surveillée par la direction des risques afin de disposer d'une cartographie précise et à jour dans le temps. Cette liste englobe les six thématiques suivies par les acteurs de place et France Assureurs (économique, environnementaux, sociétaux, technologique, politique, réglementaire). Elle est revue chaque année et partagée avec les experts CNP Assurances notamment lors d'un sondage annuel.

Les trois risques émergents jugés les plus préoccupants pour le secteur et approfondis par CNP Assurances sont : le risque numérique lié à la généralisation des usages digitaux, le risque de vulnérabilité des infrastructures stratégiques dans un contexte géopolitique tendu et les risques liés aux catastrophes naturelles exceptionnelles.

Pour les parties prenantes, les impacts sont multifactoriels et protéiformes. La succession et l'accumulation de crises exposent tant les personnes que leurs biens à une augmentation de la sinistralité. Pour les personnes, les conséquences en termes d'assurance-vie et de prévoyance peuvent prendre la forme d'une hausse de la mortalité ou de la morbidité, un accroissement de la précarité, une augmentation des violations de données personnelles. L'augmentation des impacts des situations climatiques extrêmes, notamment les épisodes caniculaires et les inondations, constitue un risque majeur pour les biens notamment en assurance non-vie.

Pour maîtriser les effets de ces risques, CNP Assurances a mis en place plusieurs actions. Les travaux de surveillance et de prospective permettent ainsi de renforcer le dispositif existant, d'acculturer et de sensibiliser aux évolutions possibles de ces risques afin de mieux se préparer et d'organiser la prévention. Les scénarios proposés sont des sources d'inspiration dans l'évaluation des risques opérationnels et la mise en place d'actions de management pour faire face à la survenance de ces risques.

### Suivi des risques émergents en matière de santé

Acteur majeur du marché de la protection des personnes, CNP Assurances a mis en place un dispositif de veille et de suivi des pathologies et risques sanitaires émergents, qui réunit les médecins, les actuaires et les équipes commerciales en charge de cette activité.

Dans le cadre de ce dispositif de veille, l'apparition d'une pathologie non identifiée jusqu'alors est analysée par CNP Assurances sous deux angles complémentaires : d'une part en fonction des données scientifiques disponibles, et d'autre part en fonction des principes de large mutualisation des risques qui guident la politique de sélection de CNP Assurances, avec pour objectif l'assurabilité la plus étendue.

### 5.3.2.2 Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement

**Risque #6 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement (sélection ou exclusion des investissements, vote en assemblée générale, dialogue actionnarial)**

Le groupe CNP Assurances est un investisseur de long terme. Il gère les investissements pour le compte de ses assurés et de ses actionnaires, soit directement soit en déléguant la gestion à des gestionnaires d'actifs. L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement pourrait représenter un risque en termes de rendement et de valorisation à long terme des investissements, mais aussi de positionnement de marché. Par ailleurs, le risque de non-respect d'une réglementation en matière de durabilité applicable aux investissements pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.

Convaincue que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances a déployé depuis 2006 une stratégie d'investissement responsable au sein des différentes classes d'actifs. Cette stratégie est pilotée en s'appuyant notamment sur l'expertise extra-financière d'Ostrum AM. Elle reflète les engagements de CNP Assurances auprès du Pacte mondial, des *Principles for Responsible Investment* (PRI), de la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) et du *Finance for Biodiversity Pledge.*

La stratégie d'investissement responsable déployée par CNP Assurances vise d'une part à protéger les actifs adossant les engagements envers ses assurés, et d'autre part à créer de la valeur financière et extra-financière pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances. Elle repose sur trois piliers : la politique d'exclusion, la politique d'engagement actionnarial et la sélection des investissements sur la base de critères ESG.

Les principes et la gouvernance de la stratégie d'investissement responsable sont détaillés dans différents documents disponibles sur le site cnp.fr :

- rapport investissement responsable répondant aux exigences de l´article 29 de la loi énergie climat ;
- politique d'engagement actionnarial ;
- compte rendu de la politique d'engagement actionnarial ;
- politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement ;
- politique de diligence raisonnable concernant les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Part des investissements gérés avec des filtres ESG | 91 % | 91 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises [1] |
| Encours d'investissements gérés avec des filtres ESG ✓ | 315 Md€ | 339 Md€ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Dont encours d'investissements respectant le cahier des charges du label ISR ou Greenfin ✓ | 58 Md€ | 63 Md€ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Dont encours d'investissements ayant d'autres filtres ESG ✓ | 257 Md€ | 276 Md€ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Encours d'investissements à impact (Objectif : Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 1 Md€ d'encours d'investissements à impact environnemental ou social) ✓ | 0,5 Md€ | 1,6 Md€ | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Nombre d'assemblées générales lors desquelles CNP Assurances a voté | 103 | 91 | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Nombre de résolutions en assemblée générale pour lesquelles CNP Assurances a voté | 2 003 | 1 663 | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Part des résolutions en assemblée générale pour lesquelles CNP Assurances a exprimé un vote négatif | 26 % | 24 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Nombre de dialogues directs avec les entreprises | 11 | 13 | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |

*(1) CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution*

## Illustrations

La gestion des investissements de CNP Retraite et CNP Caution est déléguée à CNP Assurances et bénéficie des mêmes approches ESG. Les autres filiales sont responsables de la gestion de leurs investissements, tout en appliquant les politiques Groupe.

La démarche d'investissement responsable mise en œuvre au sein de CNP Assurances ne peut être déclinée de manière uniforme sur toutes les classes d'actifs en portefeuille (actions, obligations d'entreprise, obligations souveraines, fonds, immobilier ou infrastructure). À fin 2023, 91 % des investissements de CNP Assurances sont gérés avec des filtres ESG sur le périmètre des portefeuilles en euros et en unités de compte (94 % sur le périmètre des portefeuilles en euros).

### Politique d'exclusion

#### *Exclusion d'entreprises sur la base de critères ESG*

- CNP Assurances exclut de son portefeuille d'investissements les producteurs de bombes à sous-munition et de mines antipersonnel depuis 2008 et les producteurs d'armes chimiques ou biologiques depuis 2022 ;
- depuis 2015, elle a mis en place une politique d'exclusion dans le secteur du charbon thermique qui a été renforcée par la suite. CNP Assurances a totalement désinvesti des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique et exclut désormais tout nouvel investissement direct dans une entreprise :
  - dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique,
  - disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 5 GW,
  - produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an,
  - développant de nouvelles centrales à charbon, mines de charbon ou infrastructures contribuant à l'exploitation du charbon thermique,
  - ou n'ayant pas adopté un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde ;
- depuis 2021, elle a mis en place une politique d'exclusion dans le secteur du pétrole et du gaz (prospection, forage, extraction, transformation, raffinage) qui a été renforcée par la suite. CNP Assurances exclut désormais tout nouvel investissement dans les activités suivantes :
  - entreprises productrices :
    - les investissements directs dans une entreprise du secteur tant qu'elle développe de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel),
    - les investissements directs dans une entreprise du secteur dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique),
    - néanmoins, soucieuse d'accompagner les entreprises dans leur transition en faveur d'une économie décarbonée, CNP Assurances pourra continuer à investir en direct dans une entreprise du secteur *via* une filiale consacrée exclusivement au développement des énergies renouvelables ou *via* une obligation verte permettant d'assurer le fléchage des fonds levés vers le développement des énergies renouvelables,
  - infrastructures :
    - les investissements dédiés à un nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non conventionnel),
    - les investissements dédiés à une infrastructure *greenfield* ou *brownfield* [(1)] consacrée aux énergies fossiles non conventionnelles,
    - les investissements dédiés à une infrastructure pétrolière *greenfield*.
- depuis 2018, CNP Assurances a arrêté tout nouvel investissement dans le secteur du tabac. En 2020, CNP Assurances a formalisé cet engagement en signant le *Tobacco-free Finance Pledge ;*
- CNP Assurances bénéficie d'alertes sur les risques ESG des entreprises. Lorsque l'alerte correspond à une atteinte grave aux principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations unies, CNP Assurances demande à Ostrum AM de dialoguer avec l'entreprise concernée. Lorsque ce dialogue n'a pas permis d'identifier une remédiation proche, la décision d'exclusion est soumise au comité d'investissement. Cinq entreprises sont exclues en 2023 pour atteintes graves et répétées au Pacte mondial.

#### *Exclusion de pays sur la base de critères ESG*

CNP Assurances a défini une liste de 170 pays exclus de son portefeuille d'investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés. Ces exclusions de pays s'appliquent à toutes les actions et obligations émises par des entreprises ou des émetteurs publics domiciliés dans ces pays, ainsi qu'à tous les actifs réels (immobilier, infrastructure) localisés dans ces pays.

### Politique d'engagement actionnarial

Depuis 2005, CNP Assurances met en œuvre une politique active de vote dans les assemblées générales des entreprises cotées dont elle est actionnaire en direct. La politique de vote est validée par le directeur général de CNP Assurances. Les principes énoncés dans la politique de vote visent non seulement à défendre les droits de CNP Assurances en tant qu'actionnaire minoritaire, mais aussi à favoriser un développement durable des entreprises, en soutenant les stratégies de développement qui tiennent compte des impacts sur l'ensemble des parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, environnement, etc.).

En 2023, CNP Assurances a voté lors de 91 assemblées générales de 85 entreprises implantées dans onze pays. Ces entreprises représentent 97 % des encours du portefeuille d'actions en direct de CNP Assurances. Sur 1 663 résolutions, elle en a approuvé 75,7 % et s'est opposée à 24 %, notamment en raison de rémunération excessive de certains dirigeants. Le détail par thématique des votes exprimés par CNP Assurances est disponible dans le compte rendu de la politique d'engagement actionnarial sur le site cnp.fr.

CNP Assurances a poursuivi en 2023 ses dialogues bilatéraux (14 dialogues bilatéraux et deux dialogues effectués à sa demande par Ostrum AM) autour des enjeux de gouvernance, de climat et de biodiversité. Ces dialogues sont organisés avec des entreprises dont CNP Assurances est actionnaire ou créancier obligataire mais aussi avec des sociétés de gestion d'actifs.

(1) *Une infrastructure greenfield est une nouvelle infrastructure, une infrastructure brownfield est une infrastructure déjà existante*

CNP Assurances a poursuivi en 2023 son soutien à la campagne du *CDP Business Ambition for 1.5°C Commitment Letter* demandant aux 2 100 entreprises les plus émettrices de GES de s'engager à lutter contre le changement climatique en se fixant des objectifs basés sur la science. En adhérant à Nature Action 100+, CNP Assurances s'est associée au courrier collectif envoyé aux 100 entreprises ayant le plus d'impact sur la biodiversité, les appelant à les réduire. Par ailleurs, CNP Assurances a renouvelé en 2023 sa campagne de courriers demandant l'arrêt des nouveaux projets d'exploration ou le développement de la production de pétrole et de gaz fossile (conventionnel ou non conventionnel).

La politique d'engagement actionnarial de CNP Assurances et le compte rendu annuel de sa mise en œuvre sont disponibles sur le site cnp.fr.

### Politique de sélection des investissements sur la base de critères ESG

#### *Actions cotées*

La démarche d'investissement responsable est basée sur une gestion *best-in-class* du portefeuille actions par Ostrum AM : les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité sont privilégiées. Une veille trimestrielle permet d'échanger avec les analystes ESG d'Ostrum AM les titres en risque ESG et les principaux enjeux en matière de durabilité. Les critères d'exclusion demandés par CNP Assurances s'appliquent au portefeuille actions.

#### *Obligations*

L'analyse ESG des obligations est intégrée à l'analyse crédit réalisée par Ostrum AM. Dans toutes ses décisions d'investissement, l'équipe de gestion taux sélectionne systématiquement les émetteurs les mieux notés de l'univers d'investissement. L'équipe de recherche crédit intègre un score qualitatif d'appréciation de la matérialité des critères ESG ainsi que l'évaluation des risques et des opportunités matérielles ESG. Les critères d'exclusion demandés par CNP Assurances s'appliquent au portefeuille obligataire.

À cela s'ajoute un outil d'analyse et de sélection des obligations vertes, sociales ou durables basé sur la stratégie et les impacts ESG des émetteurs.

CNP Assurances investit depuis plusieurs années dans des obligations à thématique sociale (*social bonds*, partie sociale des *sustainable bonds*). Ces obligations répondent à de forts enjeux sociaux, et contribuent à une création de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes. À fin 2023, les montants investis par CNP Assurances dans ces obligations représentent 4,6 Md€.

#### *Immobilier*

En amont de l'achat d'un actif immobilier, CNP Assurances mène des analyses techniques, environnementales et sanitaires afin d'identifier les risques propres au bâtiment et à évaluer le montant et la faisabilité des travaux nécessaires pour respecter le niveau d'exigence de CNP Assurances. La non-faisabilité est un critère d'abandon du projet et l'évaluation des coûts des travaux impacte le prix d'acquisition.

CNP Assurances confie la gestion de son portefeuille immobiliers à des sociétés de gestion spécialisées, sur la base d'un cahier des charges strict, incluant les enjeux de respect de l'environnement et de sécurité (charte de gestion durable prenant en compte l'impact du bâtiment sur l'environnement, la santé et la sécurité des usagers, charte « travaux verts »). CNP Assurances attend des sociétés de gestion une gestion des enjeux de durabilité adaptée en fonction de la matérialité des enjeux.

La sécurité des biens et des utilisateurs est un enjeu majeur pour CNP Assurances qui mène depuis 2016, une mission d'analyse hygiène sécurité environnement (HSE) sur une grande partie de ses immeubles gérés en direct. Depuis 2019, plus de 66 % des actifs ont fait l'objet d'audit.

#### *Forêts*

La Société Forestière, qui assure la gestion du patrimoine forestier de CNP Assurances, met en œuvre une gestion sylvicole durable et respectueuse de l'environnement. Dès 2001, la Société Forestière s'est dotée d'un manuel de gestion forestière durable dont l'application est certifiée ISO 9001. Il intègre les principales thématiques de l'analyse ESG : gouvernance, pilotage et organisation des relations avec ses clients et autres parties prenantes, ainsi que la mise en application de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables. À fin 2023, 100 % des surfaces des forêts détenues par CNP Assurances et éligibles à la certification PEFC y adhèrent ou sont en cours d'adhésion.

La mise à jour en 2020 du mandat de gestion liant CNP Assurances et la Société Forestière a permis de renforcer l'intégration de critères ESG au sein d'une charte de gestion durable des forêts détenues en direct. Cette charte « Forêts CNP – Agir pour l'avenir » engage CNP Assurances et la Société Forestière vers des objectifs ambitieux de protection de la biodiversité, de l'eau, des sols et des personnes.

#### *Fonds d'actions non cotées et d'infrastructures*

Depuis 2010, les informations ESG sont utilisées dans la gestion des placements en actions non cotées et en infrastructures. Les *due diligences* menées avant investissement dans un nouveau fonds d'actions non cotées permettent d'établir une notation ESG. 20 nouveaux fonds ont ainsi été notés en 2023.

À chaque nouvel investissement en infrastructure, CNP Assurances sélectionne des fonds qui ont une stratégie ESG compatible avec ses engagements et règles internes, notamment sur les secteurs interdits par CNP Assurances. En complément d'un questionnaire ESG développé en 2021 par CNP Assurances et transmis aux sociétés de gestion, les process d'analyse et de notation ESG de ces sociétés de gestion sont vérifiés lors des *due diligences* afin de garantir l'alignement des objectifs et contraintes ESG de CNP Assurances et du fonds.

Sur les investissements en cours, un *reporting* ESG est en place depuis plus de dix ans. En 2023, 89 % des fonds d'infrastructures ont répondu à cette demande de *reporting* ou communiqué un *reporting* volontaire.

*Fonds de titres cotés*

Pour les fonds de titres cotés dédiés à CNP Assurances, CNP Assurances exige que sa propre politique d'exclusion s'applique aux sous-jacents du fonds, comme pour ses détentions en direct.

Pour les fonds de titres cotés ouverts à tout souscripteur, CNP Assurances n'a pas la possibilité d'imposer sa démarche ESG. Aussi CNP Assurances a mis en place fin 2022 un filtre ESG contraignant pour la sélection des nouveaux fonds de titres cotés dans les portefeuilles en euros qui repose sur :

- une *due diligence* ISR renforcée et systématique donnant lieu à un avis ISR ;
- un contrôle de l'exposition des fonds aux entreprises visées par la politique d'exclusion de CNP Assurances.

Par ailleurs, elle s'assure d'une cohérence entre la démarche ESG du fonds et sa propre démarche ESG *via* un questionnaire ESG adressé à chaque société de gestion lors de la phase de due diligence qui précède l'investissement, puis à rythme régulier tous les deux ans. Ce questionnaire ESG porte globalement sur la démarche d'investissement responsable et la notation ESG du fonds, puis plus spécifiquement sur les règles mises en place sur les armes controversées, les énergies fossiles et les risques climatiques.

À fin 2023, 97 % des sociétés de gestion avec lesquelles CNP Assurances travaille ont signé les *Principles for Responsible Investment* (PRI).

À fin 2023 sur le périmètre des portefeuilles en euros, 79 % des encours des fonds de titres cotés détenus par CNP Assurances font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) et 1 % ont un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement SFDR).

CNP Assurances s'est engagée en 2023 à doubler ses investissements à impact pour atteindre 1 Md€ d'ici fin 2025. CNP Assurances s'appuie sur la définition des investissements à impact adoptée en 2021 par la place de Paris. La finance à impact est une stratégie d'investissement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. Elle s'appuie sur les piliers de l'intentionnalité, de l'additionnalité et de la mesure de l'impact. À fin 2023, ces investissements représentent 1,6 Md€.

### 5.3.2.3 Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance

**Risque #7 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance (création de produit, souscription, tarification, indemnisation, réassurance)**

L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance pourrait représenter un risque aussi bien en termes de sinistralité que de réponse aux attentes des clients et de positionnement de marché. Par ailleurs, le risque de non-respect d'une réglementation en matière de la durabilité applicable aux contrats d'assurance pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.

En 2020, CNP Assurances a signé les *Principles for Sustainable Insurance* (PSI). Elle s'engage ainsi à intégrer les critères ESG dans ses prises de décisions, à sensibiliser ses clients et ses différents partenaires à leur déploiement, à coopérer avec les pouvoirs publics, les autorités de régulation et l'ensemble des parties prenantes pour les promouvoir dans l'ensemble de la société.

De plus, les facteurs de durabilité sont pris en compte dans la gouvernance des produits : le directeur RSE a rejoint en 2022 les membres permanents du comité d'agrément des produits et les critères de durabilités sont analysés dans le cadre de la définition du marché cible.

Attachée à défendre les principes du Pacte mondial, CNP Assurances s'interdit de développer toute activité commerciale dans 118 pays pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés.

En assurance de personnes, l'action directe des assurés en faveur de l'environnement et d'une économie durable passe par le choix d'investir leur épargne ou leur retraite dans des supports en euro et en unité de compte durables : ceux-ci sont proposés depuis de nombreuses années dans les contrats de CNP Assurances. Conformément à la loi PACTE, CNP Assurances propose dans tous ses contrats d'assurance-vie multi-supports des supports en unité de compte labélisés ISR, Greenfin et Finansol. Par ailleurs, conformément au règlement européen SFDR, CNP Assurances publie sur son site Internet les informations en matière de durabilité de chaque contrat d'assurance-vie et de retraite, ainsi que des supports en euros et en unités de compte qu'ils proposent. Pour les contrats distribués par son réseau salarié Amétis, CNP Assurances publie également sur son site Internet la politique d'intégration des risques de durabilité dans le conseil en assurance et les informations sur les incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le conseil en assurance.

Le groupe CNP Assurances propose par ailleurs, en Europe et en Amérique latine, des contrats d'assurance accessibles au plus grand nombre. Cet engagement s'appuie sur la volonté d'éviter l'exclusion financière grâce à la mutualisation des risques.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Nombre de produits améliorant l'accès à l'assurance des populations vulnérables (Objectif : > 15 en 2025) ✓ | 6 | 9 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Nombre d'assurés couverts par un produit améliorant l'accès à l'assurance des populations vulnérables | 780 000 | 895 000 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part des encours des supports en unité de compte bénéficiant d'un label de finance durable [1] | 60 % | 63 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises [2] |
| Encours des supports en unité de compte bénéficiant d'un label de finance durable [3] ✓ | 19,3 Md€ | 23,0 Md€ | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Dont encours des supports en unité de compte labélisés ISR (investissement socialement responsable) ✓ | 19,3 Md€ | 23,0 Md€ | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Dont encours des supports en unité de compte labélisés Greenfin (finance verte) ✓ | 1,2 Md€ | 1,1 Md€ | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Dont encours des supports en unité de compte labélisés Finansol (finance solidaire) ✓ | 0,2 Md€ | 0,3 Md€ | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Encours des supports en euro et en unité de compte faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) | 222,0 Md€ | 237,0 Md€ | CNP Assurances SA et ses filiales [4] |
| Encours des supports en euro et en unité de compte ayant un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement SFDR) | 3,5 Md€ | 3,0 Md€ | CNP Assurances SA et ses filiales [4] |

*(1) Unités de compte correspondant à des fonds*
*(2) CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution et Filassistance*
*(3) Une unité de compte peut bénéficier de plusieurs labels : les montants par label ne peuvent donc pas être additionnés*
*(4) Le règlement SFDR ne s'applique que dans les États de l'Union européenne*

## Illustrations

### Des produits d'épargne/retraite durables

En 2023, près de 5 Md€ de primes ont été versés par les assurés de CNP Assurances sur des supports en unité de compte bénéficiant d'un label de finance durable. L'encours de ces supports labélisés atteint 23 Md€ à fin 2023, et représente plus de 63 % de toutes les unités de compte des clients de CNP Assurances. Cette part importante s'explique à la fois par la demande des assurés de supports d'épargne responsable, ainsi que par les efforts des sociétés de gestion, notamment LBPAM et Ostrum AM pour labéliser et intégrer une stratégie d'investissement responsable dans les fonds existants. En complément, 387 M€ de supports en unité de compte de la filiale CNP Luxembourg bénéficient d'un label de finance durable.

**ENCOURS DES SUPPORTS EN UNITÉ DE COMPTE DE CNP ASSURANCES BÉNÉFICIANT D'UN LABEL DE FINANCE DURABLE**

*(en Md€)*

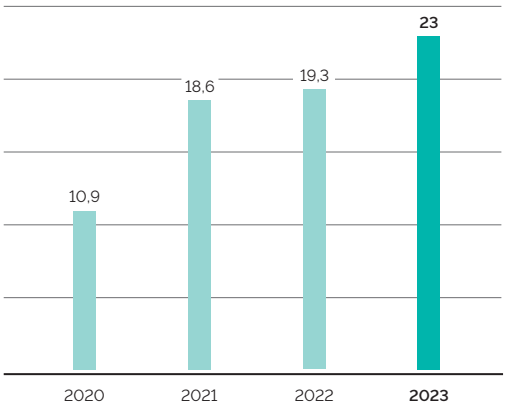


Le règlement européen SFDR demande aux assureurs de communiquer aux clients la classification SFDR de chaque contrat d'assurance-vie et de retraite, ainsi que des supports en euros et en unités de compte qu'ils proposent :

- à fin 2023, parmi les encours des supports en euros du groupe CNP Assurances soumis au règlement SFDR et disposant d'une classification SFDR, 93 % font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) ;
- à fin 2023, parmi les encours des supports en unité de compte du groupe CNP Assurances soumis au règlement SFDR et disposant d'une classification SFDR, 61 % font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) et 7 % ont un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement SFDR) ;
- en Italie, CNP UniCredit Vita a converti en 2023 la quasi-totalité de ses fonds euros en article 8 selon la réglementation SFDR.

### En France, une offre de prévoyance adaptée aux besoins des personnes à faibles revenus, des micro-entrepreneurs et des salariés

ATD Quart-Monde et CNP Assurances proposent depuis 2016 un contrat obsèques destiné aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Ce contrat élaboré avec la participation des personnes concernées, a permis de tenir compte de leurs besoins réels et ainsi de définir un capital pour des obsèques dans la dignité. L'enjeu consiste à fixer une prime mensuelle accessible aux personnes très pauvres. Contrairement aux contrats classiques, les mensualités n'évoluent pas selon l'âge. Il peut être souscrit jusqu'à l'âge de 80 ans, la limite de la garantie étant fixée à la fin de l'année des 90 ans de l'adhérent. Au-delà, le fonds de solidarité créé pour le contrat pourra prendre le relais.

CNP Assurances est membre fondateur de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, destinée à favoriser l'assurance de créateurs d'entreprise, et coassureur de la garantie prévoyance et santé « Trousse première assurance ». Par ailleurs, depuis 2006, CNP Assurances accompagne Créa-Sol, banque de l'économie sociale et solidaire, en proposant deux couvertures en micro-assurance emprunteur, l'une en couverture de prêts pour microcrédit à destination de micro-entrepreneurs en situation financière ne leur permettant pas d'avoir accès au crédit bancaire classique, l'autre en couverture de prêts dépannage pour des particuliers hors critère de solvabilité pour avoir recours au crédit classique.

CNP Assurances propose depuis plusieurs années des contrats dépendance mutualisés. La particularité de ces contrats, dits par répartition, est leur accessibilité maximale puisqu'ils sont inclus dans les contrats d'assurance frais soins de santé proposés aux salariés par nos mutuelles partenaires. Ce mécanisme permet de garantir le risque dépendance, sans sélection médicale à tous les membres du Groupe assuré (seuls les risques déjà survenus sont écartés). La tarification assise sur l'ensemble de la population couverte et par grande tranche d'âge permet des cotisations modérées à la portée du plus grand nombre. Ce type de dispositif garantit ainsi un premier niveau de protection face à la perte d'autonomie avec des montants de rente mensuelle allant de 100 € à 500 €.

En 2023, Carrefour et CNP Assurances ont lancé la Garantie Pouvoir d'Achat pour aider les clients à faire face à leurs dépenses contraintes en cas de perte soudaine de pouvoir d'achat. Face à la flambée des prix de l'alimentation et des produits de première nécessité, de plus en plus de Français éprouvent des difficultés à payer leurs factures, notamment en cas d'imprévus entraînant une perte ou une baisse de leur revenu (maladie, hospitalisation, perte d'emploi, perte d'autonomie...). La Garantie Pouvoir d'Achat se décline en quatre formules :

- deux formules « Courses Protect' » (2,90 € ou 3,90 € par mois) pour continuer à faire ses courses avec un bon d'achat valable dans les magasins Carrefour allant de 75 € à 150 € par mois (en cas d'incapacité de travail ou de perte d'emploi) et une indemnisation de 500 € en cas d'invalidité lourde ou de perte d'autonomie ;
- deux formules « Budget Protect' » (5,90 € ou 8,90 € par mois) qui offrent des indemnisations plus élevées, allant de 300 € à 500 € par mois en cas d'incapacité ou de perte d'emploi, et une indemnisation de 1 000 € en cas d'invalidité lourde ou de perte d'autonomie pour faire ses courses et régler ses dépenses en cas de difficultés impactant le revenu du foyer.

Ce partenariat avec Carrefour pour la Garantie Pouvoir d'achat correspond à l'un des objectifs de la raison d'être de CNP Assurances : construire avec ses partenaires des solutions de protection accessibles à tous.

### Dans les filiales, des produits de micro-assurance conçus pour répondre aux besoins des plus vulnérables

**Au Brésil,** où le revenu moyen annuel est d'environ 12 000 €, la maladie ou le décès d'un proche peuvent conduire des familles déjà vulnérables financièrement à une situation d'exclusion. L'accès rapide à des soins de qualité est un défi quotidien pour des millions de Brésiliens. En raison de leurs faibles revenus, sept Brésiliens sur 10 s'en remettent au système de santé publique, avec des délais d'attente pouvant entraîner une dégradation de leur santé avant l'obtention un rendez-vous.

En réponse à ces enjeux, Caixa Vida e Previdencia commercialise deux produits de Prévoyance :

- l'offre *Acidentes Pessoais Bem Estar* (« Accidents personnels bien-être ») combine des garanties santé et décès-obsèques. Avec ce produit complet, l'assuré bénéficie de réduction sur les services de soins privés (jusqu'à - 65 %) et les médicaments dans un réseau de pharmacies agréées (jusqu'à - 80 %). Ces garanties sont disponibles pour une prime annuelle d'environ 37 € ;
- la micro-assurance *Amparo* (« Soutien »), produit moins complet mais plus accessible, offre quant à elle les garanties essentielles pour préserver la sérénité financière de ses proches en cas de décès : assistance funéraire, panier alimentaire de base pendant trois mois et versement d'une indemnisation (l'équivalent d'environ 1 000 €). La prime annuelle maximum de ce produit est d'environ 15 €.

Au Brésil, Caixa Vida e Previdência propose des prestations en cas de maladies graves avancées sans déduction du capital assuré. En 2017, elle a sorti sa gamme « Caixa Facile », souscrite notamment dans les distributeurs électroniques, proposant des prestations obsèques, des réductions sur les médicaments ou une assistance diététique. Les offres du Groupe ont été complétées d'une couverture en cas de grossesse multiple et d'une protection en cas de perte d'emploi pour maintenir la couverture de prévoyance de la famille.

**En Argentine,** CNP Seguros se fixe comme objectif de développement prioritaire de sensibiliser la population à l'assurance afin de parvenir à son adoption massive. Ces dernières années, les équipes ont travaillé sur des produits simples, faciles à comprendre, sans abonnement et en réalisant des tests à petites échelles : produits répondant à des besoins réels pour des segments vulnérables de la population ayant un emploi informel, sans accès aux services bancaires traditionnels et sans accès aux produits conventionnels, avec des prix compétitifs et des commissions inférieures à celles du marché.

Cette ambition a permis de développer et de proposer trois produits de micro-assurance en prévoyance et en dommage.

- depuis 2021, le produit *Vida Colectivo Abierto* offre *via* le partenariat avec FONCAP [1] une couverture de micro-assurance temporaire décès-obsèques aux micro-entrepreneurs n'ayant pas accès aux offres et services bancaires classiques, pour une prime mensuelle de 0,44 € ;
- en 2023, deux nouveaux produits ont été lancés dans le cadre d'un partenariat avec MeCubro [2] :
  - la micro-assurance *Accidentes Personales* propose depuis janvier 2023 des couvertures décès-invalidité accidentelle et dépenses médicales pour une prime très faible (0,20 € par jour) permettant aux travailleurs sans emploi de justifier des couvertures nécessaires à l'octroi d'un emploi temporaire,
  - depuis septembre 2023, une micro-assurance dommage permet la couverture contre le vol de son téléphone portable, pour une prime comprise entre 1 et 4 € par mois, seul et unique lien avec le marché de l'emploi des populations à très faibles ressources qui ne disposent pas de tablette ou d'ordinateur personnel.

**En Italie,** CNP Vita Assicurazione a procédé fin 2022 à la refonte du produit d'assurance emprunteur pour la couverture des crédits consommation *Cessione del Quinto della Pensione* (CQP). Le crédit CQP est un prêt garanti, à taux fixe, destiné aux bénéficiaires d'une pension. Les échéances sont toujours constantes et ne dépassent pas 20 % de la retraite mensuelle. La législation prévoit que le prêt s'effectue par le transfert d'une partie de la pension, à hauteur de 20 % maximum du montant de la retraite, et est remboursé dans un délai maximum de 10 ans avec l'obligation de souscrire une assurance emprunteur. Ce produit est indispensable pour les retraités à faible revenus car il offre une garantie solide au prêteur sans laquelle ce dernier ne consentirait pas à l'octroi du crédit compte tenu de la vulnérabilité financière des emprunteurs concernés. CNP Assicurazione a choisi de maintenir son offre d'assurance emprunteur pour la couverture des crédits CQP dans le cadre du développement de ses activités pour soutenir la Raison d'être de CNP Assurances et plus particulièrement l'accès à l'assurance pour les populations vulnérables.

## Des canaux de distribution variés pour améliorer l'accès l'assurance des clients mal desservis

### *Stratégies de distribution via les canaux numériques*

Au Brésil, Youse utilise les canaux numériques comme vecteur principal de sa stratégie de distribution de contrats d'assurance. Chaque prospect qualifié arrivant sur le site web ou l'application mobile de Youse est classé en fonction de son potentiel d'achat et de son profil d'utilisation de son véhicule. Le processus de souscription peut être effectué en ligne et en quelques minutes jusqu'à l'émission du contrat d'assurance. En 2023, 53 % des nouvelles souscriptions ont été réalisées *via* le site Web ou l'application mobile de Youse.

Afin de profiter de la facilité et de l'accès offerts par les canaux numériques pour atteindre un grand nombre de clients, Caixa Vida e Previdencia (CVP) a investi dans l'expansion de la distribution de ses produits à travers ces canaux. Preuve en est la disponibilité des produits *Vida Mulher* et *AP Bem-Estar* sur le site web de CVP et l'inclusion en 2024 de nouveaux produits tels que AP MEI et Prev MEI, destinés aux micro-entrepreneurs individuels, sur CAIXA Tem (une application mobile accessible au public brésilien en général). En outre, CVP a l'intention de lancer des projets pilotes sur d'autres canaux alternatifs tels que les centres d'appels et WhatsApp, et de repenser le parcours de vente sur le site Web afin de rendre l'achat d'un contrat d'assurance encore plus facile. Les canaux numériques actuellement axés sur cette expansion sont ceux de CVP ou de la Caixa Economica Federal.

En 2023, CNP Seguros en Argentine s'est associée au courtier 100 % numérique MeCubro pour distribuer des produits de micro-assurance offrant une couverture des accidents corporels et une protection des téléphones portables. Il s'agit d'un portefeuille inclusif et innovant puisqu'il comprend des produits à la demande conçus pour les travailleurs indépendants (peintres, jardiniers, plombiers, etc.) et offre une expérience client simplifiée, notamment une offre de QR code dans les magasins des quartiers vulnérables.

(1) *Le Fonds de capital social (FONCAP) finance des institutions qui fournissent des microcrédits productifs à ceux qui n'ont pas accès aux services bancaires formels. Il a été créé par l'État argentin, dans le cadre du ministère de l'Économie de la Nation, pour promouvoir le développement et la croissance de l'entrepreneuriat et des microentreprises à travers le financement, la formation et les politiques publiques sur tout le territoire national. https://www.foncap.com.ar/index.html*

(2) *ME CUBRO, courtier numérique argentin qui propose une nouvelle façon d'être assuré, de manière instantanée, flexible, 100 % en ligne et qui promeut l'inclusion financière. https://mecubro.com/*

***Stratégies de distribution via d´autres canaux de distribution alternatifs***

Pour distribuer ses contrats d'assurance, et notamment la micro-assurance, Caixa Vida e Previdencia (CVP) peut accéder grâce à son accord de distribution avec la Caixa Economica à l'un des plus grands réseaux d´agences bancaires au Brésil, ainsi qu'à des canaux alternatifs partenaires (magasins de loterie et correspondants CAIXA Aqui). Cet accord de bancassurance permet d´atteindre 100 % des municipalités du Brésil (5 568 au total) avec plus de 22 000 points de vente pour divers produits, comme la micro-assurance *Amparo* et *AP Bem-Estar,* qui a un ticket de vente plus bas, favorisant ainsi l´accès aux populations socio-économiquement vulnérables (42 % des clients des produits inclusifs du CVP se trouvent dans des régions à faible revenu par habitant du nord et du nord-est du Brésil).

En 2023, la poste brésilienne Correios, bien connue dans les services de logistique et de livraison au Brésil, a noué un partenariat avec CNP Seguradora pour proposer une assurance abordable, simple et fiable directement au guichet postal. Il s´agit d´une opportunité unique pour le groupe CNP Assurances d´étendre son accès à la population brésilienne et d'offrir ses contrats d'assurance dans toutes les municipalités du Brésil. Les produits proposés sont :

1. la micro-assurance vie individuelle qui offre une protection financière en cas de décès, d´invalidité ou de maladie grave ;
2. la micro-assurance vie familiale qui étend les prestations d´assistance aux membres de la famille, en plus de la protection financière individuelle de base en cas de décès, d´invalidité ou de maladie grave ;
3. la micro-assurance habitation qui offre une protection contre les dommages à la résidence ;
4. la micro-assurance entreprise qui protège les actifs et les opérations des petites entreprises.

### En tant que leader de l'assurance emprunteur en France, CNP Assurances complète régulièrement ses garanties pour mieux protéger les assurés

CNP Assurances propose dans le cadre de certains contrats individuels d'assurance emprunteur un accompagnement de l'assuré tout au long de son prêt dans les moments importants de sa vie : des garanties famille sont accordées lors des événements heureux, comme la naissance ou l'adoption d'un enfant, ou lors de moments difficiles, comme l'accompagnement en cas d'enfant malade ou d'un parent dépendant.

Afin de soutenir financièrement les parents dont les enfants sont frappés par la maladie ou en situation de handicap, CNP Assurances a développé en 2023 une nouvelle garantie « Aide à la famille » incluse dans les contrats collectifs d'assurance emprunteur, notamment ceux distribués par La Banque Postale. Elle permet de prendre en charge jusqu'à 50 % de la mensualité du prêt immobilier sur une période pouvant atteindre 28 mois.

Chaque année en France, des milliers d'enfants et leurs familles sont impactés par la maladie, le handicap ou un accident grave. Conçue en partenariat avec des associations, parmi lesquelles Eva pour la vie et la fédération Grandir sans cancer, cette garantie permet d'aider financièrement les parents concernés. En parallèle, sur l'espace client emprunteurs, CNP Assurances met à la disposition des familles touchées par la maladie grave de leur enfant, un kit pour les guider dans leurs démarches médicales, administratives et financières. CNP Assurances réaffirme ainsi le rôle prépondérant de la mutualisation pour étendre les couvertures du plus grand nombre et dans tous les moments de vie.

Une assurance perte d'emploi est commercialisée depuis 2017 dans l'offre emprunteur de La Banque Postale offrant une prise en charge efficace, car couplée à celle de Pôle emploi sans délai de franchise. Au plus près des clients, la garantie assure un versement pendant une durée maximum de 18 mois, permettant ainsi une sécurité complémentaire aux situations particulières. La prise en charge est de 60 % de la mensualité de remboursement de l'emprunt, bien au-dessus de nombre d'offres concurrentes qui se situent à 50 %.

### 5.3.2.4 S'engager pour la satisfaction de nos clients

**Risque #8 : Incapacité à maintenir et améliorer la satisfaction des clients (expérience client, réponse aux demandes, traitement des réclamations) et manque de transparence des offres**

Le groupe CNP Assurances accorde naturellement une importance centrale à la satisfaction de ses clients professionnels et particuliers, ainsi qu'à celle de ses partenaires distributeurs, en veillant à maintenir une relation de confiance et de proximité tout en revoyant sans cesse ses pratiques commerciales et ses offres.

L'objectif de satisfaction client est un enjeu essentiel de la raison d'être de CNP Assurances et son engagement vis-à-vis des clients : « Rendre accessible à chaque personne une solution de protection, quelle que soit sa situation, et être présents lorsque nos assurés ont besoin de nous ».

Cet engagement est décliné en trois objectifs :

- accompagner le client à tous les moments ;
- rendre l´assurance claire et facile ;
- assurer le plus grand nombre, quelle que soit leur situation.

Le suivi des réclamations est un indicateur important afin de mesurer tant la satisfaction des clients que l'adéquation des produits avec leurs besoins. C'est pourquoi CNP Assurances travaille en permanence à améliorer la surveillance des réclamations. En 2023, des travaux ont été lancés afin de faciliter la centralisation des données et d'affiner la vision de l'entreprise sur ce sujet.

La transformation digitale représente à la fois un défi et une opportunité pour CNP Assurances de transformer les services rendus aux assurés, en leur proposant des solutions toujours plus proches de leurs attentes. Elle bouscule l'expérience client, et permet plus que jamais de personnaliser leur relation avec l'assureur dans leurs interactions comme dans leur protection.

La montée en puissance de la digitalisation a des conséquences sur les populations, leurs modes de vie et leurs emplois. Cette forte dynamique de changement amène à renouveler les modalités de protection des personnes et à concevoir des services nouveaux tant dans leur nature que dans la manière de les offrir avec toujours plus d'accompagnement et de pédagogie.

Compte tenu du modèle d'affaires de CNP Assurances, la présentation des opérations d'assurance-vie est le plus souvent réalisée par des partenaires distributeurs.

Les produits proposés ainsi que les documents précontractuels, contractuels et commerciaux présentés aux clients doivent garantir à l'entreprise un niveau de sécurité juridique approprié et permettre à l'assuré ou au souscripteur de connaître avec précision le contenu et l'étendue des garanties qu'il a contractées ou des propositions commerciales qui lui sont faites. Par ailleurs, alors que la digitalisation de la gamme de produits d'assurance proposée par le Groupe se poursuit, informer au mieux le client avec un souci de pédagogie et de transparence est d'autant plus crucial. La clarté et la transparence des offres constituent ainsi un levier à la bonne mise en œuvre de la stratégie du Groupe et améliorent l'image de marque de CNP Assurances auprès des clients à la fois professionnels et individuels, tout en perfectionnant la protection fournie aux clients, *via* la fourniture d'offres adaptées au mieux à leurs exigences et besoins.

CNP Assurances et ses filiales françaises disposent de procédures de lancement de produit comprenant la vérification de la conformité du produit aux normes réglementaires, en adéquation avec les exigences et les besoins des clients, ainsi que la déclinaison auprès des partenaires des modalités de commercialisation du produit. Après instruction, le comité d'agrément des produits permet aux fonctions Groupe, de valider, ou non, la mise en marché de tout nouveau produit ou modification significative de produit.

La directrice de l'expérience client et le directeur de la RSE comptent parmi les membres permanents du comité d'agrément des produits afin d'intégrer dès la conception des produits les leviers de satisfaction des clients et la prise en compte des enjeux de durabilité.

Ces dernières années ont été marquées en Europe et en France par l'accroissement des informations données au consommateur d'assurance, et en particulier d'assurance-vie, afin de lui permettre d'obtenir une performance financière suffisante en choisissant le contrat le moins chargé en frais.

CNP Assurances met en œuvre la position de France Assureurs, qui préconise de vérifier périodiquement que chaque unité de compte (UC) présente pour le client un rapport frais/performance (*Value For Money* ou VFM) satisfaisant au regard d'un niveau de référence, par comparaison entre la moyenne des frais des UC appartenant à une même catégorie d'indicateur de risque (SRRI), et de la performance nette de frais de l'UC au regard des UC de même catégorie. À l'issue de ce processus, les UC qui ne présentent pas une VFM suffisante sont déréférencées des contrats et ne peuvent plus recevoir de versements des clients.

De plus, tout vecteur de communication à caractère publicitaire (document à caractère publicitaire, spot publicitaire radio ou télé, communication *via* un réseau social, etc.) doit délivrer une information :

- exacte : l'information doit restituer une présentation équilibrée des caractéristiques du produit entre ses avantages et ses inconvénients ou risques ;
- claire : l'information doit décrire les caractéristiques du produit avec un vocabulaire compréhensible par la cible de clientèle visée par le produit ;
- non trompeuse : l'information ne doit pas induire en erreur par une présentation déformée du produit pour favoriser sa vente.

*Via* la procédure de validation des documents publicitaires, la direction de la conformité Groupe apporte son expertise aux *business units* et met en œuvre les contrôles pour que CNP Assurances délivre aux clients et prospects une information exacte, claire et non trompeuse.

Depuis 2023, CNP Assurances examine plus particulièrement les éléments extra-financiers présents dans les publicités suite à la publication par l'ACPR d'une recommandation dédiée. Cette vigilance améliore la compréhension par le client final des offres comportant des aspects de durabilité, et contribue à réduire les risques d'éco blanchiment.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Taux d'effort du client (CES) (Objectif : Atteindre, d'ici fin 2025, un taux d'effort du client inférieur à 2/5 sur son parcours de bout en bout pour toutes les entités du Groupe) ✓ | nd | Entre 1 et 2,3/5 selon les entités | CNP Assurances SA et ses filiales |
| *Net Promoter Score* [1] (NPS) des produits et services de CNP Assurances par les clients | + 35 | + 22 | CNP Assurances SA |
| *Net Promoter Score* (NPS) du groupe CNP Assurances par les partenaires distributeurs (Objectif : Maintenir, d'ici fin 2025, un niveau de recommandation par les partenaires distributeurs d'au moins + 20) ✓ | nd | + 55 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part des clients adressant une réclamation à CNP Assurances | 0,1 % | 0,1 % | CNP Assurances SA |
| Part des avis rendus par le médiateur de France Assureurs confirmant la position de CNP Assurances suite à une réclamation | 53 % | 60 % | CNP Assurances SA |
| Part des contentieux gagnés par CNP Assurances en première instance | 69 % | 66 % | CNP Assurances SA |
| Part des contentieux gagnés par CNP Assurances en appel | 84 % | 76 % | CNP Assurances SA |
| Part des contentieux gagnés par CNP Assurances en cassation | 93 % | 84 % | CNP Assurances SA |

*(1) Le Net Promoter Score (NPS) des produits et services de CNP Assurances mesure l'intention de recommandation des clients à partir de la question suivante : « Sur une échelle de 0 à 10, quelle est la probabilité que vous recommandiez ce produit ou ce service à un proche ? ». Le NPS correspond au pourcentage de clients ayant noté de 9 à 10 (promoteurs) diminué du pourcentage de clients ayant noté de 0 à 6 (détracteurs). Il se mesure sur une échelle de - 100 à + 100. Il est calculé sur la base de réponses aux enquêtes espace client Amétis, espace client Caisse d'Épargne, espace bénéficiaire, espace prestation assurance emprunteur et parcours adhésion*

*(2) Le Net Promoter Score (NPS) du groupe CNP Assurances mesure l'intention de recommandation des partenaires distributeurs à partir de la question suivante : « Sur une échelle de 0 à 10, quelle est la probabilité que vous recommandiez le groupe CNP Assurances à un proche ? ». Le NPS correspond au pourcentage de partenaires distributeurs ayant noté de 9 à 10 (promoteurs) diminué du pourcentage de partenaires distributeurs ayant noté de 0 à 6 (détracteurs). Il se mesure sur une échelle de - 100 à + 100*

## Illustrations

### Écoute des besoins et évaluation de la satisfaction de nos clients

La direction de l'expérience client de CNP Assurances porte dans ses missions l'animation d'une démarche transverse dans l'entreprise avec la mise en place de dispositifs de mesure de l'expérience client, l'analyse de leurs résultats et la diffusion d'un tableau de bord trimestriel, le cockpit client.

Ce cockpit client est un outil interne de mesure et de pilotage de la satisfaction client quantitative et qualitative partagé avec toutes les entités du Groupe qui permet la mise en place des plans d'actions pour améliorer l'expérience de nos clients sur les parcours majeurs avec CNP Assurances et les partenaires distributeurs : souscription, gestion du contrat, mise en jeu d'une garantie, résiliation/rachat, demande d'information, réclamation.

Différents types d'enquêtes sont menés en continu, ou de manière périodique par CNP Assurances, tant auprès de nos clients (prospects, assurés et bénéficiaires) qu'auprès des partenaires-distributeurs. Elles permettent d'obtenir un diagnostic complet de la satisfaction client. Un programme de déploiement de nouvelles enquêtes est en cours afin à terme de couvrir l'ensemble des parcours clients principaux.

Ces enquêtes permettent d'apprécier la satisfaction des clients au travers de trois indicateurs quantitatifs :

- le *Customer Effort Score* (CES) qui mesure le niveau d'effort estimé par le client pour obtenir une réponse à sa demande (de 1 effort faible à 5 effort élevé). Cet indicateur revêt une dimension particulière puisqu'il est l'un des indicateurs de notre engagement vis-à-vis des clients dans le cadre de notre raison d'être. Notre objectif est d'atteindre un score inférieur à 2/5 d'ici 2025 ;
- le *Customer Satisfaction Score* (CSAT) qui mesure le niveau de satisfaction de nos clients ;
- le *Net Promoter Score* (NPS) qui mesure l'intention de recommandation de nos produits ou services par les clients.

En complément de ces indicateurs quantitatifs, les enquêtes permettent également de collecter des verbatim client. L'étude des verbatim est effectuée avec une méthode d'analyse sémantique. Elle permet une appréciation qualitative du niveau de satisfaction avec l'identification des irritants client.

En 2023, CNP Assurances a renforcé ses actions en faveur de la mesure de la voix du client et de sa communication en interne :

- des expérimentations avec l'intelligence artificielle pour automatiser les analyses sémantiques ;
- une extension de la mesure notamment sur les périmètres la retraite collective et de l'épargne haut de gamme ;
- la généralisation progressive des enquêtes « fin de parcours » qui vise à recueillir la satisfaction du client à l'issue d'un processus bout en bout. Ces enquêtes « fin de parcours » ont vocation à terme à couvrir les parcours majeurs de l'entreprise ;
- le développement d'une infographie cockpit client dédiée à chaque *business unit* afin que la voix du client soit partagée avec les collaborateurs de chaque périmètre client.

Au Brésil, CNP Seguros Holding réalise des enquêtes mensuelles de suivi et d'analyse de la satisfaction du client. Les évaluations concernant le centre de relation (serveur vocal interactif et web chat) : les critères évalués sont les temps de réponse, la clarté des informations, la résolution des problèmes, le niveau de satisfaction client à l'égard du service *(Customer Satisfaction Score)*, le taux d'effort client *(Customer Effort Score)* et la recommandation de marque *(Net Promoter Score)*. Youse évalue actuellement le *Net Promoter Score*.

CNP Seguradora gère la voix du client en suivant et analysant des enquêtes tout au long de toutes les étapes du parcours client sur différents segments : assurance, santé, capitalisation et consortium. Les commentaires des clients sont recueillis *via* leurs propres canaux de communication, tels que les serveurs vocaux interactifs, les sites Web, le chat en ligne et WhatsApp. Les principaux indicateurs de mesure sont le *Net Promoter Score* (NPS), le *Customer Effort Score* (CES) et le *Customer Satisfaction Score* (CSAT). De plus, grâce à CxMaps, une culture orientée client est cultivée, favorisant l´expérimentation et l´accent mis sur les résultats.

Caixa Vida e Previdência collecte actuellement les indicateurs NPS, CES et CSAT auprès des clients qui contactent le *Call Center.*

En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros a renforcé en 2022 son processus de satisfaction client : lancement de nouveaux canaux de contacts, amélioration des systèmes de mesure, analyse en profondeur des points douloureux pour les clients détracteurs du NPS afin d'identifier les opportunités d'amélioration. En 2023, CNP Assurances Compañía de Seguros a poursuivi les initiatives initiées en 2022 et a développé deux outils basés sur l´intelligence artificielle (IA) pour élargir le champ d´analyse des appels des détracteurs et accompagner les agents des *Call Center* dans les situations les plus fréquentes.

En Italie, CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont décidé d'être solidaires avec la région Émilie-Romagne et une partie de la région des Marches durement touchées par les fortes pluies, les inondations et glissements de terrain, en offrant leur soutien pendant toute la période d'urgence aux clients de ces régions en leur donnant la possibilité de suspendre leurs versements et en facilitant le processus de traitement des sinistres.

CNP Unicredit Vita a été récompensée en 2023 aux *Italy Protection Awards* dans la catégorie « Innovation dans les solutions de protection individuelle à prime unique » et CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont été récompensées par deux prix : un remis par les *Insurance Connect Awards* pour l'initiative commerciale « Solide par nature, proche par choix » et le prix d'Excellence de l'année par *Le Fonti Awards* dans la catégorie « Assurance et leadership, produit d'investissement multi-support ».

### Suivi des réclamations et des contentieux

La notion de réclamations adoptée par CNP Assurances regroupe toute expression de mécontentement, fondée ou non, portant sur la qualité perçue par le client d'un produit ou d'un service. Chaque réclamation reçue est analysée afin d'en tirer des enseignements pour améliorer la qualité de service et le délai de traitement. Le nombre de réclamations reste modeste et concerne moins de 0,1 % des assurés de CNP Assurances.

Le Groupe dispose d'équipes dédiées au traitement des réclamations et au suivi des médiations. Conformément à la décision de place, la médiation de CNP Assurances est assurée par la Médiation de l'assurance au sein France Assureurs (FA). En 2023, le médiateur a rendu 381 propositions de solution sur des dossiers présentés par des assurés de CNP Assurances et a confirmé la position de CNP Assurances dans 60 % des cas.

Enfin, CNP Assurances compte 1 177 contentieux en cours à fin 2023. Le pourcentage de contentieux gagnés par CNP Assurances en 2023 est de 66 % en première instance, 76 % en appel et 84 % en cassation.

### Transparence des offres vis-à-vis de nos clients

La protection de la clientèle est au cœur des préoccupations de l'assureur afin que les contrats proposés au public répondent aux besoins spécifiques de leur marché cible, et ce pendant toute la durée de vie d'un produit. Ainsi, par exemple, les procédures nouveaux produits/Modifications significatives de produits existants chez CNP Assurances permettent de vérifier si le produit n'a pas de répercussions défavorables pour les clients, ou encore favorisent la bonne gestion des conflits d'intérêt.

Enfin, des tests sont effectués, avant d'introduire ces produits sur le marché ou de leur apporter des adaptations importantes, ou encore si le marché cible a changé de manière significative afin de vérifier l'adéquation des produits proposés aux besoins et exigences du marché cible.

Ces tests comprennent une recherche, dans les réclamations reçues des clients, d'incompréhensions liées à la présentation des garanties dans les documents contractuels de produits similaires déjà commercialisés. L'examen de ces réclamations permet donc, le cas échéant, de faire évoluer les documents contractuels vers une meilleure lisibilité.

En prévoyance, les tests peuvent consister à vérifier si les garanties proposées ne sont pas redondantes avec celles d'un autre produit détenu par l'assuré, ou encore si le contrat s'adaptera aux évènements de la vie du client, par exemple une évolution de sa situation familiale.

CNP Assurances met à la disposition de ses distributeurs tous les renseignements utiles sur le produit d'assurance et sur le processus de validation du produit, y compris le marché cible et la stratégie de distribution.

CNP Assurances vérifie avec ses distributeurs si ses produits sont bien diffusés auprès de clients appartenant au marché cible prédéfini et réexaminera régulièrement les produits d'assurance qu'elle propose ou commercialise, en tenant compte de tout événement qui pourrait influer sensiblement sur le risque potentiel pesant sur le marché cible défini, afin d'évaluer au minimum si le produit continue de correspondre aux besoins du marché cible défini et si la stratégie de distribution prévue demeure appropriée.

La création de produits adaptés aux besoins du marché et la surveillance continue de cette adéquation est un enjeu stratégique, essentiel à la préservation de la confiance des clients, et des partenaires ainsi qu'à la réputation de CNP Assurances.

Pour cela, les clients finaux ainsi que les partenaires peuvent être mis à contribution en amont du projet. De l'expression des besoins à l'expérience utilisateur, CNP Assurances accorde beaucoup d'importance aux avis et retour de ses clients finaux.

CNP Assurances s'attache à vérifier la conformité des documents contractuels, commerciaux et publicitaires. Des équipes dédiées, en coopération avec les experts juridiques, s'assurent de la conformité des produits et des opérations d'assurance et accompagnent la mise en application des évolutions juridiques.

### Le langage clair

Sur le sujet de la communication écrite à destination de ses clients, CNP Assurances s'est engagée en 2022 dans une démarche d'écriture en langage clair.

Le langage clair est un ensemble de règles d'écriture qui améliorent et accélèrent la compréhension et la mémorisation d'un message. Une communication en langage clair suscite la confiance du lecteur. Il apprécie la clarté et la transparence du message, ce qui favorise sa préférence et son engagement.

Pour CNP Assurances, l'enjeu est essentiel. Accroître la confiance de nos clients, c'est proposer des offres et des contrats compréhensibles, ou encore envoyer des courriers clairs afin de construire une relation durable et privilégiée avec l'ensemble de nos assurés, clients et partenaires.

Une expérimentation au langage clair a été lancée en septembre 2022.

Cette expérimentation s'est achevée fin mars 2023 et se poursuit avec le déploiement opérationnel progressif sur l'ensemble des contenus rédactionnels.

### Éthique de l'intelligence artificielle

CNP Assurances s'est fixé cinq principes de conduite pour renforcer l'éthique de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de ses activités opérationnelles, notamment ses relations avec les assurés et les bénéficiaires. CNP Assurances :

- place la protection des données et de la vie privée au cœur de ses préoccupations ;
- utilise des outils d'IA de façon transparente ;
- est vigilante sur l'équité de ces outils en luttant contre toute forme de biais ou de discrimination ;
- utilise les outils d'IA de façon responsable en contrôlant notamment leur fiabilité et leurs impacts ;
- place l'humain au cœur de ses outils et processus d'IA.

Assureur responsable, CNP Assurances se veut exemplaire en matière d'usage éthique de l'IA. Le Groupe a ainsi décidé dès 2020 de définir des orientations et de se doter d'une gouvernance de l'IA chargée de veiller à placer l'humain et l'éthique au cœur du développement de tout projet d'intelligence artificielle.

Le Groupe a décidé de mettre en place un indicateur de mesure de la consommation carbone des services d'IA. Cet indicateur a été déployé pour quelques services pilotes, et est en cours de déploiement pour le reste des services d'IA du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre du dialogue actionnarial que CNP Assurances mène avec les entreprises, un outil d'aide à l'analyse de la stratégie RSE des entreprises a été développé et mis à disposition des équipes. Cet outil permet de questionner en langage naturel des documents tels que les rapports annuels des entreprises afin de répondre de façon la plus exhaustive et synthétique possible aux questions des utilisateurs.

Cet outil illustre à la fois l'engagement de CNP Assurances dans la décarbonation, ainsi que sa vision autour de l'usage de l'IA générative qui doit être au service de sa raison d'être.

Enfin, en prévision de la réglementation européenne *AI Act,* CNP Assurances a poussé un cran plus loin le suivi et la surveillance de ses modèles d'IA déployés en production en mettant en œuvre une démarche « MLOps » (démarche de suivi et d'amélioration continue des performances des modèles d'IA déployés dans le Groupe).

#### *CNP Assurances obtient le label ADEL décerné par GoodAlgo pour l'éthique de sa plateforme de services d'intelligence artificielle*

Après sa plateforme de services d'IA en septembre 2022, trois algorithmes de CNP Assurances obtiennent à leur tour le label ADEL-*AI Act* décerné par la société GoodAlgo pour leurs qualités éthiques et maturité en anticipation de l'entrée en vigueur de la réglementation *AI Act* :

- le premier algorithme analyse les questionnaires de santé remplis au moment de la souscription en assurance emprunteur. Il vise à augmenter le taux d'acceptation automatique au bénéfice de nos assurés, le portant à plus de 80 % (soit un gain de plus de 5 points grâce à l'IA), de sorte à fluidifier et à accélérer les démarches de souscription. Les situations personnelles qui ne sont pas acceptées automatiquement sont analysées par les équipes de CNP Assurances, aboutissant *in fine* à un taux de proposition d'assurance de plus de 99,7 % ;
- le deuxième est un algorithme de classification documentaire : il permet d'accélérer les démarches clients en identifiant, contrôlant et classant les documents fournis par le client (carte d'identité, passeport, etc.) ;
- le troisième algorithme concerne l'optimisation des actions commerciales et permet de réactiver la relation client avec des propositions adaptées aux besoins.

Cette distinction par le label ADEL constitue un gage de confiance pour les clients et parties prenantes de CNP Assurances : elle garantit que les algorithmes atteignent des niveaux satisfaisants de transparence, de précision, de traçabilité et de cybersécurité, et qu'ils répondent également à des critères d'équité, de non-discrimination et d'écoresponsabilité.

En 2023, une formation sur l'IA générative a été proposée à tous les collaborateurs de CNP Assurances et réalisée par 65 % d'entre eux.

### 5.3.2.5 Être un acheteur responsable

Les engagements RSE de CNP Assurances sont déclinés par la direction des achats. Les acheteurs sont sensibilisés aux exigences RSE. La charte éthique interne aux achats et le guide de déontologie gouvernent les pratiques achats.

La charte relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) a été signée en 2022 par le groupe La Poste et ses filiales, dont CNP Assurances. Les signataires de cette charte élaborée par le Médiateur des entreprises et le Conseil national des achats s'engagent à mettre en œuvre un plan de progrès continu au sein de leur organisation et s'engagent à respecter les 10 engagements suivants :

1. assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs ;
2. entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives ;
3. identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs ;
4. impliquer les organisations signataires dans leur filière ;
5. apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie ;
6. intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale ;
7. veiller à la responsabilité de son organisation ;
8. le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats ;
9. une fonction achats chargée de piloter globalement la relation fournisseurs ;
10. une fonction de médiateur « relations fournisseurs ».

En 2023, CNP Assurances a obtenu le label Relations Fournisseurs et Achats responsables (RFAR). Ce label décerné par les pouvoirs publics s'inscrit dans le prolongement de la démarche engagée depuis 2010 par le Médiateur des entreprises et le Conseil national des achats (CNA), au travers de la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables.

La Poste, La Banque Postale ainsi que La Poste Immobilier ont été labellisés le même jour. Remise par le ministère de l'Économie, des Finances, le label RFAR vient distinguer les entreprises ayant fait preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Premier et seul label décerné par les pouvoirs publics en la matière, il est remis pour une durée de trois ans et s'accompagne d'un plan d'actions, validé par la commission d'attribution du label.

#### Des clauses sociétales et environnementales dans les contrats

Signataire du Pacte mondial, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits humains auprès de ses sous-traitants et fournisseurs. Des clauses contractuelles sur la protection des travailleurs figurent dans les contrats types proposés aux fournisseurs et dans les conditions générales d'achats de CNP Assurances.

CNP Seguros Holding et Youse évaluent les critères RSE basés sur les principes du Pacte mondial dans leur processus de *due diligence* lors du choix de fournisseurs critiques et inclut également des clauses contractuelles comportant des obligations de lutte contre la corruption, de conformité et de responsabilité socio-environnementale dans tous ses contrats. Actuellement, leurs clauses sont renforcées en tenant compte des aspects de fraude, de corruption, de blanchiment d'argent ou d'autres actes préjudiciables aux tiers. Tout non-respect des clauses permet à l'assureur de procéder à une résiliation immédiate. Le code d'éthique et de conduite pour les prestataires de services, les fournisseurs et les partenaires commerciaux doit être consulté *via* un lien inclus dans tous les contrats. CNP Seguros Holding et CNP Seguradora ont des règles concernant la conduite de ces prestataires à l'égard de leurs employés, notamment qu'ils doivent leur accorder un traitement humain et respecter le droit du travail. Actuellement à Caixa Vida e Previdência, les processus d'achat de fournitures et de services dans différentes catégories sont effectués par l'intermédiaire de fournisseurs agréés. Le fournisseur est soumis à l'évaluation de plusieurs domaines tels que la conformité, le juridique et la sécurité de l'information afin que l'achat puisse être conclu.

#### Une évaluation RSE des fournisseurs

La quasi-totalité des fournisseurs de CNP Assurances est située en France. CNP Assurances a noué un partenariat avec EcoVadis qui réalise une évaluation des principaux fournisseurs sur les sujets environnementaux, sociaux et éthiques. Les fournisseurs du Top 200 K€ (fournisseurs dépassant 200 K€ TTC de chiffre d'affaires avec CNP Assurances, soit environ 267 en 2023) font l'objet d'une demande d'évaluation EcoVadis. En 2023, le périmètre couvert a permis d'évaluer 134 fournisseurs, correspondant à environ 63 % du montant total des achats du périmètre traité par la direction des achats. La moyenne des évaluations est de 65/100 pour ces fournisseurs, ce qui correspond à un résultat bien supérieur à la moyenne des entreprises notées par EcoVadis dont la moyenne est de 49/100. En Italie, CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione envoient un questionnaire RSE à leurs fournisseurs sensibles et sous-traitants essentiels pour évaluer leur profil ESG. En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros a commencé à acheter auprès d'entrepreneurs du Barrio Mugica, une favela de Buenos Aires, à travers un programme d'intégration des quartiers vulnérables de la ville de Buenos Aires, ce qui a permis à CNP Assurances Compañía de Seguros d'obtenir le label *Sello de Compras con Impacto Social*.

#### Un renforcement de la politique achats responsables en faveur des achats inclusifs

Dans le cadre de sa raison d'être, CNP Assurances a souhaité consolider sa politique d'achats inclusifs en faveur des TPE-PME, du secteur protégé et adapté (entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail, entreprise de travail temporaire d'insertion), de l'économie sociale et solidaire, des entreprises situées dans les quartiers prioritaires ou les territoires. La direction des achats a la responsabilité de déployer un plan d'actions afin de renforcer les achats auprès de ces entreprises inclusives.

| Indicateur | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Part d'achats inclusifs (Objectif : Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 30 % des achats auprès d'entreprises inclusives : TPE-PME, secteur protégé et adapté, économie sociale et solidaire, quartiers prioritaires, territoires) ✓ | 28 % | 28 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |

### 5.3.2.6 Développer des actions à impact sociétal

Le groupe CNP Assurances développe des actions à impact sociétal réalisées en partenariat avec des associations, des ONG et des collectivités locales. Ces projets sont portés selon les cas par CNP Assurances et ses filiales, la Fondation CNP Assurances, l'Instituto CNP Brasil ou les collaborateurs du Groupe.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Dépenses annuelles consacrées à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal [1] (Objectif : Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 3,5 M€ par an consacrés à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal) ✓ | 2 950 389 € | 3 508 152 € | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part des collaborateurs mobilisés pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail (Objectif : Mobiliser, d'ici fin 2025, au moins 20 % des collaborateurs pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail) ✓ | 11 % | 16 % | CNP Assurances SA et ses filiales |

*(1) Fondation CNP Assurances, Instituto CNP Brasil et autres actions à impact sociétal*

#### Fondation d'entreprise CNP Assurances : Preuve d'engagement de la raison d'être de CNP Assurances

CNP Assurances est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la santé publique *via* sa fondation d'entreprise. Prorogée en 2022 pour trois ans, elle est dotée d'un nouveau programme d'actions triennal de 2,4 M€ consacré aux projets qu'elle soutient selon deux axes d'intervention : réduire les inégalités sociales de santé et sauver des vies. La Fondation d'entreprise concrétise la raison d'être de CNP Assurances : Assureurs et investisseurs responsables, animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable, en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.

Les partenariats de la Fondation sont bâtis sur une logique de co-construction et d'essaimage. Les projets soutenus font systématiquement l'objet d'une mesure d'impact.

Le 8 septembre 2023, la Fondation a signé la charte de déontologie du mécénat d'entreprise, initiative de la Coordination Générosités comprenant Admical et le Don en Confiance. Cette charte marque une responsabilisation collective du secteur dans l'objectif de faire progresser les pratiques. Elle pose quatre principes : gestion désintéressée des opérations de mécénat, respect mutuel mécène-porteur de projet, gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat, communication transparente. La charte est annexée à chaque convention de mécénat engageant CNP Assurances et sa Fondation.

***Une fondation qui contribue à réduire les inégalités sociales de santé***

En favorisant la prévention et la promotion de la santé, en agissant sur l'éducation qui compte parmi les principaux déterminants sociaux de santé, la Fondation entend contribuer à favoriser le mieux vivre et la santé des populations jeunes en risque de vulnérabilité sociale. Elle illustre ainsi l'engagement sociétal de l'entreprise en faveur de l'égalité des chances, vecteur d'une société plus inclusive où chacun peut trouver sa place.

En 2023, la Fondation CNP Assurances a poursuivi sa démarche de co-construction avec la FAGE (Fédération des associations générales étudiantes), la Fondation de la Vocation, et ses cinq partenariats plus récents retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé en avril 2021 autour de cet axe :

- l'Alliance pour l'éducation à travers un nouveau projet encourageant l'engagement des collaborateurs de CNP Assurances auprès des jeunes d'établissements en zones prioritaires pour les aider à découvrir le milieu professionnel et à trouver leur voie. Ce projet vise également le développement d'un outil permettant un suivi du parcours scolaire des jeunes des territoires de deux Cités éducatives ;
- les associations AGIVR (engagée aux cotés des personnes en situation de handicap et de leurs familles), Ecolhuma, Adosen, et l'Université de Bordeaux pour un projet de recherche-action. Les projets innovants de ces partenaires visent à permettre aux jeunes de développer les compétences psycho-sociales concourant à l'adoption de comportements favorables à leur santé et leur bien-être. Ils ont vocation à essaimer largement.

Dans une situation toujours critique pour les étudiants, la Fondation a poursuivi son action aux côtés de « la FAGE » en faveur du développement des épiceries solidaires et lieux de vie AGORAé (espaces étudiants composés d'un lieu de vie ouvert à tous et d'une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux) et du soutien psychologique sur les campus. Elle a aussi reconduit son soutien à l'opération « un bus pour un campus », dont l'édition 2023 a permis à 318 étudiants en situation de précarité de partir en vacances à bas prix.

La Fondation est partenaire de la Fondation de la Vocation, qui décerne chaque année des Prix aux jeunes les plus méritants pour réaliser leur projet professionnel. Ce partenariat a permis à ce jour l'accompagnement de près de 15 jeunes.

*Une fondation engagée pour participer à sauver des vies*

La Fondation CNP Assurances, pendant 10 ans, a promu l'installation de défibrillateurs dans les lieux publics et la sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours pour sauver des vies. 4 500 défibrillateurs ont ainsi été installés en France grâce au soutien de la Fondation.

Sur cet axe, la Fondation poursuit son engagement auprès de l'association « SAUV Life » pour le développement de la communauté de citoyens santé, formés et équipés d'un défibrillateur mobile afin de multiplier les chances de survie avant l'arrivée des secours, qui interviennent en synergie avec les citoyens non formés mobilisés *via* l'application SAUV Life et les secours professionnels. Ainsi, à Angers, première ville choisie pour initier le projet avec l'appui de la municipalité et du SAMU local, 50 citoyens santé ont été équipés en défibrillateurs, permettant, depuis 2022, neuf interventions d'un citoyen santé, dont six poses du défibrillateur et trois cœurs repartis.

La Fondation a choisi de soutenir deux nouveaux partenaires sur cet axe :

- l'association Pierre Claver, référence dans l'intégration pérenne des réfugiés, en proposant à une centaine d'étudiants réfugiés des formations aux gestes de première urgence (PSC1), leviers d'inclusion qu'ils pourront valoriser sur leur CV ;
- la Croix-Rouge française, à travers le projet « Aller vers en santé », décliné en quatre actions concrètes permettant de favoriser l'accès à la prévention et aux droits de santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion en région et outre-mer.

*Une fondation qui soutient les collaborateurs engagés dans des associations*

La Fondation CNP Assurances lance depuis plusieurs années des appels à projets à destination des collaborateurs de CNP Assurances : la Fondation soutient des projets dans lesquels ils sont personnellement impliqués. En 2023, 16 projets ont été retenus dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé ou du bien-être, par des moyens éducatifs ou la création de lien social. Ont été notamment sélectionnés un projet dans le champ de la santé (création et aménagement d'un espace « annonce de diagnostic et salon des parents » dans un service de neurologie pédiatrique), ainsi qu'un projet favorisant l'inclusion, la mixité sociale et intergénérationnelle (inclusion par le sport *via* un club de baskets de jeunes issus des quartiers prioritaires dans la région d'Angers).

Par ailleurs, en 2023, 26 collaborateurs ont coaché individuellement 60 élèves d'établissements partenaires de l'Alliance pour l'éducation-*United Way*. Une « Journée innovation » a également été organisée dans les locaux de CNP Assurances, au cours de laquelle 15 collaborateurs ont mentoré 30 jeunes. En lien avec le soutien de CNP Assurances au film de Pascal Plisson *We have a dream*, cette journée a permis de coconstruire avec les jeunes un projet autour de l'inclusion et l'accès au sport de l'ensemble des jeunes, y compris en situation de handicap. La Fondation propose par ailleurs aux collaborateurs de CNP Assurances des ateliers de sensibilisation aux gestes qui sauvent. Ces ateliers réalisés par des pompiers instructeurs, rappellent les gestes simples et utiles en tous lieux tant dans la vie professionnelle que personnelle. Les sites parisien et angevin de CNP Assurances ont bénéficié chacun d'une séance en 2023. 50 collaborateurs ont été sensibilisés.

Le programme « CNP Solidaire : tous acteurs ! » a été lancé, il vise à mobiliser d'ici à fin 2025 20 % des collaborateurs pour mener des actions d'intérêt général sur leur temps de travail. Outre la possibilité de disposer d'une journée par an pour des missions dédiées, l'entreprise prévoit trois dispositifs : l´arrondi sur salaire, les missions en association et le don de jours entre collaborateurs.

Enfin en novembre dernier, un évènement autour des engagements sociétaux du groupe CNP Assurances a été organisé à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans de la Fondation, ce fut l'occasion pour les collaborateurs de mieux connaître ses actions *via* une exposition, un forum des associations partenaires et plusieurs animations sur le thème de l'engagement. Cet évènement a été relayé dans les filiales et à Angers dans les semaines qui ont suivi.

## Œuvrer au développement local *via* une politique de mécénat

*Un accompagnement au travers d'actions de soutien menées localement*

CNP Assurances est engagée dans la démarche PAQTE en faveur des quartiers prioritaires de la ville. À ce titre, elle est mobilisée pour les quartiers et notamment à :

- former : politique active d'alternance pour les étudiants de Bac à Bac + 5 ;
- sensibiliser : la Fondation CNP Assurances est partenaire de l'Alliance pour l'éducation-*United Way* et de son programme Défi jeunesse qui accompagne les jeunes de la 6e au lycée. Ce programme favorise le rapprochement de l'entreprise et de l'école dans les quartiers prioritaires ;
- recruter : politique de non-discrimination dans la phase de recrutement ;
- acheter : politique d'achat auprès d'entreprises signataires du PAQTE.

En encourageant pendant 10 ans les collectivités locales à installer des défibrillateurs dans les lieux publics et à sensibiliser le plus grand nombre aux gestes de premiers secours dans une démarche citoyenne, la Fondation CNP Assurances a agi au plus près des territoires.

Les partenariats actuels de la Fondation suivent toujours cette logique de proximité territoriale. « L'Alliance pour l'éducation-*United Way* » agit au plus près des jeunes d'établissements situés en quartiers prioritaires. L'association AGIVR, membre de l'Unapei, développe le « pouvoir d'agir » des personnes en situation de handicap en région Auvergne-Rhône-Alpes. La Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) regroupe près de 2 000 associations sur tout le territoire et a un réseau de 40 épiceries solidaires (les AGORAé) dans 31 villes universitaires. Les plateformes de l'association Ecolhuma accompagnent les enseignants et chefs d'établissements dans toute la France. L'application collaborative de géolocalisation SAUV Life permet à des citoyens sauveteurs d'intervenir auprès de victimes d'arrêt cardiaque y-compris dans les DOM-TOM.

Le soutien de CNP Assurances au film *We have a dream* de Pascal Plisson a été l'occasion pour la Fondation de coconstruire des actions avec certains de ses partenaires pour amener des jeunes à changer leur regard sur le handicap. Ainsi, l'Alliance pour l'éducation-*United Way,* outre la journée innovation citée précédemment, a emmené deux classes ULIS d'un établissement de Garges-lès-Gonesse voir le film. L'association ADOSEN réalise un podcast avec une jeune protagoniste du film, elle a également sensibilisé, en lien avec Handicap International, 40 volontaires en service civique qui réaliseront des interventions en milieu scolaires sur la base d'un kit pédagogique lié au film. L'association Ecolhuma a mis à disposition de professeurs d'éducation physique des kits de cécifoot et assuré une animation pédagogique autour de leur utilisation.

En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros soutient financièrement le quartier de Mugica à Buenos Aires, où vivent 45 000 personnes défavorisées, *via* différentes initiatives : achats durables, don de bacs à compost pour l´usine de recyclage, démarrage d´un projet de micro-assurance et entretiens d´embauche avec des candidats du quartier. En outre, en 2023, CNP Assurances Compañía de Seguros a financé des bourses pour l´examen de français DELF pour les élèves des écoles publiques dans différentes régions du pays.

Les collaborateurs de CNP Santander réalisent tous les ans des actions de solidarité : cette année a été l'occasion de soutenir et de collecter des fonds au profit d'une organisation humanitaire intervenant au niveau international qui vient en aide aux personnes en situation de crise ou vivant dans la pauvreté À Chypre et au Luxembourg, les collaborateurs participent à des courses solidaires. CNP CIH est par ailleurs sponsor d'une association venant en aide aux enfants malades. CNP UniCredit Vita lance depuis plusieurs années des appels à projets pour soutenir les associations dans lesquelles les collaborateurs sont engagés à titre personnel. En Italie, CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione, continuent à se mobiliser lorsque les régions italiennes sont touchées par des événements liés au climat tels que les inondations et les tremblements de terre. En 2023, une campagne de collecte de fonds a été organisée avec les employés pour soutenir la Croix-Rouge italienne afin d´aider les régions touchées par une inondation. Les fonds récoltés ont été abondés par les entreprises.

Dans le domaine de l´éducation, CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione sont devenues des entreprises sponsors de l´Académie OSM EDU, la première académie italienne impliquée dans l´orientation et la formation axée sur le développement des relations entre les écoles secondaires et les entreprises. Grâce à ce partenariat, elles ont rejoint le programme « Adoptez une classe », qui vise à aider une classe d´élèves d´une école secondaire supérieure à choisir la bonne voie professionnelle en fonction de leurs intérêts, de leurs aptitudes et de leurs compétences, grâce à des séances de mentorat et de *coaching* menées par les départements des ressources humaines.

### *Des actions en faveur de la formation et de la recherche*

CNP Assurances poursuit son partenariat avec la Fondation pour la Recherche Médicale – FRM concernant un projet de recherche portant sur « La lumière pour redonner son rythme au cerveau dans la maladie d'Alzheimer », porté par le chercheur Laurent GIVALOIS, du Laboratoire des mécanismes moléculaires dans les démences neurodégénératives de Montpellier. Sur ce même thème, CNP Assurances a soutenu en 2022 le projet de recherche clinique *Brainwaves* porté par l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild.

CNP Assurances, en tant qu'acteur majeur de l'assurance de personnes en France, a vocation à participer et à soutenir des cercles de réflexion d'intérêt général reflétant des approches économiques variées dont les travaux éclairent sa compréhension et sa connaissance du contexte économique, social et sociétal dans lequel CNP Assurances intervient.

CNP Assurances entretient des relations étroites avec les écoles et universités en lien avec ses différents métiers (actuariat, assurance, finance) en multipliant sa présence dans les forums et en intervenant directement auprès des étudiants lors d'évènements particuliers. CNP Assurances est partenaire de la Fondation du Risque et de l'Université Claude Bernard (Lyon I) pour la mise en place d'une Chaire de recherche dénommée DIALog *(Digital Insurance And Long-term risks).*

CNP Assurances a commercialisé *via* son réseau commercial Amétis, deux nouveaux produits EMTN *(Euro Medium Term Note)* pour mieux diversifier son épargne, dont une partie des commissions, dédiée à la prévention du risque de surendettement, a été reversée, au titre du mécénat de CNP Assurances, à l'Association pour la fondation Crésus, pour soutenir le projet DILEMME, un programme d'éducation budgétaire et financière. Dans le cadre de ce programme, des collaborateurs du réseau Amétis, sur la base du volontariat, participent à l'animation, en région, d'ateliers d'éducation budgétaire. Ce partenariat sera prolongé en 2024 par le soutien de CNP Assurances au programme Dilemme Avenir.

CNP UniCredit Vita a renouvelé son partenariat avec une université milanaise et est partenaire du master de second degré « Finance : instrument, marché et durabilité ». À ce titre, elle offre une bourse d'étude et un stage de six mois à l'étudiant le plus méritant. En parallèle, une convention a été signée avec l'Université de Gênes en vue de l'activation d'un doctorat industriel de trois ans sur la période 2021-2024, auquel participe un salarié de l'entreprise dument sélectionné. La thèse de recherche portera sur la finance durable et la prise en compte du changement climatique dans le secteur de l'assurance. En outre, CNP UniCredit Vita continue de soutenir la recherche scientifique contre le cancer en faisant un don à la Fondation de l´Institut national du cancer.

**Instituto CNP Brasil : entrepreneuriat et économie créative, santé et bien-être, conservation et restauration environnementale**

Depuis 2021 CNP Seguros Holding (CSH) a orienté les efforts stratégiques de l'Instituto CNP Brasil vers l'éducation. À ce titre CSH soutient le programme *Jovem de Expressão,* qui développe des initiatives de communication communautaire, d'économie créative et de santé des jeunes dans le cadre de son programme externe. *Jovem de Expressão* soutient notamment les jeunes vivant en périphérie en quête d'accès à l'enseignement supérieur par le biais de cours préparatoires aux examens d'entrée à l'université.

De 2019 à 2023, CSH a par ailleurs poursuivi le programme de formation des jeunes ambassadeurs pour les jeunes issus de communautés vulnérables sur le leadership et les objectifs de développement durable. Il a en outre conclu un partenariat avec l'Instituto Me Viro dans le cadre de ses initiatives d'innovation et de sa méthodologie maker. En 2023, le programme *Academia do Futuro,* développé par l'Instituto CNP Brasil, a permis de former 300 enseignants des écoles publiques et de développer un projet éducatif pour former les lycéens à la culture STEAM et Maker.

L'Instituto CNP Brasil cherche par ailleurs à soutenir des causes et des communautés dans le but de créer des opportunités pour que chaque individu puisse surmonter ses adversités. C'est ainsi qu'en avril 2022, l'Institut a lancé son premier projet éducatif *Meu Caminho,* qui vise à soutenir les jeunes du secondaire en leur offrant des bourses pour les encourager à rester à l'école, un soutien psychologique, des ordinateurs avec service Internet, un renforcement et un cours préparatoire, augmentant ainsi leurs chances.

## 5.3.2.7 Veiller au respect des droits humains

CNP Assurances s'engage à appliquer les déclarations, normes et principes suivants :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- le Pacte mondial des Nations unies ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant ;
- les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

En plus de ces principes internationaux, CNP Assurances se conforme aux lois applicables en France et dans les pays où le Groupe est implanté. Afin de veiller au respect des droits humains, CNP Assurances met en œuvre différentes mesures autour de quatre axes.

### 5.3.2.7.1 Veiller au respect des droits humains en tant qu'employeur

CNP Assurances s'attache à être un employeur responsable où chaque collaborateur peut s'épanouir professionnellement et être traité avec dignité et respect. Dans ce sens, CNP Assurances s'engage à :

- **promouvoir l'inclusion et la diversité.** L'inclusion et la diversité sont des leviers essentiels pour favoriser la réussite et l'innovation. CNP Assurances mène une politique engagée en s'interdisant toutes les formes de discrimination à chaque étape du parcours professionnel de ses collaborateurs. Un code d'éthique et de bonne conduite, des actions d'information et de sensibilisation et des formations obligatoires sont régulièrement menées pour promouvoir l'inclusion et la diversité. Nos engagements dans ce sens sont détaillés dans la partie 5.3.3.2 « Proposer des conditions de travail favorables » ;
- **prévenir les discriminations et le harcèlement.** CNP Assurances exerce une vigilance constante sur ces sujets en s'appuyant sur différents dispositifs en interne : référent discrimination et harcèlement, structure dédiée à la médiation sociale interne pour accompagner et traiter les situations à risque, mise en place d'actions de sensibilisation et de formations des collaborateurs et des managers, notamment un module visant à déconstruire les stéréotypes, préjugés et prévenir les discriminations et le harcèlement ;
- **promouvoir une organisation du travail flexible.** CNP Assurances s'emploie à promouvoir une organisation du travail flexible dans un esprit de co-construction et de coopération avec les représentants du personnel. En s'appuyant sur l'accord qualité de vie au travail signé en 2020 pour une période de trois ans, l'organisation du télétravail apporte une souplesse dans les formes d'organisation du travail individuel et collectif, adaptée aux transformations et modes de vie actuels ;
- **défendre la liberté d'association et le droit à la négociation collective.** Dans le Groupe, la quasi-totalité des collaborateurs (98 %) est couverte par une convention collective. Il y a au moins un représentant du personnel dans chaque filiale, sauf CNP Santander Insurance. La direction des ressources humaines s'engage à entretenir avec les instances représentatives du personnel et les délégués syndicaux un dialogue social soutenu et exigeant, respectueux des rôles respectifs et intégrant les évolutions réglementaires. L'Intranet de CNP Assurances dédié aux ressources humaines les informe de leurs droits : convention collective, dialogue social, diversité professionnelle, gestion du stress, etc. Un espace syndical dans l'Intranet permet une communication continue des syndicats envers les collaborateurs ;
- **offrir un environnement de travail sûr et sain.** CNP Assurances est soucieux de la protection et de la santé de ses collaborateurs. De nombreuses actions de prévention sont mises en place dans toutes les entités du Groupe. CNP Assurances dispose d'un service de santé au travail autonome déployé sur ses principaux sites et couvre l'intégralité des collaborateurs. Tous les collaborateurs qui le nécessitent bénéficient d'un suivi médical rapproché. Depuis 2018, la plateforme Lyfe donne accès à des conseils en matière de santé et offre aux collaborateurs la possibilité d'une téléconsultation médicale 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. En 2023, le taux d'absentéisme (hors maternité et paternité) est de 3,5 % et celui des accidents de travail de 0,9 %. La prévention des risques psychosociaux est également une priorité du Groupe. De nombreux dispositifs ou actions concourent à créer un environnement favorable à la limitation des situations à risques en agissant

aux trois niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire). Les différentes initiatives portées par le Service de santé au travail et la Mission handicap sont présentées en détails dans la partie 5.3.3.2 « Proposer des conditions de travail favorables » ;

- **mettre à disposition un mécanisme formel de lancement d'alerte.** En complément des procédures d'alerte par la voie hiérarchique, le dispositif d'alerte mis en place par CNP Assurances donne la possibilité aux collaborateurs de signaler, de façon anonyme ou non (en fonction des règles locales), tout soupçon de comportement inapproprié, à savoir tout agissement non conforme aux valeurs et aux règles de notre code de conduite. Ce dispositif d'alerte peut notamment être utilisé dans les domaines de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail. Le canal de signalement est fourni par un partenaire externe pour préserver la confidentialité de l'identité des collaborateurs. Le processus de signalement est crypté et protégé par un mot de passe.

#### 5.3.2.7.2 Veiller au respect des droits humains en tant qu'acheteur

Les engagements RSE du Groupe dans ses relations avec ses fournisseurs sont déclinés par la direction des achats. Les pratiques d'achat sont encadrées par la charte éthique interne aux achats, qui vise à promouvoir l'équité, la neutralité, la confidentialité et la transparence dans les choix d'approvisionnement, ainsi que par le guide de déontologie aux achats.

Ainsi, avant toute nouvelle entrée en relation avec un nouveau fournisseur, l'obtention d'un score de conformité est obligatoire et ce grâce à l'outil Provigis. Dans ses relations avec les fournisseurs, la clause type des contrats de CNP Assurances prévoit que le fournisseur s'engage à agir contre les violations des droits humains et à respecter :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant ;
- les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Par ailleurs, CNP Assurances a noué un partenariat avec EcoVadis qui réalise une évaluation des principaux fournisseurs sur les sujets environnementaux, sociaux et éthiques. En 2023, la moyenne des évaluations de ses plus gros fournisseurs est de 65/100 contre une moyenne de 49/100 pour les entreprises évaluées par EcoVadis.

Dans le cadre du devoir de vigilance, CNP Assurances a mis en place une cartographie des risques d'atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement ainsi que des dispositifs de maîtrise de ces risques dans ses activités propres ou celles de ses fournisseurs.

#### 5.3.2.7.3 Veiller au respect des droits humains en tant qu'assureur

Assureur de personnes, CNP Assurances accorde naturellement une importance centrale à la satisfaction de ses clients et de ses partenaires, en veillant à maintenir une communication transparente et à protéger les données à caractère personnel. Dans ce sens, CNP Assurances s'engage à :

- intégrer les enjeux ESG dans le cadre de ses activités d'assurance. Conformément aux *Principles for Sustainable Insurance* (PSI), CNP Assurances s'engage à intégrer les critères ESG dans ses prises de décisions, à sensibiliser ses clients et ses partenaires à leur déploiement, à coopérer avec les pouvoirs publics, les autorités de régulation et l'ensemble des parties prenantes pour les promouvoir dans l'ensemble de la société. Signataire du Pacte mondial, CNP Assurances s'interdit de développer toute activité commerciale dans 118 pays pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie ou des libertés ;
- offrir des produits accessibles au plus grand nombre. À titre d'illustration, notre filiale brésilienne Caixa Vida e Previdência propose un produit de micro-assurance obsèques, un produit de retraite avec des versements mensuels relativement faibles par rapport au marché et une assurance habitation à taux réduit pour les personnes à faible revenu ;
- protéger les données à caractère personnel. Ce point est détaillé dans la partie 5.3.1.3 « Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité ».

#### 5.3.2.7.4 Veiller au respect des droits humains en tant qu'investisseur

CNP Assurances, en tant qu'investisseur, se mobilise pour avoir un impact positif sur la société dans son ensemble.

Signataire des *Principles for Responsible Investment* (PRI) et convaincu que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances déploie une stratégie d'investisseur responsable. Les quatre principes qui guident l'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement sont les suivants :

- veiller au respect des droits humains tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- veiller au respect des Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- favoriser la protection de l'environnement, la transition énergétique et écologique et les initiatives visant à réduire les changements climatiques ou à s'y adapter ;
- contribuer à la lutte contre la corruption.

CNP Assurances reçoit les alertes sur les risques ESG des entreprises dont elle détient des titres *via* les analyses ESG réalisées par Ostrum AM. Ces alertes sont discutées lors des réunions trimestrielles du comité ISR réunissant les équipes de CNP Assurances et d'Ostrum AM. Lorsque ces alertes correspondent à un manquement aux principes fondamentaux du Pacte mondial, CNP Assurances demande à Ostrum AM d'entamer un dialogue avec les entreprises concernées. Si ce dialogue ne permet pas d'identifier les possibilités de remédier rapidement à la situation, CNP Assurances peut décider d'exclure ces entreprises du portefeuille d'investissements.

CNP Assurances a développé cette thématique depuis 2022 dans son activité d'engagement actionnarial. Elle a réalisé deux dialogues bilatéraux sur le respect des droits humains dans le travail. Par ailleurs, elle participe aux travaux et aux engagements collaboratifs de la coalition d'investisseurs sur la transition juste et intègre dans son analyse des résolutions *Say on Climate* [1] la prise en compte des impacts sociaux des plans de transition climatique.

(1) *Résolution en assemblée générale des entreprises présentant la stratégie de transition climatique*

## 5.3.3 Être un employeur attractif

Dans un environnement en profonde mutation et d'évolution de son écosystème et de son organisation, le groupe CNP Assurances met au cœur de son succès les femmes et les hommes qui le composent, avec l'ambition d'accompagner le développement de chacun de ses collaborateurs au sein d'un collectif riche de tous ses talents et de toutes les diversités.

En 2023, CNP Assurances a réaffirmé, par la signature de deux nouveaux accords triennaux (Qualité de Vie et Conditions de Travail – QVCT – et Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels – GEPP), sa volonté d'accompagner tous les collaborateurs à relever ces défis en créant une dynamique d'adaptation permanente de leurs compétences et un environnement professionnel toujours plus motivant, bienveillant et attractif en adéquation avec ses valeurs d'inclusion, de respect des temps de vie et de responsabilité sociétale, permettant à chacun de donner le meilleur de lui-même et de se projeter dans des parcours professionnels riches et variés.

### 5.3.3.1 Attirer et fidéliser les talents en lien avec nos orientations stratégiques

**Risque #9 : Manque d'attraction et de fidélisation des talents, non-adéquation des compétences des collaborateurs avec les besoins de transformation et les évolutions des métiers**

CNP Assurances place le développement professionnel et l'employabilité de chacun de ses collaborateurs au centre de sa création de valeur. Pour préparer et accompagner ses collaborateurs vers les métiers de demain, il a été convenu avec les organisations syndicales, dans le cadre de l'accord GEPP, la création d'un Observatoire de l'évolution des métiers, instance d'échange, de concertation et de propositions sur l'évolution des emplois et des compétences dont les objectifs seront de produire des travaux d'analyse permettant de mesurer les potentiels écarts qualitatifs et quantitatifs et de proposer des plans d'actions visant à accompagner les collaborateurs dans la transformation de l'entreprise.

De plus, le renforcement de l'accompagnement individuel tout au long du parcours professionnel et la mise en place de nouveaux outils numériques permettront à chaque collaborateur de valoriser leurs compétences et potentialités et d'être encore plus acteur de leur parcours professionnel.

CNP Assurances veille en continu à la bonne adéquation entre les ressources, expertises et compétences dont elle dispose, et ses projets de développement.

Dans les filiales, des procédures, politiques de développement de carrière ou programmes de performance viennent accompagner cet enjeu majeur pour le Groupe.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Part des ouvertures de postes en CDI pourvues *via* la mobilité ou le recrutement interne | 52 % | 52 % | CNP Assurances SA |
| Nombre d'heures de formation ✓ | 115 150 h | 139 816 h | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Nombre d'heures de formation par collaborateur et par an | 20 h | 23 h | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part des collaborateurs ayant bénéficié d'une formation | 99 % | 98 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part de la masse salariale consacrée à la formation | 3,8 % | 4,6 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Taux de turnover [1] | 9 % | 8,3 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Taux de réalisation des entretiens annuels d'évaluations | 94 % | 96 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Taux d'entretiens carrière | 20 % | 55 % | CNP Assurances SA |
| Taux de mobilité interne | 7 % | 7,5 % | CNP Assurances SA |

*(1) Le turnover représente la part des sorties CDI sur les effectifs moyens*

## Illustrations

### Un pilotage attentif des effectifs

L'effectif total de CNP Assurances SA et ses filiales est de 6 023 collaborateurs à fin 2023, en hausse de 6,7 % par rapport à l'année précédente.

| Effectif des entités | Pays | 2022 | 2023 |
|---|---|---|---|
| CNP Assurances SA | France | 3 292 | 3 436 |
| MFPrévoyance | France | 67 | Intégré à CNP Assurances SA |
| Filassistance | France | Hors périmètre | 144 |
| CNP Seguros Holding, Caixa Vida e Previdência, CNP Seguradora et leurs filiales | Brésil | 1 275 | 1 384 |
| CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione et CNP Vita | Italie | 441 | 475 |
| CNP Cyprus Insurance Holdings et ses filiales | Chypre, Grèce | 332 | 331 |
| CNP Luxembourg | Luxembourg | 28 | 33 |
| CNP Santander Insurance et ses filiales | Irlande, Italie | 109 | 114 |
| CNP Assurances Compañía de Seguros et ses filiales | Argentine | 101 | 106 |
| **TOTAL GROUPE** | | **5 645** | **6 023** |

À fin 2023, l'effectif en CDI de CNP Assurances est de 3 205 collaborateurs, soit une augmentation de 4,4 %. Cette évolution de l'effectif en CDI résulte de l'intégration des collaborateurs de sa filiale MFPrévoyance et de mouvements différenciés, inscrits dans un pilotage rapproché des effectifs :

- un volant toujours conséquent de départs en retraite, eu égard à la structure démographique et aux évolutions de la réglementation autour des retraites ;
- une vigilance en matière de remplacement des départs naturels en lien avec les transformations de l'entreprise, dans un environnement économique contraignant et en forte évolution ;
- une politique toujours active de mobilité interne, ce canal restant le vecteur essentiel de pourvoi de poste ;
- des recrutements externes ciblés sur les profils et compétences qui ne sont pas disponibles en interne pour assurer le développement de l'entreprise tout en veillant à s'inscrire dans nos engagements « Raison d'être et Inclusion ».

| | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Part des CDI dans l'effectif au 31 décembre | 96 % | 95,5 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part des femmes dans l'effectif au 31 décembre | 55 % | 55 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Âge moyen des CDI | 45 ans | 45 ans | CNP Assurances SA et ses filiales |

**PYRAMIDE DES ÂGES DES COLLABORATEURS DU GROUPE CNP ASSURANCES**

*(en pourcentage)*

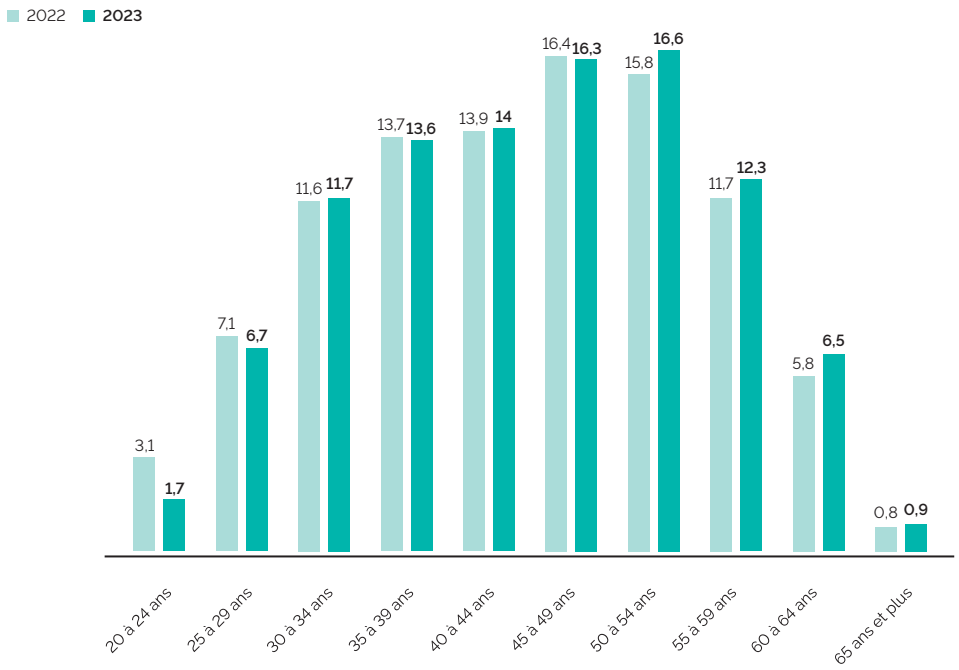


Avec une pyramide des âges concentrée autour d'un âge moyen de 47 ans en France et de 45 ans dans le Groupe, CNP Assurances veille à l'emploi des jeunes et au maintien dans l'emploi des seniors. Dans les effectifs du Groupe, la part des jeunes (- 35 ans) atteint 20 % et celle des seniors (+ 55 ans) atteint 19,7 %.

Les cadres représentent 71 % de l'effectif CNP Assurances. L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de 13,1 ans.

## Rémunération

Depuis 2017, la politique Groupe en matière de rémunération intègre les normes de compétences et d'honorabilité, issues de la directive Solvabilité 2. En 2023, CNP Assurances a introduit la possibilité de fixer des objectifs extra-financiers à l'ensemble des collaborateurs et les ont rendus obligatoires pour les membres du comité exécutif et l'ensemble des cadres de direction. Ils représentent 37 % des objectifs fixés cette année.

L'ensemble des collaborateurs de CNP Assurances bénéficie d'une complémentaire santé et prévoyance, d'un contrat dépendance spécifique, d'un compte épargne temps (CET), d'un plan d'épargne retraite collectif.ve (PERECO) ainsi que d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies pris en charge en partie par l'employeur.

La rémunération collective versée en 2023 par CNP Assurances s'élève à 8,6 M€ au titre de l'intéressement, 33,7 M€ au titre de la participation aux bénéfices et 0,15 M€ de prime compensatoire pour les fonctionnaires mis à disposition. Afin 2023, le montant des avoirs en épargne salariale des collaborateurs de CNP Assurances de droit privé s'élève à 269 M€.

En 2023, CNP Assurances a négocié un accord d'intéressement triennal dans lequel les critères financiers et extra-financiers ont chacun une pondération de 50 %. Outre les performances économiques, les collaborateurs sont intéressés de la même manière à la mise en œuvre de notre Raison d'Être *via* des critères assis sur trois des parties prenantes pour 2023 : Société, Planète et Collaborateurs.

Ainsi, les critères extra-financiers retenus en 2023 sont : *Let's move together for a cause* (opération visant à inciter les collaborateurs du groupe CNP Assurances à pratiquer une activité physique au profit d'associations luttant contre les inégalités dans le monde, intervenant auprès de populations fragiles ou soucieuses de la protection de l'environnement), la réduction des émissions de gaz à effets de serre liées au fonctionnement interne de CNP Assurances et la participation à la formation en *e-learning* « Comprendre la crise écologique pour réinventer l'entreprise ».

Sensible aux inquiétudes exprimées par le corps social, la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2023 de CNP Assurances intègre le contexte économique marqué par le retour de l'inflation parmi les mesures proposées dont, notamment, une augmentation générale pour les salaires jusqu'à 100 K€ dont le montant en euro a été modulé en fonction du salaire. À cela, s'est ajoutée une enveloppe d'augmentation individuelle représentant 1,3 % de la masse salariale, ainsi qu'une augmentation de la prise en charge de l'abondement transport à hauteur de 75 % et d'une revalorisation du ticket-restaurant d'un euro pour tous. De plus, les 473 collaborateurs bénéficiant du forfait mobilité durable ont vu son montant augmenter, passant de 400 € à 600 € annuel. En outre, les collaborateurs non-cadres de CNP bénéficient d'un avancement automatique tous les deux ans.

Au Brésil, chaque année, l'augmentation minimum des salaires est négociée au niveau de la branche (5,92 % en 2023).

En 2023, dans le cadre du contrat social, un chantier visant à valoriser équitablement nos collaborateurs de classe 6 a été mené afin d'étendre à tous l'octroi d'une rémunération variable individuelle pour une mise en œuvre dès janvier 2024.

| Rémunération individuelle moyenne brute (CDI) | Pays | 2022 | 2023 |
|---|---|---|---|
| CNP Assurances SA | France | 70 548 € | 72 455 € |
| MFPrévoyance | France | 51 294 € | Intégré à CNP Assurances SA |
| Filassistance | France | Hors périmètre | 45 434 € |
| CNP Seguros Holding, Caixa Vida e Previdência, CNP Seguradora et leurs filiales | Brésil | 164 150 R$ (soit 30 174 €) | 195 546 R$ (soit 36 302 €) |
| CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione et CNP Vita | Italie | 63 328 € | 74 395 € |
| CNP Cyprus Insurance Holding et ses filiales | Chypre, Grèce | 42 605 € | 45 254 € |
| CNP Luxembourg | Luxembourg | 84 950 € | 91 441 € |
| CNP Santander Insurance et ses filiales | Irlande, Italie | 78 070 € | 77 993 € |
| CNP Assurances Compañía de Seguros et ses filiales | Argentine | 3 354 000 ARS (soit 24 438 €) | 8 500 000 ARS (soit 26 875 €) |

### Une attention spécifique à l'équilibre entre mobilités internes et recrutements externes pour des parcours professionnels motivants

Depuis plusieurs années déjà, la politique d'emploi favorise la mobilité interne. Elle poursuit un double objectif : allier à une nécessaire maîtrise des effectifs, ainsi que la capitalisation sur des savoirs et expertises stratégiques à la promotion de parcours professionnels internes motivants. Cette politique se traduit par la priorité donnée à la mobilité interne sur le recrutement externe.

Ainsi, la mobilité interne reste le premier mode de pourvoi de poste en recrutement. En 2023, 52 % des postes en CDI à pourvoir de CNP Assurances l'ont été par des mobilités internes. Par ailleurs, 1 728 collaborateurs ont bénéficié d'accompagnement de carrière soit 55 % de l'effectif. L'enrichissement de la plateforme DECOLL a permis aux collaborateurs d'avoir à leur disposition de nouveaux services et outils pour prendre en mains leur parcours professionnel et surtout, une ouverture aux offres de postes de l'ensemble du Grand Pôle Financier Public (La Banque Postale, La Poste et la Caisse des Dépôts et Consignation).

Les recrutements externes, quant à eux, sont ciblés sur des expertises rares ou nouvelles, en ligne avec l'évolution du modèle d'affaires de l'entreprise. Ces embauches extérieures contribuent au renouvellement de la pyramide des âges en privilégiant, autant que faire se peut, les profils jeunes. En 2023, 97 jeunes de moins de 35 ans ont été embauchés soit plus de la moitié des embauches en CDI. Cette politique s'articule avec une politique d'alternance confirmée qui s'est traduite par un nombre d'alternants en croissance et le renouvellement, avec une progression des notes obtenues des labels *Happy Index Trainees* et *Happy Index Trainees Alternance*. Décernés par *ChooseMyCompany*, ces labels récompensent les entreprises dans lesquelles les étudiants sont les plus motivés et heureux. En 2023, 29 % des alternants ayant terminé leur cursus ont été recrutés en CDI ou CDD.

CNP Assurances a continué à promouvoir les VIE (volontariat international en entreprise) au sein des filiales en Amérique du Sud et en Europe, offrant ainsi des perspectives à nos alternants en fin de cursus tout en maintenant le lien avec le groupe CNP Assurances. À fin 2023, quatre jeunes bénéficient d'une mission professionnelle au sein d'une des filiales de CNP Assurances à l'étranger.

Le nouvel accord GEPP qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024 a pour ambition de piloter de façon maîtrisée les effectifs en conciliant besoins de l'entreprise et équilibres financiers et économiques :

- poursuivre le travail engagé sur la pyramide des âges et ainsi rechercher une représentation harmonieuse des générations ;
- développer notre attractivité auprès des jeunes diplômés et plus globalement de la nouvelle génération ;
- fidéliser les collaborateurs en investissant sur leur développement et en leur offrant des parcours professionnels attractifs.

Dans le Groupe, en 2023, près de 96 % des collaborateurs ont bénéficié d'entretiens d'évaluation. Cet entretien, moment d'échange privilégié entre un manager et un collaborateur, permet de valoriser les résultats obtenus, de mettre en exergue les points forts et les points de progrès et de formaliser attentes et objectifs pour l'année à venir.

| | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Nombre de recrutements | 720 | 824 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part des CDI dans les recrutements | 84 % | 85 % | CNP Assurances SA et ses filiales |

### Des investissements soutenus dans le développement des compétences clés de demain

En 2023, 95 % des collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'une formation. Les besoins de formation sont recueillis en général lors des entretiens annuels d'activité sur le plan individuel et pendant la démarche d'élaboration du plan de développement des compétences sur le plan collectif.

Le développement des compétences de ses collaborateurs est un enjeu pour CNP Assurances et permet d'accompagner l'Ambition de l'entreprise.

Il se concrétise par un effort de formation soutenu (6 % de la masse salariale en 2023) et un taux de collaborateurs formés important : en 2023, 100 % des collaborateurs de CNP Assurances ont participé à au moins une action de formation.

En 2023, le plan de développement des compétences a contribué à l'accompagnement de la transformation des métiers et des modes de travail en proposant des parcours de formation qui permettent aux collaborateurs d'être acteurs du développement de leurs compétences, tout en pérennisant la mixité des modalités de formation.

Les actions ont particulièrement porté sur :

- l'accompagnement de l'évolution des métiers en lien avec les chantiers prioritaires de l'entreprise, les enjeux étant de maintenir les compétences clés à valeur ajoutée au cœur de l'expertise assurance et de développer des profils polyvalents alliant compétences métiers et usage poussé des technologies et de la donnée pour les partenaires et les clients finaux. Des parcours de formations alliant technique, expertise métier, mais aussi compétences digitales et de posture ont donc été développés. L'accompagnement repose sur trois piliers, la mise à disposition d'offres socle catalogue renouvelées en fonction des besoins des populations (Relation client et IT), des parcours coconstruits avec les managers des BU et fonctions Groupe en fonction des besoins pour leurs équipes. Ces formations sont complétées, et, pour les métiers prioritaires, par des dispositifs professionnalisants et certifiants permettant de valider les compétences (27 collaborateurs sur le dispositif certif&vous). L'ensemble des formations métiers représentent plus de 60 % de l'effort formation ;
- l'accompagnement managérial dans un contexte de transformation de l'entreprise. Un dispositif d'accompagnement spécifique sous forme de parcours obligatoire a été proposé en 2023 et se poursuivra en 2024. Il aide les managers à s'approprier les rôles managériaux prioritaires et à porter les transformations induites par le nouveau contrat social. Le dispositif allie formations, ateliers de pratiques, plateformes de ressources, et *coaching* ;
- les formations pour accompagner le développement de tous les collaborateurs sur les *soft skills* et les nouvelles façons de travailler grâce à une offre spécifique permettant de développer les compétences transversales. Ces offres sont adaptées pour tenir compte de l'évolution du référentiel des compétences, liée à la transformation culturelle et managériale de l'entreprise. Les compétences à développer concernent plus particulièrement l'autonomie et la prise d'initiative, l'orientation client final, le fonctionnement transverse et la communication. Sont également mis en place, des parcours sur des sujets à enjeux pour tous comme l'intelligence artificielle et l'IA générative afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques, la compréhension de la crise écologique et de ses impacts sur l'entreprise ou les bonnes pratiques concurrentielles ;
- les formations réglementaires sur des sujets comme la lutte contre la fraude, le code de conduite ou la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, mais aussi le respect des données à caractère personnel, la cybercriminalité, ou la sensibilisation aux risques opérationnels ainsi que le renouvellement de l'offre pour les métiers commerciaux, dans le respect de la directive sur la distribution d'assurances ;
- le développement de la culture de l'apprentissage grâce à l'utilisation de plateformes en ligne pour accompagner les nouvelles façons de travailler, les évolutions bureautiques ou IT, ainsi que les langues utilisées au sein du groupe CNP Assurances (toutes les langues utilisées dans le Groupe sont dorénavant disponibles). Chaque collaborateur peut ainsi se former, en fonction de son niveau, à tout moment et en tout lieu, à son rythme et depuis tout support (PC, tablette et smartphone). Ces dispositifs sont complétés par des ateliers de mises en pratiques ; les modalités pédagogiques ont évolué, et la classe virtuelle s'inscrit dans les pratiques de la formation mais n'efface pas la nécessité du présentiel. Les dispositifs de formation sont construits sous forme de parcours mixant différentes modalités selon la cible pédagogique.

L'accompagnement individuel des collaborateurs dans le cadre de mobilité, de changements de métier ou d'ajustement organisationnel a constitué un autre domaine d'intervention de la formation professionnelle, à travers des parcours individualisés et, si nécessaire, du *coaching* managérial. Le dispositif de formation des tuteurs en charge d'accompagner des collaborateurs en mobilité ou en alternance, est généralisé. 29 collaborateurs ont également pu s'engager dans une formation diplômante, leur permettant de poursuivre un projet professionnel intégré au développement de l'entreprise.

Chez CNP UniCredit Vita, le parcours de formation Campus, ouvert à l'ensemble des salariés à travers des sessions ciblées pour les responsables d'équipe et pour les collaborateurs, continue d'être proposé. Cette année, deux moments de formation et de réflexion ont été confiés à deux sportifs de haut niveau, le premier dans le circuit paralympique, le second aujourd'hui ambassadeur pour une campagne de lutte contre le cancer pour échanger autour de la gestion du changement et de l'atteinte de l'excellence. L´entreprise a également investi dans un programme base de formation sur le langage de programmation Python, compte tenu de sa place au cœur de la transformation numérique et de son importance croissante dans le développement de logiciels et de l´analyse des données. Dans un paysage commercial de plus en plus numérisé, doter les collaborateurs de compétences Python améliore l'efficacité et l'automatisation des processus internes, stimule l'innovation et prépare les collaborateurs à relever les défis technologiques du futur. CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont poursuivi le parcours de formation lancé fin 2022 visant à perfectionner les compétences humaines et professionnelles dans huit écosystèmes différents. Les thématiques abordées en 2023 se sont concentrées sur le bien-être personnel et organisationnel, la diversité et l'inclusion ainsi que l'intelligence émotionnelle. Conçu selon une nouvelle formule pédagogique combinant des capsules de formation de courte durée associées à des vidéo-tutoriels et à des quizz d'approfondissement, ces formations ont été rendues accessibles aussi bien sur PC que sur smartphone, permettant ainsi aux salariés une plus grande liberté pour profiter pleinement du parcours dans son ensemble. Par ailleurs, le nouvel intranet déployé en milieu d'année a permis de lancer la plateforme de formation « CNP Digital Academy ». Enfin, ces deux sociétés italiennes ont mis en place un process d'analyse des besoins de formation, sur la base duquel sont élaborés les plans de formations collectifs et individuels.

Au Brésil, Caixa Vida e Previdência a mis en place en 2023 un plan d'actions dans le cadre de la rétention des talents : programme de mentorat, formation des primo-managers et participation à des projets stratégiques ont été déployés pour les collaborateurs. En plus de sa propre plateforme de formation (EDUCACVP), Caixa Vida e Previdência met à la disposition de ses collaborateurs la plateforme LinkedIn Learning avec plus de 16 000 options de cours non obligatoires. Chez CNP Seguros Holding et CNP Seguradora, la formation a porté principalement sur les *soft skills*, les risques et l´éthique.

### *Open Management* : développer l'impact managérial au service de l'Ambition de l'entreprise

Avec la déclinaison opérationnelle de la Raison d'être de CNP Assurances, la fonction managériale se retrouve plus que jamais au cœur du plan de transformation de l'entreprise pour aller vers un modèle à très haute valeur ajoutée.

La mise en œuvre de l'Ambition et des chantiers stratégiques repose à la fois sur de nouveaux rôles pour les managers et des comportements favorisant la responsabilisation, l'autonomie, le développement des compétences et de la mobilité, ainsi que la promotion de la performance individuelle.

Le dispositif *Open Management* a été adapté pour accompagner les managers dans ces enjeux et notamment pour déployer les enjeux du nouveau contrat social dans son premier volet « équité et reconnaissance » en fin d'année 2023.

Ce dispositif repose désormais sur un parcours obligatoire pour tous les managers France complété d'ateliers RH optionnels, d'offres de formation à la carte, de mise à disposition de contenus (tant opérationnels qu'inspirants) et de *coaching* individuel. Les primo-managers et les managers nouveaux arrivants chez CNP Assurances bénéficient également d'un parcours de formation spécifique pour les accompagner dans leur prise de poste.

Ainsi le parcours de développement managérial mis en place en lien avec le plan de transformation et le déploiement du contrat social comprend des ateliers sur les thématiques suivantes : clarifier l'impact du changement pour soi, accompagner les collaborateurs dans le changement, des objectifs SMAART au service de notre modèle à très haute valeur ajoutée, gérer les désaccords, accompagner la remise en performance d'un collaborateur.

En 2023, CNP Luxembourg a coconstruit avec la direction des ressources humaines Groupe un programme d'accompagnement managérial qui a pour objectifs de : fidéliser, engager managers et collaborateurs, prendre appui sur le projet @Move pour optimiser le développement des postures managériales et favoriser la prise en main des plans d´action par les managers et favoriser la relation avec le groupe CNP Assurances, développer des interactions au-delà de sujets techniques et réglementaires déjà en cours.

### 5.3.3.2 Proposer des conditions de travail favorables

**Risque #10 : Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs à l'égalité des chances et la discrimination**

Dans un environnement de transformations fortes, la promesse d'employeur responsable du groupe CNP Assurances se met également en œuvre au travers de sa politique de qualité de vie au travail. À ce titre, le groupe CNP Assurances s'engage à lutter contre toute forme de discrimination et promeut l'égalité des chances de chaque collaborateur dans toutes les étapes de sa carrière.

CNP Assurances a signé en octobre 2023 un accord triennal (2024-2026) sur la qualité de vie au travail et les conditions de travail qui reflète les différents aspects de cette politique volontariste contribuant à créer une société plus inclusive et durable.

CNP Assurances mène ainsi depuis de nombreuses années une politique engagée en matière d'insertion des jeunes dans le monde du travail, d'accompagnement des personnes en situation de handicap et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. CNP Assurances s'est fixé l'objectif d'accueillir au moins 200 jeunes issus de quartiers prioritaires ou en décrochage scolaire d'ici 2025. À ce titre, 106 jeunes ont été accueillis en 2023. Elle exerce également une vigilance constante pour prévenir tout risque de discrimination, quel qu'en soit le motif, en s'appuyant sur plusieurs dispositifs internes : référent discrimination et harcèlement, structure dédiée à la médiation sociale interne pour accompagner et traiter les situations de risques professionnels, mise en place des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs, des managers et des ressources humaines.

Pour renforcer l'information des salariés sur ces enjeux, un espace dédié aux enjeux de harcèlement, de discrimination et d'agissement sexiste a été créé dans l'Intranet. En 2023, CNP Assurances a réaffirmé sa volonté d'agir contre le sexisme ordinaire en entreprise en rejoignant les 150 entreprises signataires de l'initiative #StOpE. À l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme 2023, une conférence intitulée « Les sept icônes de la pop culture pour comprendre le sexisme » a été organisée et un module d'*e-learning* « Prévenir et agir face au sexisme ordinaire en entreprise » a été déployé au sein de l'entreprise.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Part des collaborateurs en situation de handicap | 7 % | 7,3 % | CNP Assurances SA |
| Part des femmes parmi les cadres au 31 décembre | 48 % | 48 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part des femmes parmi les cadres de direction au 31 décembre | 40 % | 40 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part des femmes parmi les cadres de direction en moyenne annuelle (Objectif : Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 45 % de femmes au sein des cadres de direction) ✓ | 36 % | 40 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Index d'égalité salariale femmes-hommes | 99/100 | 100/100 | CNP Assurances SA |
| Moyenne des rapports des revenus hommes/femmes par catégorie | 103 % | 101 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Nombre de jeunes en contrats d'alternance ou d'apprentissage | 124 | 168 | CNP Assurances SA |
| Nombre de stagiaires | 172 | 153 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Nombre cumulé d'alternants ou de stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en décrochage scolaire (Objectif : Accueillir au moins 200 jeunes alternants ou stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en situation de décrochage scolaire en cumulé entre 2022 et 2025) ✓ | 59 | 106 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Nombre de recrutements en CDI âgés de moins de 25 ans | 17 | 23 | CNP Assurances SA |
| Nombre de CDD seniors | 10 | 7 | CNP Assurances SA |
| Nombre d'entrées de seniors en fin de carrières | 3 | 3 | CNP Assurances SA |
| Part des jeunes (- 35 ans) dans l'effectif | 22 % | 20 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part des seniors (+ 55 ans) dans l'effectif | 18 % | 19,7 % | CNP Assurances SA et ses filiales |

## Illustrations

### Promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'égalité des chances dans l'évolution professionnelle de chaque collaborateur, l'équité en matière de rémunération et l'accès des femmes aux postes d'encadrement font partie des engagements forts de la politique ressources humaines de CNP Assurances. Dans un contexte d'évolution de la réglementation, le groupe CNP Assurances poursuit ses engagements en matière de mixité, en cohérence avec sa raison d'être.

Ainsi, CNP Assurances se mobilise pour la parité femmes/hommes dans ses instances de gouvernance. Le Groupe est le seul assureur dans le Top 15 du Palmarès 2021 de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120 et a reçu en 2022 un prix spécial en matière d'égalité salariale femmes-hommes. Avec un score de 100/100 en 2023 à l'index d'égalité salariale femmes-hommes, CNP Assurances démontre une nouvelle fois sa maturité en matière d'égalité salariale en obtenant pour la deuxième fois le score maximal.

En cela, CNP Assurances anticipe et dépasse l'obligation posée par la loi Rixain (loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle) qui crée une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes.

En 2023, la part des femmes au sein du comité exécutif de CNP Assurances est de 58 % en moyenne annuelle (chiffre de la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes de la loi Rixain).

CNP Assurances SA se distingue également par une proportion moyenne de 41 % de femmes parmi les cadres de direction de l'entreprise.

L'accord 2024-2026 sur la qualité de vie et les conditions au travail ambitionne de maintenir ces bons résultats, tout en fixant de nouveaux engagements comme celui de faire progresser la mixité dans la ligne managériale et l'encadrement supérieur. Ainsi CNP Assurances confirme les objectifs 2025 de 45 % de femmes parmi les cadres de direction et de 50 % de femmes au sein du comité exécutif et du Cercle Impact de CNP Assurances.

Sensible aux enjeux de la parentalité pour améliorer les conditions dans lesquelles s'articulent la vie professionnelle et la vie familiale, l'entreprise a déployé depuis 2021 une offre de places en crèche pour les enfants des collaborateurs ainsi que des services de garde d'enfants à domicile, de soutien scolaires et professeurs en ligne.

### Insérer les collaborateurs en situation de handicap

Le sujet du handicap est bien ancré dans la gestion des ressources humaines de CNP Assurances avec un pilotage central assuré par la Mission Handicap qui coordonne et anime l'ensemble des acteurs intervenants sur cette thématique.

La politique handicap, définie dans l'accord 2024-2026 sur la qualité de vie au travail et les conditions de travail, prolonge les engagements de l'entreprise en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, avec pour ambition de consolider son taux d'emploi. L'engagement de toutes les parties prenantes a permis d'atteindre en 2022, au titre de l'année précédente, un taux d'emploi [1] de 8,9 %.

Dans le cadre de ses engagements pris au travers de la charte « Cancer et emploi » de l'INCA et de la coalition mondiale d'entreprises *Working With Cancer,* CNP Assurances a organisé en 2023 une conférence intitulée « Cancers féminins : Parlons-en ! » à titre de prévention mais également pour lutter contre les tabous autour de la maladie au travail. Par ailleurs, CNP Assurances s'est associée à la 27e édition de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées qui a eu lieu en novembre 2023. Cet événement a vocation à informer et à sensibiliser les collaborateurs pour faire changer le regard sur le handicap. À ce titre, plusieurs animations ont été organisées, dont une sensibilisation « parcours fauteuil », une conférence sur les troubles dys- ainsi qu'un atelier « Fresque de la diversité. »

Le développement de partenariats avec le secteur du travail protégé et adapté est désormais intégré dans la démarche Raison d'être de CNP Assurances. CNP Assurances a réaffirmé en 2023 sa volonté de favoriser une croissance inclusive à travers sa politique d'achats en signant un partenariat avec Handeco, plateforme de l'économie solidaire du secteur du handicap et en organisant différentes actions de sensibilisation pour présenter cette démarche.

Au Brésil, CNP Seguros Holding diffuse largement les offres d'emploi avec l'aide d'institutions soutenant l'intégration des personnes handicapées. Elle développe en interne des actions de sensibilisation des équipes pour l'accueil de ses collaborateurs et a par ailleurs noué des partenariats avec des institutions qui soutiennent l'intégration de ces professionnels.

En matière d'égalité des chances, CNP UniCredit Vita s'est engagée dans le droit à l'accessibilité numérique pour s'assurer que tous ses services en lignes soient accessibles à tous. Il s'agit pour l'entreprise d'intervenir dans un double environnement : le site web et les systèmes d'informations, afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux contenus et aux fonctionnalités sans difficultés.

### Lutter contre la discrimination liée à l'âge

À travers la conclusion de divers accords d'entreprise, CNP Assurances a démontré ces dernières années sa volonté de s'engager en faveur de l'emploi. Dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire 2023, CNP Assurances s'est engagée à recruter 50 jeunes au cours de l'exercice, en contrat de travail à durée indéterminée. Ainsi au 31 décembre, 97 jeunes ont été recrutés en CDI, soit plus du double de l'engagement pris.

Fin 2023, CNP Assurances accueillait 168 jeunes en contrats en alternance, soit une évolution de plus de 35 % par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, en 2023, CNP Assurances a accueilli 109 stagiaires. En 2023, CNP Assurances a recruté 15 jeunes alternants en CDI, leur offrant ainsi la possibilité de poursuivre leur parcours professionnel au sein de l'entreprise.

Les collaborateurs de 55 ans et plus représentent plus d'un quart des effectifs de CNP Assurances et bénéficient des mêmes dispositifs de parcours professionnels (formation, mobilité, promotion…). Ainsi, 100 % des seniors ont bénéficié d'une formation en 2023.

### Favoriser le lien Nation-armée

En soutien à l'engagement dans les réserves de l'armée française, CNP Assurances prévoit, par le biais de son accord d'adaptation, que les périodes de réserve soient considérées comme du temps de travail pour le calcul des droits à congé payé et de l'ancienneté. La rémunération du collaborateur est maintenue pendant ces périodes.

(1) *Le taux d'emploi est calculé sur les travailleurs de la chaîne de valeur*

### Un engagement déployé à travers le Groupe de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre les discriminations

La lutte contre la discrimination est partagée dans le Groupe. Elle est reprise dans le code éthique et de bonne conduite de CNP Seguros Holding. Ce dernier fait partie du parcours obligatoire de formation.

En Italie, le Pacte de génération fait partie des accords d'entreprise de CNP UniCredit Vita. Il permet au personnel senior d'accéder à un horaire de travail *part-time* progressif au cours des trois dernières années précédant son départ en retraite, sous certaines conditions. L´adhésion de l´entreprise, depuis 2015, à deux réseaux inter-entreprise *Valore D* (axé sur la diversité des genres) et *Parks Diversity* (axé sur l´inclusion LGBT+ sur le lieu de travail) reflète un engagement concret en faveur de l´inclusion et de la promotion d´un climat de travail positif et ouvert, démontrant une approche globale des questions d'égalité professionnelle.

Au Brésil, des collaborateurs de Youse se sont portés volontaires pour rejoindre une équipe pluridisciplinaire dédiée aux initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion pilotée par la direction des ressources humaines. Cette équipe joue un rôle central dans la formulation de propositions et dans la mise en œuvre d'actions visant à favoriser un environnement bienveillant. Un premier atelier sur les préjugés a été mené en 2023. Chez CNP Seguradora, un guide de la diversité fournit les orientations sur la manière de respecter la diversité et de signaler les cas de discrimination aux autorités compétentes.

### Risque #11 : Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs au bien-être et à la santé des collaborateurs

En 2023, un bilan a été réalisé afin de dresser un état des lieux sur les réalisations de l'accord 2020-2023 sur la qualité de vie au travail. Ce bilan a permis d'en tirer les principaux enseignements et de proposer avec les partenaires sociaux des pistes de réflexions et d'améliorations dans la perspective du futur accord QVCT 2024-2026. Ce nouvel accord triennal signé par quatre organisations syndicales en octobre 2023 à l'issue de huit réunions de négociations sera effectif au 1er janvier 2024. Il s'inscrit dans la raison d'être de CNP Assurances en s'appuyant sur deux axes principaux :

- « développer l'engagement des collaborateurs dans des conditions favorables au bien-être » ;
- « contribuer à créer une société inclusive et durable où chacun peut trouver sa place ».

Garant de l'Ambition collective, cet accord permet d'accompagner l'appropriation des nouvelles méthodes et environnements de travail afin de favoriser davantage l'autonomie, la responsabilisation et la collaboration. Il suppose également de renforcer l'accompagnement des managers dans leurs postures et missions et implique une vigilance particulière en matière de santé et de prévention au travail. Visant l'exemplarité et l'efficacité en matière de prévention des risques, il positionne la prévention primaire au cœur de la politique santé de l'entreprise. Afin de répondre aux attentes du corps social et aux équilibres des temps de vie, il apporte également plus de souplesse et de flexibilité dans les formules de télétravail. En 2023, l'accompagnement du travail hybride a continué à faire l'objet d'une attention particulière avec le maintien de webinaire sur le management, de classes virtuelles et de la diffusion de fiches pratiques sur des thématiques comme « animer une réunion hybride », « coordonner une équipe distanciée », « réussir son feedback à distance » ou « entretenir la convivialité à distance ». Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement spécifique au *Flex office* a été mis en place afin d'accompagner les collaborateurs et les managers dans l'appropriation de nos nouveaux espaces.

Le 12 décembre 2022 les équipes franciliennes se sont installées dans des nouveaux espaces à Issy-les-Moulineaux sur le site Issy Cœur de Ville. Ce projet a fait l'objet d'un important dispositif d'accompagnement spécifique au *Flex office* tant dans la phase amont en 2022 que dans sa phase retour d'expérience en 2023. Il a permis d'accompagner les collaborateurs et les managers dans l'appropriation de nouveaux espaces et de nouveaux usages de travail (conférences inspirantes, cercles d'échange et de bonnes pratiques, webinaires, atelier de co-construction).

La phase post-emménagement s'est déroulée sur les trois premiers trimestres de 2023 et a porté sur des mesures régulières de satisfaction et d'appropriation des espaces. Des ateliers de retour d'expériences ont eu lieu par quartiers et des ateliers spécifiques « coups de pouce » ont permis aux managers de challenger et partager leurs pratiques de management en mode hybride.

La poursuite du recours aux outils digitaux, mode de fonctionnement mis en place en 2020 avec les représentants du personnel et partenaires sociaux, a permis de maintenir un dialogue social nourri puisque 10 accords collectifs ont pu être négociés et conclus durant l'année 2023. À noter que la commission santé sécurité conditions de travail (CSSCT) du comité social et économique (CSE) de CNP Assurances a été régulièrement informée des mesures de prévention des risques mises en place au sein de l'entreprise pour assurer la sécurité des collaborateurs, notamment par l'actualisation régulière du document unique d'évaluation des risques professionnels.

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Nombre de sollicitations de la médiation sociale interne durant l'année | 18 | 24 | CNP Assurances SA |
| Part des collaborateurs à temps partiel | 8 % | 8 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part des collaborateurs ayant réalisé des heures supplémentaires | 27 % | 26 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Part des collaborateurs bénéficiant d'horaires personnalisés | 47 % | 45 % | CNP Assurances SA |
| Part des collaborateurs télétravaillant entre un et trois jours par semaine | 84 % | 84 % | CNP Assurances SA |
| Part des collaborateurs couverts par une convention collective d'assurance | 98 % | 98 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Taux d'absentéisme (hors maternité et paternité) | 3,7 % | 3,5 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Taux de fréquence des accidents du travail | 0,5 % | 0,9 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Niveau d'engagement et bien-être au travail (Objectif : maintenir d'ici fin 2025 un niveau d'engagement et de bien-être au travail d'au moins 80/100) ✓ | nd | 91/100 | CNP Assurances SA et ses filiales |

## Illustrations

### Équilibre des temps de vie

Au niveau du groupe CNP Assurances, le nombre d'heures de travail annuel varie de 1 575 heures à 2 400 heures selon la législation locale. Par exemple, à CNP Assurances, un temps plein correspond à 1 575 heures par an.

Les collaborateurs travaillant à temps partiel dans les entités du Groupe l'ont choisi, et représentent 8 % de l'effectif Groupe et 12,8 % de l'effectif CNP Assurances. Au sein de CNP Assurances, la totalité des avantages sociaux accordés aux collaborateurs à temps plein bénéficie aussi aux collaborateurs à temps partiel.

Pour CNP Assurances, plusieurs dispositifs concourent à faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle d'une part et une organisation du temps de travail ajustée aux impératifs professionnels d'autre part. On peut citer les horaires personnalisés dont bénéficient près de 45 % des collaborateurs de CNP Assurances mais aussi le temps partiel choisi. En 2023, les bilans réalisés démontrent que le travail hybride s'est installé dans l'organisation et est devenu la norme. La majorité des collaborateurs de CNP Assurances télétravaillent et déclarent être à l´aise avec cette modalité tout en parvenant à maintenir une collaboration fluide et des contacts réguliers avec leur équipe. Ainsi, 84 % des collaborateurs télétravaillent de manière régulière dont 75 % trois jours par semaine. Cette modalité de travail apporte une nouvelle souplesse, ajustée aux transformations et modes de vie actuels, dans les formes d'organisation du travail individuel et collectif. Elle se verra encore améliorée en 2024 dans ses dimensions souplesse et flexibilité, le nouvel accord QVCT proposant quatre formules de télétravail plus adaptées aux diversités de métiers.

En intégrant dans l'accord sur la qualité de vie au travail des dispositifs de soutien aux personnes rencontrant des difficultés personnelles particulières, CNP Assurances accroît son soutien aux collaborateurs soumis à des contraintes familiales fortes, dont la gestion rend plus ardue la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle. En 2023, une attention particulière sur la situation des aidants en entreprise a été réalisée avec l'organisation d'une conférence et des témoignages sur les réalités multiples de l'aidance. Par ailleurs, pour apporter son soutien aux collaborateurs victimes de violences conjugales et contribuer à la libération de la parole, CNP Assurances a signé la charte du réseau européen *One In Three Women* qui rassemble les entreprises engagées contre les violences conjugales.

En Italie, CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione proposent aux collaborateurs plusieurs dispositifs comme les horaires flexibles, le temps partiel choisi et le télétravail. L'accord de ce dernier dispositif a été renouvelé avec les organisations syndicales des quatre sociétés, donnant la possibilité aux salariés de télétravailler jusqu'à 13 jours par mois.

CNP UniCredit Vita a également mis en place un nouveau dispositif solidaire de don de journée de télétravail, représentant ainsi une étape significative vers la flexibilité et la solidarité au travail. Ce nouvel institut permet aux salariés, à la fin de chaque mois, de céder une ou plusieurs journées de télétravail non utilisées à une banque virtuelle à laquelle peuvent accéder d'autres salariés se trouvant temporairement ou non en situation délicate ou de vulnérabilité (handicap, problèmes familiaux ou de santé graves, enfant en bas âge, grossesse). L'initiative a caractère à promouvoir une culture d´entreprise empathique et attentive au bien-être des salariés, contribuant à la construction d'un environnement de travail bienveillant, inclusif et adaptable aux besoins individuels.

Parallèlement, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont supprimé depuis le mois d'octobre le système de pointage pour l'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient en présentiel comme en télétravail, tout en reconnaissant les heures de travail supplémentaires. Une étape importante pour garantir aux équipes un environnement de travail encore plus stimulant et inclusif. Caixa Vida e Previdência a signé en 2023 un accord sur la mise en place des horaires variables permettant ainsi aux collaborateurs d'organiser leur temps de travail sur la période.

### Représentation et protection des collaborateurs

La quasi-totalité des collaborateurs du Groupe (98 %) est couverte par une convention collective d'assurance. Les seules exceptions, conformément aux règles locales du secteur, sont 114 collaborateurs en Irlande et 32 en Argentine.

Dans le groupe CNP Assurances, le dialogue social est une constante. Il y a au moins un représentant du personnel dans toutes les filiales sauf CNP Santander Insurance acquise en 2014 qui compte 114 collaborateurs. Le groupe CNP Seguros Holding a deux collaborateurs qui ont été nommés au conseil d'administration du syndicat des employés de l'assurance du *Distrito Federal,* en tant que représentants des collaborateurs. Au total, 148 réunions paritaires se sont déroulées dans les différentes entités du Groupe.

### L'animation des instances représentatives du personnel

La direction des ressources humaines de CNP Assurances entretient avec le comité social et économique et les délégués syndicaux un dialogue social soutenu et exigeant, respectueux des rôles respectifs fixés par la loi.

Deux accords, tous deux signés à l'unanimité des organisations syndicales représentatives de l'entreprise structurent le fonctionnement des instances et du dialogue social : l'accord du 1er octobre 2019 sur la mise en place et le fonctionnement du comité social et économique (CSE) et l'accord du 9 décembre 2020 sur le dialogue social. Dans ce dernier accord, les parties sont invitées à limiter les déplacements par le recours à la connexion à distance lors de négociation, de groupe de travail, de réunion interne aux organisations syndicales ou d'échange avec leurs adhérents.

En 2023, un fonctionnement hybride des instances s'est poursuivi.

Les accords CSE et dialogue social ont été prorogés pour une durée de six mois jusqu'au 30 juin 2024 par avenant signé le 2 novembre 2023.

### Des accords de progrès social

CNP Assurances est couverte par des accords sur les principaux domaines de vie dans l'entreprise à travers des accords concernant le temps de travail, le handicap, le droit syndical, le PERECO, l'épargne salariale, la QVT, etc.

En 2023, 10 nouveaux accords ont été signés à CNP Assurances : conclu en début d'année au titre de la NAO 2023, un accord de méthodologie cadrant les conditions de négociation sociale pour l'exercice 2023, le nouvel accord d'intéressement triennal (exercices 2023-2024-2025), un avenant technique visant l'accord de participation, le protocole d'accord préélectoral des élections du CSE (nouveau mandat de quatre ans) et l'accord sur le vote électronique associé à ces élections, le nouvel accord triennal sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), le nouvel accord triennal sur la gestion de l'emploi et des parcours professionnels (GEPP) et les deux avenants susmentionnés prorogeant les accords CSE et dialogue social. Dans l'ensemble du Groupe, les œuvres sociales en faveur des collaborateurs représentent 2,5 % de la masse salariale 2023.

### Protection de la santé

Le groupe CNP Assurances est soucieux de la protection et de la santé de ses collaborateurs. De nombreuses actions de prévention ont été ainsi mises en place dans les entités du Groupe. CNP Assurances dispose d'un service de santé au travail autonome déployé sur ses principaux sites, pour l'intégralité de ses collaborateurs. Tout collaborateur qui le nécessite bénéficie d'un suivi médical rapproché.

En 2023, à l'occasion de la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, le service prévention & santé au travail a proposé de retrouver dans une vidéo quelques conseils et astuces qui permettent aux collaborateurs de limiter les risques liés aux troubles musculo-squelettiques liés au poste de travail.

Dans le groupe CNP Seguros Holding, une évaluation du programme de prévention des risques dans l'environnement de travail et du contrôle médical de santé au travail se tient chaque année. Il existe également une commission interne de prévention des accidents, dont l'objectif est d'identifier les risques et les actions de prévention à mettre en œuvre. Une semaine interne de la santé et de la prévention des accidents du travail est également organisée chaque année.

CNP Assurances, dans le cadre de l'accord QVT, déploie plusieurs actions pour mieux prévenir l'absentéisme. La plateforme Lyfe donne accès à des conseils en matière de santé. Depuis 2018, elle offre aux collaborateurs qui le souhaitent la possibilité d'une téléconsultation médicale 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Le retour à l'emploi des collaborateurs après une absence maladie longue durée a donné lieu à un travail sur les pratiques des différents acteurs (experts RH, médecins du travail, assistantes sociales, managers et collaborateurs) dans une optique de prise en charge et d'accompagnement ajustés aux besoins de chaque collaborateur. Un site externe guidant les collaborateurs dans leur retour à leur poste, dès lors que leur santé le leur permet, a été déployé en 2022.

En 2023, une nouvelle campagne de vaccination contre la grippe a été proposée par le service de santé au travail aux collaborateurs de CNP Assurances. Une aide à l'aménagement à domicile du télétravail pour les personnes en situation de handicap est mise en place avec la mission handicap de CNP Assurances depuis 2020.

Chez CNP Cyprus Insurance Holding, une équipe communique régulièrement sur les risques de santé et sécurité au travail et soutient depuis quelques années l'organisation de la semaine de la santé et de la sécurité du ministère du Travail.

En Italie, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont lancé les « Journées de la prévention », offrant à tous les collaborateurs la possibilité de se soumettre gratuitement à trois types différents de visites médicales préventives : évaluation du risque cardiovasculaire, visite préventive des cancers de la peau et visite préventive de sénologie ou urologie. L´initiative est en collaboration avec la Ligue italienne pour la lutte contre les cancers (LILT) et toutes les visites médicales ont eu lieu dans le nouveau siège de CNP Vita Assicura.

Au Brésil, Caixa Vida e Previdência a créé une commission interne pour la prévention des accidents et du harcèlement, visant ainsi à prévenir les accidents et les maladies liés au travail, à rendre le travail durablement compatible avec la santé des collaborateurs.

### Une prévention continue des risques psychosociaux

De nombreux dispositifs ou actions concourent à créer un environnement favorable à la limitation des situations à risques en agissant aux trois niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire). Dans la prolongation des précédents accords, le nouvel accord QVCT 2024-2026, construit et négocié sur l'exercice 2023, poursuit et renforce l'ensemble de ces démarches.

Depuis de nombreuses années, plusieurs dispositifs internes sont à disposition de l'ensemble des collaborateurs pour les accompagner en cas de difficultés personnelles, familiales, sociales, et notamment en situation de risques professionnels liés à la dégradation de leurs conditions de travail (dégradation des relations, difficultés dans l'exercice de son activité, perte de sens, stress, souffrance au travail, mal-être...). Ces dispositifs de prévention RPS sont assurés par le Service de santé au travail et la Mission handicap.

La médiation sociale interne (MSI) propose un dispositif de prévention et de traitement des situations de harcèlement, de discrimination, de souffrance au travail et de conflits de la vie quotidienne. En 2023, la MSI a fait l'objet de 24 sollicitations. Une augmentation des saisines *via* la ligne managériale a été constatée depuis 2022, reflet des efforts constants de sensibilisation sur la prévention des risques psychosociaux auprès des managers (webinaire, atelier RH, fiches pratiques). Enfin, l'ensemble des collaborateurs bénéficie également de dispositifs d'écoute 24 heures sur 24, sept jours sur sept toute l'année *via* le numéro vert de Filassistance et de la plateforme Lyfe. Un dispositif de permanence hebdomadaire de psychologues a également été mise en place en 2023.

Un baromètre annuel QVT mesurant plus précisément 45 facteurs, regroupés en 15 dimensions autour du stress du bien-être et de l'engagement des collaborateurs est réalisé depuis 2021 chez CNP Assurances et 2022 pour ses filiales France. En 2023, il est étendu aux filiales internationales.

Cette intégration répond à l'objectif de notre Raison d'Être sur l'engagement et le bien-être des collaborateurs au niveau du Groupe.

Ce baromètre bien qu'il constitue un élément majeur de l'évaluation du bien-être et de l'engagement des collaborateurs du Groupe est également, en miroir, un outil de mesure et de prévention de secteurs qui pourraient présenter des tensions.

En ligne avec l'objectif 3 de l´Agenda 2030 des Nations unies, CNP UniCredit a mis en place une nouvelle formation axée sur la santé mentale et le bien-être psychologique, destinée à l'ensemble salariés selon deux modules différenciés collaborateurs et managers. L'objectif est de promouvoir une culture d'entreprise qui valorise à la fois la santé mentale et le bien-être physique en soutenant une approche holistique de qualité de vie au travail.

CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont organisé une formation dédiée au bien-être de la personne, tant mental que physique. La session a abordé différents thèmes comme la gestion des états d´anxiété, le maintien de la concentration et de la maîtrise de soi, le développement de la pensée positive et de la détermination ainsi que la reconnaissance et la gestion du stress et de la fatigue.

CNP Seguros Holding a mis en place une formation préventive sur le harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail. Des conférences ont été organisées pour les collaborateurs avec un psychologue spécialisé. Pour les dirigeants de l'entreprise, une formation spécifique a été dispensée dans chaque conseil d'administration par l'équipe juridique de l'entreprise.

## 5.3.4 Avoir un impact environnemental positif

En renouvelant annuellement son adhésion au Pacte mondial des Nations unies, CNP Assurances rappelle sa volonté de maîtriser ses impacts sur l'environnement. Le groupe CNP Assurances s'engage à accompagner la transition vers une économie bas-carbone, résiliente et non destructrice des ressources naturelles.

Cet engagement se fonde sur le suivi des impacts environnementaux de l'activité du Groupe (investissement, assurance et fonctionnement interne), et le déploiement d'actions pour réduire cet impact.

Les preuves de l'attention portée par le Groupe aux enjeux environnementaux sont nombreuses : mise en place de politiques pour lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité, publication annuelle des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) et participation aux travaux de la *Net Zero Asset Owner Alliance.*

### 5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter

**Risque #12 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'ensemble des activités (investissement, assurance, fonctionnement interne)**

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique auxquels le groupe CNP Assurances est exposé peuvent être analysés selon trois axes :

- l'activité d'investissement ;
- l'activité d'assurance ;
- le fonctionnement interne.

Ces risques peuvent prendre plusieurs formes :

- le risque physique, c'est-à-dire le risque résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ;
- le risque de transition, c'est-à-dire le risque résultant des effets d'une transition vers un modèle économique bas-carbone. Ce risque inclut notamment le risque réglementaire (lié à un changement dans les politiques publiques : interdiction ou restriction de certaines activités comme la mise en place de quotas, évolution de la fiscalité comme l'instauration de taxes carbone, d'amendes, de systèmes de bonus-malus écologiques), le risque technologique (lié à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique), le risque de marché (modification de l'offre et de la demande de la part des entreprises et des consommateurs), le risque de responsabilité (hausse des plaintes et litiges) et le risque de réputation (modification de la perception d'une entreprise par ses clients et ses parties prenantes).

Compte tenu de son activité, CNP Assurances a un impact sur le changement climatique principalement au travers du choix des actifs qui composent son portefeuille d'investissements. Ainsi, dans un premier temps, CNP Assurances a privilégié l'analyse des risques financiers liés aux effets du changement climatique dans le cadre de son activité d'investissement.

Dès 2015, CNP Assurances a complété sa stratégie d'investissement responsable par une stratégie bas carbone en faveur de la transition énergétique. CNP Assurances s'est engagée en 2019 à viser la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 en adhérant à la *Net Zero Asset Owner Alliance.* En 2022, Le Groupe s'est engagé à faire valider sa trajectoire de décarbonation par la *Science-Based Target initiative* (SBTi).

Elle a adopté en 2020 un plan de sortie définitive du charbon thermique : elle s'engage pour cela à atteindre une exposition directe au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Ces engagements ont été complétés dernières années sur le pétrole et le gaz. Ces engagements visent d'une part à protéger les actifs adossant les engagements envers ses assurés des risques climatiques, et d'autre part à créer de la valeur financière et extra-financière pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances.

Consciente de l'enjeu des effets du changement climatique, CNP Assurances a mis en place en 2019 un comité risques climatiques et biodiversité. Ce comité suit chaque trimestre la feuille de route à mettre en œuvre pour gérer les risques climatiques dans toutes les composantes de l'activité de l'entreprise. Il réunit la direction RSE, la direction des risques, la direction des investissements, la direction technique et innovation, la fonction actuarielle et le secrétariat général.

Les principes et la gouvernance des risques climatiques adoptés par CNP Assurances sont détaillés dans le rapport sur l'investissement responsable disponible sur cnp.fr.

TCFD *TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURE*

TCFD

## Indicateurs et objectifs

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct [1] (Objectif : Réduire d'au moins 25 % entre 2019 et 2024 et d'au moins 53 % entre 2019 et 2029 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) du portefeuille d'investissements) ✓ | 55 $kgCO_2e$ par K€ investi | 47 $kgCO_2e$ par K€ investi | CNP Assurances SA et ses filiales françaises [2] |
| Empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct | 16 $kgCO_2e$ par $m^2$ | 16 $kgCO_2e$ par $m^2$ | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Encours d'investissements verts [3] (Objectif : Atteindre, d'ici fin 2025, 30 Md€ d'encours d'investissements verts) ✓ | 25,2 Md€ | 27,2 Md€ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Encours d'obligations vertes et durables émises par CNP Assurances | 750 M€ | 1 250 M€ | CNP Assurances SA |
| Émissions annuelles de GES : scope 1 ✓ | 1 393 $tCO_2e$ | 1 807 $tCO_2e$ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Émissions annuelles de GES : scope 2 *location-based* [4] ✓ | 3 061 $tCO_2e$ | 2 066 $tCO_2e$ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Émissions annuelles de GES : scope 2 *market-based* [5] ✓ | 2 374 $tCO_2e$ | 1 364 $tCO_2e$ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Émissions annuelles de GES : scope 3 hors émissions liées au portefeuille d'investissements | 72 883 $tCO_2e$ | 73 737 $tCO_2e$ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Émissions annuelles de GES : scope 3 émissions liées au portefeuille d'investissements en direct [6] | 5 052 706 $tCO_2e$ | 4 591 011 $tCO_2e$ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Absorptions annuelles de GES *via* la photosynthèse du patrimoine forestier en direct | - 503 935 $tCO_2e$ | - 483 757 $tCO_2e$ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Compensations annuelles de GES *via* l'achat de crédits carbone [7] | - 8 669 $tCO_2e$ | - 13 522 $tCO_2e$ | CNP Assurances SA et ses filiales |

*(1) Selon la méthodologie réglementaire SFDR (scopes 1 et 2). Actions et obligations d'entreprise, infrastructures en direct*
*(2) CNP Assurances, CNP Retraite et CNP Caution*
*(3) Obligations vertes émises par un État ou une entreprise, forêts bénéficiant d'un label de gestion durable, immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental, fonds classés article 9 SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental, infrastructures et sociétés non cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement. Ces investissements verts ne répondent pas nécessairement aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie*
*(4) Facteur d'émission de l'électricité consommée ($kgCO_2e$ par kWh) en fonction du mix électrique de chaque pays*
*(5) Facteur d'émission de l'électricité consommée ($kgCO_2e$ par kWh) en fonction du mix électrique de chaque contrat de fourniture d'électricité si disponible, sinon en fonction du mix électrique de chaque pays*
*(6) Selon la méthodologie réglementaire SFDR (scopes 1 et 2). Actions et obligations d'entreprise, immobilier et infrastructures en direct*
*(7) L'achat de crédits carbone n'a pas pour objectif de permettre à CNP Assurances d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre directes ou indirectes*

**ÉMISSIONS ET ABSORPTIONS DE GES DE CNP ASSURANCES SA ET SES FILIALES**

*($tCO_2e$)*

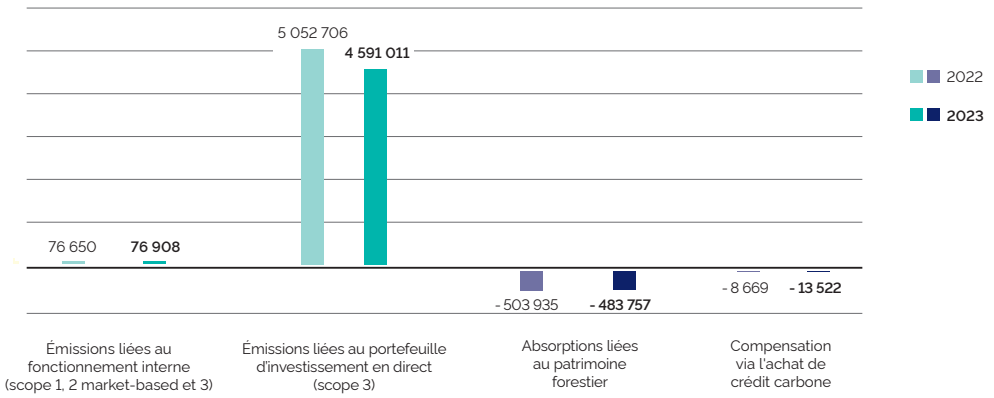


## Illustrations

### Suivi des objectifs de CNP Assurances en matière de lutte contre le réchauffement climatique

| Taux d'atteinte des objectifs | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|
| Objectif de réduire de 25 % l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct (en $kgCO_2e$ par K€ investi) sur la période 2019-2024 | 222 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises [1] |
| Objectif de réduire de 53 % l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct (en $kgCO_2e$ par K€ investi) sur la période 2019-2029 | 105 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises [1] |
| Objectif de réduire de 50 % l'empreinte carbone (scopes 1 et 2 *location-based*) du fonctionnement interne (en $tCO_2e$) sur la période 2019-2030 | 86 % | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Objectif de réduire de 10 % l'empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct (en $kgCO_2e$ par $m^2$) sur la période 2019-2024 | 158 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Objectif de réduire de 17 % l´intensité carbone des producteurs d´électricité en direct (en $kgCO_2e$ par kWh) sur la période 2019-2024 | 274 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Objectif d'atteindre d'ici fin 2025 un encours d'investissements verts de 30 Md€ | 91 % | CNP Assurances SA et ses filiales |

*(1) CNP Assurances, CNP Retraite et CNP Caution*

TCFD

## Gouvernance

Le comité risques climatiques et biodiversité de CNP Assurances s'est réuni quatre fois en 2023. Au-delà d'une veille sur les enjeux liés au climat et à la biodiversité et le suivi de la feuille de route, il a notamment abordé les points suivants :

- le plan d'action pour la finance durable de l'Union européenne, notamment la mise en œuvre du règlement taxonomie ;
- les travaux avec l'ACPR concernant l'exercice de *stress-test* climatique ;
- la cartographie des risques climatiques à l'actif de CNP Assurances ;
- les résultats des analyses sur la biodiversité (empreinte et dépendance du portefeuille d'investissements) ;
- la participation de CNP Assurances aux travaux de la *Net Zero Asset Owner Alliance* ;
- les scénarios climatiques pouvant impacter les risques opérationnels ;
- le bilan de l'engagement actionnarial, notamment les positions sur les résolutions climatiques dans les assemblées générales.

Le comité risque climatique Groupe se réunit annuellement. Il permet de suivre la mise en place des plans d'action des principales filiales sur les risques climatiques.

En 2022, la direction des risques Groupe de CNP Assurances a intégré les risques physiques et de transition liés au

changement climatique dans la cartographie des risques du Groupe et initié une démarche en cohérence avec l'opinion EIOPA[1] d'avril 2021. En 2023, les risques climatiques liés aux investissements ont été complétés et évalués dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les experts de la direction des investissements, de la direction des risques et de la direction RSE. Le risque lié au changement climatique est également intégré dans la politique de gestion des risques de l'entreprise, à travers notamment, la prise en compte des risques en matière de durabilité dans ces politiques, ou encore l'intégration de ce risque dans le *Risk Appetite Statement* du Groupe permettant ainsi son encadrement.

### 5.3.4.1.1 Risques climatiques dans le cadre de l'activité d'investissement

#### Exposition au risque physique dans le cadre de l'activité d'investissement

TCFD

**Gestion des risques**

CNP Assurances s'est attachée à analyser l'exposition au risque physique de ses forêts. CNP Assurances vise une diversification géographique du portefeuille sur le territoire français afin de se protéger face à des évènements extrêmes de type tempêtes ou sécheresse. Néanmoins le risque s'est matérialisé en 2022 lors des incendies de forêts qui ont touché l'Hexagone avec près de 600 hectares de forêts de CNP Assurances concernés. La gestion des forêts tient compte de ce risque à la fois dans la prévention des feux de forêts mais aussi pour faciliter les interventions rapides et l'accès aux points d'eau.

CNP Assurances a réalisé une première analyse de l'exposition aux risques physiques de son patrimoine immobilier en 2018. Au vu de l'évolution des scénarios du GIEC sur lesquels elle était fondée, CNP Assurances a souhaité mettre à jour cette analyse d'exposition en 2023. Dans un premier temps, les évaluations ont été réalisées sur les risques à l'échelle locale (localisation GPS) puis complétées dans un second temps par la prise en compte des caractéristiques de chaque bâtiment (année construction, usage, spécificité). Des plans d'adaptation sur les actifs les plus exposés seront définis dès 2024.

Enfin, CNP Assurances a mené entre 2018 et 2020 plusieurs études du risque physique de ses portefeuilles actions, obligations d'entreprise et obligations souveraines qui a permis de mettre en évidence l'exposition et la vulnérabilité des moyens de production (usines, bureaux, etc.) de certaines entreprises à différents aléas climatiques. La notation ESG des entreprises par les équipes d'Ostrum AM intègre les risques climatiques. Les dialogues bilatéraux sur la thématique climat abordent aussi la gestion du risque physique.

#### Exposition au risque de transition dans le cadre de l'activité d'investissement

TCFD

**Gestion des risques**

La valeur des actifs détenus par CNP Assurances est potentiellement exposée au risque de transition, incluant le risque réglementaire, technologique, de marché, de responsabilité et de réputation.

CNP Assurances mesure son exposition au risque de transition à travers plusieurs approches :

- calcul de l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct. Cette empreinte carbone permet de mettre en évidence les entreprises les plus exposées au risque de transition, c'est-à-dire celles dont l'activité est la plus intensive en carbone ;
- calcul de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre évitées par les travaux de rénovation des bâtiments entrepris depuis 2012 ;
- calcul de la température du portefeuille d'investissements ;
- participation de manière volontaire en 2020 à l'exercice de *stress-test* climatique de l'ACPR et simulation sur ses portefeuilles d'investissements de trois scénarios de transition (transition ordonnée, retardée et accélérée). L'exercice, même s'il s'avère particulièrement complexe, a permis de quantifier l'exposition de CNP Assurances aux scénarios climatiques proposés par l'ACPR, et a notamment mis en avant une certaine résilience de CNP Assurances face au risque climatique : l'exercice a confirmé que les mesures mises en œuvre ces dernières années (réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements, réduction de l'exposition directe au charbon thermique, hausse des investissements verts) permettent à CNP Assurances de mieux résister en cas de scénario de transition défavorable aux entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre.

Afin de réduire l'exposition au risque de transition de son portefeuille d'investissements et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, CNP Assurances s'est fixé plusieurs orientations clés et des objectifs à horizon 2025. Les données n'étant pas toujours disponibles pour toutes les classes d'actif, l'exercice a été fait dans un objectif d'amélioration continue. La participation aux travaux de la *Net Zero Asset Owner Alliance* permet d'affiner ces résultats d'année en année. CNP Assurances s'est également engagée en 2022 à faire valider sa trajectoire de décarbonation par la *Science-Based Targets initiative* (SBTi).

(1) *European Insurance and Occupational Pension Authority*

TCFD

## Indicateurs et objectifs

### Objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct de 25 % sur la période 2019-2024 et de 53 % sur la période 2019-2029

**EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE ACTIONS, OBLIGATIONS D'ENTREPRISE ET INFRASTRUCTURES EN DIRECT**

*(en $kgCO_2e$ par millier d'euros investi)*

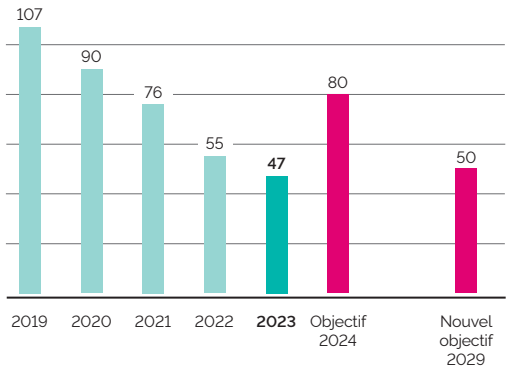


CNP Assurances s'est fixée l´objectif de réduction de l´empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d´entreprise et infrastructures en direct de 25 % entre 2019 et 2024.. Cet objectif a été largement atteint fin 2023 l´empreinte carbone ayant baissé de 56 % entre 2019 et 2023. Dans le cadre de la NZAOA, CNP Assurances s´est fixée un nouvel objectif de réduction de 53 % entre 2019 et 2029 de l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructure en direct.

Conformément à sa politique d'engagement actionnarial, CNP Assurances dialogue avec les entreprises les plus émettrices de GES afin de s'assurer de leur prise de conscience des risques et opportunités induits par la transition vers une économie décarbonée, et les accompagner en tant qu'investisseur de long terme dans cette transition : En 2023, 37 % des émissions de GES des titres détenus en direct (actions, obligations d'entreprise et infrastructures) ont fait l'objet d'un engagement actionnarial mené par CNP Assurances avec les dirigeants des entreprises concernées (dialogue bilatéral ou courrier demandant d'arrêter les nouveaux projets d'exploration et de production d'énergie fossile).

Par ailleurs, en 2022, CNP Assurances a communiqué les critères qu'elle attend des entreprises qui soumettent une résolution sur leur stratégie climatique. Un courrier a été envoyé à chacune d'entre elles en amont de la campagne des assemblées générales.

### Objectif de réduction de 10 % de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct sur la période 2019-2024

**EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER EN DIRECT**

*(en $kgCO_2e$ par $m^2$)*

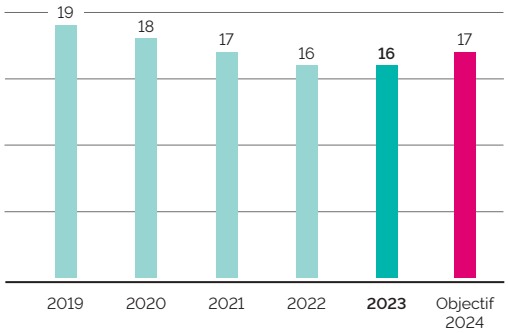


Après avoir réduit de 41 % l'empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct entre 2006 et 2020, CNP Assurances s'est fixé un nouvel objectif de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024. Cet objectif a été atteint en 2021 avec trois années d´avance, l´empreinte carbone du portefeuille immobilier ayant baissé de 10 % entre 2019 et 2021. Dans le cadre de la NZAOA, CNP Assurances devra refixer d'ici 2025 un nouvel objectif de réduction de l'empreinte carbone immobilier à horizon 2030.

CNP Assurances recherche l'application des meilleures normes environnementales : à fin 2023, 46 % de la surface du patrimoine immobilier en direct bénéficie d'une certification ou d'un label environnemental de type HQE, BBC, BREEAM ou LEED. Par ailleurs, CNP Assurances demande à ses sociétés de gestion de s'engager à signer avec elle la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. À fin 2023, 88 % des sociétés de gestion ayant un mandat de gestion avec CNP Assurances y sont adhérentes.

CNP Assurances suit depuis 2020 avec ses sociétés de gestion l'application du décret tertiaire : cette réglementation française impose une réduction des consommations d'énergie des bâtiments dédiés à une activité tertiaire de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050. CNP Assurances vise à investir dans des actifs neufs présentant un niveau de performance énergétique élevé (a minima RT2012 - 20 % pour les bureaux) et, en cas d'acquisition d'actifs existants non performants, s'engage à la réalisation de travaux d´amélioration significative de leur performance énergétique à court terme.

### Politique sectorielle sur les énergies fossiles

TCFD
**Indicateurs et objectifs**

Plan de sortie définitive du charbon thermique : CNP Assurances met fin progressivement au financement des entreprises impliquées dans le charbon thermique en revoyant à échéance régulière les critères d'exclusion. Elle s'est engagée à atteindre une exposition directe au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

En complément de sa politique d'exclusion, CNP Assurances a demandé en 2020 à l'ensemble des entreprises auxquelles elle est exposée en direct de publier, d'ici 2021, un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde, reposant sur la fermeture et non la vente des actifs :

- en 2020, 21 courriers ont été envoyés avec un taux de réponse de 90 %. À fin 2020, 57 % des entreprises interrogées avaient un plan de sortie conforme, 29 % un plan de sortie insuffisant et 14 % n'avaient pas de plan de sortie ;
- en 2021, CNP Assurances a poursuivi les échanges avec les entreprises n'ayant pas de plan de sortie conforme : dix courriers ont été envoyés avec un taux de réponse de 90 %.

Afin de respecter son propre engagement de sortie définitive du charbon thermique dans son portefeuille d'investissements en direct, CNP Assurances a suspendu tout nouvel investissement dans les entreprises n'ayant pas de plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. À fin 2023 parmi ces dix entreprises, 60 % ont un plan de sortie conforme, 10 % un plan de sortie insuffisant et 30 % sont sorties du portefeuille.

En février 2021, CNP Assurances a adopté une première politique sectorielle sur le pétrole et le gaz, reposant sur une politique d'exclusion des énergies fossiles non conventionnelles et une politique d'engagement actionnarial. En février 2022 et afin de tenir compte du scénario à 1,5 °C publié par l'AIE [1], CNP Assurances a renforcé cette politique en l'élargissant à l'exploration et à la production de pétrole ou de gaz fossile conventionnel.

Au-delà de ces exclusions, la politique pétrole et gaz de CNP Assurances s'appuie sur l'engagement actionnarial. CNP Assurances s'est engagée à mener un dialogue actionnarial exigeant avec les entreprises du secteur pour les accompagner dans leur transition énergétique et leur demander notamment d'arrêter immédiatement tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non conventionnel). Cela a fait l'objet d'une campagne de courriers adressés par le directeur général de CNP Assurances aux dirigeants des entreprises concernées en 2022 et en 2023. À fin 2023, 50 % des entreprises ont répondu à cette campagne et trois dialogues bilatéraux ont été réalisés. La plupart des entreprises augmentent leurs dépenses d'investissement consacrées aux énergies renouvelables, mais aucune ne s'est engagée à arrêter les nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile.

### Investissements verts

TCFD
**Indicateurs et objectifs**

Le groupe CNP Assurances a annoncé début 2023 sa volonté d'atteindre d'ici fin 2025 30 Md€ d'encours d'investissements verts [2].

**ENCOURS D'INVESTISSEMENTS VERTS DU GROUPE**

*(en Md€)*

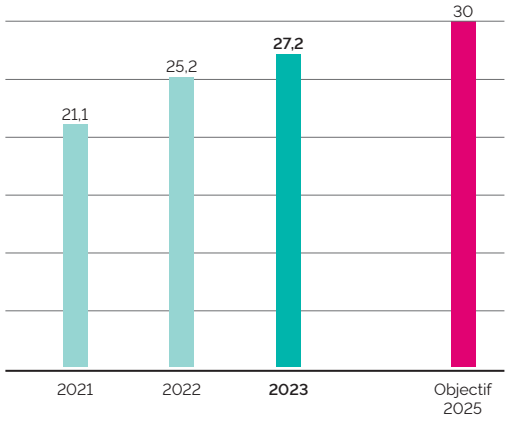


Par ailleurs, CNP Assurances investi 55 M€ dans les fonds de place Ambition Climat qui portent des méthodes innovantes pour intégrer la lutte contre le réchauffement climatique dans la gestion d'actif.

### Puits carbone dans nos forêts

Avec 57 536 hectares de forêts à fin 2023, CNP Assurances est la première entreprise propriétaire de forêts en France. La Société Forestière, filiale à 50 % de CNP Assurances, assure une gestion durable des forêts respectant la biodiversité et anticipant le changement climatique.

En 2023, la photosynthèse des forêts détenues en direct par CNP Assurances a permis d'absorber 483 757 tonnes de $CO_2$, soit un ratio moyen de 8,6 tonnes de $CO_2$ absorbées par hectare de forêt. CNP Assurances et la Société Forestière ont mis en place une charte durable appliquée à partir de 2021, visant à mieux protéger la biodiversité et tenir compte de toutes les parties prenantes, tout en augmentant la résilience des forêts face aux risques climatiques.

(1) *Net Zero by 2050, A Roadmap for the Global Energy Sector (2021)*
(2) *Obligations vertes émises par un État ou une entreprise, forêts bénéficiant d'un label de gestion durable, immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental, fonds classés article 9 SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental, infrastructures et sociétés non cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement. Ces investissements verts ne répondent pas nécessairement aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie*

### Participation aux travaux de la *Net Zero Asset Owner Alliance*

TCFD
**Stratégie**

CNP Assurances a adhéré en 2019 à la *Net Zero Asset Owner Alliance,* une initiative soutenue par les Nations unies visant à renforcer et accélérer les engagements pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. CNP Assurances s'est engagée dans ce cadre sur la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050. En ayant pour objectif la transition de son portefeuille vers zéro émission nette de gaz à effet de serre à cet horizon, CNP Assurances souhaite contribuer à limiter à 1,5 °C le réchauffement de la température conformément à l'Accord de Paris.

Dans le cadre de cet engagement à long terme, CNP Assurances et les autres membres de l'Alliance tiendront compte de l'avancée des connaissances scientifiques disponibles, notamment des conclusions du GIEC, et rendront compte régulièrement des progrès accomplis en fixant des objectifs intermédiaires tous les cinq ans jusqu'en 2050. Début 2021, CNP Assurances a publié la première série d'objectifs à échéance 2025 en termes d'engagement actionnarial et de poursuite de la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements en ligne avec la trajectoire de l'Accord de Paris, en élargissant le périmètre d'année en année.

L'adhésion à l'Alliance implique la mise en œuvre de trois leviers d'action :

- mesurer régulièrement l'alignement du portefeuille d'investissements avec l'Accord de Paris et publier les progrès accomplis ;
- mener un dialogue actionnarial avec les entreprises pour s'assurer qu'elles s'orientent également vers la neutralité carbone ;
- demander des politiques publiques en faveur d'une transition vers une économie décarbonée. L'engagement des membres de l'Alliance vers une neutralité carbone de leur portefeuille est en effet construit sur l'hypothèse selon laquelle les gouvernements respecteront leurs propres engagements pour garantir les objectifs de l'Accord de Paris.

## 5.3.4.1.2 Risques climatiques dans le cadre de l'activité d'assurance

### Exposition au risque physique dans le cadre de l'activité d'assurance

TCFD
**Gestion des risques**

Concernant l'activité d'assurance, CNP Assurances, qui intervient principalement en assurance de personnes, est avant tout concernée par les impacts défavorables du changement climatique sur la mortalité et la morbidité. CNP Assurances prend en compte cet aspect dans l'évaluation et la gestion de ses risques de souscription, notamment concernant les risques de mortalité et de morbidité des contrats de prévoyance et des contrats emprunteurs.

La mise en place en 2019 du comité risques climatiques a permis d'enrichir la vision transverse des effets du changement climatique sur l'actif comme sur le passif. CNP Assurances a ainsi réalisé dès 2019 une première mesure des conséquences potentielles du risque physique sur ses passifs d'assurance *via* la simulation d'un choc théorique de surmortalité qui serait dû au changement climatique sur l'ensemble de l'activité du Groupe.

Dans cette perspective, CNP Assurances a participé de manière volontaire en 2020 à l'exercice de *stress-test* climatique mené par l'ACPR et la Banque de France. Ce *stress-test* a couvert différents scénarios de transition. Les impacts des scénarios climatiques ont été évalués selon trois métriques : le bilan Solvabilité 2, le compte de résultat et la valorisation du portefeuille d'investissements. Pour les assureurs de personnes comme CNP Assurances, le scénario de forte hausse des températures induit une hausse de la sinistralité, causée par une hausse de la pollution et des maladies vectorielles, qui impacterait :

- les garanties décès des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur ;
- les garanties arrêt de travail des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur ;
- les garanties frais soins de santé des contrats de prévoyance.

L'exercice, même s'il s'avère particulièrement complexe, a permis de quantifier l'exposition de CNP Assurances aux scénarios climatiques proposés par l'ACPR, et notamment la hausse potentielle de la sinistralité des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur. L'exercice a ainsi mis en avant une certaine résilience de CNP Assurances face au risque climatique au passif : la hausse potentielle de la sinistralité induite par la survenance du risque physique pourrait être compensée dans une certaine mesure par une hausse de la tarification des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur.

TCFD
### Stratégie

Les travaux de la Chaire d'Excellence *Digital Insurance And Long-term risk* (DIALog), programme de recherche académique financé par CNP Assurances depuis janvier 2020 pour une durée de cinq ans, ont permis de construire des modèles d'évaluation des impacts des aléas climatiques sur le risque de surmortalité. Ces études viennent renforcer les scénarios réalisés dans le cadre des travaux de prospectives et du dispositif de surveillance des risques émergents mis en place.

Cette année, les équipes de recherche et les experts internes du département recherche et prospective stratégique de CNP Assurances, ont finalisé la construction de deux indices de mesure de l'évolution du risque climatique : l'indice actuariel climatique (IAC) et l'indice *Heat Index* du *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA) :

- l'indice actuariel climatique est une mesure trimestrielle des évènements météorologiques extrêmes et des niveaux de la mer observés aux États-Unis et au Canada. L'augmentation des valeurs de l'indice indique un nombre croissant d'événements climatiques extrêmes. Il sert à suivre les tendances climatiques et en prévoir les conséquences ;
- l'indice *Heat Index* est une combinaison de la température et du taux d'humidité de l'air : il mesure la température ressentie et permet d'évaluer les stress de chaleur due aux températures extrêmes.

Pour mieux comprendre la relation entre les décès quotidiens et la chaleur, CNP Assurances a représenté les anomalies des décès en fonction du *Heat Index* pendant la saison estivale. La nature convexe de la relation entre les décès et le *Heat Index* a conduit à modéliser le nombre de décès de manière déterministe et stochastique. Ces modèles ont été utilisés pour évaluer les impacts d'un scénario d'une vague de chaleur sur le nombre de décès en France, avec des conditions de température maximale journalière supérieure à 30 °C et dépassant 45 °C au pic de l'évènement. Dans le scénario de référence, une telle vague de chaleur entraînerait une augmentation moyenne des décès de 5 %. Dans le scénario pessimiste, cette vague de chaleur entrainerait une augmentation moyenne des décès de 11 %.

Les résultats ont également servi de base de discussion en matière de gestion des risques. D'autres pistes d'amélioration sont en cours d'étude. La première porte sur l'extension des modèles à d'autres zones géographiques pour estimer les impacts de différents scénarios pour le Groupe. La seconde concerne les effets des mesures d'adaptation et de prévention sur l'évolution future de la mortalité.

Enfin, les analyses des évolutions de ces différents indicateurs seront réalisées sur les zones géographiques d'exposition de CNP Assurances.

Pour réduire les conséquences des risques climatiques sur son activité d'assurance, CNP Assurances a mis en œuvre une approche globale de protection incluant les risques climatiques *via* une couverture de réassurance contre le risque de surmortalité. Toutes les causes de surmortalité sont prises en charge : cette couverture permet de se prémunir aussi bien contre les pandémies que les épisodes caniculaires.

CNP Assurances participe également au pool catastrophe du Bureau commun des assurances collectives (BCAC), protégeant ainsi ses portefeuilles de prévoyance et d'assurance de prêts contre la survenance de risques catastrophes.

Au Brésil et à Chypre, des couvertures de réassurance, aussi bien pour le portefeuille vie que pour le portefeuille dommages, protègent le Groupe en cas de survenance de catastrophes naturelles, dont la fréquence et l'intensité sont amenées à s'accroître en fonction de l'ampleur du réchauffement climatique dans les décennies à venir. CNP Assurances suit attentivement l'évolution de ces traités de réassurance particulièrement sensibles aux risques physiques.

## Exposition au risque de transition dans le cadre de l'activité d'assurance

TCFD
### Gestion des risques

Au-delà des risques de mortalité et de détérioration de la santé, l'activité d'assurance pourrait être impactée par les risques de transition, comme des modifications de comportement des épargnants (modification du taux d'épargne, modification des taux de rachat). Par ailleurs, des règlementations environnementales plus strictes (obligation de rénovation énergétique des logements, interdiction de location ou de vente des passoires thermiques, zéro artificialisation nette, etc.) pourraient perturber le marché immobilier et impacter l'activité d'assurance emprunteur, d'assurance habitation ou de caution de prêt immobilier du Groupe. De même, des règlementations environnementales plus strictes (fin de la commercialisation des véhicules thermiques, renforcement du bonus/malus écologique sur l'achat d'un véhicule, zones à faibles émissions, etc.) pourraient perturber le marché automobile et impacter l'activité d'assurance automobile du Groupe.

### 5.3.4.1.3 Risques climatiques dans le cadre du fonctionnement interne

#### Exposition au risque physique dans le cadre du fonctionnement interne

TCFD
**Gestion des risques**

Les bâtiments d'exploitation et les collaborateurs du Groupe sont situés dans des pays (~ 75 % en Europe et ~ 25 % en Amérique latine) qui, compte tenu de leur niveau de développement, ne semblent pas les plus vulnérables à des aléas climatiques pouvant gravement perturber l'activité opérationnelle. Des travaux ont été réalisés en 2023 pour mesurer plus précisément l'exposition et la vulnérabilité de nos moyens de production à différents aléas climatiques en fonction de différents scénarios de réchauffement climatique dans les décennies à venir (vague de chaleur et crue de la Seine).

Dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe, le risque physique est géré à travers la mise à jour régulière du plan de continuité d'entreprise, permettant d'assurer la continuité d'activité des collaborateurs en cas de survenance d'aléas climatiques.

#### Exposition au risque de transition dans le cadre du fonctionnement interne

TCFD
**Gestion des risques**

Dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe, CNP Assurances est exposé au risque de transition à travers l'absence de maîtrise des principaux postes d'émission de gaz à effet de serre, ou la non-prise en compte des évolutions technologiques et comportementales liées au changement climatique, qui pourraient avoir des conséquences financières négatives.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) permet d'orienter les efforts du Groupe vers les actions les plus pertinentes liées aux déplacements des collaborateurs et aux bâtiments d'exploitation.

##### Bilan des émissions de gaz à effet de serre

CNP Assurances est tenue d'établir un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre en application des dispositions de l'article L. 229-25 du code de l'environnement. CNP Assurances le met à jour annuellement. Par ailleurs, CNP Assurances déclare ses rejets de gaz à effet de serre auprès du CDP depuis 2005.

En 2020, CNP Assurances a revu en profondeur les modalités de calcul de ses émissions de GES selon la méthodologie Bilan Carbone©. Cette revue a notamment permis un élargissement du périmètre de calcul du scope 3 (prise en compte de prestations de service supplémentaires) et une revue de l'ensemble des postes d'émissions (volumes et facteurs d'émissions).

Les facteurs d'émissions sont mis à jour annuellement pour prendre en compte les évolutions de l'ADEME. Une enquête sur les déplacements domicile-travail a été réalisée en 2022 pour les collaborateurs des filiales internationales et en 2023 pour les collaborateurs de CNP Assurances afin de tenir compte du déménagement du siège social.

TCFD

## Indicateurs et objectifs

| Bilan des émissions de gaz à effet de serre ($tCO_2e$) | 2022 [1] | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Scope 1 (émissions directes : consommation de carburant, gaz naturel, fioul, climatisation) | 1 393 | 1 807 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Scope 2 *location-based* (émissions indirectes liées aux consommations énergétiques : consommation d'électricité et de réseau de chaleur) [1] | 3 061 | 2 066 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Scope 2 *market-based* (émissions indirectes liées aux consommations énergétiques : consommation d'électricité et de réseau de chaleur) [2] | 2 374 | 1 364 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Scope 3 (autres émissions indirectes) | 5 125 589 | 4 664 748 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| *dont émissions indirectes liées au portefeuille d'investissements en direct* [3] | *5 052 706* | *4 591 011* | *CNP Assurances SA et ses filiales* |
| *dont émissions indirectes liées à l'achat de produits et services* | *60 695* | *62 394* | *CNP Assurances SA et ses filiales* |
| *dont émissions indirectes liées à l'amortissement d'immobilier, de matériel informatique, de véhicules et de mobilier* | *6 176* | *5 156* | *CNP Assurances SA et ses filiales* |
| *dont émissions indirectes liées aux déplacements domicile-travail* | *3 509* | *3 067* | *CNP Assurances SA et ses filiales* |
| *dont émissions indirectes liées aux déplacements professionnels* | *1 409* | *2 538* | *CNP Assurances SA et ses filiales* |
| *dont autres émissions indirectes* | *1 094* | *582* | *CNP Assurances SA et ses filiales* |
| **TOTAL SCOPES 1, 2 ET 3 (MÉTHODE *LOCATION-BASED*)** | **5 130 042** | **4 668 621** | **CNP ASSURANCES SA ET SES FILIALES** |
| **TOTAL SCOPES 1, 2 ET 3 (MÉTHODE *MARKET-BASED*)** | **5 129 356** | **4 667 919** | **CNP ASSURANCES SA ET SES FILIALES** |

*(1) Facteur d'émission de l'électricité consommée ($kgCO_2e$ par kWh) en fonction du mix électrique de chaque pays*
*(2) Facteur d'émission de l'électricité consommée ($kgCO_2e$ par kWh) en fonction du mix électrique de chaque contrat de fourniture d'électricité si disponible, sinon en fonction du mix électrique de chaque pays*
*(3) Selon la méthodologie réglementaire SFDR (scopes 1 et 2). Actions et obligations d'entreprise, immobilier et infrastructures en direct*

Les évolutions entre 2022 et 2023 des émissions de GES du groupe CNP Assurances s'expliquent principalement par :

- Scope 1 : La hausse des émissions scope 1 s'explique principalement par la correction du facteur d'émission appliqué aux carburants de la flotte automobile et à l'intégration de nouvelles filiales dans le périmètre du bilan carbone (CNP Seguradora, Youse, CNP Luxembourg, Filassistance) ;
- Scope 2 : La baisse des émissions scope 2 *(location-based* et *market-based)* s'explique par le déménagement du siège social à Issy-les-Moulineaux dans un immeuble aux dernières normes environnementales (géothermie pour le chauffage et le froid, panneaux solaires pour la production d'électricité) et dont la surface est réduite d'environ 50 % par rapport à la situation précédente ;
- Scope 3 : La baisse des émissions scope 3 s'explique principalement par la baisse de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements en direct.

## Fonds carbone et biodiversité

En s'inspirant de sa maison mère La Banque Postale, CNP Assurances a mis en place pour la première fois en 2022 le mécanisme de fonds carbone et biodiversité basé sur un prix interne du carbone. Ce mécanisme consiste à consacrer chaque année un budget égal aux émissions de gaz à effet de serre (GES) du groupe CNP Assurances, multipliées par le prix interne du carbone, aux projets suivants :

- des projets internes visant à mieux mesurer et réduire de manière pérenne les émissions de GES ;
- des projets externes de compensation des émissions inévitables de GES *via* l'achat de crédits carbone ;
- des projets internes ou externes visant à préserver et restaurer la biodiversité.

Ce mécanisme couvre l'ensemble du groupe CNP Assurances. Les émissions prises en compte sont les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques (scope 2) et les émissions indirectes liées aux déplacements professionnels et domicile-travail des collaborateurs (scope 3).

Pour atteindre les objectifs de décarbonation du groupe CNP Assurances en lien avec sa raison d'être, le prix interne du carbone a été revalorisé à compter du 1er janvier 2023 en ligne avec le prix interne retenu par La Banque Postale. Davantage corrélé au prix du marché, ce prix interne est fixé à 60 €/t$CO_2$e en 2023 contre 10,5 €/$CO_2$e en 2022. Les projets éligibles au fond carbone et biodiversité portent sur la mesure et la réduction pérenne des émissions de GES des trois postes principaux : immeubles d'exploitation, systèmes informatiques et déplacements professionnels et domicile-travail des collaborateurs. Les projets éligibles peuvent également porter sur la préservation et la restauration de la biodiversité.

En 2023, le fonds carbone et biodiversité de CNP Assurances a permis de financer :

1. les projets internes suivants :
   - 1.1. la réduction de la consommation énergétique du *datacenter* opéré par CNP Assurances en arrêtant 183 serveurs au profit d'une solution *Cloud* qui permet d'arrêter les PC virtuels à la volée quand ils ne sont pas utilisés et une meilleure efficacité énergétique dans le *datacenter* du *Cloud* provider par rapport au *datacenter* opéré par CNP Assurances,
   - 1.2. la mesure de l'empreinte carbone des applications web externes et internes qui permettra d'améliorer la mesure des émissions de $CO_2$ liées aux usages numériques de CNP Assurances,
   - 1.3. la pose de stickers sur la façade de l'immeuble d'exploitation d'Angers afin d'éviter les collisions d'oiseaux sur la façade en verre,
   - 1.4. la végétalisation de la coursive sud de l'immeuble d'exploitation d'Angers,
   - 1.5. la pose d'un nichoir pour le faucon crécerelle présent sur le site du *datacenter* opéré par CNP Assurances dans la région d'Angers ;
2. les projets externes suivants :
   - 2.1. le projet de compensation carbone Serragem qui a débuté en 2007 et respecte les standards de certification international *Verified Carbon Standard*. Il s'agit de compenser 9 372 t$CO_2$e par l'achat et l'annulation en 2023 de crédits carbone correspondant. Le projet lutte contre la déforestation en remplaçant le bois de chauffage par des déchets de biomasse pour alimenter deux usines de céramique dans la ville de São Miguel do Guamá, dans l'État brésilien du Pará. Avant le lancement du projet, les usines consommaient chaque année 45 000 tonnes de bois de chauffage provenant de l'Amazonie pour alimenter leurs fours. Aujourd'hui, le projet utilise comme biomasse les noyaux d'açaï et la sciure de bois, qui constituaient auparavant un problème majeur de déchets dans la région. Ce projet a déjà permis d'éviter des émissions de 585 959 t$CO_2$e sur 11 ans et évitera encore 309 408 t$CO_2$e sur les neuf années suivantes. En plus de réduire les émissions de GES et la pression sur la forêt amazonienne, le projet soutient l'économie locale en créant des emplois et de nouveaux marchés pour les fournisseurs de biomasse locaux. En outre, le projet Serragem met en œuvre des activités environnementales pour réduire l'impact de l'industrie céramique et soutient les groupes vulnérables par le biais de plusieurs initiatives sociales. Pour rappel, l'achat de crédits carbone n'a pas pour objectif de permettre à CNP Assurances d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre directes ou indirectes ;
   - 2.2. le fonds Nature Impact, une initiative lancée par le WWF France qui finance des projets de préservation, restauration et gestion durable des forêts à haute valeur de biodiversité en France métropolitaine. L'ambition du fonds est de protéger la biodiversité de 15 000 hectares de forêt en France – soit l'équivalent du quart des forêts sous statut de protection forte par l'ONF – tout en séquestrant 400 000 tonnes de $CO_2$ équivalent sur 30 ans. Ce fonds est également financé par le fonds carbone et biodiversité de La Banque Postale. Le fonds Nature Impact n'est pas utilisé par CNP Assurances pour compenser une partie de ses émissions de GES, l'initiative portant sur une approche de contribution positive à des projets favorisant les services rendus par les forêts. Au Brésil, Caixa Vida e Previdência a par ailleurs compensé 4 150 t$CO_2$e en investissant dans deux projets de compensation carbone. Le premier projet, fruit d'un partenariat entre l'Association des résidents de la réserve extractive (ASMOREX) et Biofílica Ambipar se situe dans la réserve extractive de Rio Preto-Jacundá et vise à réduire les émissions en préservant les forêts et en promouvant le développement communautaire, l'éducation et les soins de santé. Le second projet situé dans la ville de Parnaíba contribue à la production d'énergie éolienne, avec une puissance installée de 31 MW de puissance installée et 166 083 MWh d'électricité produite par an.

TCFD
**Stratégie**

Dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe, le risque de transition est géré à travers la mise en place d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe. Les visioconférences et les audioconférences se généralisent afin de limiter les déplacements professionnels des collaborateurs de CNP Assurances. Le déploiement du télétravail permet également de limiter les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail des collaborateurs.

CNP Assurances a mis en place une politique d'économie d'énergie en optimisant l'exploitation et la conduite des installations : le pilotage des équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation requiert une gestion experte des programmes horaires de mise en et hors services des installations.

De plus, dans le cadre des opérations de maintenance régulière, CNP Assurances systématise la recherche de la performance énergétique. Lors des remplacements d'équipements techniques, le choix se porte sur l'élément le moins énergivore. C'est dans cet esprit permanent de maîtrise de l'impact environnemental que CNP Assurances intervient sur ses implantations.

Enfin, les actions menées depuis plusieurs années pour la réduction de consommation de papier (dématérialisation des processus, généralisation des PC portables, imprimantes partagées) ont permis d'éviter l'impression de plusieurs millions de feuilles et les émissions de gaz à effet de serre associées.

Le détail des mesures prises pour réduire l'exposition au risque de transition dans le cadre du fonctionnement interne est décrit dans la partie 5.3.4.3 consacrée à l'enjeu « Réduire notre empreinte environnementale ».

### 5.3.4.2 Protéger la biodiversité

L'activité de CNP Assurances, comme celle de toute entreprise, est dépendante de services rendus par la nature, également appelés services écosystémiques. Inversement, l'activité de CNP Assurances a des impacts, directs ou indirects, sur la biodiversité.

Depuis plusieurs années, les rapports scientifiques, notamment ceux de l'IPBES *(Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services),* alertent sur l'accélération de la détérioration la biodiversité et font prendre conscience aux entreprises des risques liés à la perte de biodiversité et de la nécessaire maîtrise de leurs impacts sur la diversité des écosystèmes et des espèces. Ces impacts, ou pressions, sur la biodiversité sont de cinq ordres : l'usage des sols, la surexploitation des ressources, les pollutions, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes.

En cohérence avec son engagement auprès du Pacte mondial des Nations unies, CNP Assurances analyse les actions qu'elle peut mettre en œuvre pour protéger efficacement la biodiversité. CNP Assurances cherche aussi à évaluer sa dépendance aux services rendus par la nature pour réduire ce risque.

Une première analyse réalisée en 2015 a mis en évidence les enjeux les plus matériels pour CNP Assurances comme étant la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de nos investissements et la sensibilisation de nos parties prenantes à la protection de la biodiversité. Des études plus récentes ont montré que la perte de biodiversité pouvait avoir un impact sur la santé humaine, et donc sur l'activité d'assurance de personnes.

En signant en 2021 le *Finance for Biodiversity Pledge,* CNP Assurances a renforcé ses engagements en faveur de la biodiversité en se donnant des objectifs sur les cinq prochaines années. CNP Assurances participe aux travaux de l'Institut de la Finance Durable (IFD) sur la déforestation et la TNFD. CNP Assurances a signé en 2023 la « Lettre ouverte aux leaders politiques européens sur la législation européenne sur l'environnement ». Cette lettre, soutenue notamment par l'Institut de la Finance Durable, a été signée par 80 dirigeants d'entreprises et d'institutions financières. Elle demande aux institutions européennes d'adopter urgemment des lois pour protéger l'environnement, notamment la loi sur la restauration de la nature. CNP Assurances est par ailleurs devenue membre en 2023 de la coalition d'investisseurs Nature Action 100 et signataire de la lettre aux dirigeants des 100 entreprises ayant le plus d'impact sur la biodiversité les appelant à réduire ces impacts.

### SUIVI DES OBJECTIFS DE CNP ASSURANCES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

| Taux d'atteinte des objectifs | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|
| Objectif de mesure d'empreinte biodiversité de 100 % du portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct d'ici fin 2023 | 98 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises [1] |
| Objectif de réaliser un état des lieux et une analyse de l'impact sur la biodiversité des plateformes logistiques en direct d'ici fin 2022 | 100 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Objectif de mesurer la biodiversité de 100 % des forêts détenues en direct en France d'ici fin 2025 | 69 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Objectif de consacrer 3 % des forêts détenues en direct en France à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025 | 71 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |

*(1) CNP Assurances, CNP Retraite et CNP Caution*

## 5.3.4.2.1 Prise en compte de la biodiversité dans notre activité d'investissement

| Indicateurs | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Surface du patrimoine forestier | 57 736 ha | 57 843 ha | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Part des forêts détenues en direct en France ayant fait l'objet d'une mesure de biodiversité ✓ | 42 % | 69 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Part des forêts détenues en direct en France consacrée à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle | 1,3 % | 2,1 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Part du portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct ayant fait l'objet d'une mesure d'empreinte biodiversité | 58 % | 98 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Empreinte biodiversité statique terrestre du portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct | 68 m².MSA par K€ investi | 49 m².MSA par K€ investi | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Empreinte biodiversité dynamique terrestre du portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct | 3,5 m².MSA par K€ investi | 2,8 m².MSA par K€ investi | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Score de dépendance moyen aux services écosystémiques pour les activités propres des entreprises financées | 10 % | 10 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Score de dépendance critique aux services écosystémiques pour les activités propres des entreprises financées | nd | 37 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |
| Part des dialogues avec les entreprises ayant abordé les enjeux de protection de la biodiversité | 38 % | 31 % | CNP Assurances SA et ses filiales françaises |

## La biodiversité dans nos investissements forestiers

Pour la gestion de ses 57 843 hectares de forêts à fin 2023, CNP Assurances bénéficie d'une gestion durable par la Société Forestière. La préservation de la biodiversité fait partie de ses objectifs de gestion. Ainsi, la Société Forestière mène année après année des actions en faveur de la biodiversité. À ce titre, elle s'applique à conserver régulièrement en forêt des arbres sénescents ou morts, debout ou couchés, qui hébergent une biodiversité très spécifique (plus d'un quart des espèces forestières animales et fongiques) reconnue d'intérêt majeur par les scientifiques et les associations de protection de la nature. Depuis 2021, elle interdit la substitution d'un peuplement feuillu par un peuplement exclusivement résineux et noue des partenariats avec des associations locales pour restaurer des zones humides.

Ces actions portent leurs fruits et sont complétées par l'identification et le maintien d'arbres ou autres éléments remarquables. Ainsi, le lancement en 2018 de la campagne de recensement de ces éléments permet de constituer une base de données géographique dans le but de les préserver de toute exploitation sylvicole. Depuis 2022, des partenariats sont nouées avec des organisations environnementales régionales pour suivre les populations des espèces, évaluer les habitats, restaurer les milieux naturels et identifier les zones à risques

Le renouvellement récent du mandat de gestion de la Société Forestière a permis de définir un plan d'action et des objectifs de préservation de la biodiversité d'ici 2025 au sein d'une charte de gestion durable. Elle intègre un inventaire de la biodiversité potentielle, avec le souci de l'améliorer à l'aide d'actions comme la conservation de micro-habitats, l'aménagement de corridors écologiques, l'arrêt des travaux forestiers durant les périodes de reproduction des espèces les plus sensibles, l'interdiction des herbicides et fongicides et la limitation des insecticides aux seules urgences sanitaires. Cette charte, qui s'applique aux forêts détenues en direct, a été enrichie d'un suivi annuel avec la fixation d'objectifs pour chaque action. On notera les engagements particulièrement ambitieux sur cinq ans que sont la mesure la biodiversité de 100 % du patrimoine forestier en France d'ici fin 2025 et la réserve de 3 % de la surface forestière consacrée à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025.

## La biodiversité dans nos investissements immobiliers

L'immobilier a un impact important sur la biodiversité, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation. La charte « travaux verts » impose aux sociétés de gestion de notre portefeuille immobilier des règles qui protègent la biodiversité, comme le respect des écosystèmes en phase de chantier mais aussi le choix de matériaux ayant un impact limité sur l'environnement, la réduction des déchets et de la consommation d'eau. La charte prévoit aussi l'étude de solutions techniques privilégiant le végétal et de solutions techniques favorisant la biodiversité, l'économie circulaire (réemploi de matériaux) et les services écosystémiques sur les bâtiments et les espaces verts.

En 2021, CNP Assurances a pris des engagements spécifiques sur les plateformes logistiques, dont l'impact sur la biodiversité à travers l'artificialisation des sols doit être maîtrisé dans un contexte d'essor du e-commerce. Ainsi, depuis 2021 l'analyse préalable à tout nouvel investissement dans une plateforme logistique prend en compte l'impact sur la biodiversité. Pour les plateformes logistiques en direct, l'objectif est de réaliser un état des lieux et une analyse de leur impact sur la biodiversité d'ici fin 2022, en vue de la mise en place d'un plan de protection et/ou de restauration de la biodiversité. Cet objectif a été atteint dès fin 2021.

Dans ses bureaux d'exploitation d'Angers et sa région, CNP Assurances demande aux prestataires en charge de l'entretien des espaces verts de s'engager pour garder et améliorer la qualité écologique des sites (fauchage raisonné, utilisation de produits de biocontrôle, etc.).

## La biodiversité dans nos investissements en actions et en obligations

Afin de réduire les pressions sur la biodiversité exercées par les entreprises dans lesquelles elle investit, CNP Assurances soutient différentes initiatives visant à mesurer l'empreinte biodiversité de nos investissements :

- CNP Assurances est adhérente depuis sa création en 2016 du Club B4B+ *(Business for Positive Biodiversity),* regroupant autour de CDC Biodiversité les entreprises engagées pour une biodiversité positive ;
- CNP Assurances a rejoint en mai 2020 la coalition d'investisseurs institutionnels appelant à la création de mesures d'impact sur la biodiversité, respectant des principes de transparence de la méthodologie.

CNP Assurances a réalisé en 2021 un premier test de mesure d'empreinte biodiversité de son portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct. Le test a été élargi en 2022 et en 2023 les travaux ont été réalisés selon la méthodologie *Global Biodiversity Score* (GBS) de CDC Biodiversité. 98 % du portefeuille est ainsi couvert à fin 2023, qui correspond à 100 % sur la base des données disponibles par le fournisseur de données Carbone 4. L'ensemble des impacts cumulés jusqu'à fin 2023 sur les écosystèmes terrestres est mesuré par l'empreinte biodiversité statique terrestre, estimée à 49 $m^2$.MSA[1] par millier d'euros investi. L'empreinte biodiversité dynamique terrestre qui mesure les impacts supplémentaires dus aux nouvelles activités des entreprises en portefeuille qui ont eu lieu au cours de 2023, est estimée à 2,8 $m^2$.MSA par millier d'euros investi. Ces métriques incluent les pressions suivantes sur la biodiversité : changement d'utilisation des sols, changement climatique, l'exploitation des ressources, la pollution atmosphérique et la pollution des écosystèmes d'eau douce.

La pression exercée par le changement climatique sur la biodiversité est intégrée depuis 2015 dans la stratégie de décarbonation de nos investissements en actions et en obligations. Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés dans les notations ESG des entreprises réalisées par les équipes d'Ostrum AM. Sont ainsi pris en compte, en plus des enjeux climatiques :

- les activités perturbant des zones vastes ou fragiles ;
- les programmes mis en place pour protéger la biodiversité et l'utilisation des terres ;
- les controverses sur l'utilisation ou la gestion des ressources naturelles ;
- la dépendance à l'eau ;
- le traitement des rejets dans l'eau.

Au sein des analyses de matérialité réalisées par les analystes crédit, de nombreux sujets sont maintenant pris en compte afin de réduire l'impact sur la biodiversité : la pollution, la gestion des déchets, l'érosion des sols et la déforestation sont des thèmes pris en compte dans plusieurs secteurs.

Afin de réduire l'impact de ses investissements sur l'environnement, CNP Assurances a choisi de diminuer son exposition aux énergies fossiles non conventionnelles : sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique. L'exploitation de ces ressources a en effet un impact négatif sur la biodiversité et le climat. CNP Assurances s'engage à exclure de ses nouveaux investissements les entreprises du secteur du pétrole et du gaz (prospection, forage, extraction, transformation, raffinage) dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux énergies fossiles non conventionnelles.

La perte de biodiversité induit une réduction ou une disparition des services écosystémiques. Ainsi elle entraîne des risques financiers. En 2023, CNP Assurances a réalisé un calcul de dépendance de son portefeuille d'investissements à ces services écosystémiques en utilisant la méthodologie BIA-GBS™. Ce calcul couvre 98 % de son portefeuille d'actions et obligations détenues en direct à fin 2023. Le score de dépendance moyen [2] aux services écosystémiques pour les activités propres des entreprises financées couvertes est de 10 %. Ce score est de 11 % pour les fournisseurs des entreprises financées couvertes. Le résultat montre que la dépendance moyenne du portefeuille d'investissements de CNP Assurances est faible à la fois au niveau des activités propres et des fournisseurs des entreprises financées couvertes. Néanmoins, ce résultat peut masquer de fortes dépendances à un ou plusieurs services écosystémiques. En effet, le score de dépendance critique [3] aux services écosystémiques pour les activités propres des entreprises financées couvertes est de 37 %. Ce score est de 40 % pour les fournisseurs des entreprises financées couvertes.

## Engagement auprès des entreprises financées et des sociétés de gestion

Ces engagements prennent la forme de dialogues avec des entreprises dont CNP Assurances est actionnaire ou détenteur d'obligations mais aussi avec des sociétés de gestion. Depuis 2020, CNP Assurances a intégré la biodiversité dans sa politique d'engagement actionnarial, et plus particulièrement dans les dialogues en direct avec les entreprises qu'elle finance : l'objectif est d'appuyer la stratégie de CNP Assurances en faveur de la biodiversité (y compris *via* la lutte contre le changement climatique). Depuis 2021, CNP Assurances s'est engagée à dialoguer chaque année avec cinq entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité.

En 2023, la biodiversité a été abordée avec cinq entreprises, conformément à l'engagement pris, soit dans 31 % des dialogues en bilatéral. Si des plans d'action sont bien mis en œuvre par ces entreprises pour protéger la biodiversité, leur stratégie n'est pas encore alignée avec les accords internationaux. CNP Assurances est membre de la coalition d'investisseurs *Nature Action 100* depuis sa création en 2023 et signataire de la lettre aux dirigeants des 100 entreprises ayant le plus d'impact sur la biodiversité et les appelant à réduire leurs impacts négatifs sur la biodiversité.

*(1) L'impact est mesuré en $m^2$.MSA annuel qui correspond à l'artificialisation de 1 $m^2$ d'espace naturel vierge. Cette métrique scientifiquement reconnue permet la comparaison des entreprises à travers plusieurs secteurs*

*(2) Le score de dépendance moyen mesure quel pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise et/ou de ses fournisseurs dépend en moyenne de tous les services écosystémiques (correspondant à des niveaux de dépendance de très faible à très élevée par service écosystémiques pour chaque activité concernée)*

*(3) Le score de dépendance critique mesure quel pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise et/ou de ses fournisseurs dépend d'au moins un service écosystémique de manière critique, qui est défini comme une dépendance élevée ou très élevée selon la méthodologie ENCORE (correspondant à un score de dépendance de 80 % ou plus à un service écosystémique)*

Pour les entreprises d'infrastructure dont CNP Assurances détient une part significative et est administrateur, elle s'engage à les inciter à mesurer et maîtriser leur empreinte biodiversité. En 2023, les entreprises sollicitées représentent 60 % des participations. Elles sont actives dans la prise en compte des sujets de biodiversité et sont membres du Club des infrastructures linéaires et biodiversité (CILB). À ce titre, elles ont pris des engagements individuels de maîtrise ou réduction de leur empreinte biodiversité, et le sujet de la mesure de l'empreinte est encore en réflexion.

CNP Assurances soutient par un investissement de 120 M€ le lancement du fonds biodiversité lancé à l'automne 2022 par LBPAM et Tocqueville Finance : ce nouveau fonds cible les sociétés qui apportent des solutions aux enjeux de la préservation de la biodiversité à travers les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation soutenable, de l'économie circulaire, des bâtiments verts et des services et solutions environnementaux.

### 5.3.4.2.2 Prise en compte de la biodiversité dans notre activité d'assurance

Des études[1] ont montré que la perte de biodiversité a un impact sur la santé humaine. La biodiversité améliore et diversifie l'alimentation, favorisant ainsi une meilleure lutte contre les maladies chroniques. La biodiversité dilue les agents pathogènes, ce qui réduit les allergies et les risques de contamination bactérienne ou virale. Par ailleurs, la protection des milieux naturels a un impact positif sur la santé psychologique et sur l'activité sportive. Enfin, la diversité des espèces et la diversité génétique offrent des opportunités d'innovation médicale dans la recherche pharmaceutique.

En tant qu'assureur de personnes, CNP Assurances pourrait être impactée par la perte de biodiversité. Une partie des effets liés à la perte de biodiversité est aussi liée au changement climatique : hausse des maladies vectorielles et pollution. Ces effets sont étudiés dans le cadre des travaux liés aux risques climatiques dans le cadre de l'activité d'assurance. Pour progresser sur ces sujets, le comité risques climatiques a été élargi en 2021 aux risques liés à la biodiversité. Les récentes études académiques sur le lien entre biodiversité et assurance y ont été présentées.

### 5.3.4.2.3 Prise en compte de la biodiversité dans notre fonctionnement interne

La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de la biodiversité leur permet de contribuer à la protéger à travers leur comportement individuel. Ainsi en 2023, deux conférences de sensibilisations sur le thème de la biodiversité avec un écologue ont été proposées aux collaborateurs de CNP Assurances en France. Depuis quatre ans, le groupe CNP Assurances organise la collecte de déchets par les collaborateurs en France et à l'international à l'occasion du *World Cleanup Day*.

La direction des investissements de CNP Assurances a bénéficié de présentation dédiée à la biodiversité y compris sur la mesure d'empreinte biodiversité et un atelier de travail dédié en 2022. Depuis 2021, le comité risques climatiques et biodiversité a abordé les impacts de la perte de biodiversité sur l'économie, les investissements et l'assurance.

En 2021, dans le cadre du programme *Green Actions,* une charte Groupe incitant les collaborateurs à réduire leur empreinte environnementale a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs en France et à l'International. Les collaborateurs sont invités à respecter les principes pour agir en faveur de l'environnement dans le cadre de leur vie professionnelle. Elle incite notamment les collaborateurs à supprimer l'usage du plastique, à trier et recycler ses déchets et à réduire leur consommation de papier et d'eau. En 2023 cette charte a été complétée d'une partie dédiée à la protection de la biodiversité et une autre sur la pollution chimique.

En France, les gobelets plastiques ont été retirés de tous les distributeurs de boissons chaudes, qui ne fonctionnent désormais qu'en détectant la présence d'un mug. Les articles en plastique à usage unique (bouteilles d'eau, gobelets, agitateurs) ont été retirés du catalogue des fournitures. Pour accompagner ces mesures, des mugs réutilisables en porcelaine ont été offerts à l'ensemble des collaborateurs.

CNP UniCredit Vita a lancé en septembre 2019, le projet *Plastic Free* dans le but d'éliminer tous les produits en plastique à usage unique (gobelets, bâtonnets, bouteilles d'eau). Pour accompagner ces mesures qui sont entrées en vigueur début 2020, des bouteilles réutilisables en acier inoxydables ont été offertes à l'ensemble des collaborateurs. Cette action a été complétée d'installation de fontaines à eau. CNP Vita Assicura et Assicurazione ont abandonné les gobelets et agitateurs en plastique et des fontaines à eau ont été installées pour inciter les collaborateurs ne plus acheter de bouteilles en plastique. À l'occasion du déménagement dans les nouveaux locaux, chaque employé a reçu un kit de bienvenue avec une gourde en acier réutilisable.

En France le siège social de CNP Assurances à Issy-les-Moulineaux est certifié BiodiverCity en complément des certifications construction HQE® Exceptionnel et BREEAM Excellent. Ces démarches de certification attestent de la prise en compte de l'impact sur la biodiversité du projet immobilier et des actions mises en œuvre pour les minimiser. Sur Angers, des nichoirs ont été disposés conformément aux préconisations d'un écologue (expert en diagnostic faunistique et floristique).

Les espaces verts bénéficient d'une gestion durable : aucun produit phytosanitaire n'est utilisé, la taille et l'élagage des arbres et des haies sont réalisées en dehors de la période de reproduction des oiseaux, des végétaux de paillage sont utilisés pour favoriser le maintien de la fraîcheur et la qualité des sols.

(1) *Santé et biodiversité : nécessité d'une approche commune. Biodiv'2050 – CDC Biodiversité/Fondation Rovaltain (décembre 2019).*

## 5.3.4.3 Réduire notre empreinte environnementale

### 5.3.4.3.1 Déplacements professionnels

| | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Millions de km parcourus en avion | 12,6 | 13,9 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Millions de km parcourus en train | 2,9 | 4,3 | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Millions de km parcourus en voiture | 6,7 | 7,0 | CNP Assurances SA et ses filiales |

CNP Assurances a mis à jour en 2022 la politique voyage encadrant les déplacements professionnels de ses collaborateurs, afin de réduire les impacts sur l'environnement tout en préservant le niveau de confort et la sécurité des voyageurs. Quatre grands principes émergent de cette nouvelle version :

- s'interroger sur l'utilité du déplacement professionnel avant de se déplacer ;
- privilégier les outils de réunion à distance ;
- privilégier les déplacements en train par rapport à l'avion ;
- privilégier l'utilisation des transports en commun et limiter le recours aux taxis sous certaines conditions.

### 5.3.4.3.2 Déplacements domicile-travail

Dans le cadre d'une incitation à la mobilité durable, CNP Assurances a équipé ses immeubles de bornes de recharge de véhicules électriques (respectivement 54 à Issy-les-Moulineaux et 12 à Angers), de locaux abrités et sécurisés pour les vélos (196 places à Issy-les-Moulineaux et 50 à Angers) équipées de prises de rechargement pour les véhicules électriques, de station de gonflage et de vestiaires avec douches adaptées aux personnes à mobilité réduite. En complément, un rack sécurisé a été mis à disposition pour le stationnement des trottinettes.

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) permet aux entreprises de mettre en place le forfait mobilités durables pour accompagner leurs salariés vers des mobilités douces (vélo, micromobilité, covoiturage). Dans ce contexte, CNP Assurances a décidé de prendre en charge les frais engagés par les collaborateurs utilisant des transports alternatifs. Pour l'année 2023, les 473 collaborateurs bénéficiant du forfait mobilité durable ont vu son montant augmenter, passant de 400 € à 600 € annuel.

En Italie, CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont nommé, comme toutes les entreprises employant plus de 100 salariés dans une ville de plus de 50 000 habitants, leur propre *mobility manager,* figure obligatoire depuis 2021. Les sociétés rédigent donc chaque année leur plan des déplacements domicile-travail qui sont transmis à la municipalité de la ville de Milan afin de partager les différents scénarios de mobilité envisageables en vue de réduire de façon structurelle et permanente l'impact environnemental de la circulation dans les zones urbaines. En parallèle, les filiales ont installé dans leurs parkings des bornes de recharge pour véhicules électriques et ont amorcé l'électrification de leur flotte d'entreprise. En outre, les sociétés ont obtenu des accords avec la société de transports publics de Milan, offrant à leurs employés la possibilité de s'abonner aux transports publics à des prix réduits.

En Irlande, CNP Santander Insurance fournit à tous ses collaborateurs des billets de transport public à prix réduit, et encourage également l'utilisation du vélo pour se rendre au travail *via* un financement proposé par l'entreprise. L'entreprise dispose également des places de parking sécurisées dédiées aux vélos.

En Argentine, la mobilité durable, notamment en bicyclette, a été spécifiquement promue auprès des collaborateurs : kit de protection vélo, sécurité routière, parking et douche offerts.

### 5.3.4.3.3 Consommation d'énergie

#### Certifications environnementales HQE Exploitation et BREEAM In-Use

CNP Assurances a mené entre 2014 et 2019 des travaux de rénovation énergétique sur son principal immeuble d'exploitation à Angers, avec pour résultat une diminution de 38 % des consommations énergétiques par rapport à l'année de référence (2014). Cette action s'inscrit pleinement dans les ambitions de la loi Grenelle de l'environnement et de la politique RSE du Groupe.

CNP Assurances s'est depuis engagée dans une démarche de certification environnementale en exploitation – HQE Exploitation (référentiel français) et BREEAM In-Use (référentiel anglo-saxon). Suite à un audit effectué par un organisme indépendant, CNP Assurances a obtenu en 2021 ces certifications environnementales pour ses deux immeubles d'exploitation de l'archipel angevin à savoir un immeuble de bureau et un *datacenter*, celui-ci étant le premier *datacenter* certifié HQE Exploitation en France.

Cette démarche d'amélioration continue, auditée chaque année par un tiers indépendant, permettra d'optimiser l'exploitation des immeubles dans une recherche de performance énergétique accrue. La certification HQE Exploitation au niveau Très bon a été renouvelée en 2022 pour les deux immeubles, le niveau Excellent a été obtenu pour l'axe gestion en 2023.

Par ailleurs, CNP Assurances a signé la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et s'est engagée à consommer en 2022 une électricité 100 % renouvelable dans ses immeubles d'exploitation.

La consommation d'énergie du groupe CNP Assurances correspond à l'usage des collaborateurs (chauffage, éclairage, climatisation, ascenseurs, etc.) et du matériel informatique. La principale énergie consommée est l'électricité.

| | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Consommation d'électricité | 22,0 GWh | 15,9 GWh | CNP Assurances SA et ses filiales |
| *dont consommation d'électricité renouvelable* | *16,8 GWh* | *11,6 GWh* | *CNP Assurances SA et ses filiales* |
| Consommation de chauffage (échangeur de chaleur) | 3,2 GWh | 0,9 GWh | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Consommation de froid (échangeur de chaleur) | 0,0 GWh | 1,1 GWh | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Consommation de gaz | 1,2 GWh | 1,5 GWh | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Consommation de fioul | 0,2 GWh | 0,1 GWh | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Consommation totale d'énergie | 26,4 GWh | 19,4 GWh | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Consommation totale d'énergie par collaborateur et par an | 4,7 MWh | 3,2 MWh | CNP Assurances SA et ses filiales |

CNP Assurances a mis en place une politique d'économie d'énergie en optimisant l'exploitation et la conduite des installations : le pilotage des équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation requiert une gestion experte des programmes horaires de mise en service et hors service des installations. L'ensemble des immeubles sont équipés d'une GTB (gestion technique centralisée du bâtiment). Les performances énergétiques et de maintenance sont reportées et revues chaque mois par les équipes de la direction de l'environnement de travail de CNP Assurances et les exploitants techniques.

Dans le cadre des opérations de maintenance régulière, CNP Assurances systématise la recherche de performance énergétique. Lors des remplacements d'équipements techniques, le choix se porte sur l'élément le moins énergivore. C'est dans cet esprit permanent de maîtrise de l'impact environnemental que CNP Assurances intervient sur ses implantations. À ce titre, une charte de chantier vert a été instaurée avec les entreprises qui interviennent sur les sites. Les ascenseurs de l'immeuble d'Angers ont été remplacés en 2021 par des équipements de nouvelle génération moins énergivores.

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux, l'année 2021 a été mise à profit pour affiner le paramétrage des consignes de température dans les locaux. Ces travaux ont été valorisés suite à l'obtention au premier trimestre 2021 de certifications environnementales sur l'immeuble d'Angers en HQE Exploitation, BREEAM In-Use, ainsi que pour notre *datacenter* en HQE Exploitation et BREEAM In-Use. Sur ces deux immeubles, le processus de contrôle des certifications a démarré et permet de maintenir en condition opérationnelle les engagements pris par l'entreprise au titre de ces certifications.

Fin 2023, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont emménagé dans leur nouveau siège situé à Milan dans un bâtiment écologique certifié V4 LEED Platinum. Le bâtiment a été entièrement rénové pour atteindre de hautes qualités d'efficacité énergétique grâce à une stratégie intégrée et systémique. La proximité des transports en commun et le faible nombre de places de stationnement dans le parking du bâtiment contribuent à réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail.

CNP UniCredit Vita a démarré un important projet de travaux d'entretien et de restructuration afin d'améliorer l'efficacité énergétique des deux bâtiments en propriété.

## Énergie renouvelable

Depuis le 1er janvier 2022, CNP Assurances a souscrit à un contrat d'électricité garanti d'origine (production d'électricité à partir d'énergie renouvelable en France). Le siège social est équipé de 1 400 m² de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et est raccordé au réseau de chaleur et de froid de l'écoquartier Issy Cœur de Ville dont la production énergétique est principalement issue de la géothermie.

Plusieurs filiales ont installé des panneaux photovoltaïques pour alimenter leurs bureaux en électricité renouvelable :

- à Brasilia, CNP Seguros Holding dispose 4 500 panneaux photovoltaïques d'une puissance nominale de 1,5 MWc sur une surface de 20 000 m². Ils permettent de couvrir 29 % de la consommation électrique totale du siège de l'entreprise ;
- à Milan, CNP UniCredit Vita a installé des panneaux photovoltaïques sur son toit pour une production d'énergie renouvelable annuelle estimée à environ 4,5 MWh, soit 0,5 % de la consommation électrique totale.

### Sobriété numérique

La transformation digitale implique d'être vigilant sur la consommation énergétique des *datacenters* mais également des postes de travail.

Concernant le *datacenter,* le relèvement des consignes de température dans les salles hébergeant les serveurs informatiques a permis de réduire légèrement l'indicateur de performance énergétique PUE *(Power Usage Effectiveness).* Cet indicateur, mis au point par le *Green Grid,* permet de mesurer l'efficacité énergétique d'un *datacenter,* calculée en divisant la consommation globale du *datacenter* par la consommation des équipements informatiques (serveur, stockage, réseau).

Le renouvellement régulier du parc informatique *via* notamment le remplacement des postes fixes desktop par des ordinateurs portables dernière génération permet une diminution de la consommation électrique.

Les serveurs informatiques gagnent en efficacité énergétique à chaque génération : les équipements renouvelés bénéficient du label *Energy Star.* Tous les derniers postes de travail acquis disposent de configurations certifiées *Energy Star* et enregistrées EPEAT.

La virtualisation est aussi largement utilisée, non seulement sur les serveurs mais aussi sur les systèmes de stockage et les réseaux de CNP Assurances. Cette technique qui consiste à séparer les services informatiques des systèmes physiques qui les fournissent augmente l'efficience du système d'information (moins de ressources consommées pour un même service).

En France, le déménagement du siège social de CNP Assurances a permis de réduire le nombre d'imprimantes de 1 012 en 2022 à 82 en 2023.

Par ailleurs, le refroidissement des serveurs est consommateur d'énergie. CNP Assurances déploie des actions d'optimisation de la circulation des flux d'air des *datacenters* (urbanisation des salles), tout en dotant progressivement ses équipements de PDU intelligent *(Power Distribution Unit)* permettant de surveiller la consommation d'énergie.

D'autre part, un projet de mise en œuvre d'un outil de pilotage de sobriété numérique est en cours *(My IT Footprint).*

## Sobriété énergétique

### CNP Assurances met en œuvre des mesures d'économies d'énergie structurelles

Fin 2022, CNP Assurances a déménagé son siège social à Issy-les-Moulineaux dans un immeuble aux dernières normes environnementales, rassemblant l'ensemble des collaborateurs franciliens sur un même site. Ce site a permis de diminuer fortement les consommations énergétiques et les émissions grâce au recours à l'efficacité énergétique, à la réduction des surfaces occupées et à la géothermie et aux panneaux solaires pour la production d'énergie.

CNP Assurances a par ailleurs achevé en 2019 les travaux de rénovation énergétique de son principal immeuble d'exploitation à Angers, avec pour résultat une diminution de 38 % des consommations énergétiques par rapport à 2014.

Afin de contribuer à assurer le bon approvisionnement de tous les Français en énergie, CNP Assurances s'est engagée depuis 2022 à limiter le chauffage à 19 °C dans ses différents locaux et à 16 °C en période inoccupée, à éteindre la nuit son enseigne lumineuse sur le périphérique parisien et ses locaux, ainsi qu'à former l'ensemble de ses collaborateurs et leur famille à l'écoconduite *via* le déploiement d'une formation en ligne spécifique.

Grâce à ces mesures structurelles, CNP Assurances s'est engagée à diminuer de 30 % entre 2022 et 2023 la consommation d'électricité de l'ensemble de ses locaux en France. Cet objectif est dépassé grâce aux mesures d'économies d'énergie structurelles avec une baisse de consommation de 39 %.

### CNP Assurances s'engage à réduire sa consommation d'électricité durant les pics de consommation

CNP Assurances a rejoint en 2022 la démarche EcoWatt, un dispositif citoyen porté par RTE et l'ADEME permettant d'adopter une consommation d'énergie responsable. Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. À chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Dans ce cadre, CNP Assurances s'engage à réduire sa consommation d'électricité en cas de forte tension sur le réseau électrique (alerte EcoWatt rouge), notamment durant les pics de consommation (8 heures-13 heures et 18 heures-20 heures) en mettant en œuvre différentes mesures liées à la température du bâtiment, à l'utilisation des ascenseurs, des bornes de recharges de véhicules et des photocopieurs.

Par ailleurs, CNP Assurances s'est engagée à participer en décembre 2023 à une journée test EcoWatt.

### CNP Assurances s'engage à sensibiliser ses collaborateurs et son écosystème à la sobriété énergétique

Afin d'agir auprès de ses collaborateurs, CNP Assurances s'engage :

- à inciter ses collaborateurs à adhérer à la démarche EcoWatt en s'inscrivant sur le site www.monecowatt.fr ;
- à relayer les alertes EcoWatt auprès de ses collaborateurs ;
- à sensibiliser ses collaborateurs à la sobriété énergétique en leur recommandant de mettre en œuvre des écogestes, en particulier lors des alertes EcoWatt.

Afin d'agir plus largement auprès de son écosystème, CNP Assurances s'engage :

- à communiquer publiquement les engagements pris dans le cadre de la démarche EcoWatt pour inciter d'autres entreprises à rejoindre ce dispositif d'intérêt général ;
- à relayer sur les réseaux sociaux les alertes EcoWatt et les engagements pris par CNP Assurances ;
- en cas d'alerte EcoWatt rouge, à communiquer *via* le site cnp.fr les mesures mises en place pour assurer la continuité d'activité de CNP Assurances ;
- à sensibiliser ses gestionnaires d'actifs immobiliers pour les inciter à rejoindre la démarche EcoWatt.

### 5.3.4.3.4 Consommation d'eau

| | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Consommation d'eau | 38 448 m³ | 31 032 m³ | CNP Assurances SA et ses filiales |
| Consommation d'eau par collaborateur et par jour | 33 litres | 21 litres | CNP Assurances SA et ses filiales |

Si l'on analyse la consommation d'eau du Groupe par rapport au risque de stress hydrique selon les critères de l'*Aqueduct Water Risk Atlas* [1], la décomposition est la suivante :

- 19 % d'eau consommée en zone de stress élevé (Italie, Chypre) ;
- 1 % d'eau consommée en zone de stress moyen à élevé (Luxembourg) ;
- 80 % d'eau consommée en zone de stress faible à moyen (Argentine, Brésil, Irlande, France).

### 5.3.4.3.5 Gestion des déchets et économie circulaire

| | 2022 | 2023 | Périmètre |
|---|---|---|---|
| Déchets générés (A) | 391 tonnes | 30 tonnes | CNP Assurances SA |
| Déchets recyclés, réutilisés, ou revendus (B) | 297 tonnes | 29 tonnes | CNP Assurances SA |
| Déchets éliminés (= A-B) | 95 tonnes | 1 tonne | CNP Assurances SA |

Le groupe CNP Assurances met en œuvre le tri sélectif dans les différentes entités afin de contribuer à l'économie circulaire. De même, la plupart des entités du Groupe donne régulièrement leur matériel informatique à des associations.

Les déchets informatiques de CNP Assurances (câbles hors d'usage, équipements obsolètes, etc.) sont évacués par une entreprise spécialisée dans la destruction ultime et le recyclage, avec fourniture d'un bordereau de suivi des déchets pour être en conformité avec le code de l'environnement.

Des animations de sensibilisation auprès des collaborateurs sur le tri des déchets et l'économie circulaire ont été menées en 2023 à Issy-les-Moulineaux et Angers.

En 2023, CNP Assurances a souscrit à un partenariat sur Angers avec un prestataire qui revalorise les biodéchets des cuisines du restaurant d'entreprise et le marc de café issu du bistrot pour les transformer en engrais mis à disposition des agriculteurs locaux en circuit court.

Les mégots de cigarettes sont récupérés par un prestataire spécialisé qui les revalorise soit en mobilier urbain soit sous forme de revalorisation énergétique.

### 5.3.4.3.6 Pollution

Compte tenu de son activité, le groupe CNP Assurances émet peu d'autres gaz à effet de serre que le $CO_2$. Les fuites de fluides frigorigènes sont prises en compte dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre. De même, le groupe CNP Assurances a un impact très limité sur la pollution de l'eau, de l'air ou du sol. La charte de gestion durable du patrimoine forestier de CNP Assurances prévoit l'interdiction des fongicides et phytocides et la limitation des insecticides aux seules urgences sanitaires. Les forêts détenues par CNP Assurances assurent la protection des sols contre l'érosion, ainsi que la filtration et la purification de l'eau et de l'air.

(1) *Voir la définition des zones et la méthodologie employée par le World Resources Institute sur le site https://www.wri.org/our-work/project/aqueduct*

## 5.4 Tableau de synthèse des principaux indicateurs extra-financiers

| Indicateurs | Valeur à fin 2023 sur le périmètre CNP Assurances SA et ses filiales | Valeur à fin 2023 sur le périmètre CNP Assurances Holding et ses filiales |
|---|---|---|
| INDICATEURS LIÉS À L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE | | |
| Nombre d'assurés en protection des biens et des personnes | 32 millions | 36 millions |
| Nombre d'assurés en épargne/retraite | 14 millions | 14 millions |
| Encours des supports en euro et en unité de compte faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) | 237 Md€ | 237 Md€ |
| Encours des supports en euro et en unité de compte ayant un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement SFDR) | 3 Md€ | 3 Md€ |
| Taux d'effort du client (CES) (Objectif : Atteindre, d'ici fin 2025, un taux d'effort du client inférieur à 2/5 sur son parcours de bout en bout pour toutes les entités du Groupe) ✓ | Entre 1 et 2,3/5 selon les entités | nd |
| *Net Promoter Score* (NPS) par les partenaires (Objectif : Maintenir, d'ici fin 2025, un niveau de recommandation par les partenaires distributeurs d'au moins + 20) ✓ | + 55 | nd |
| INDICATEURS LIÉS À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT | | |
| Encours d'investissements gérés avec des filtres ESG ✓ | 339 Md€ | 342 Md€ |
| Dont encours d'investissements respectant le cahier des charges du label ISR ou Greenfin ✓ | 63 Md€ | 63 Md€ |
| Dont encours d'investissements ayant d'autres filtres ESG ✓ | 276 Md€ | 279 Md€ |
| Encours d'investissements à impact (Objectif : Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 1 Md€ d'encours d'investissements à impact environnemental ou social) ✓ | 1,6 Md€ | nd |
| INDICATEURS SOCIÉTAUX | | |
| Dépenses annuelles consacrées à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal (Objectif : Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 3,5 M€ par an consacrés à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal) ✓ | 3,5 M€ | 3,6 M€ |
| Part des collaborateurs mobilisés pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail (Objectif : Mobiliser, d'ici fin 2025, au moins 20 % des collaborateurs pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail) ✓ | 16 % | 14 % |
| INDICATEURS SOCIAUX | | |
| Effectif | 6 023 | 6 966 |
| Part des CDI dans l'effectif au 31 décembre | 95,5 % | 95,5 % |
| Part des femmes dans l'effectif au 31 décembre | 55 % | 55 % |
| Âge moyen des CDI | 45 ans | 43 ans |
| Nombre de recrutements | 824 | 1 039 |
| Part des CDI dans les recrutements | 85 % | 85 % |
| Part des femmes parmi les cadres au 31 décembre | 48 % | 48 % |
| Part des femmes parmi les cadres de direction au 31 décembre | 40 % | 38 % |
| Part des femmes parmi les cadres de direction en moyenne annuelle (Objectif : Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 45 % de femmes au sein des cadres de direction) ✓ | 40 % | nd |

| Indicateurs | Valeur à fin 2023 sur le périmètre CNP Assurances SA et ses filiales | Valeur à fin 2023 sur le périmètre CNP Assurances Holding et ses filiales |
|---|---|---|
| Nombre de stagiaires | 153 | 153 |
| Nombre cumulé d'alternants ou de stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en décrochage scolaire (Objectif : Accueillir au moins 200 jeunes alternants ou stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en situation de décrochage scolaire en cumulé entre 2022 et 2025) ✓ | 106 | 106 |
| Part des jeunes (- 35 ans) dans l'effectif | 20 % | 21 % |
| Part des seniors (+ 55 ans) dans l'effectif | 20 % | 18 % |
| Part des collaborateurs à temps partiel | 8 % | 8 % |
| Niveau d'engagement et bien-être au travail (Objectif : maintenir d'ici fin 2025 un niveau d'engagement et de bien-être au travail d'au moins 80/100) ✓ | 91/100 | 91/100 |
| Nombre d'heures de formation ✓ | 139 816 heures | 171 855 heures |
| Nombre d'heures de formation par collaborateur et par an | 22,7 heures | 24,6 heures |
| Part des collaborateurs ayant bénéficié d'une formation | 98 % | 97 % |
| Part de la masse salariale consacrée à la formation | 4,6 % | 4,7 % |
| INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX | | |
| Encours d'investissements verts (Objectif : Atteindre, d'ici fin 2025, 30 Md€ d'encours d'investissements verts) ✓ | 27,2 Md€ | 27,7 Md€ |
| Empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements (Objectif : Réduire d'au moins 25 % entre 2019 et 2024 et 53 % entre 2019 et 2029 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) du portefeuille d'investissements) | 47 $kgCO_2e$/K€ investi | nd |
| Empreinte carbone de notre fonctionnement interne (Objectif : Réduire d'au moins 50 % entre 2019 et 2030 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2 *location-based*) du fonctionnement interne) ✓ | 3 873 $tCO_2e$ | 4 271 $tCO_2e$ |
| Scope 1 (émissions directes : consommation de carburant, gaz naturel, fioul, climatisation) ✓ | 1 807 $tCO_2e$ | 2 177 $tCO_2e$ |
| Scope 2 *location-based* (émissions indirectes liées aux consommations énergétiques : consommation d'électricité et de réseau de chaleur) ✓ | 2 066 $tCO_2e$ | 2 094 $tCO_2e$ |
| Scope 2 *market-based* (émissions indirectes liées aux consommations énergétiques : consommation d'électricité et de réseau de chaleur) ✓ | 1 364 $tCO_2e$ | 1 370 $tCO_2e$ |
| Scope 3 (autres émissions indirectes) | 4 665 768 $tCO_2e$ | 4 716 659 $tCO_2e$ |
| *dont émissions indirectes liées au portefeuille d'investissement en direct* | *4 591 011 $tCO_2e$* | *4 630 914 $tCO_2e$* |
| *dont émissions indirectes liées à l'achat de produits et services* | *62 394 $tCO_2e$* | *72 396 $tCO_2e$* |
| *dont émissions indirectes liées à l'amortissement d'immobilier, de matériel informatique, de véhicules et de mobilier* | *5 156 $tCO_2e$* | *5 747 $tCO_2e$* |
| *dont émissions indirectes liées aux déplacements domicile-travail* | *4 087 $tCO_2e$* | *3 337 $tCO_2e$* |
| *dont émissions indirectes liées aux déplacements professionnels* | *2 538 $tCO_2e$* | *2 585 $tCO_2e$* |
| *dont autres émissions indirects* | *582 $tCO_2e$* | *660 $tCO_2e$* |
| **TOTAL SCOPES 1, 2 ET 3 (MÉTHODE *LOCATION-BASED*)** | **4 668 621 $TCO_2E$** | **4 719 910 $TCO_2E$** |
| **TOTAL SCOPES 1, 2 ET 3 (MÉTHODE *MARKET-BASED*)** | **4 667 919 $TCO_2E$** | **4 719 185 $TCO_2E$** |
| Millions de km parcourus en avion | 13,9 millions de km | 14,1 millions de km |
| Millions de km parcourus en train | 4,3 millions de km | 5,4 millions de km |
| Millions de km parcourus en voiture | 7,0 millions de km | 8,7 millions de km |

| Indicateurs | Valeur à fin 2023 sur le périmètre CNP Assurances SA et ses filiales | Valeur à fin 2023 sur le périmètre CNP Assurances Holding et ses filiales |
|---|---|---|
| Consommation d'électricité | 15,9 GWh | 16,8 GWh |
| *dont consommation d'électricité renouvelable* | *11,6 GWh* | *12,2 GWh* |
| Consommation de chauffage urbain | 0,9 GWh | 0,9 GWh |
| Consommation de froid urbain | 1,1 GWh | 1,1 GWh |
| Consommation de gaz | 1,5 GWh | 1,5 GWh |
| Consommation de fioul | 0,1 GWh | 0,1 GWh |
| Consommation totale d'énergie | 19,4 GWh | 20,2 GWh |
| Consommation d'eau | 31 032 $m^3$ | 36 185 $m^3$ |
| INDICATEURS TAXONOMIE RELATIFS À LA SOUSCRIPTION | | |
| Primes émises brutes en assurance non-vie | 1 527 M€ | 2 181 M€ |
| Primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la taxonomie | 0,3 M€ | 29,5 M€ |
| Primes émises brutes en assurance non-vie alignées avec la taxonomie | 0 M€ | 16,9 M€ |
| Primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la taxonomie en % des primes émises brutes en assurance non-vie | 0 % | 1,4 % |
| Primes émises brutes en assurance non-vie alignées avec la taxonomie en % des primes émises brutes en assurance non-vie | 0 % | 0,8 % |
| INDICATEURS TAXONOMIE RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS | | |
| Encours d'investissements dans des activités économiques alignés avec la taxonomie (base chiffre d'affaires) | 7,9 Md€ | 8,0 Md€ |
| Encours d'investissements dans des activités économiques alignés avec la taxonomie (base dépenses d'investissement) | 11,5 Md€ | 11,6 Md€ |
| Encours d'investissements dans des activités économiques alignés avec la taxonomie (base chiffre d'affaires) en % des encours d'investissements hors obligations souveraines | 2,9 % | 2,9 % |
| Encours d'investissements dans des activités économiques alignés avec la taxonomie (base dépenses d'investissement) en % des encours d'investissements hors obligations souveraines | 4,2 % | 4,1 % |

# 5.5 Note méthodologique

## 5.5.1 Méthodologie d'élaboration du modèle d'affaires

L'élaboration du modèle d'affaires a impliqué un groupe de travail composé de collaborateurs en charge de la communication, des relations avec les investisseurs et de la RSE. Établi en cohérence avec le plan stratégique de l'entreprise, il fait l'objet d'un processus de validation annuelle dédié par plusieurs membres du comité exécutif et la direction générale.

## 5.5.2 Méthodologie d'analyse des enjeux et des risques extra-financiers

Le rapport qui précède expose la stratégie de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du groupe CNP Assurances à travers ses principaux enjeux et risques extra-financiers. Il est nourri d'exemples d'actions menées dans l'ensemble du Groupe et a été rédigé conformément aux dispositions relatives à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret du 9 août 2017 (transposition de la directive 2014/95/UE), qui définissent le contenu et le champ de la déclaration de performance extra-financière (DPEF).

La méthodologie d'analyse des risques extra-financiers a reposé sur trois grandes étapes structurantes au cours desquelles les parties prenantes internes de CNP Assurances ont été impliquées et consultées :

1. en partant d'un univers générique de risques extra-financiers, construit à l'aune de standards et de référentiels internationaux, un univers restreint de risques a été défini, en cohérence avec le secteur d'activité, l'implantation géographique et les enjeux du Groupe. Pour ce faire, des entretiens ont été menés auprès de plusieurs directions (risques, ressources humaines, conformité, investissements) et des filiales ;
2. chaque risque extra-financier a ensuite fait l'objet d'une cotation selon les deux critères : le niveau de gravité (pour les activités, collaborateurs ou assurés de CNP Assurances) et la probabilité d'occurrence ;
3. à l'aune des différents couples niveau de gravité – probabilité d'occurrence, les risques extra-financiers de CNP Assurances ont été hiérarchisés.

À partir de cette analyse, mise à jour en 2022, 12 risques principaux ont été identifiés pour le Groupe, son activité, ses collaborateurs, ses clients, et plus généralement ses parties prenantes. Ces risques sont rattachés aux six risques ESG de la cartographie des risques du groupe CNP Assurances, approuvée par le comité des risques Groupe en octobre 2022.

L'analyse de la cartographie des risques bruts extra-financiers réalisée permet de satisfaire les éléments attendus dans la DPEF, et plus particulièrement au sein de chacune des cinq catégories d'information : conséquences sociales, conséquences environnementales, respect des droits humains, lutte contre la corruption et évasion fiscale.

Les risques et opportunités ne figurant pas dans la DPEF n'ont pas été considérés comme prioritaires à l'issue de l'analyse. Ceci concerne notamment les sujets de lutte contre la précarité alimentaire, de respect du bien-être animal et d'alimentation responsable, équitable et durable, listés à l'article L. 225-102-1 du code de commerce mais considérés comme peu matériels pour l'activité du groupe CNP Assurances.

## 5.5.3 Méthodologie de collecte des données extra-financières

### Référentiel et définition

Les indicateurs et le processus de *reporting* extra-financier sont définis pour l'ensemble des entités du Groupe dans un document interne appelé processus. Ce processus sert de référence aux différents intervenants de CNP Assurances et de ses filiales pour l'élaboration du présent chapitre. Il décrit les enjeux, les rôles, les indicateurs, le mécanisme de collecte, les principaux risques extra-financiers identifiés et le dispositif de contrôle et de maîtrise de ces risques.

### Périmètre

Sauf mention contraire, les indicateurs présentés dans la déclaration de performance extra-financière couvrent CNP Assurances SA et toutes ses filiales consolidées par intégration globale (hors succursales et CNP Europe Life qui n'ont pas été intégrées dans le périmètre). Le périmètre couvre donc CNP Assurances SA, CNP Retraite, CNP Caution, Filassistance, CNP Luxembourg, CNP Assurances Compañía de Seguros, CNP Seguros Holding, Youse, CNP Seguradora, Caixa Vida e Previdência, CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione, CNP Vita, CNP Cyprus Insurance Holdings, CNP Santander Insurance et leurs sous-filiales consolidées.

Les évolutions de périmètre intervenues en 2023 sont les suivantes :

- intégration de CNP Seguradora, Youse et Filassistance dans le périmètre de la DPEF ;
- intégration de CNP Luxembourg dans le périmètre du bilan carbone ;
- fusion de CNP Assurances SA et MFPrévoyance au 31 décembre 2023.

Les indicateurs des filiales consolidées par intégration globale sont présentés sans application de quote-part.

Sauf mention contraire, les indicateurs présentés dans la déclaration de performance extra-financière ne couvrent pas CNP Assurances Holding et ses filiales CNP Assurances IARD, CNP Assurances Prévoyance et CNP Assurances Santé Individuelle.

## Période couverte

Les indicateurs de flux couvrent la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et les indicateurs de stock s'entendent au 31 décembre 2023. Par exception, les flux sont mesurés sur 12 mois glissants du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2023 pour le chauffage urbain, le gaz, le fioul et les prestations de service et du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023 pour l´électricité.

## Méthode de collecte, de contrôle et de consolidation

Les indicateurs extra-financiers sont collectés auprès des directions opérationnelles, par site lorsque cela est nécessaire. La collecte est réalisée en partie à l'aide de l'outil informatique de consolidation comptable.

Un correspondant désigné par entité est en charge d'un premier niveau de consolidation au sein de son entité. Des valideurs contrôlent les données de leurs entités. La direction RSE de CNP Assurances est en charge de la consolidation globale, et effectue un contrôle de cohérence sur l'ensemble des informations recueillies auprès de tous les correspondants.

La mise en place dès 2006 du *reporting* extra-financier a progressivement amélioré la qualité des données extra-financières. Une plateforme collaborative web dédiée à la collecte des indicateurs extra-financiers a été mise en place en 2015. Les ratios consolidés au niveau du groupe CNP Assurances sont calculés à partir des ratios de chaque filiale pondérés par les effectifs.

## Vérification par un organisme tiers indépendant

Un organisme tiers indépendant a procédé à des travaux visant à vérifier, selon un niveau d'assurance modérée :

- la conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques incluant des indicateurs clés de performance et les actions relatifs aux principaux risques.

Les indicateurs, associés aux principaux risques et enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents pour CNP Assurances, ont fait l'objet de tests de détail (identifiés par un ✓). Les autres éléments attendus tels que la présentation du modèle d'affaires, la méthodologie d'analyse des risques et opportunités ESG pertinents pour CNP Assurances, ainsi que les politiques dédiées à la maîtrise de ces derniers, ont également fait l'objet de vérifications.

## Limites de la collecte et fiabilité

Le périmètre suivi pour les consommations d'eau et d'énergie en France comprend les sites basés sur Paris et Angers, hors bureaux en région (~ 1 250 m²), soit ~ 95 % des collaborateurs de CNP Assurances en France.

À noter que certaines données environnementales ont fait l'objet d'estimations lorsque l'imputation directe n'était pas disponible (par exemple lorsque les consommations sont incluses dans les charges locatives). Il s'agit notamment des données de consommation d'eau et d'énergie des bâtiments estimées dans certains cas au prorata des mètres carrés occupés. Les équipes franciliennes de CNP Assurances ayant déménagé mi-décembre 2022 dans le nouveau siège social à Issy-les-Moulineaux, les données de consommation d'eau et d'énergie de ce nouveau bâtiment ont été considérées comme négligeables en 2022.

# 5.6 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Aux actionnaires,**

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société CNP Assurances, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 présentées de manière volontaire dans le document d'enregistrement universel de CNP Assurances (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en référence aux dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur demande au siège de la société.

## Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration en référence aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l´article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte)
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

## Responsabilité de l´Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en référence au 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d´informations prévues par l´article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l´article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables..

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_DPEF.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre octobre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 7 semaines.

Nous avons mené vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, en charge notamment de la RSE, des ressources humaines, de l'expérience et de la relation client, de la communication, de la sécurité des systèmes d'information, des activités emprunteurs, des investissements, des achats, de l'environnement de travail, de l'immobilier et des opérations.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

- nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :
- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante et dans une sélection d'entités [1] ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 , nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices [2] et couvrent entre 59 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;
- en dehors du champ de l'accréditation, nous nous sommes assurés de la sincérité des données des filiales suivantes de CNP Assurances Holding (CNP Assurances Prévoyance, CNP Assurances IARD, CNP Assurances Santé Individuelle) à l'aide de tests de cohérence.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d´une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,
Mazars SAS
Paris La Défense, le 22 mars 2024

Jean Claude Pauly Associé

Edwige REY
Associée RSE & Développement Durable

(1) *CNP Assurances (France) et CNP Santander Insurance (Irlande)*
(2) *CNP Assurances (France) et CNP Santander Insurance (Irlande)*

## Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

- Part d´achats inclusifs France (raison d´être)
- Dépenses annuelles consacrées à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal Groupe (raison d´être)
- Part des collaborateurs mobilisés pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail Groupe (raison d´être)
- Niveau d´engagement et de bien-être au travail Groupe (raison d´être)
- Empreinte carbone du portefeuille d'investissements France (raison d´être)
- Empreinte carbone de notre fonctionnement interne Groupe (scope 1 et 2) (raison d´être)
- Mesure de biodiversité du patrimoine forestier France (raison d´être)
- Nombre d'alternants ou de stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en décrochage scolaire Groupe (raison d´être)
- Nombre de produits améliorant l´accès à l´assurance des populations vulnérables Groupe (raison d´être)
- Part des femmes au sein des cadres de direction Groupe (raison d´être)
- Part des femmes au sein du comité exécutif Groupe (raison d´être)
- Nombre d´heures de formation Groupe
- Part des collaborateurs formés à la protection des données à caractère personnel France
- Rating cybersécurité BitSight Groupe
- Part des collaborateurs formés au code de conduite France
- Part des collaborateurs formés à la LCB/FT France
- Encours des supports en unité de compte bénéficiant d'un label de finance durable France
- Encours d´investissements à impact France (raison d´être)
- Encours d'investissements gérés avec des filtres ESG Groupe
- Encours d'investissements verts en faveur de la TEE Groupe (raison d´être)
- Notations ESG de CNP Assurances Groupe (raison d´être)
- Taux d'effort du client Groupe (raison d´être)
- NPS partenaires Groupe (raison d´être)
- Part des demandes d'assurance emprunteur ayant fait l'objet d'une proposition de contrat France

## 5.7 Glossaire

**Accord de Paris :** Accord mondial sur le réchauffement climatique approuvé en décembre 2015 par 195 États lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21). L'accord prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C.

**Activité économique alignée à la taxonomie :** Une activité économique est considérée comme alignée à la taxonomie si cette activité :

- est éligible à la taxonomie, c´est-à-dire mentionnée dans les actes délégués du règlement taxonomie ;
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales ;
- est conforme aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie.

**Activité économique éligible à la taxonomie :** Une activité économique est considérée comme éligible à la taxonomie si elle est mentionnée dans les actes délégués du règlement taxonomie.

**Adaptation au changement climatique :** Processus d'ajustement au changement climatique présent et attendu et à ses effets.

**ADEME :** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

**AIE :** Agence internationale de l'énergie.

**ANSSI :** Agence nationale de sécurité des systèmes d'information.

**Atténuation du changement climatique :** Processus consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, comme le prévoit l'accord de Paris.

**BEPS :** *Base Erosion and Profit Shifting.*

**BREEAM :** *Building Research Establishment Environmental Assessment Method.*

**CDD :** Contrat à durée déterminée.

**CDI :** Contrat à durée indéterminée.

**CET :** Compte épargne temps.

**CIL :** Correspondant informatique et libertés.

**CNIL :** Commission nationale de l'informatique et des libertés.

**CRS :** *Common Reporting Standard.*

**CSE :** Comité social et économique.

**CSSCT :** Commission santé sécurité conditions de travail.

**CSSI :** Correspondant de la sécurité des systèmes d'information.

**DAC :** *Directive for Administrative Cooperation.*

**DCP :** Données à caractère personnel.

**DIC :** Document d'information clé.

**DPEF :** Déclaration de performance extra-financière.

**DPO :** *Data Protection Officer.*

**Empreinte carbone de notre fonctionnement interne :** émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) de CNP Assurances liées aux consommations de carburant, gaz naturel, fioul, climatisation, électricité et réseau de chaleur. Il est exprimé en $tCO_2e$.

**Empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements :** émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) des entreprises dans lesquelles CNP Assurances a investi en direct (actions, obligations d'entreprise, infrastructures). Il est exprimé en $kgCO_2e$ par K€ investi.

**Encours d'investissements à impact :** encours des investissements à impact social ou environnemental des portefeuilles hors unités de compte de CNP Assurances. Cet indicateur s'appuie sur la définition des investissements à impact adoptée en 2021 par la place de Paris. Les investissements à impact se distinguent par la combinaison de critères d'intentionnalité (objectif explicite d'impact ex ante, intervenant dans les décisions d'investissement), d'additionnalité (notamment *via* un engagement auprès des entreprises financées) et de mesurabilité (des externalités sociales ou environnementales poursuivies).

**Encours d'investissements verts :** encours des investissements verts des portefeuilles hors unités de compte du groupe CNP Assurances. Ces investissements contribuent à un ou plusieurs objectifs environnementaux (changement climatique, biodiversité, économie circulaire, pollution, eau) : obligations vertes émises par un État ou une entreprise et/ou forêts bénéficiant d'un label de gestion durable et/ou immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental et/ou fonds classés article 9 SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental et/ou infrastructures et sociétés non-cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement Ces investissements verts répondent à une définition plus large que celle de la taxonomie européenne.

**Encours d'investissements gérés avec des filtres ESG :** encours des investissements qui sont gérés en tenant compte dans leur sélection de critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

**Encours des unités de compte bénéficiant d'un label de finance durable :** encours des investissements en OPCVM, mis en représentation des contrats en unités de compte, et disposant d'un label de finance durable (label ISR, Greenfin ou Finansol).

**Engagement actionnarial :** Exercice des droits de vote lors des assemblées générales des entreprises cotées et dialogue avec les dirigeants des entreprises cotées sur des questions environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG).

**EIOPA :** *European Insurance and Occupational Pension Authority.*

**ESAT :** Entreprise de service d'aide par le travail.

**ESG :** Environnement, social et gouvernance.

**ESS :** Économie sociale et solidaire.

**FATCA :** *Foreign Account Tax Compliance Act.*

**FA :** France Assureurs.

**FSC :** *Forest Stewardship Council.*

**GAFI :** Groupe d'action financière.

**GEPP :** Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels.

**GES :** Gaz à effet de serre.

**GIEC :** Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

**HATVP :** Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

**HQE :** Haute qualité environnementale.

**HSE :** Hygiène, sécurité et environnement.

**IA :** Intelligence artificielle.

**Incidences négatives sur la durabilité :** Impact négatif d'une décision d'investissement sur un facteur de durabilité, c'est-à-dire un enjeu environnemental, social ou de gouvernance.

**IPBES :** *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.*

**ISR :** Investissement socialement responsable.

**LCB-FT :** Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

**LCF :** Lutte contre la fraude.

**LGBT :** Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.

**MEDEF :** Mouvement des entreprises de France.

**Mesure de biodiversité de notre patrimoine forestier :** pourcentage de la surface forestière détenue par CNP Assurances ayant fait l'objet d'une mesure de biodiversité à travers l'usage d'une méthode reconnue (Inventaires de Biodiversité Potentielle).

**Montant annuel consacré à des actions à impact sociétal :** montant annuel consacré par le groupe CNP Assurances à des actions à impact sociétal, c'est-à-dire : une action alignée avec la raison d'être de CNP Assurances ou une action à impact sociétal : (1) adressant des personnes en situation de fragilité et/ou de précarité (2) concourant au développement durable (3) menée dans un domaine où les besoins sont non ou mal satisfaits par le secteur lucratif ou par les politiques publiques (4) ou soutenant une association ou un acteur reconnu d'intérêt général L'indicateur couvre notamment la Fondation CNP Assurances, l'Instituto CNP Brasil et le mécénat.

**NAO :** Négociation annuelle obligatoire.

**Niveau d'engagement et de bien-être au travail :** niveau d'engagement et de bien-être au travail des collaborateurs de CNP Assurances mesuré *via* une série de questions intégrées dans un baromètre annuel sur la qualité de vie au travail. Le questionnaire est anonyme.

**Nombre d'alternants ou de stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en décrochage scolaire :** nombre de jeunes issus de quartiers prioritaires de la politique de ville (ou équivalent dans les pays hors de France) ou en décrochage scolaire accueillis par le groupe CNP Assurances en tant qu'alternants ou stagiaires.

**Nombre de produits améliorant l'accès à l'assurance pour les populations vulnérables :** nombre de produits permettant d'améliorer l'accès à l'assurance des populations vulnérables (par exemple et sans être exhaustif, les personnes défavorisées ou aux revenus modestes, les créateurs de micro-entreprise, les personnes malades ou handicapées, les migrants, les personnes illettrées ou illectroniques ou les personnes éloignées des circuits traditionnels de l'assurance).

**Notations ESG de CNP Assurances :** moyenne des positionnements relatifs des notations ESG de CNP Assurances par rapport au secteur de l'assurance sur un panel de trois agences de notation (MSCI, Sustainalytics, S&P Global CSA). Il est exprimé entre 0 % (meilleure notation) et 100 % (pire notation).

**NPS partenaires :** niveau de recommandation *(Net Promoter Score)* du groupe CNP Assurances par ses partenaires distributeurs. Il est exprimé entre - 100 et + 100.

**NZAOA :** *Net Zero Asset Owner Alliance.*

**OCDE :** Organisation de coopération et de développement économiques.

**ODD :** Objectif de développement durable.

**OIT :** Organisation internationale du travail.

**OPCVM :** Organisme de placement collectif en valeurs mobilières.

**ORSE :** Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises.

**Pacte mondial :** initiative des Nations unies lancée en 2000 pour inciter les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir des principes relatifs au respect des droits humains et du droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

**Part d'achats inclusifs :** part des achats directs de CNP Assurances auprès d'entreprises inclusives : TPE-PME, secteur protégé et adapté, économie sociale et solidaire, quartiers prioritaires, territoires.

**Part des collaborateurs mobilisés au service d'actions à impact sociétal :** part des collaborateurs du groupe CNP Assurances mobilisés sur leur temps de travail au service d'actions à impact sociétal : (1) adressant des personnes en situation de fragilité et/ou de précarité (2) concourant au développement durable (3) menée dans un domaine où les besoins sont non ou mal satisfaits par le secteur lucratif ou par les politiques publiques (4) ou soutenant une association ou un acteur reconnu d'intérêt général.

**Part des femmes au sein des cadres de direction :** part des femmes au sein des cadres de direction du groupe CNP Assurances en moyenne annuelle.

**Part des femmes au sein du comité exécutif :** part des femmes au sein du comité exécutif du groupe CNP Assurances en moyenne annuelle.

**Parties prenantes :** personne physique ou morale a) sur laquelle les activités, les produits et/ou services de CNP Assurances peuvent avoir un impact significatif b) dont les actions sont susceptibles d'influer sur la capacité de CNP Assurances à mettre en place, avec succès, sa stratégie et à atteindre ses objectifs.

**PEFC :** *Programme for the Endorsement of Forest Certification.*

**PERCO :** Plan épargne/retraite collectif.

**PRI :** *Principles for Responsible Investment.*

**Produit financier faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 au sens du règlement SFDR) :** Contrat ou support d'investissement promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (gestion saine, relation avec le personnel et respect des obligations fiscales).

**Produit financier ayant un objectif d'investissement durable (article 9 au sens du règlement SFDR) :** Contrat ou support d'investissement investissant dans des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental, et/ou à un objectif social, et/ou dans le capital humain et/ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un de ces objectifs et que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (gestion saine, relation avec le personnel et respect des obligations fiscales).

**PSI :** *Principles for Sustainable Insurance.*

**QVCT :** Qualité de vie et conditions de travail.

**RGPD :** Règlement général sur la protection des données.

**Risque de durabilité :** Événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement.

**RPS :** Risques psychosociaux.

**RSE :** Responsabilité sociétale et environnementale.

**RSSI :** Responsable de la sécurité des systèmes d'information.

**SBTi :** *Science-Based Targets initiative.*

**SFDR :** *Sustainable Finance Disclosure Regulation.*

**Support en euros :** Au sein d'un contrat d'assurance-vie, support d'investissement dont les garanties sont exprimées en euros donnant lieu à l'attribution éventuelle d'une participation aux bénéfices.

**Support en unités de compte :** Au sein d'un contrat d'assurance-vie, support d'investissement, autre que le support en euros, représenté par des parts ou actions d'un fonds d'investissement ou d'autres actifs admis par le code des assurances acquises par l'assureur. La valeur des garanties exprimées en unités de compte évolue à la hausse ou à la baisse en fonction notamment de l'évolution des marchés financiers.

**Taux d'effort du client *(Customer Effort Score)* :** Ce taux mesure pour chaque client les efforts qu'il a dû mener pour réaliser une démarche avec le groupe CNP Assurances allant de 1 (très facile) à 5 (très difficile). La mesure recherchée est le taux d'effort une fois l'opération/la demande du client réalisée : le questionnement est donc positionné en fin de parcours.

**Taux de fréquence des accidents du travail :** nombre d'accidents de travail par million d'heures travaillées dans l'entreprise.

**TCFD :** *Task Force on Climate-related Financial Disclosure.*

**TEE :** Transition énergétique et écologique.

**TMS :** Troubles musculo-squelettiques.

**UNEP FI :** *United Nations Environment Programme Finance Initiative.*

**VCS :** *Verified Carbon Standard.*

## 5.8 Table de concordance de la déclaration de performance extra-financière

| Thème | Section correspondante dans le présent document |
|---|---|
| Présentation du modèle d'affaires de la Société | 5.1 Notre modèle d'affaires |
| Description des principaux risques extra-financiers liés à l'activité de la Société | 5.3 Enjeux et risques extra-financiers |
| Description des politiques appliquées par la Société pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques extra-financiers | 5.3 Enjeux et risques extra-financiers |
| Résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance | 5.3 Enjeux et risques extra-financiers |
| Respect des droits humains | 5.3.2.7 Veiller au respect des droits humains |
| Accords collectifs conclus dans l'entreprise | 5.3.3.2 Proposer des conditions de travail favorables |
| Mesures prises en faveur des personnes handicapées | 5.3.3.2 Proposer des conditions de travail favorables |
| Actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités | 5.3.3.2 Proposer des conditions de travail favorables |
| Lien Nation-armée | 5.3.3.2 Proposer des conditions de travail favorables |
| Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale | 5.3.1.2 Assurer une bonne éthique des affaires |
| Changement climatique | 5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter |
| Protection de la biodiversité | 5.3.4.2 Protéger la biodiversité |
| Pollution | 5.3.4.3 Réduire notre empreinte environnementale |
| Économie circulaire | 5.3.4.3 Réduire notre empreinte environnementale |
| Lutte contre le gaspillage alimentaire | 5.3.4.3 Réduire notre empreinte environnementale |
| Sous-traitance et fournisseurs | 5.3.2.5 Être un acheteur responsable |
| Engagements sociétaux en faveur du développement durable | 5.3.2.1 Accompagner les évolutions sociales et sociétales |
| Actions visant à promouvoir l'activité des pratiques physiques et sportives | 5.3.1.1 Intégrer les enjeux ESG dans la gouvernance<br>Sensibilisation et formations de nos collaborateurs aux enjeux de durabilité |
| Déplacements des collaborateurs | 5.3.4.3.1 Déplacements professionnels<br>5.3.4.3.2 Déplacements domicile-travail |
| Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable | Thèmes considérés comme peu matériels pour l'activité du groupe CNP Assurances |

## 5.9 Table de concordance avec la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* TCFD

| Recommandations de la TCFD | | Section correspondante dans le présent document ou autre document publié par CNP Assurances |
|---|---|---|
| TCFD Gouvernance | Regard porté par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au changement climatique | Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement<br>Rapport investissement responsable |
| | Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique | Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement<br>Rapport investissement responsable |
| TCFD Stratégie | Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long terme | Rapport investissement responsable |
| | Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation, la stratégie et la planification financière | Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement<br>Rapport investissement responsable |
| | Impact potentiel de différents scénarios, dont le scénario 2 °C, sur l'organisation, la stratégie et la planification financière | Rapport investissement responsable |
| TCFD Gestion des risques | Méthodes employées pour identifier et évaluer les risques climatiques | 5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter<br>Rapport investissement responsable |
| | Méthodes employées pour gérer les risques climatiques | 5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter<br>Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement<br>Rapport investissement responsable |
| | Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques dans le processus global de gestion des risques | 5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter<br>Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement<br>Rapport investissement responsable |
| TCFD Indicateurs et objectifs | Métriques utilisées pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique, dans le cadre de la stratégie et de la gestion des risques de l'entreprise | 5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter<br>Rapport investissement responsable |
| | Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2, et si nécessaire 3) et risques liés | 5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter<br>Rapport investissement responsable |
| | Objectifs ciblés pour manager les risques et opportunités liés au changement climatique | 5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter<br>Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement<br>Rapport investissement responsable |

## 5.10 Table de concordance avec la cartographie des risques Groupe

| Risques ESG de la cartographie des risques Groupe | Risques ESG de la DPEF | Section correspondante dans le présent document |
|---|---|---|
| RISQUE ENVIRONNEMENTAL | | |
| Risque climatique et environnemental physique | Absence ou de défaillance de prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'ensemble des activités (investissement, assurance, fonctionnement interne) | 5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter |
| Risque climatique et environnemental de transition | | |
| RISQUE SOCIAL ET SOCIÉTAL | | |
| Risque social (pratiques en matière d'emploi et sécurité) | Manque d'attraction et de fidélisation des talents, non-adéquation des compétences des collaborateurs avec les besoins de transformation et les évolutions des métiers | 5.3.3.1 Attirer et fidéliser les talents en lien avec nos orientations stratégiques |
| | Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs à l'égalité des chances et la discrimination | 5.3.3.2 Proposer des conditions de travail favorables |
| | Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs au bien-être et à la santé des collaborateurs | |
| Risque de défaillance ou de mauvaise conduite dans les pratiques de protection de la clientèle | Incapacité à maintenir et améliorer la satisfaction des clients (expérience client, réponse aux demandes, traitement des réclamations) et manque de transparence des offres | 5.3.2.4 S'engager pour la satisfaction de nos clients |
| | Non-adéquation des produits et services d'assurance avec les conséquences de l'allongement de la durée de vie et l'accompagnement des assurés face aux problèmes de santé | 5.3.2.1 Accompagner les évolutions sociales et sociétales |
| | Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance (création de produits, souscription, tarification, indemnisation, réassurance) | 5.3.2.3 Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance |
| | Défaut de protection des données à caractère personnel, failles de cybersécurité | 5.3.1.3 Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité |
| Risque de défaillance dans l'évaluation des clients et des parties prenantes du Groupe | Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement (sélection ou exclusion des investissements, vote en assemblée générale, dialogue actionnarial) | 5.3.2.3 Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance |
| | Corruption, conflit d'intérêts, manque de transparence fiscale | 5.3.1.2 Assurer une bonne éthique des affaires |
| | Fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, non-respect des mesures de sanctions économiques et financières | |
| RISQUE DE GOUVERNANCE | | |
| Risque de dysfonctionnement de la gouvernance interne du Groupe | Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans la gouvernance du Groupe | 5.3.1.1 Intégrer les enjeux ESG dans la gouvernance |

# 5.11 Informations relatives au règlement taxonomie

Le règlement taxonomie – règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 – établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Selon ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- l'adaptation au changement climatique ;
- l'atténuation du changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental ou alignée avec la taxonomie si cette activité :

- est éligible à la taxonomie, c'est-à-dire mentionnée dans les actes délégués du règlement taxonomie ;
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales ;
- est conforme aux critères techniques.

Conformément à l'article 8 du règlement taxonomie, complété par les règlements délégués (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 et (UE) 2022/1214 du 9 mars 2022, l'annexe V du document C/2023/3851 du 27 juin 2023, CNP Assurances publie ci-dessous la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. À compter de l'exercice 2023, le règlement taxonomie demande notamment aux assureurs de communiquer :

- la part des primes émises brutes en assurance non-vie alignées avec la taxonomie ;
- la part des encours d'investissements dans des activités économiques alignées avec la taxonomie.

Le périmètre du reporting réglementaire couvre CNP Assurances SA et ses filiales.

CNP Assurances a fait ses meilleurs efforts pour publier les informations relatives au règlement taxonomie, en s'appuyant sur les textes réglementaires connus à date et sur des échanges avec d'autres compagnies d'assurance afin de partager l'interprétation des textes. Cependant, compte tenu de la complexité du règlement taxonomie, les informations publiées par CNP Assurances seront amenées à être précisées dans les prochains reportings de durabilité.

La stratégie de CNP Assurances pour contribuer au développement d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental est présentée :

- dans la partie 5.3.2.2 « Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement » ;
- dans la partie 5.3.2.3 « Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance » ;
- dans la partie 5.3.4.1 « Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter » ;
- dans la partie 5.3.4.2 « Protéger la biodiversité » ;
- dans la partie 5.3.4.3 « Réduire notre empreinte environnementale ».

## 5.11.1 Indicateurs clés de performance relatifs à la souscription

Les indicateurs clés de performance (ICP) relatifs à la souscription couvrent l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique. Ils portent sur le périmètre de l'assurance non-vie et reposent sur la méthodologie suivante :

- la communication de la Commission européenne du 6 octobre 2022 sur l'interprétation de certaines dispositions légales de l'acte délégué sur la publication d'informations au titre de l'article 8 du règlement établissant la taxonomie de l'UE précise qu'un assureur, dans le cadre de la publication d'informations sur l'éligibilité à la taxonomie, doit tenir compte des activités d'assurance non-vie éligibles mentionnées au 10.1 de l'annexe II des actes délégués du règlement taxonomie. Comme indiqué dans l'intitulé de l'activité, en plus d'appartenir à une ligne d'activités pertinente, les contrats d'assurance doivent, pour pouvoir participer à l'éligibilité à la taxonomie, couvrir les risques liés aux aléas climatiques visés à l'appendice A de l'annexe II des actes délégués du règlement taxonomie ;
- en application de la communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023, seule la quote-part de la prime en couverture directe des risques liés aux aléas climatiques visés à l'appendice A de l'annexe II des actes délégués du règlement taxonomie est considérée comme éligible à la taxonomie. En France, la part des primes éligibles correspond aux garanties catastrophes naturelles, tempête, grêle et neige des contrats d'assurance automobile et habitation[1]. Au Brésil, la part des primes éligibles correspond aux garanties tempête, ouragan, tornade, cyclone et grêle des contrats d'assurance habitation et entreprise. À Chypre, la part des primes éligibles n'a pas pu être isolée à ce stade ;
- sont considérées comme alignées les primes émises brutes éligibles mentionnées ci-dessus qui respectent les critères techniques de contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique, le DNSH (« *Do no significant harm* » ou absence de préjudice important) et les garanties minimales. Pour le respect des garanties minimales en matière sociale et de bonne gouvernance, CNP Assurances et ses filiales respectent ces exigences dans la mesure où elles mettent en œuvre des procédures appropriées pour identifier, prévenir, atténuer ou remédier aux impacts négatifs, réels ou potentiels, liés à ses opérations et sa chaîne de valeur. En France, la part des primes alignées correspond aux garanties catastrophes naturelles pour les contrats d'assurance automobile et habitation. Au Brésil, la part des primes alignées est nulle.

(1) *Les primes d'assurance non-vie en France de CNP Assurances IARD ne sont pas incluses dans les tableaux suivants (périmètre CNP Assurances SA et ses filiales) mais sont incluses dans les tableaux de la partie 5.4 (périmètre CNP Assurances Holding et ses filiales)*

Le tableau suivant présente les indicateurs réglementaires relatifs à la souscription sur le périmètre CNP Assurances SA et ses filiales au 31 décembre 2023 :

| | Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique | | | *Do no significant harm* (DNSH ou absence de préjudice important) | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Activités économiques | Montant absolu des primes en 2023 | Proportion des primes en 2023 | Proportion des primes en 2022 | Atténuation du changement climatique [1] | Ressource aquatiques et marines | Economie circulaire | Pollution | Biodiversité et écosystème | Garanties minimales |
| **A.1. Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées avec la taxonomie** | **0 M€** | **0 %** | **nd** | **Oui** | | | | | **Oui** |
| A.1.1 dont réassurés | 0 M€ | 0 % | nd | Oui | | | | | Oui |
| A.1.2 dont provenant d'activités de réassurance | 0 M€ | 0 % | nd | Oui | | | | | Oui |
| A.1.2.1 dont réassurés (rétrocession) | 0 M€ | 0 % | nd | Oui | | | | | Oui |
| **A.2 Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles mais non alignées avec la taxonomie** | **0,3 M€** | **0 %** | **nd** | | | | | | |
| **B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles de la taxonomie** | **1 527 M€** | **100 %** | **nd** | | | | | | |
| **TOTAL DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE (A.1 + A.2 + B)** | **1 527 M€** | **100 %** | **100 %** | | | | | | |

*(1) L'activité d'assurance ne couvre pas l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles, ni ne couvre l'utilisation de véhicules, de biens immobiliers ou d'autres actifs destinés à de telles fins*

Pour CNP Assurances SA et ses filiales :

- la part des primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la taxonomie est de 0 % au 31 décembre 2023. Seules les filiales brésiliennes ont des primes éligibles ;
- la part des primes émises brutes en assurance non-vie alignées avec la taxonomie est de 0 % au 31 décembre 2023.

## 5.11.2 Indicateurs clés de performance relatifs aux investissements

Les indicateurs clés de performance (ICP) relatifs aux investissements couvrent les objectifs environnementaux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation du changement climatique. À date, CNP Assurances ne dispose pas d'informations publiées par les entreprises sur l'éligibilité et/ou l'alignement de leurs activités avec les 4 autres objectifs environnementaux et les considère donc nuls à fin 2023.

Les indicateurs portent sur le périmètre des portefeuilles en euros et en unités de compte du Groupe et reposent sur la méthodologie suivante :

- les encours d'investissements hors obligations souveraines correspondent aux placements des activités d'assurance nets des instruments dérivés passifs ainsi qu'à la trésorerie, tels que présentés dans le bilan consolidé IFRS du groupe CNP Assurances, auxquels sont ajoutées les plus-values latentes IFRS des immeubles de placement et des titres classés en *held-to-maturity* (HTM), et auxquels sont déduits les investissements dans les entités souveraines ;
- les obligations souveraines, y compris lorsqu'il s'agit d'obligations vertes ou durables, ne sont pas considérées comme éligibles à la taxonomie ;
- la liste des entreprises tenues ou non tenues de publier des informations extra-financières est fournie par le prestataire ISS ESG sur la base des caractéristiques des entreprises (européennes, cotées, d'intérêt public, nombre de salariés, chiffre d'affaires, bilan) ;
- par simplification, les entreprises détenues par le groupe CNP Assurances *via* des actifs non cotés (infrastructures et *private equity*) sont supposées ne pas être tenues de publier des informations extra-financières et n'avoir pas d'activités éligibles et alignées. Elles sont classées dans les autres actifs.

Conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, les indicateurs relatifs aux investissements dans des activités économiques éligibles et alignées avec la taxonomie doivent être fondés sur les informations les plus récentes publiées par les contreparties.

Le reporting réglementaire publié ci-dessous repose sur les principes suivants :

- l'indicateur clé de performance (ICP) correspond au ratio des investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées avec la taxonomie sur les encours d'investissement hors obligations souveraines ;
- les indicateurs sont publiés selon deux modalités conformément règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 :
  - en pondérant les encours investis en actions et obligations d'entreprise par le pourcentage de leur chiffre d'affaires correspondant à des activités économiques alignées avec la taxonomie (base chiffre d'affaires),
  - en pondérant les encours investis en actions et obligations d'entreprise par le pourcentage de leurs dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques alignées avec la taxonomie (base dépenses d'investissement) ;
- pour les actions et obligations émises par les entreprises non financières :
  - sont considérées comme éligibles et/ou alignées avec la taxonomie les actions et obligations, détenues en direct ou *via* des fonds, d'entreprises tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques éligibles et/ou alignées avec la taxonomie. Ces pourcentages sont publiés par les entreprises par type d'objectif (atténuation et adaptation au changement climatique) et collectés par le fournisseur de données ISS ESG sans aucune estimation,
  - à date, CNP Assurances ne dispose pas d'informations publiées par les entreprises non financières sur l'éligibilité et/ou l'alignement de leurs activités avec les 4 autres objectifs environnementaux et les considère donc nuls à fin 2023,
  - sont considérées comme non-éligibles à la taxonomie les actions et obligations, détenues en direct ou *via* des fonds, d'entreprises tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques non-éligibles à la taxonomie. Ces pourcentages sont publiés par les entreprises et collectés par le fournisseur de données ISS ESG sans aucune estimation,
  - sont considérées comme éligibles non alignées avec la taxonomie les actions et obligations, détenues en direct ou *via* des fonds, d'entreprises de l'Union européenne tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques éligibles non alignées avec la taxonomie. Ces pourcentages sont publiés par les entreprises et collectés par le fournisseur de données ISS ESG sans aucune estimation,
  - compte tenu du peu d'informations relatives au règlement taxonomie publiées par les entreprises, les obligations vertes ou durables émises par les entreprises non financières ne font pas l'objet d'un traitement différent des autres obligations ;
- pour les actions et obligations émises par les entreprises financières :
  - à date, CNP Assurances ne dispose pas d'informations publiées par les entreprises financières sur l'alignement de leurs activités avec les 6 objectifs environnementaux et les considère donc nuls à fin 2023,
  - les indicateurs d'éligibilité des entreprises financières hors entreprises d'assurance ou de réassurance (établissements de crédit, gestionnaires d'actifs, entreprises d'investissement) résultent du calcul des ICP de ces entités conformément aux annexes III, IV, V, VI, VII et VIII,
  - à date, CNP Assurances ne dispose pas d'informations publiées par les entreprises d'assurance ou de réassurance sur la part de leurs investissements autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance-vie où le risque d'investissement est supporté par les preneurs (c'est-à-dire hors investissements en unités de compte) qui sont destinés à financer des activités économiques éligibles et non-éligibles à la taxonomie ou sont associés à de telles activités. Par conséquent, CNP Assurances considère donc nuls à fin 2023 les encours non éligibles de ces entreprises,
  - compte tenu du peu d'informations relatives au règlement taxonomie publiées par les entreprises, les obligations vertes ou durables émises par les entreprises financières ne font pas l'objet d'un traitement différent des autres obligations ;
- pour les immeubles :
  - sont considérés comme éligibles à la taxonomie tous les immeubles détenus par CNP Assurances SA et ses filiales françaises à des fins d'exploitation ou d'investissement, car ils correspondent aux activités économiques mentionnées respectivement au 1 et au 7 des annexes I et II des actes délégués du règlement taxonomie,
  - sont considérés comme alignés avec la taxonomie concernant l'objectif d'atténuation du changement climatique les immeubles détenus par CNP Assurances SA et ses filiales françaises à des fins d'exploitation ou d'investissement satisfaisant aux critères de performance énergétique du règlement taxonomie,
  - sont considérés comme éligibles non alignés avec la taxonomie les immeubles détenus par CNP Assurances SA et ses filiales françaises à des fins d'exploitation ou d'investissement ne satisfaisant pas aux critères de performance énergétiques du règlement taxonomie ;
- pour les forêts :
  - sont considérées comme éligibles à la taxonomie toutes les forêts détenues par CNP Assurances SA et ses filiales françaises à des fins d'exploitation ou d'investissement, car elles correspondent aux activités économiques mentionnées respectivement au 1 et au 7 des annexes I et II des actes délégués du règlement taxonomie,
  - sont considérées comme alignées avec la taxonomie concernant l'objectif d'atténuation du changement climatique les forêts détenues par CNP Assurances SA et ses filiales françaises à des fins d'exploitation ou d'investissement pour lesquelles une séquestration carbone additionnelle a pu être démontrée par des actions d'allongement des cycles de production, de conservation d'îlots de vieillissement ou de zones en évolution naturelle,
  - sont considérés comme éligibles non alignées avec la taxonomie les forêts détenues par CNP Assurances SA et ses filiales françaises à des fins d'exploitation ou d'investissement pour lesquelles la séquestration carbone additionnelle n'a pas pu encore être démontrée par des actions qui sont planifiées dans les deux ans à venir.

Le tableau suivant présente les indicateurs réglementaires relatifs aux investissements sur le périmètre CNP Assurances SA et ses filiales au 31 décembre 2023 :

| | |
|---|---|
| Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées avec la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :<br>• sur la base du chiffre d'affaires : 2,9 %<br>• sur la base des dépenses d'investissement : 4,2 % | Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées avec la taxonomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :<br>• sur la base du chiffre d'affaires : 7 947 M€<br>• sur la base des dépenses d'investissement : 11 484 M€ |
| Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion) à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines : 67 % | Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines : 276 099 M€ [1] |
| **AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : VENTILATION DU DÉNOMINATEUR DE L'ICP** | |
| Pourcentage de produits dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP : 0,3 % | Valeur monétaire des produits dérivés : 862 M€ |
| Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :<br>• pour les entreprises non financières : 0,5 %<br>• pour les entreprises financières : 0,6 % | Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE :<br>• pour les entreprises non financières : 1 375 M€<br>• pour les entreprises financières : 1 659 M€ |
| Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :<br>• pour les entreprises non financières : 0,4 %<br>• pour les entreprises financières : 0,6 % | Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE :<br>• pour les entreprises non financières : 1 171 M€<br>• pour les entreprises financières : 1 658 M€ |
| Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :<br>• pour les entreprises non financières : 18 %<br>• pour les entreprises financières : 10 % | Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE :<br>• pour les entreprises non financières : 50 769 M€<br>• pour les entreprises financières : 27 764 M€ |
| Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs par rapport au total des actifs couverts par l'ICP : 70 % [2] | Valeur des expositions sur d'autres contreparties et actifs : 193 670 M€ |
| Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance-vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées avec la taxonomie [3] : 1 % | Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance-vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées avec la taxonomie : 3 538 M€ |
| Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP [4] : 16 % | Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie : 44 053 M€ |
| Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées avec la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP [5] : 8 % | Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées avec la taxonomie : 21 487 M€ |

*(1) Le montant des investissements sur lesquels la mesure de l'ICP est réalisable au vu des données disponibles est de 94 220 M€, soit 34 % des 276 098 M€ d'actifs couverts par l'ICP. Ce ratio est faible pour ce premier exercice d'alignement mais devrait progresser dans les années à venir au fur et à mesure de la publication des informations par les entreprises, la stabilisation de la réglementation et la collecte des informations par les fournisseurs de données*

*(2) Les autres contreparties ou actifs du dénominateur de l'ICP correspondent aux investissements suivants :*

*(a) les actions et obligations, détenues en direct ou* via *des fonds, d'entreprises dont la donnée n'a pas été publiée ou n'a pas été collectée par le fournisseur de données ISS ESG*

*(b) les fonds des titres cotés non transparisés*

*(c) l'intégralité des investissements en infrastructures et en private equity pour lesquels CNP Assurances ne dispose pas d'informationsl'intégralité des investissements de Filassistance dont le portefeuille d'investissement est peu significatif*

*(d) l'ensemble des investissements immobiliers et forestiers*

*(3) Les expositions alignées sont mesurées sur la base du chiffre d'affaires*

*(4) Les expositions non éligibles sont mesurées sur la base du chiffre d'affaires*

*(5) Les expositions éligibles mais non alignées sont mesurées sur la base du chiffre d'affaires*

### AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : VENTILATION DU NUMÉRATEUR DE L'ICP

| | |
|---|---|
| Part des expositions alignées avec la taxonomie sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :<br>Pour les entreprises non financières :<br>• sur la base du chiffre d'affaires : 52 %<br>• sur la base des dépenses d'investissement : 67 %<br>Pour les entreprises financières :<br>• sur la base du chiffre d'affaires : 0 %<br>• sur la base des dépenses d'investissement : 0 % | Valeur des expositions alignées avec la taxonomie sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE :<br>Pour les entreprises non financières :<br>• sur la base du chiffre d'affaires : 4 162 M€<br>• sur la base des dépenses d'investissement : 7 699 M€<br>Pour les entreprises financières :<br>• sur la base du chiffre d'affaires : 0 €<br>• sur la base des dépenses d'investissement : 0 € |
| Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance-vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées avec la taxonomie :<br>• sur la base du chiffre d'affaires : 45 %<br>• sur la base des dépenses d'investissement : 54 % | Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance-vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées avec la taxonomie :<br>• sur la base du chiffre d'affaires : 3 538 M€<br>• sur la base des dépenses d'investissement : 6 201 M€ |
| Part des expositions alignées avec la taxonomie sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :<br>• sur la base du chiffre d'affaires : 48 %<br>• sur la base des dépenses d'investissement : 33 % | Valeur des expositions, alignées avec la taxonomie sur d'autres contreparties et actifs par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :<br>• sur la base du chiffre d'affaires : 3 785 M€<br>• sur la base des dépenses d'investissement : 3 785 M€ |

### VENTILATION DU NUMÉRATEUR DE L'ICP PAR OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL

Activités alignées avec la taxonomie sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales :

| | | |
|---|---|---|
| 1. Atténuation du changement climatique | • chiffre d'affaires : 95 %<br>• dépenses d'investissement : 94 % | Activités transitoires :<br>• chiffre d'affaires : 4 %<br>• dépenses d'investissement : 5 %<br>Activités habilitantes :<br>• chiffre d'affaires : 25 %<br>• dépenses d'investissement : 23 % |
| 2. Adaptation au changement climatique | • chiffre d'affaires : 0,1 %<br>• dépenses d'investissement : 0,8 % | Activités habilitantes :<br>• chiffre d'affaires : 0,1 %<br>• dépenses d'investissement : 0 % |
| 3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines | • chiffre d'affaires : 0 %<br>• dépenses d'investissement : 0 % | Activités habilitantes :<br>• chiffre d'affaires : 0 %<br>• dépenses d'investissement : 0 % |
| 4. Transition vers une économie circulaire | • chiffre d'affaires : 0 %<br>• dépenses d'investissement : 0 % | Activités habilitantes :<br>• chiffre d'affaires : 0 %<br>• dépenses d'investissement : 0 % |
| 5. Prévention et réduction de la pollution | • chiffre d'affaires : 0 %<br>• dépenses d'investissement : 0 % | Activités habilitantes :<br>• chiffre d'affaires : 0 %<br>• dépenses d'investissement : 0 % |
| 6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes | • chiffre d'affaires : 0 %<br>• dépenses d'investissement : 0 % | Activités habilitantes :<br>• chiffre d'affaires : 0 %<br>• dépenses d'investissement : 0 % |

Pour CNP Assurances SA et ses filiales, la part des encours d'investissements hors souverains dans des activités économiques alignées avec la taxonomie :

- est de 2,9 % sur la base du chiffre d'affaires correspondant à des activités économiques alignées avec la taxonomie ;
- est de 4,2 % sur la base des dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques alignées avec la taxonomie.

## 5.11.3 Indicateurs relatifs à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément à l'article 8 du règlement taxonomie, complété par les règlements délégués (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 et (UE) 2022/1214 du 9 mars 2022, CNP Assurances publie ci-dessous les informations sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. En tant qu'entreprise financière, CNP Assurances n'exerce pas directement des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Par contre, CNP Assurances peut financer ou être exposée à ces activités à travers ses investissements dans les entreprises.

### Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

| LIGNE | ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE | |
|---|---|---|
| 1. | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible. | OUI |
| 2. | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles. | OUI |
| 3. | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté. | OUI |
| | ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE | |
| 4. | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. | OUI |
| 5. | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. | OUI |
| 6. | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux. | OUI |

Les indicateurs d'alignement et d'éligibilité relatifs à l'énergie nucléaire et au gaz fossile suivent les mêmes principes que ceux présentés précédemment. Le périmètre est limité aux actions et obligations émises par les entreprises, les investissements immobiliers et forestiers n'étant pas liés à ces activités.

Les tableaux suivants présentent les indicateurs réglementaires relatifs à l'énergie nucléaire et au gaz fossile sur le périmètre CNP Assurances SA et ses filiales au 31 décembre 2023.

### 5.11.3.1 Indicateurs relatifs à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (base chiffre d'affaires)

**Modèle 2 – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile alignées avec la taxonomie : dénominateur (base chiffre d'affaires)**

| | | Montant et proportion | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Atténuation ou adaptation au changement climatique | | Atténuation du changement climatique | | Adaptation au changement climatique | |
| Ligne | Activités économiques | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 (1) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 (2) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 (3) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 165 M€ | 0,1 % | nd | nd | nd | nd |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 (4) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 (5) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 (6) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| **7** | **MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **7 782 M€** | **2,8 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |
| **8** | **TOTAL ICP APPLICABLE** | **276 099 M€** | **100 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |

*(1) 4.26 : Phases précommerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible*
*(2) 4.27 : Construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles*
*(3) 4.28 : Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes*
*(4) 4.29 : Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux*
*(5) 4.30 : Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux*
*(6) 4.31 : Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain*

### Modèle 3 – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile alignées avec la taxonomie : numérateur (base chiffre d'affaires)

| | | Montant et proportion | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Atténuation ou adaptation au changement climatique | | Atténuation du changement climatique | | Adaptation au changement climatique | |
| Ligne | Activités économiques | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 165 M€ | 2,1 % | nd | nd | nd | nd |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| **7** | **MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **7 782 M€** | **97,9 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |
| **8** | **MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES AVEC LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **7 947 M€** | **100 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |

### Modèle 4 – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile éligibles mais non alignées avec la taxonomie (base chiffre d'affaires)

| | | Montant et proportion | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Atténuation ou adaptation au changement climatique | | Atténuation du changement climatique | | Adaptation au changement climatique | |
| Ligne | Activités économiques | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 1 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 17 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 3 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| **7** | **MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI NON ET VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **21 466 M€** | **7,8 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |
| **8** | **MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **21 487 M€** | **8 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |

### Modèle 5 – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile non éligibles à la taxonomie (base chiffre d'affaires)

| Ligne | Activités économiques | Montant | % |
|---|---|---|---|
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| **7** | **MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE ET NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **ND** | **ND** |
| **8** | **MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **44 053 M€** | **16 %** |

### 5.11.3.2 Indicateurs relatifs à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (base dépenses d'investissement)

**Modèle 6 – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile alignées avec la taxonomie : dénominateur (base dépenses d'investissement)**

| | | Montant et proportion | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Atténuation ou adaptation au changement climatique | | Atténuation du changement climatique | | Adaptation au changement climatique | |
| Ligne | Activités économiques | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 (1) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 (2) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 32 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 (3) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 263 M€ | 0,1 % | nd | nd | nd | nd |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 (4) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0,4 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 (5) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 3 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 (6) des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| **7** | **MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **11 187 M€** | **4,1 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |
| **8** | **TOTAL ICP APPLICABLE** | **276 099 M€** | **100 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |

*(1) 4.26 : Phases précommerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible*
*(2) 4.27 : Construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles*
*(3) 4.28 : Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes*
*(4) 4.29 : Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux*
*(5) 4.30 : Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux*
*(6) 4.31 : Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain*

### Modèle 7 – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile alignées avec la taxonomie : numérateur (base dépenses d'investissement)

| | | Montant et proportion | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Atténuation ou adaptation au changement climatique | | Atténuation du changement climatique | | Adaptation au changement climatique | |
| Ligne | Activités économiques | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 32 M€ | 0,3 % | nd | nd | nd | nd |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 263 M€ | 2,3 % | nd | nd | nd | nd |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 0,4 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 3 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| **7** | **MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **11 187 M€** | **97,4 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |
| **8** | **MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES AVEC LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **11 484 M€** | **100 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |

### Modèle 8 – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile éligibles mais non alignées avec la taxonomie (base dépenses d'investissement)

| | | Montant et proportion | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Atténuation ou adaptation au changement climatique | | Atténuation du changement climatique | | Adaptation au changement climatique | |
| Ligne | Activités économiques | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0,3 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 € | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 1 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 0 M€ | 0 % | nd | nd | nd | nd |
| **7** | **MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI ET NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **25 481 M€** | **9,2 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |
| **8** | **MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE–CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **25 482 M€** | **9,2 %** | **ND** | **ND** | **ND** | **ND** |

### Modèle 9 – Activités économiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile non éligibles à la taxonomie (base dépenses d'investissement)

| Ligne | Activités économiques | Montant | % |
|---|---|---|---|
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | nd | nd |
| **7** | **MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE ET NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **ND** | **ND** |
| **8** | **MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE** | **33 463 M€** | **12 %** |

# Mieux connaître CNP Assurances

## Retrouvez-nous sur www.cnp.fr

Accédez directement à votre espace – Particuliers, Professionnels, Candidats, *Newsroom* (dédié aux journalistes), Investisseurs (pour les analystes et les actionnaires) – et à Nos engagements RSE.

Découvrez notre Groupe, sa raison d'être, sa mission, son modèle multipartenarial unique, sa Fondation dans la rubrique « Qui sommes-nous ? ».

Téléchargez nos publications : le rapport annuel, le document d'enregistrement universel, le rapport sur l'investissement responsable.

Conforme aux exigences d'accessibilité numérique et compatible avec tous les supports (tablettes, smartphones), le site reflète l'engagement de CNP Assurances d'assurer un monde plus ouvert.

## Agenda 2024

**31 juillet**

Chiffre d'affaires et résultats au 30 juin 2024

## Suivez-nous sur Twitter, Facebook, LinkedIn, YouTube et Instagram

**twitter.com/cnp_assurances**

**facebook.com/cnpassurances.officiel/**

**linkedin.com/company/cnp**

**youtube.com/c/CnpFr_officiel**

**instagram.com/cnp_assurances/**

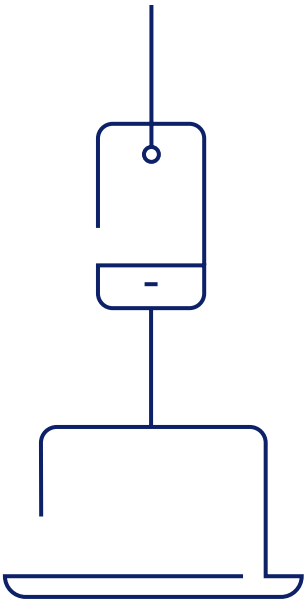

## Découvrez l'information dédiée aux investisseurs

- Sur www.cnp.fr rubrique Investisseurs, pour consulter l'ensemble des éditions financières et institutionnelles, les communiqués financiers, le calendrier financier et les présentations aux analystes.
- *Via* la boîte aux lettres électronique infofi@cnp.fr.

pwc

Conception et réalisation :

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO.

Crédits photos : couverture, p. 1 et – Ch.1 : Getty Images/Studio4 – Ch.2 : Getty Images/Ricardo Mendoza Garbayo – Ch.3 : Getty Images/10'000 Hours – Ch.4 : Getty Images/Westend61 - Ch.5 : Getty Images/Halfpoint Images – Ch.6 : Getty Images/alvarez – Ch.7 : Getty Images/Thomas Barwick – Ch.8 : Getty Images/Johner Images.

Assurons
un monde
plus ouvert

**CNP Assurances – Siège social : 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux – Tél. : 01 42 18 88 88 – www.cnp.fr**
Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré – 341 737 062 RCS Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances